

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN
SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023**



PROCÈS-VERBAL

Sommaire

I – Séance.....	03
II - Ordre du jour.....	08
III – Délibérations.....	14
IV – Débats.....	93
V – Annexes.....	183
- tableau des subventions (délibérations n°27 et 32)	
- vote électronique	

I - Séance

CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2023

SALLE 300 – CITÉ DES CONGRÈS

Séance ouverte à 9h03 et levée à 18h08

Convocation : vendredi 29 septembre 2023

Présidents de séance :

- Madame Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole
- Monsieur Fabrice ROUSSEL - 1^{er} Vice-Président de Nantes Métropole (Points n° 17-41)

Secrétaire de séance : M. Robin SALECROIX

Quorum :

- Délibérations n°17 et 41 : 42
- Délibération n°26 : 43
- Délibération n°42 : 46
- Délibération n°43 : 47
- Délibération n°44 : 48
- Autres délibérations : 50

Points 01 et 02 (9h03 à 9h29)

Présents : 85

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. AZZI Elhadi, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, M. BOUVAIS Erwan, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, Mme EL HAIRY Sarah, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GOUEZ Aziliz, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUERRIAU Christine, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, M. MARTIN Nicolas, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stephane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALAUN André, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, M. SEASSAU Aymeric, Mme SOTTER Jeanne, M. TALLEDEC Denis, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 10

M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme EL HAIRY Sarah), Mme BIR Cécile (pouvoir à Mme HAKEM Abassia), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOILEAU Vincent (pouvoir à M. GUITTON Jean-Sébastien), M. BOLO Pascal (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à M. MARTIN Nicolas), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard)

Absents : 3

Mme COPPEY Mahel, M. PASCOUAY Yves, Mme ROBERT Pascale

Points 03 et 04 (9h30 à 10h43)

Présents : 86, Absents et représentés : 12, Absent : 0

Arrivée de Mme Mahel COPPEY

M. Yves PASCOUAU donne pouvoir à Mme Françoise DELABY

Mme Pascale ROBERT donne pouvoir à M. Eric COUVEZ

Point 05 (10h44 à 11h06)

Présents : 86, Absents et représentés : 12, Absent : 0

Arrivée de Mme Cécile BIR qui annule le pouvoir laissé à Mme Abbassia HAKEM

Départ de Mme Louise VIALARD qui donne pouvoir à Mme Marie VITOUX

Points 06 et 07 (11h07 à 11h33)

Présents : 87, Absents et représentés : 11, Absent : 0

Arrivée de M. Mounir BELHAMITI qui annule le pouvoir laissé à Mme Sarah EL HAIRY

Points 08 et 09 (11h34 à 11h56)

Présents : 87, Absents et représentés : 10, Absent : 1

Arrivée de M. Vincent BOILEAU qui annule le pouvoir laissé à M. Jean-Sébastien GUITTON

Départ M. Aurélien BOULE-FOURNIER

Points 10 à 13 et 25 (11h57 à 12h53)

Présents : 85, Absents et représentés : 11, Absents : 2

Départ de M. Thomas QUERO qui donne pouvoir à M. Bassem ASSEH

Départ de Mme Sarah EL HAIRY

Point 14 (12h54 à 13h19)

Présents : 83, Absents et représentés : 12, Absents : 3

Départ de M. Erwan BOUVAIS qui donne pouvoir à M. Sébastien ARROUET

Sortie de salle de Mme Dolorès LOBO

Point 15 (14h37 à 14h48)

Présents : 78

M. AFFILE Bertrand, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNÉREAU Matthieu, M. ARROUET Sébastien, M. ASSEH Bassem, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme BASSANI Catherine, Mme BENATRE Marie-Annick, M. BERTHELOT Anthony, Mme BERTU Mahaut, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, M. BOILEAU Vincent, Mme BONAMY Delphine, Mme BONNET Michèle, M. BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, M. BUREAU Jocelyn, Mme CADIEU Véronique, Mme COLLINEAU Marlène, Mme COPPEY Mahel, M. COUVEZ Eric, M. DANTEC Ronan, Mme DELABY Françoise, M. DESCLOZIERS Anthony, Mme DUBETTIER-GRENIER Véronique, M. FOURNIER Hervé, Mme GARNIER Laurence, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRACIA Fabien, Mme GRELAUD Carole, M. GROLIER Patrick, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme GUILLON Stéphanie, M. GUINE Thibaut, M. GUITTON Jean-Sébastien, Mme HAKEM Abassia, Mme IMPERIALE Sandra, M. JOUIN Christophe, Mme JUDALET Anne-Sophie, M. KABBAJ Anas, Mme LANGLOIS Pauline, M. LE CORRE Philippe, Mme LE COULM Juliette, M. LE TEUFF Florian, Mme LEBLANC Nathalie, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LERAY Isabelle, Mme LOBO Dolorès, M. LUCAS Michel, Mme METAYER Martine, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS François, Mme OGER Martine, M. PARAGOT Stéphane, M. PETIT Primaël, M. PINEAU Jacques, M. PRAS Pascal, M. PROCHASSON François, M. QUENEA Pierre, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RIOM Tristan, Mme ROBERT Pascale, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, Mme SCUOTTO-CALVEZ Christelle, Mme SOTTER Jeanne, M. TERRIEN Emmanuel, M. THIRIET Richard, M. TRICHET Franckie, M. TURQUOIS Laurent, M. VEY Alain, Mme VIALARD Louise, Mme VITOUX Marie, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 8

M. AZZI Elhadi (pouvoir à M. BOILEAU Vincent), Mme BLIN Nathalie (pouvoir à M. SALECROIX Robin), M. BOUVAIS Erwan (pouvoir à M. ARROUET Sébastien), Mme FIGULS Séverine (pouvoir à M. LE TEUFF Florian), Mme OPPELT Valérie (pouvoir à M. ANNÉREAU Matthieu), M. PASCOUAT Yves (pouvoir à Mme DELABY Françoise), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), Mme VAN GOETHEM Sophie (pouvoir à M. THIRIET Richard)

Absents : 12

M. BELHAMITI Mounir, M. BOLO Pascal, M. BOULE-FOURNIER Aurélien, Mme EL HAIRY Sarah, M. GARREAU Jacques, Mme GOUEZ Aziliz, Mme GUERRIAU Christine, Mme LEFRANC Elisabeth, M. MARTIN Nicolas, M. SALAUN André, M. SEASSAU Aymeric, M. TALLEDEC Denis

Point 16 (14h49 à 14h50)

Présents : 79, Absents et représentés : 9, Absents : 10

Départ de Mme Pauline LANGLOIS qui donne pouvoir à M. Thibault GUINE

Arrivée de M. Denis TALLEDEC

Arrivée de Mme Christine GUERRIAU

Point 17 (14h51 à 14h55)

Présents : 65, Absents et représentés : 8, Absents : 25

Départ de Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ

Sorties de salle de Mesdames BENATRE Marie-Annick, Mme BONAMY Delphine, Mme COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY, Isabelle, METAYER Martine, ROLLAND Johanna, VIALARD Louise et Messieurs PRAS Pascal, QUERO Thomas et TRICHET Franckie

Sortie de salle de M. THIRIET Richard qui annule le pouvoir de Mme VAN GOETHEM Sophie

Points 18 et 19 (14h56 à 15h07)

Présents : 78, Absents et représentés : 11, Absents : 9

Retours en salle de Mesdames BENATRE Marie-Annick, Mme BONAMY Delphine, Mme COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY, Isabelle, METAYER Martine, ROLLAND Johanna, VIALARD Louise et Messieurs PRAS Pascal, QUERO Thomas et TRICHET Franckie
Retour en salle de M. THIRIET Richard qui reprend le pouvoir de Mme VAN GOETHEM Sophie
M. Jacques GARREAU donne pouvoir à Mme Laure BESLIER
M. Pascal BOLO donne pouvoir à Mme Abbassia HAKEM

Point 20 (15h08 à 15h09)

Présents : 77, Absents et représentés : 13, Absents : 8

Mme Christelle SCUOTTO-CALVEZ donne pouvoir à M. Anthony BERTHELOT
Départ de Mme Mahaut BERTU qui donne pouvoir à Mme Aïcha BASSAL

Point 21 (15h10 à 16h29)

Présents : 82, Absents et représentés : 13, Absents : 3

Arrivée de Mme Aziliz GOUEZ
Arrivée de M. Aurélien BOULE -FOURNIER
Arrivée de M. Aymeric SEASSEAU
Arrivée de Mme Elisabeth LEFRANC
Arrivée de Mme Mahaut BERTU qui annule le pouvoir laissé à Mme Aïcha BASSAL
Départ de M. Pascal PRAS qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON

Points 22 à 24 (16h30 à 17h07)

Présents : 80, Absents et représentés : 15, Absents : 3

Départ de Mme Marie-Cécile GESSANT qui donne pouvoir à M. Alain VEY
Départ de M. Ali REBOUH qui donne pouvoir à Mme Mahaut BERTU
Arrivée de Mme Pauline LANGLOIS qui annule le pouvoir laissé à M. Thibault GUINE
Départ de M. Eric COUVEZ qui donne pouvoir à Mme Pascale ROBERT

Point 26 (17h08 à 17h11)

Présents : 69, Absents et représentés : 11, Absents : 18

Sorties de salle de Mesdames DUBETTIER-GRENIER Véronique, OGER Martine, SOTTER Jeanne, VIALARD Louise et Messieurs ASSEH Bassem, ROUSSEL Fabrice, TRICHET Franckie
Sortie de salle de Mme BESLIER Laure qui annule le pouvoir laissé par M Jacques GARREAU
Sortie de salle de Mme GUERRA Anne-Sophie qui annule le pouvoir laissé par M. Guillaume RICHARD
Sortie de salle de M. THIRIET Richard qui annule le pouvoir laissé par Mme Sophie VAN GOETHEM
Sortie de salle de M. VEY Alain qui annule le pouvoir laissé par Mme Marie-Cécile GESSANT

Point 27 (17H12 à 17h13)

Présents : 64, Absents et représentés : 10, Absents : 24

Sorties de salle de Madame LANGLOIS Pauline, et Messieurs AFFILE Bertrand, JOUIN Christophe, MARTIN Nicolas
sortie de salle de Mme BERTU Mahaut qui annule le pouvoir laissé par M. Ali REBOUH

Points 28 à 30 (17h13 à 17h33)

Présents : 80, Absents et représentés : 15, Absents : 3

retours en salle de Mesdames DUBETTIER-GRENIER Véronique, OGER Martine, SOTTER Jeanne, VIALARD Louise, LANGLOIS Pauline et Messieurs ASSEH Bassem, ROUSSEL Fabrice, TRICHET Franckie, AFFILE Bertrand, JOUIN Christophe, MARTIN Nicolas
retour en salle de Mme BESLIER Laure qui reprend le pouvoir laissé par M Jacques GARREAU
retour en salle de Mme GUERRA Anne-Sophie qui reprend le pouvoir laissé par M. Guillaume RICHARD
retour en salle de M. THIRIET Richard qui reprend le pouvoir laissé par Mme Sophie VAN GOETHEM
retour en salle de M. VEY Alain qui reprend le pouvoir laissé par Mme Marie-Cécile GESSANT
retour en salle de BERTU Mahaut qui reprend le pouvoir laissé par M. Ali REBOUH

Point 31 (17h34 à 17h35)

Présents : 79, Absents et représentés : 16, Absents : 3

Départ de Mme Catherine BASSANI qui donne pouvoir à Mme Ghislaine RODRIGUEZ

Point 32 (17h35 à 17h36)

Présents : 60, Absents et représentés : 13, Absents : 25

Sorties de salle de Mesdames IMPERIALE Sandra, BONNET Michèle, LEBLANC Nathalie, NGENDAHAYO Liliane, METAYER Martine, COPPEY Mahel et Messieurs BAINVEL Julien, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre, VOUZELLAUD François, BOULE-FOURNIER Aurélien, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, MARTIN Nicolas, TALLEDEC Denis, PROCHASSON François,

Sortie de salle de Mme BERTU Mahaut qui annule le pouvoir laissé par M. Ali REBOUH

Sortie de salle de Mme GUERRA Anne-Sophie qui annule le pouvoir laissé par M. Guillaume RICHARD

Sortie de salle de M. THIRIET Richard qui annule le pouvoir laissé par Mme Sophie VAN GOETHEM

Points 33 et 34 (17h37 à 14h44)

Présents : 78, Absents et représentés : 16, Absents : 4

Retours en salle de Mesdames IMPERIALE Sandra, BONNET Michèle, LEBLANC Nathalie, NGENDAHAYO Liliane, METAYER Martine, COPPEY Mahel et Messieurs BAINVEL Julien, FOURNIER Hervé, QUENEA Pierre, VOUZELLAUD François, BOULE-FOURNIER Aurélien, BRILLAUD DE LAUJARDIERE François, MARTIN Nicolas, TALLEDEC Denis, PROCHASSON François

retour en salle de Mme BERTU Mahaut qui reprend le pouvoir de M. Ali REBOUH

retour en salle de Mme GUERRA Anne-Sophie qui reprend le pouvoir de M. Guillaume RICHARD

retour en salle de M. THIRIET Richard qui reprend le pouvoir de Mme Sophie VAN GOETHEM

Points 35 à 39 (17h45 à 17h56)

Présents : 77, Absents et représentés : 16, Absents : 5

Départ de Mme Cécile BIR

Point 40 (17h57 à 18h00)

Présents : 75, Absents et représentés : 15, Absents : 8

Départ de M. Matthieu ANNEREAU qui annule le pouvoir laissé par Mme Valérie OPPELT

Départ de Mme Nathalie LEBLANC

Point 41 (18h01 à 18h02)

Présents : 63, Absents et représentés : 14, Absents : 21

Sorties de salle de Mesdames BENATRE Marie-Annick, BONAMY Delphine, COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY, Isabelle, METAYER Martine, ROLLAND Johanna, VIALARD Louise et de Messieurs QUERO Thomas, TRICHET Franckie

sortie de salle de M. THIRIET Richard qui annule le pouvoir de Mme VAN GOETHEM Sophie

Point 42 (18h03 à 18h04)

Présents : 68, Absents et représentés : 16, Absents : 14

Retours en salle de Mesdames COLLINEAU Marlène, COPPEY Mahel, GARNIER Laurence, LERAY Isabelle, METAYER Martine, ROLLAND Johanna, VIALARD Louise et Messieurs QUERO Thomas, TRICHET Franckie

retour en salle de M. THIRIET Richard qui récupère le pouvoir de Mme VAN GOETHEM Sophie

Sorties de salle de Messieurs ASSEH Bassem, BUREAU Jocelyn, DESCLOZIERS Anthony, PRAS Pascal, VOUZELLAUD François

Départ de M. Julien BAINVEL qui donne pouvoir à Mme Laurence GARNIER

Point 43 (18h04 à 18h05)

Présents : 68, Absents et représentés : 16, Absents : 14

Retour en salle de M. Bassem ASSEH et de Mme Marie-Annick BENATRE

Sortie de salle de Mme Martine METAYER

Départ de M. Ronan DANTEC

Point 44 (18h06 à 18h07)

Présents : 69, Absents et représentés : 15, Absents : 14

Retours en salle de Mme Delphine BONAMY, M. Jocelyn BUREAU, M. Anthony DESCLOZIERS

Sortie de salle de Mme Aziliz GOUEZ

Sortie de salle de M. Richard THIRIET qui annule le pouvoir laissé par Mme Sophie VAN GOETHEM

Point 45 (18h07 à 18h08)

Présents : 73, Absents et représentés : 16, Absents : 9

retours en salle de Mme Aziliz GOUEZ, Mme Martine METAYER, M. François VOUZELLAUD

retour en salle de M. Richard THIRIET qui récupère le pouvoir laissé par Mme Sophie VAN GOETHEM

II - Ordre du jour

		Rapporteurs	Numéro De Page	
			Délibérations	Débats
	• Désignation du secrétaire de séance		-	94
	• Procès-verbal de la séance des 22 et 23 juin 2023		-	98
1	• Compte-rendu des délégations	Mme ROLLAND	14	94
2	• Versement d'aides d'urgence pour le Maroc et la Libye - Subventions au fonds FACECO - Approbation	M. BERTHELOT	14	95
3	• Politique Publique Alimentation et agriculture : Réponses à l'avis du Conseil métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA) et Stratégie foncière agricole - Approbation	Mme BONAMY	15	98
4	• Rapport annuel 2022 Égalité femmes - hommes – Présentation	M. ROUSSEL	23	109
5	• Rapport annuel 2022 d'accessibilité universelle – Présentation	Mme OGER	25	112
6	• Transition écologique - Saint-Herblain Indre Couëron – Aménagement d'un axe magistral cyclable – Travaux – Lancement d'un appel d'offres ouvert	M. MARTIN	27	116
7	• INDRE et SAINT-HERBLAIN – Aménagement des continuités cyclables en bord de Loire – Accord-cadre - Lancement d'une procédure adaptée	M. MARTIN	28	119
8	• Transition écologique - Acquisition de rames de tramway et réalisation d'études et de travaux associés - Adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 2 - Lignes 2 et 3 - Marchés de travaux et de fournitures pour l'adaptation du CETEX Trocardière - Lancement des consultations	M. AFFILE	29	121
9	• Transition écologique – Rénovations des lignes 2 et 3 - Modification des programmes et des enveloppes financières prévisionnelles – Lancement de consultations	M. AFFILE	30	124

10	<ul style="list-style-type: none"> Transition écologique - La Chapelle-sur-Erdre – Nantes - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – Convention d'indemnisation - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle - Approbation 	M. AFFILE	33	125
11	<ul style="list-style-type: none"> NANTES – Exploitation des parcs publics de stationnement du Centre Ouest – Délégation de service public – Approbation du contrat 	M. AFFILE	34	128
12	<ul style="list-style-type: none"> Route de Paris – Prise en considération d'un périmètre d'études – Approbation 	M. PRAS	36	129
13	<ul style="list-style-type: none"> Rezé – ZAC Château – Périmètre modificatif - Approbation 	M. QUENEA	37	132
14	<ul style="list-style-type: none"> Nantes Saint-Herblain – NPNRU Bellevue – Transformation de la place Mendès-France – Convention de partenariat avec CDC Habitat social – Approbation 	M. QUENEA	38	135
15	<ul style="list-style-type: none"> Pacte métropolitain – Tourisme de proximité – Fonds de concours en fonctionnement – Fonds de concours en investissement 	M. TERRIEN	39	141
16	<ul style="list-style-type: none"> CNRS – Convention de partenariat pour le développement du projet TRANSCEND au sein du laboratoire «Chimie et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation» (CEISAM) – Subvention – Approbation 	M. TRICHET	42	143
17	<ul style="list-style-type: none"> Développement économique, animation et promotion des industries culturelles et créatives (ICC) - Exploitation, gestion et animation des halles 1/2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création – Délégation de service public – Approbation du principe 	M. ROUSSEL	43	143
18	<ul style="list-style-type: none"> La Montagne – Reconstruction de la déchetterie de La Montagne - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée 	Mme COPPEY	46	144
19	<ul style="list-style-type: none"> Nantes – Construction d'un écopoint rue du Bêle - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre 	Mme COPPEY	47	147
20	<ul style="list-style-type: none"> Exploitation de 10 déchèteries situées sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert 	Mme COPPEY	49	147

21	• Arrêt de la cartographie du bruit stratégique de Nantes Métropole et lancement de la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement	M. RIOM	49	147
22	• Nantes – Site patrimonial remarquable – Plan de sauvegarde et de mise en valeur – Modification n°1 - Avis de Nantes Métropole	M. QUERO	53	162
23	• Eau – Assainissement – Modification des enveloppes financières prévisionnelles	M. SALECROIX	55	166
24	• Saint-Herblain – Aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda – Soleil Levant sur la commune de Saint-Herblain - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée	M. LUCAS	58	167
25	• Commune de Couëron – Opération de confortement des berges de Loire à Couëron - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Signature du marché de maîtrise d'oeuvre	M. GARREAU	59	131
26	• Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des Congrès de Nantes – Avenant n°15	M. AFFILE	60	169
27	• Attribution de subventions aux tiers (Cité des congrès, Nantes Université, IMT-A, IRT Jules-Verne)	M. QUENEA	62	169
28	• Vœu du conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche en 2024	M. ROUSSEL	62	170
29	• Transition écologique - Réseau de chaleur Bellevue Chantenay - Délimitation des périmètres de développement prioritaire – Réseaux de chaleur Nord Chézine et ZAC de la Minais – Décision de non classement	M. RIOM	63	172
30	• Personnel métropolitain – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation	Mme BASSAL	66	173
31	• Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la commission – Approbation	Mme BASSAL	71	174
32	• Attribution de subventions aux tiers	M. ROUSSEL	71	174

33	<ul style="list-style-type: none"> Projet de mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie partenariale de résorption des bidonvilles à l'échelle du territoire métropolitain - Demande de subvention au Fonds social européen + - Fonds de soutien 1% métropolitain de lutte contre le sans abrisme - Modification du règlement intérieur - Approbation 	M. PROCHASSON	72	175
34	<ul style="list-style-type: none"> Décision modificative n° 2 et ajustement de provisions pour l'année 2023 – Dispositions financières diverses – Approbation 	M. ROUSSEL	73	175
35	<ul style="list-style-type: none"> Transition écologique : financement pluriannuel des mobilités par la banque européenne d'investissement (B.E.I.) 	M. AFFILE	79	176
36	<ul style="list-style-type: none"> Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières 	M. ROUSSEL	80	177
37	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2024 	M. AFFILE	83	178
38	<ul style="list-style-type: none"> Engagement Loire - Exploitation des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé – Délégation de service public - Tarifs 2024 	M. DESCLOZIERS	84	179
39	<ul style="list-style-type: none"> Nantes - Gare fluviale de l'Erdre - Comptes définitifs 2022 - Redevance 2022 - Approbation 	M. DESCLOZIERS	84	179
40	<ul style="list-style-type: none"> Services publics de distribution d'électricité, de distribution de gaz et service public de réseaux de chaleur – Rapports annuels des délégataires de service public 	M. RIOM	85	179
41	<ul style="list-style-type: none"> Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2022 par la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) - Avenant n°8 – Approbation 	M. ROUSSEL	87	180
42	<ul style="list-style-type: none"> Zone d'aménagement concerté Ouest Centre Ville à Couëron – Loire Océan Développement – Avenant à la concession d'aménagement – Approbation 	M. ROUSSEL	89	181
43	<ul style="list-style-type: none"> Opérations d'aménagement à vocation d'habitat – Compte rendus d'activités 2022 de Loire Océan Métropole Aménagement – ZAC Vert Praud et Château – Rezé - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation 	M. ROUSSEL	89	181

44	• Opération d'aménagement Les Coteaux de Grand Lieu à Bouaye concédée à Loire Atlantique Développement - SELA - Compte-rendu d'activités 2022 - Avenant n° 11 à la concession d'aménagement – Approbation	M. ROUSSEL	91	181
45	• Désignations diverses	M. ROUSSEL	92	182

III – Délibérations

Direction du Secrétariat Général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

01 - Compte-rendu des délégations

Exposé

En vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte lors de chaque réunion du conseil métropolitain des délibérations du bureau.

Il est également rendu compte des décisions prises par Madame la Présidente ou son représentant, dans le cadre des délégations accordées par le conseil métropolitain à la suite de la délibération 2020-32 du 17 juillet 2020.

Le Conseil délibère et,

1. prend acte des décisions prises par délégation du Conseil métropolitain, listées en annexe.

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International

02 - Versement d'aides d'urgence pour le Maroc et la Libye - Subventions au fonds FACECO - Approbation

Exposé

1. Aide d'urgence pour le Maroc suite au séisme du 8 septembre 2023

Le séisme de magnitude 7 qui a frappé le Maroc le 8 septembre 2023 a provoqué d'importants dégâts et fait de nombreuses victimes. Le bilan humain ne cesse de s'alourdir, de nombreuses constructions se sont effondrées, des quartiers et villages entiers sont dévastés tant en zone urbaine que rurale.

Face à ce drame et en solidarité avec le peuple marocain, il est proposé que Nantes Métropole contribue à l'effort international pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe en mobilisant son fonds d'urgence dédié, relevant du budget annexe de l'eau (conformément à la Loi Oudin-Santini).

Ainsi, il est proposé de verser une aide d'urgence de 25 000 euros au FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales), le fonds de concours ouvert par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE).

Les dons versés à ce fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines, et dont les projets sont sélectionnés et rigoureusement suivis par le Centre de crise et de soutien du MEAE. En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, le FACECO pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées.

Il est proposé d'approuver le versement de 25 000€ au « FACECO – aide à la population du Maroc ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe de l'eau 2023, chapitre 67 opération n°2997 libellé coopération internationale.

2. Aide d'urgence pour la Libye suite à la tempête du 12 septembre 2023

La tempête Daniel a eu des effets dévastateurs dans le nord-est de la Libye et a fait plusieurs milliers de victimes, de blessés et plus de 40 000 déplacés.

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) mobilise le Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité avec les populations victimes.

Les dons versés à ce fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence à travers le déploiement depuis le 17 septembre 2023 d'un Hôpital de campagne de la Sécurité civile (ESCRIM) pouvant traiter environ 100 patients par jour ainsi qu'à travers le soutien à des ONG partenaires.

Il est proposé d'approuver le versement de 25 000€ au « FACECO – aide à la Libye ».

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe de l'eau 2023, chapitre 67 opération n°2997 libellé coopération internationale.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le versement d'une aide d'urgence d'un montant de 25 000 euros au FACECO – aide à la population du Maroc
- 2 - approuve le versement d'une aide d'urgence d'un montant de 25 000 euros au FACECO – aide à la Libye
- 3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale Santé et Transition Écologique
Direction Animation de la Transition Écologique

03 - Politique Publique Alimentation et agriculture : Réponses à l'avis du Conseil métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA) et Stratégie foncière agricole - Approbation

Exposé

Nantes Métropole conduit depuis 20 ans une politique agricole qui jusqu'en 2020 a permis de maintenir la surface agricole exploitée et le nombre d'exploitations sur son territoire. Dès 2015, Nantes Métropole a signé le Pacte de Milan « Pour une politique alimentaire urbaine » puis a été l'une des premières collectivités françaises à se lancer en 2016 dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT), co-construite avec les acteurs du territoire, « *pour une alimentation, locale, durable et accessible à tous* ». Le 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a adopté les objectifs chiffrés de la feuille de route du PAT et la création du Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation (CMAA).

Le cadre législatif national s'est depuis lors précisé, avec en particulier la loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable » (loi Egalim), la loi « agriculture et alimentation » (et ses impacts sur les cantines scolaires), et la loi de lutte contre le dérèglement climatique (loi « climat et résilience ») avec des objectifs de renforcement des pratiques agro-écologiques, de zéro artificialisation nette et de lutte contre la précarité alimentaire.

Le contexte général de l'agriculture et de l'alimentation reste problématique. C'est pourquoi nous nous engageons à passer un nouveau cap avec la politique publique alimentation agriculture. Le système agricole actuel favorise l'agrandissement des fermes au détriment de l'installation, rétribue la quantité plutôt que la qualité, soutenant ainsi des pratiques agricoles dégradant les sols, l'eau et la biodiversité. Une majorité de paysans ont des rémunérations toujours plus contraintes. 50 % de la population agricole doit être renouvelée dans les 10 ans, alors que le foncier agricole est en forte tension à cause de la pression des autres usages (logements, équipements, énergies, etc.) et de la nécessaire protection des zones humides et boisées à enjeu de biodiversité.

En parallèle, les déséquilibres de la distribution alimentaire ont tendance à croître, avec des produits à bas coûts qui ne permettent ni l'accessibilité de la population à une nourriture saine, ni une juste rétribution des producteurs, tandis que l'aide alimentaire est conduite à apporter des réponses structurelles alors que sa vocation première est celle de l'urgence.

La politique publique agriculture et alimentation de Nantes Métropole a pour but de mettre en œuvre le PAT mais aussi de soutenir les acteurs qui proposent des alternatives. Elle cherche à pérenniser ces initiatives et expérimentations locales, pour consolider un écosystème agricole alimentaire local durable et résilient. Au bénéfice de et avec les habitants.

La mise en œuvre du Projet alimentaire territorial et la politique publique alimentation agriculture

Depuis 2020, Nantes Métropole a engagé un certain nombre d'actions qui ont permis des avancées significatives en matière d'agriculture et d'alimentation, en partenariat avec les acteurs du territoire.

En matière de production agricole, le dispositif des aides aux installations des projets agricoles a été révisé en 2020 et orienté sur la vocation alimentaire et la production biologique. Le diagnostic des exploitations et des délaissés agricoles conduit en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'AURAN a été validé en 2022. Il montre des tendances positives entre 2016 et 2020 : un maintien des espaces agricoles sur la Métropole (15 000 ha soit 30% du territoire - dont 2/3 sont orientés vers l'élevage bovin) et une progression des sièges labellisés en bio avec près de 30 % des sièges d'exploitations agricoles concernés, contre 18 % en 2016. L'accompagnement partenarial annuel des porteurs de projets candidats à l'installation s'est poursuivi ; 45 porteurs de projets ont été accompagnés depuis 2019. Le soutien aux associations et partenaires agricoles et alimentaires s'est amplifié pour atteindre 336000€ en 2022, soit 45 % d'augmentation par rapport à 2020.

Des actions relatives à l'accessibilité alimentaire pour tous et à la sensibilisation, l'appui aux associations d'aides alimentaires pendant la crise sanitaire et au-delà, telle que VRAC, ou encore l'animation des défis familles à alimentation positive ont été menés.

Après un diagnostic sur le gaspillage alimentaire conduit auprès des 24 communes en 2020, 13 d'entre elles ont été accompagnées sur les deux années suivantes pour renforcer leurs actions. Sur la même période, 10 communes ont bénéficié de l'appui du Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB 44) pour travailler sur l'approvisionnement des cantines en produits de saisons, de qualité et en circuit court.

L'organisation de 5 « ateliers du PAT » à l'attention des élus et services communaux depuis 2021 conforte les échanges de pratiques et l'interconnaissance des enjeux et des avancées opérationnelles.

L'accueil des Assises territoriales de l'agro-écologie et de l'alimentation durable en septembre 2022 à Nantes, a connu un succès manifeste avec près de 900 participants. Elles se sont conclues par l'adoption de la Déclaration de Nantes qui permet une prise de position à l'échelle nationale des territoires sur ce sujet.

Les engagements « Agriculture et alimentation » de la Métropole la conduisent à se doter d'une **politique publique alimentation agriculture** pour une mise en œuvre d'ici 2026. Ils intègrent les objectifs de la feuille de route territoriale du PAT, et s'organise autour des 8 orientations stratégiques du PAT :

- développer les productions alimentaires contribuant à la transition écologique
- sécuriser l'approvisionnement local et tendre vers une logistique bas carbone
- permettre à chacun de manger à sa faim, sainement et équilibré
- intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire
- positionner la Métropole nantaise comme un territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain
- éduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation
- asseoir l'alimentation comme un facteur de bien vivre ensemble et de rayonnement
- construire ensemble un système alimentaire responsable.

Les enseignements du diagnostic agricole 2020 et de la crise sanitaire, la montée de la précarité alimentaire, les évolutions législatives ou encore les défis de l'agro-écologie et de la santé-nutrition conduisent à conforter les actions métropolitaines déjà engagées et à en adopter de nouvelles, telle que la stratégie foncière agricole, qui permettra notamment de renforcer la mise en œuvre du PAT.

Cette politique publique Alimentation et Agriculture est enrichie de l'avis du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation émis le 1^{er} juin 2023 au terme de son mandat de suivi-évaluation du PAT. Elle comporte un certain nombre d'actions phares :

- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie foncière agricole qui vise à transmettre les exploitations agricoles de la Métropole et à en installer de nouvelles, par des dispositifs d'acquisitions de foncier bâti et non bâti (enveloppe dédiée de 1,5M€/an), d'échanges parcellaires, de protection foncière renforcée (PEAN autour de Couëron, à l'étude pour le secteur Sud Ouest), de reconquête des délaissés agricoles ;
- Structurer un travail collectif avec les communes et CCAS pour soutenir les acteurs de l'aide alimentaire et co-construire avec les associations de solidarités alimentaires, les producteurs et les habitants une caisse commune alimentaire, correspondant à l'expérimentation locale d'une sécurité sociale de l'alimentation ;
- Appuyer la planification des approvisionnements des opérateurs publics de la restauration hors domicile (cantines scolaires, Ephad) : réaliser le diagnostic des approvisionnements en produits de qualité et de proximité (cf travaux du GAB) ; établir le potentiel des producteurs locaux pour répondre à cette demande ; organiser un forum de rencontre entre acheteurs et producteurs sur restauration collective en partenariat avec le Département ;
- Concrétiser les coopérations territoriales en matière d'alimentation et d'agriculture : transformer les réflexions en actions communes avec le Pays de Retz (en matière de restauration collective, d'installation/transmission, d'élevage...) ; avec la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (stratégie foncière) ; à l'échelle du Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire et sur la planification liée au ScoT ; ou encore à l'échelle départementale (réseau de Vice-Présidents «alimentation», soutien aux outil de transformation) ;
- Sensibiliser le plus grand nombre d'habitants sur les enjeux alimentaires et nutrition-santé : défi familles sur alimentation et transition écologique, lancement de l'opération « une ferme une école » pour les écoliers, renforcement de la mobilisation des supports de communication de Nantes Métropole ;
- Renforcer la mobilisation à l'occasion de l'évènement annuel de sensibilisation 48H de l'agriculture urbaine et et le soutien au Réseau de la Maison de l'agriculture et de l'alimentation urbaine.

Dans le cadre de cette politique publique, il vous est proposé de prendre acte et connaissance de l'avis émis par le Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA) et des réponses que la Métropole y apporte, et d'approuver la stratégie foncière agricole métropolitaine, outil de la politique publique alimentation et agriculture.

I - La réponse à l'avis du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation (CMAA)

Prenant acte de l'avis du CMAA (cf. ANNEXE 1), Nantes Métropole y répond point par point, dans le cadre de sa **politique publique alimentation agriculture** (cf. ANNEXE 2). Outre **la stratégie foncière agricole**, largement attendue par le CMAA et dont les modalités sont développées en seconde partie de cette délibération, 5 autres domaines d'interpellation du CMAA ont retenu l'attention des élus de Nantes Métropole : la coordination et la gouvernance, l'accessibilité alimentaire pour tous et toutes, l'approche par les filières et la planification, la transition agro-écologique et la sensibilisation et valorisation.

Sur les questions de coordination et de gouvernance, l'adoption de la politique publique installe de nouvelles instances : Comité de pilotage politique avec 8 Vice-Présidents et élus métropolitains couvrant les 8 orientations du PAT, « G24 de l'alimentation » rassemblant élus et techniciens des 24 communes, comité technique inter-directions d'une trentaine de chargés de mission. Les interactions entre politiques publiques y sont particulièrement travaillées : à titre d'exemple les enjeux de santé-nutrition sont à l'interface des deux nouvelles politiques publiques métropolitaines de santé d'une part et d'agriculture alimentation d'autre part.

Si aujourd'hui, le renouvellement du CMAA dans ses missions n'est pas envisagé, son invitation à développer les espaces d'échanges opérationnels entre les acteurs du PAT trouve écho dans l'évolution des « ateliers du PAT » ; ils seront désormais ouverts, construits et animés avec les acteurs de l'écosystème agricole, alimentaire et de santé pour en faire des espaces réguliers de dialogue. Ces ateliers thématiques seront au service des actions de la politique publique pour en accélérer la mise en œuvre, proposer des ajustements et des solutions concrètes ou modalités opérationnelles de déploiement. Un atelier du PAT sera par ailleurs consacré, en 2024, à comment intégrer les citoyens et consommateurs dans notre gouvernance partagée.

Des temps de coordination des actions entre acteurs sont par ailleurs prévus sur des thématiques considérées comme prioritaires par le CMAA : l'installation et la transmission agricole, le bio.

Des sujets tels que la place de l'agri-photovoltaïsme sur notre territoire ou encore celui de la méthanisation agricole vont aussi être abordés avec les acteurs du territoire pour permettre de poser une doctrine sur le sujet et définir la posture de Nantes Métropole.

Le travail sur le champ alimentaire s'incarne aussi au travers de coopérations spécifiques inter-territoriales en cours d'approfondissement avec les territoires voisins et le département en particulier.

Par ailleurs Nantes Métropole entend se nourrir du retour d'expérience exprimé par les membres du CMAA dans la conclusion de leur rapport tant sur les missions et rôle de l'instance que sur son fonctionnement.

Sur l'accessibilité alimentaire pour tous-tes, et en particulier face à la montée de la précarité alimentaire, Nantes Métropole est à l'initiative, aux côtés des communes.

Le dernier Atelier du PAT sur l'accessibilité alimentaire en mai a été l'occasion de soutenir et promouvoir le projet d'expérimenter une caisse commune alimentaire dans l'esprit de la Sécurité sociale de l'alimentation porté par un collectif d'acteurs sur le territoire, coordonné par VRAC. Une autre rencontre est prévue à l'automne avec les acteurs sur ce sujet. Nantes Métropole vise ainsi à intégrer la dimension de démocratie alimentaire et lier les questions de solidarité avec celles de la production agricole et de la santé.

A l'échelle nantaise, la stratégie des Nouvelles Solidarités contribuera à une alimentation durable et accessible sur le territoire et donnera lieu à des propositions opérationnelles d'ici à la fin de l'année.

La mise en réseau des acteurs de l'accessibilité alimentaire visant l'optimisation de leurs actions, le soutien renforcé de la Métropole aux actions portées dans les quartiers politiques de la ville et la poursuite des paysages nourriciers à Nantes et au-delà contribuent à cette accessibilité alimentaire pour tous et toutes.

Une coordination des dons alimentaires et un dialogue avec les têtes de réseau alimentaire est en cours à l'automne 2023 à l'échelle nantaise par le CCAS notamment sur la question des filières d'approvisionnement, en adéquation avec les enjeux du PAT.

Sur les filières et la planification des approvisionnements, Nantes Métropole travaille sur plusieurs axes à la recherche d'une plus grande souveraineté alimentaire et d'une relocalisation la plus forte possible de toute la chaîne, de la production à la consommation.

En matière de restauration scolaire, le partenariat avec le GAB 44 sur la planification en produits bio, locaux et de saison se poursuit (en application de la loi EGALIM et des engagements du PAT). L'appui aux communes volontaires, dont les cantines sont en gestion directe, va continuer. Il sera complété par une offre d'appui aux communes en gestion concédée. Nantes Métropole proposera aussi un accompagnement aux communes engagées dans la mutualisation de leurs cantines. Par ailleurs, une action commune avec le Département 44 portant sur la restauration collective publique (EPHAD, collèges et écoles) est travaillée pour 2024.

Sur la partie production des différentes filières et cultures agricoles, la proposition du CMAA d'établir des objectifs chiffrés de bio, pour chacune d'entre elle, est retenue. Ces objectifs seront fixés désormais à un horizon 2030, en favorisant les débouchés sur le territoire - dont la restauration collective.

Des attentions particulières sont portées à l'avenir de certaines filières : accompagnement pour un élevage durable, incitations à la diversification via le soutien à l'émergence d'une filière légumineuse.

Nantes Métropole va renforcer son soutien aux outils de transformation locaux tels que légumerie, abattoirs de proximité, ou encore une unité de transformation de lait, essentiels pour le développement des filières. Un diagnostic approfondi des besoins en matière de distribution et de logistique alimentaire, pour les cantines scolaires en particulier, va être conduit. En 2024, la mobilisation des acteurs moteurs ainsi que la contribution du SEMMINN, gestionnaire du MIN, aux objectifs du PAT seront consolidées.

De plus, l'appui à la structuration de l'économie sociale et solidaire en matière alimentaire va se traduire en particulier par le soutien à la création d'une Coopérative Alimentaire territoriale.

En matière d'agro-écologie, la Métropole agit déjà : incitations financières pour des pratiques agricoles plus durables, soutien aux acteurs mobilisés pour former les paysans, pour planter et gérer durablement les haies bocagères ou encore pour concilier agriculture et biodiversité. Elle va renforcer dès 2024 son accompagnement à différents niveaux via une coordination élargie des différents acteurs et le croisement des expertises disponibles avec impacts des pratiques agricoles débouchant sur des dispositifs opérationnels : concernant la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, l'adaptation aux évolutions climatiques, la réduction des GES, la bonne coordination entre préservation des milieux et de la biodiversité.

Concernant les questions de sensibilisation et de valorisation, Nantes Métropole utilisera ses canaux de communication pour valoriser des acteurs du territoire engagés pour un système agricole et alimentaire résilient, avec une attention particulière à la filière du bio, actuellement en crise.

Une meilleure identification des productions du territoire et de leur commercialisation sur les marchés de plein vent est engagée via des chartes qualité (ex. : Talensac) ; l'organisation physique du marché de la Petite Hollande, à l'issue de son aménagement, poursuivra aussi cet objectif. Nantes Métropole va faciliter le dialogue entre les grandes et moyennes surfaces et les producteurs locaux.

La Métropole nantaise entend par ailleurs favoriser la consolidation et le soutien de projets en émergence ou qu'elle accompagne et qui contribuent à sensibiliser les habitants : Maison de l'alimentation et de l'agriculture urbaine qui entre dans une nouvelle phase en 2024, édition 2024 des 48H de l'agriculture urbaine ; le lancement du projet « une ferme une école », dans le cadre du marché pédagogique qu'elle anime, avec une première expérimentation à la rentrée scolaire 2024 ; le renforcement des défis familles avec leur dimension alimentaire en touchant un public plus varié ; l'actualisation et le partage de la carte des lieux de circuit court et de vente directe sur la Métropole ; les actions innovantes en matière d'alimentation (du type tiers-lieux ou encore la création de la Coopérative d'Activité et d'Emploi Alimentaire) ; la clarification et valorisation des «fermes urbaines» en activité sur le territoire.

II- La stratégie foncière agricole

La préservation des zones agricoles est au cœur du SCOT Nantes Saint-Nazaire, approuvé en 2016 ainsi que du PLUm approuvé en 2019. Les engagements fixés dans ces documents de planification sont de réduire de 50% le rythme annuel de consommation des espaces naturels et agricoles par rapport à la période 2004-2014 et de protéger durablement plus de 15 000 ha de zones agricoles. La pression foncière en zone péri-urbaine reste cependant forte : le foncier y est convoité pour une diversité de fonctions (résidentielle, loisirs, économique hors agriculture, équipements, énergie) entraînant une tension sur les terres disponibles pour l'activité agricole. Or l'activité agricole est fondamentale pour assurer la plus forte souveraineté alimentaire possible sur notre territoire, sécuriser nos approvisionnements et relocaliser l'activité.

La stratégie foncière métropolitaine, approuvée lors du conseil métropolitain des 29 et 30 juin 2022 a posé l'objectif de conforter le socle naturel, agricole, boisé et en eau de la Métropole pour répondre au défi climatique et mettre en œuvre les objectifs du Plan Alimentaire Territorial.

Ainsi, il est proposé de décliner cette stratégie foncière globale dans le but de structurer l'intervention foncière de Nantes Métropole précisément sur les terres agricoles. L'objectif est de répondre aux grands enjeux suivants, identifiés par l'actualisation récente du diagnostic agricole des exploitations et des délaissés agricoles :

- maintenir et consolider les surfaces et sites de productions alimentaires
- réussir le renouvellement de la population agricole
- accompagner les exploitations dans une démarche de transition des pratiques agricoles vers plus de durabilité et de résilience, en faveur de l'agriculture biologique

De premiers cadrans prioritaires d'intervention ont également été déterminés :

- la transmission des exploitations agricoles sur une couronne Ouest / Nord de la Métropole,
- la redynamisation des espaces agricoles sur une grande frange Sud du territoire,
- l'amélioration des pratiques et l'accès aux ressources sur un large secteur Nord/ Est,

et de manière transversale à l'ensemble du territoire métropolitain : l'accompagnement des installations et l'amélioration du fonctionnement du parcellaire.

Pour cela, il est proposé que Nantes Métropole se dote d'une **stratégie foncière agricole spécifique** permettant de planifier à court, moyen et long terme ses modalités d'intervention foncière. Différents leviers d'actions ont été identifiés pouvant être mobilisés de manière adaptée en fonction des situations et des secteurs prioritaires d'intervention identifiés dans le diagnostic agricole.

Cette stratégie foncière agricole a été construite en lien avec les communes et pour répondre à un certain nombre de leurs attentes, particulièrement exprimées lors de l'élaboration des contrats territoriaux. Ces contrats ont souligné la question foncière agricole comme un enjeu fort pour pérenniser les exploitations ou pour mettre à disposition de nouveaux fonciers agricoles. Les enjeux et principes de spatialisation ont été partagés avec les communes lors de groupes agricoles locaux et les principes d'intervention discutés en Commission Locale de Pôles. Le comité de suivi politique de la stratégie foncière a également été associé à la définition du cadre d'intervention de la métropole. Enfin, en plus des communes, les principaux partenaires agricoles de la métropole ont aussi pu contribuer à l'élaboration de cette stratégie.

1 - Les acquisitions foncières

L'accès au foncier constitue une des principales difficultés rencontrées par les porteurs de projet agricoles, au moment de leur installation, tout particulièrement pour ceux non issus du milieu agricole.

Il s'agit donc de définir un cadre d'intervention pour les futures acquisitions foncières de la Métropole, en articulation avec les opérateurs fonciers tels que la SAFER, l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique, LIGER FONCIER, la coopérative Passeurs de terres, et les porteurs de projets agricoles potentiels.

La métropole intervient en acquisition à titre subsidiaire, si aucun opérateur ou autre collectivité ne se positionne.

1.1 - Les acquisitions de fonciers non bâtis

Il est proposé que Nantes Métropole réalise des acquisitions de foncier non bâti, à l'amiable ou via la mobilisation du dispositif de préemption de la SAFER.

Ces acquisitions interviendront, en dernier recours, selon des critères précisés en ANNEXE 3, jointe à cette délibération, et en complément des stratégies communales. Les interventions de Nantes Métropole se concentreront sur les secteurs à enjeux agricoles prioritaires (transmission, reconquête, concurrence forte vis-à-vis des autres usages, anticipation des compensations foncières ...).

Il est souhaité que ce portage de foncier non bâti par la Métropole puisse être établi pour une période transitoire, sur une durée maximale fixée à 5 ans. L'objectif ainsi visé est d'envisager l'action foncière de la Métropole comme un relais au bénéfice d'un porteur de projet agricole, et qu'au terme du portage, une rétrocession en sa faveur soit organisée. L'exploitation des terres agricoles, propriétés de Nantes Métropole, sera encadrée systématiquement par des baux ruraux intégrant des clauses environnementales. Des obligations réelles environnementales seront également contractualisées afin de préserver les fonctions écologiques des terres acquises par Nantes Métropole sur le très long terme.

1.2 - Les acquisitions de logements agricoles

Compte tenu des tensions foncières et immobilières importantes présentes sur le territoire métropolitain, la question de l'accès au logement constitue un premier obstacle souvent rédhibitoire à la transmission des exploitations. Plusieurs raisons peuvent être avancées : des prix trop éloignés de la réalité économique des agriculteurs, la conservation de certains logements par les cédants lors des transmissions agricoles, le besoin de proximité directe de l'exploitation, la nécessaire limitation du mitage de l'espace agricole avec de nouvelles constructions.

Pour répondre à l'enjeu de transmission des fermes, la question du **logement agricole** est une priorité d'actions. Il est donc proposé que Nantes Métropole puisse acquérir des logements agricoles sous certaines conditions :

- lorsque la pérennité de l'activité agricole est remise en cause
- pour garantir une continuité de l'activité agricole alimentaire développée sur le territoire
- pour permettre une installation agricole professionnelle en agriculture biologique ou en conversion
- lorsque qu'aucun autre partenaire (dont les structures de portage) ne se positionne
- et selon des critères précisés dans l'annexe 1, jointe à cette délibération

Il est proposé que Nantes Métropole intervienne à titre exceptionnel, et se porte acquéreur au prix fixé par le service des Domaines, préalablement consulté, et sans faire jouer le droit de préemption de la SAFER. Cette intervention s'organise selon les priorités suivantes :

- Priorité 1 : sites de production en élevage localisés dans le cadran prioritaire Nord/ Nord Ouest de l'agglomération (logement strictement nécessaire)

- Priorité 2 : sites de production alimentaire (maraîchage, viticulture,...) dont le logement est enclavé dans l'unité de production agricole et ne peut en aucun cas être détaché de la transmission de l'exploitation
- Priorité 3 : dernier site de production alimentaire (maraîchage, élevage, viticulture,..) en activité sur la commune avec logement associé

Concrètement, trois cas de figure sont à distinguer :

1/ Une exploitation agricole est à transmettre ; aucun porteur de projet en production alimentaire n'est identifié ou le projet d'installation est en phase de finalisation (porteur de projet en formation,...) Dans ce cas, Nantes Métropole engage l'intervention publique via la mobilisation d'opérateurs fonciers comme l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

2/ Une exploitation agricole est à transmettre ; un porteur de projet à la reprise est identifié, mais il ne dispose pas des capacités financières nécessaires à l'achat de l'ensemble de l'outil de production (logement, bâti technique et foncier), et sollicite l'intervention publique.

Après une séquence d'analyse d'opportunité et de faisabilité, Nantes Métropole se porterait acquéreur du logement agricole, à titre subsidiaire.

Concernant ce deuxième cas de figure, un travail de priorisation a été réalisé, permettant de se projeter sur une première cible estimée d'environ 20 sites dans les 5 prochaines années. Nantes Métropole acte le principe d'un plafonnement du montant de l'intervention par dossier d'acquisition.

Par principe, la rétrocession au porteur de projet sera favorisée. Cependant, ces portages fonciers pourront s'inscrire sur du long terme, dans l'objectif de lier sur la durée le parcellaire agricole et le logement, et pérenniser ainsi des unités de production agricole.

Il est proposé que Nantes Métropole puisse déléguer la gestion locative de ces biens acquis à des opérateurs dont les bailleurs sociaux.

Il est proposé que les communes puissent contribuer à ces investissements via une subvention d'investissement au gestionnaire du bien qui sera retenu par la Métropole et ce à hauteur de 5 % / 10 % / 20 % (3 catégories de communes en fonction du potentiel fiscal)

3/ Une exploitation est à transmettre ; une commune porte un projet de reprise en régie municipale.

Il est proposé que les acquisitions et la gestion immobilière du bien soient initiées et portées par la commune. L'intervention de Nantes Métropole se traduit par un soutien financier direct à la commune par le biais d'un fonds de concours dont le montant ne pourra dépasser plus de 50 % du reste à charge pour le bénéficiaire . Les modalités et critères d'attribution de ce fonds seront définis ultérieurement.

Pour accompagner ces enjeux d'acquisitions, une enveloppe associée de l'ordre de 1,5 M€ par an, prise en partie dans l'enveloppe globale du foncier inscrite en PPI, pourra être mobilisée par Nantes Métropole.

2 - Les échanges parcellaires

Des dispositifs d'échanges parcellaires sont mis en place sur les secteurs à enjeux prioritaires auprès d'exploitants volontaires. Ces démarches visent à améliorer la qualité des structures agricoles et favoriser donc les transmissions. Pour cela, l'animation territoriale est renforcée et les partenariats de Nantes Métropole avec les structures d'accompagnement agricole comme CAP 44 (Construire une Agriculture Paysanne 44) , le GAB (Groupement des Agriculteurs biologiques) ou la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire devront intégrer cette dimension.

3 - La protection foncière

La protection foncière de certains territoires métropolitains est renforcée. En effet, deux objectifs de projets peuvent justifier la mobilisation d'outils de protection complémentaires : sauvegarder des espaces agricoles dynamiques ou permettre la reconquête et la redynamisation d'anciens espaces agricoles. Pour chacune de ces deux situations, des critères d'activation ont été analysés et proposés à l'appui des éléments du diagnostic agricole.

Le secteur agricole du pôle Loire-Chézine de la Métropole, centré autour de la commune de Couëron, présente un intérêt particulièrement stratégique pour la production alimentaire de la Métropole. Sur ce secteur, une protection quasi-définitive des zones agricoles et environnementales afférentes apparaît indispensable pour favoriser les transmissions et inciter de nouvelles installations agricoles. Aussi, en complément du PLUm, le Périmètre de protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) doit permettre de préserver le potentiel foncier des exploitations et d'assurer leur pérennité sur le long terme. Il est donc proposé que le Département, en concertation et en accord avec Nantes Métropole, puisse établir un PEAN sur ce secteur. Cette démarche sera conduite dans le cadre d'un travail partenarial resserré avec les communes concernées.

Le secteur sud-ouest de la Métropole présente quant à lui de forts enjeux en termes de reconquête et de redynamisation de son espace agricole. L'intervention de la Métropole portera sur l'identification précise des sites à enjeux, suivie de la remise en culture des délaissés agricoles. En soutien de ces actions, une analyse stratégique territoriale sera engagée, en coopération avec les communes et le département, au travers de la mise en place d'un groupe de travail dédié, qui analysera le projet agricole du territoire et comment l'outil PEAN peut y répondre.

4 – La reconquête des délaissés agricoles

Le programme de remise en exploitation des friches agricoles porté par la Métropole est renforcé, notamment sur le secteur Sud-Ouest de la Métropole. En complément de l'animation porté par la Métropole et par la Chambre d'agriculture, différents outils fonciers pourront être mis en œuvre, aux côtés des stratégies des communes : veille foncière renforcée, animation foncière, acquisitions,....

Ils s'accompagneront d'aides financières pour les travaux de défrichage dans les cas de compatibilité avec les enjeux de biodiversité, et après vérification de la capacité des parcelles à accueillir une activité agricole : potentiel agronomique, accès à l'eau, sécurisation,.... Pour cela le volet des études préalables du programme sera consolidé. Ce dispositif de mise en valeur des terres agricoles sous exploitées est encadré par la délibération du Conseil métropolitain du 16 octobre 2020. Il prévoit le financement à hauteur de 80 % des travaux de défrichage et d'amélioration du sol avec deux plafonds d'aide : 1 920 €/ha pour une exploitation existante et 2 400 €/ha pour une installation.

Si toute atteinte aux surfaces agricoles doit être au maximum évitée et 100 % de la surface agricole conservée, et ce conformément aux objectifs du PAT, le foncier remobilisé par ce programme « friches » pourra être valorisé à titre exceptionnel dans les compensations agricoles associées aux projets d'aménagement métropolitains. Pour cela, il est proposé que les enveloppes financières provenant des compensations collectives agricoles soient prioritairement fléchées pour financer de la compensation surfacique et donc dédiées à des opérations de remise en exploitation. Il est proposé également qu'elles puissent être en totalité valorisées sur le territoire métropolitain.

Pour déployer cette stratégie, l'animation par Nantes Métropole d'une gouvernance partagée est nécessaire. Celle-ci vise au renforcement des partenariats de la Métropole avec l'ensemble des parties prenantes [SAFER, Chambre d'Agriculture, Terres de Liens, GAB, CAP44, Département, SCIC Nord Nantes, opérateurs fonciers...]. Elle intégrera par ailleurs l'indispensable approche territoriale de proximité en lien avec les communes, les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers.

Ces partenariats étroits doivent également permettre à Nantes Métropole d'**approfondir la connaissance du fonctionnement des exploitations et du foncier agricole pour anticiper au maximum les situations** : diagnostics réguliers des exploitations agricoles et des espaces de friches, veille et animation foncière renforcée, anticipation des mutations foncières...

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie s'intégrera dans une échelle de réflexion plus large dans le cadre d'une gouvernance politique et technique élargie avec les territoires voisins. Elle sera appuyée par ailleurs des différents dispositifs d'animation et de sensibilisation portés par la Métropole, en lien avec ses partenaires agricoles.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - prend acte de l'avis du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation sur la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territoriale qui vise à renforcer la Politique Publique Agriculture Alimentation de la métropole nantaise ;
- 2 - prend connaissances des réponses apportées par Nantes Métropole à l'avis du Conseil Métropolitain des Acteurs de l'Alimentation dans le cadre de sa politique publique alimentation agriculture ;
- 3 - approuve la stratégie foncière agricole métropolitaine telle que décrite ci-dessus,
- 4 - se prononce favorablement au lancement d'une réflexion sur le projet de création d'un périmètre de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) sur le territoire du pôle Loire-Chevine, en partenariat avec le Département et les communes concernées,
- 5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée cohésion sociale
Direction égalité

04 - Rapport annuel 2022 Égalité femmes - hommes – Présentation

Exposé

Nantes Métropole agit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Agir concrètement pour l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu majeur de cohésion sociale pour le territoire, qui se traduit par une approche intégrée et transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, tant en interne, en direction des agents et agentes, qu'en externe, dans le cadre de ses politiques publiques.

Les actions engagées, présentées dans le rapport joint à la présente délibération, ont principalement porté sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines d'actions de la Métropole: la lutte contre les violences faites aux femmes, la culture et le sport, l'égalité en entreprise et salariale, l'espace public, mais aussi en matière de responsabilité sociétale interne.

Nantes Métropole soutient la lutte contre le fléau des violences et participe à l'accompagnement des femmes victimes de violences

En 2022, Nantes Métropole a contribué à l'organisation des premières Assises nationales de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, également relayées par des événements « Hors les Murs », sur les autres communes de la Métropole.

Près de 115 spectacles, performances, ateliers, conférences, expositions ou ciné-débats ont ainsi été organisés sur le territoire, tout au long du mois de novembre.

Plus de 2 500 personnes ont assisté à ces Assises à la Cité des Congrès, et plus de 3 000 ont suivi l'événement en streaming.

Véritable temps fort de la lutte contre le sexisme, cet événement d'envergure avait vocation à éveiller les consciences sur la réalité des violences faites aux femmes et leur ancrage systémique dans le sexisme.

Le soutien de Nantes Métropole au financement de Citad'elles, lieu d'accueil des femmes victimes de violences, s'est poursuivi en 2022. Nantes Métropole a ainsi participé au financement de la structure à hauteur de 380 000 € : 200 000 € pour le fonctionnement et 180 000 € pour les locaux. 82% des femmes accueillies viennent de la métropole nantaise.

La collectivité soutient également la lutte contre les violences aux côtés des structures d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles et à la prise en charge des auteurs. Grâce à ces associations, des centaines de femmes peuvent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. L'engagement de ces actrices et acteurs envers le grand public, les professionnels et les institutions, sensibilise chaque année des milliers de citoyens et citoyennes. En 2022, Nantes Métropole a poursuivi pour la 3^e année consécutive l'augmentation du soutien aux associations, pour faire face aux demandes de plus en plus nombreuses d'accompagnement et d'écoute des victimes.

Nantes Métropole soutient le sport féminin

Regroupant handball et volley-ball, les Neptunes ont été soutenues par Nantes Métropole à un niveau parmi les plus élevés de France, à la hauteur des enjeux de ce club professionnel féminin de dimension européenne.

Nantes Métropole soutient également 7 sportives de haut niveau à titre individuel, leur permettant de concilier au mieux études, vie professionnelle, et vie de sportives.

Nantes Métropole valorise la place des femmes dans la culture

Invisibilisée pendant des siècles, la place des femmes dans l'histoire, la musique, l'art en général est remise à l'honneur dans les grands équipements métropolitains comme le Musée d'histoire, qui a programmé en 2022, 49% d'artistes femmes, contre 20 % en 2018.

Nantes Métropole lutte contre les discriminations sexistes dans l'emploi

En 2022, Nantes Métropole a signé le nouveau protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, s'engageant ainsi à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, notamment en soutenant l'accompagnement.

Nantes Métropole soutient les initiatives qui interpellent la responsabilité sociétale des entreprises et aident les femmes à faire entendre leur voix dans le monde du travail. Pour faire progresser l'égalité professionnelle, elle soutient par exemple, dans le cadre de la plateforme responsabilité sociale des entreprises (RSE) de la Métropole nantaise, le projet « NégoTraining » d'Audencia qui donne aux femmes les clefs d'une négociation salariale réussie pour réduire les inégalités de salaire. En 2022, 12 ateliers #NégoTraining ont pu se tenir.

La collectivité soutient également des initiatives telles que le salon « Profession'L », qui offre des ateliers d'accompagnement sur la carrière et la reconversion des femmes.

Nantes Métropole agit en faveur d'un espace public pour toutes et tous

Si certaines femmes n'ont pas le plein usage des équipements et espaces publics, ou doivent mettre en place des stratégies conscientes ou non pour les éviter, il y a rupture d'égalité.

La réalité sociologique issue de l'observation de l'occupation des espaces invite à interroger nos projets au prisme de l'égalité femmes hommes, et donc à les concevoir différemment.

C'est le cas du projet « Jardins de l'Estuaire », qui offrira une meilleure diversité de cheminements, des points d'eau, des toilettes publiques mieux pensées, des distributeurs de protections périodiques, etc, en faisant de la question du genre le fil rouge de la concertation citoyenne.

Nantes Métropole intègre l'égalité femmes-hommes au cœur de ses enjeux d'exemplarité employeur

En 2022, Nantes Métropole a renouvelé son plan d'égalité professionnelle femmes-hommes, engageant la responsabilité interne de la collectivité en tant qu'employeur, afin de porter la politique RH d'égalité et de mixité, d'améliorer la communication interne inclusive, mais aussi d'améliorer le taux de mixité dans certains métiers très genrés. Cette dynamique concerne également d'autres process internes, intégrant des clauses égalitaires lors de choix de prestataire ou de commande publique.

Nantes Métropole anime le sujet de l'égalité femmes-hommes sur le territoire

Nouveauté 2022, le groupe des 24 communes (G24) sur l'égalité femmes-hommes a été mis en place. Il réunit élues et élus des 24 communes de la métropole, afin de monter en compétences collectivement et partager expériences, questionnements et initiatives, sur des thématiques comme les violences faites aux femmes, les sensibilisations à l'égalité, etc.

Pour faire avancer l'égalité entre toutes et tous, Nantes Métropole met en œuvre ses engagements par des actions concrètes, le partage et l'échange entre communes, et par le soutien aux actrices et aux acteurs du territoire mobilisés sur ces enjeux.

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Direction général déléguée cohésion sociale
Direction égalité

05 – Rapport annuel 2022 d'accessibilité universelle – Présentation

Exposé

Nantes Métropole agit en faveur des personnes en situation de handicap en menant historiquement une politique d'inclusion et d'accessibilité universelle, enjeu majeur de cohésion sociale et d'égalité pour le territoire.

Cet engagement, qui vise à lutter contre les inégalités et les discriminations dont peuvent être victimes ces citoyens et citoyennes sur le plan de leurs droits et de leur situation, mobilise de manière transversale toutes les politiques publiques métropolitaines. La Métropole devrait, au cours de ce mandat, y consacrer 25 millions d'euros.

L'action volontariste de Nantes Métropole s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui prévoit également un rapport annuel en matière d'accessibilité de la voirie, de l'espace public, du cadre bâti et des transports.

Les actions engagées dans le cadre de la prise en compte de l'accessibilité universelle dans différents domaines d'actions de la Métropole (la chaîne des déplacements, la mise en accessibilité des grands projets urbains, l'accessibilité du cadre bâti, l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers) sont restituées dans le rapport joint à la présente délibération.

Vous trouverez ci-après une synthèse de certaines de ces actions.

Nantes Métropole, dans l'objectif d'une métropole inclusive et d'une intégration de l'égalité dans tous les domaines de la vie des citoyennes et citoyens, s'appuie sur les experts d'usages et acteurs de terrain, et anime l'ensemble du territoire.

La Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle (CMAU) est composée à la fois d'usagers et usagères, d'associations, d'élues et élus, et de services ou personnes qualifiées. L'associer aux principaux projets, aux réflexions, ou la solliciter pour les évaluer et les ajuster est essentiel à la recherche d'une accessibilité universelle réelle, vécue, au-delà des normes réglementaires. En 2022 elle s'est réunie une fois en plénière et cinq fois en ateliers.

Pour animer ce sujet sur l'ensemble du territoire métropolitain, le groupe des 24 communes (G24) accessibilité universelle, permet une montée en compétences collective sur ce sujet. Il s'est réuni une fois en 2022.

Enfin, les référents accessibilités au sein des directions sont autant de ressources et de relais pour que l'accessibilité irrigue toute l'action de la Métropole.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle (CMAU), agit pour favoriser l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ses usagers.

Poursuivre l'accessibilité dans l'ensemble des services et infrastructures des mobilités

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée des Transports Collectifs de Nantes Métropole, la CMAU participe depuis plusieurs années au projet d'amélioration du service Proxitan. En 2022, 45 577 déplacements ont eu lieu grâce à ce service, plébiscité par le public.

Afin d'offrir des alternatives à Proxitan, sursollicité sur certains horaires et trajets, une expérimentation a été initiée en novembre 2022 : Mon CoPilote, comprenant un dispositif d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles, ainsi qu'un parcours découverte pour les seniors.

Par ailleurs, sur la base et dans la continuité des ateliers de travail de la CMAU de 2021, les premiers prototypes des futurs tramways, lancés en production en 2022, seront testés par les experts d'usages.

En 2022, ce sont les busways qui ont fait l'objet de tests par la CMAU, afin d'améliorer notamment la rampe d'accès, ainsi que les dispositifs de feux sonores et panneaux d'information.

Enfin, la formation des conductrices et des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit : 224 professionnels ont pu en bénéficier en 2022.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, favorise la mobilité par la continuité de la chaîne des déplacements.

Veiller à l'accessibilité des cheminements dans l'espace public et dans les grands projets urbains

En 2022, la Métropole a consacré 2 millions d'euros à la mise en accessibilité des cheminements piétons, dont 68% pour les communes hors Nantes.

La prise en compte de l'accessibilité est également nécessaire dans les grands projets urbains. Ainsi, la transformation du Pont Anne-de-Bretagne fait l'objet d'un dialogue citoyen engagé depuis l'automne 2021. Des citoyennes et citoyens qui ont rendu un avis sur l'évolution de cet ouvrage ont été sensibilisés aux enjeux du handicap et de l'accessibilité par la CMAU.

La CMAU est également intervenue en 2022 pour améliorer l'accessibilité des abords de la nouvelle Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et du futur Centre Hospitalier Universitaire (CHU).

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle favorise le développement de l'habitat inclusif et l'accessibilité à l'ensemble des logements sur son territoire, en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Adapter les logements existants

Le dispositif Mon Projet Rénov a permis, en 2022, d'accompagner 248 propriétaires occupants aux revenus modestes, afin d'améliorer l'accessibilité de leur logement. Nantes Métropole a également financé les travaux de maintien à domicile pour 190 propriétaires occupants.

Dans cet objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et prolonger leur autonomie dans le logement, le CreAT (Centre de ressources et expertise en aides techniques), est une ressource experte pour avancer sur ces sujets.

Développer l'habitat inclusif sur le territoire métropolitain

Durant l'année 2022, ce sont 14 logements inclusifs qui ont été financés, 40 logements adaptés aux personnes âgées, ainsi que l'extension d'une résidence autonomie (15 logements supplémentaires).

Nantes Métropole garantit l'accessibilité aux débats publics et aux événements

Le premier Conseil Métropolitain traduit en langue des signes française (LSF) s'est tenu en décembre 2022. Ce dispositif pérennisé a vocation à être élargi aux événements. L'enjeu étant que l'ensemble des citoyennes et citoyens accède aux débats publics comme ce fut le cas à l'occasion des Assises nationales de lutte contre les violences sexistes et sexuelles organisées en novembre 2022.

Nantes Métropole sensibilise et forme ses agents pour intégrer l'accessibilité universelle également à leurs postures professionnelles, et veille à l'exemplarité de ses services, via sa démarche interne

Pour une égalité à 360° et une véritable intégration de l'accessibilité universelle à tous les champs de l'action de Nantes Métropole, la sensibilisation des agents et des agentes est une priorité.

En 2022, les événements internes à la collectivité comme la semaine des agents «Allez viens...» fut l'occasion de sensibiliser le personnel par des mises en situation («Vis ma vie de PMR»), ou de l'initier à la langue des signes française (LSF).

Dans un objectif d'amélioration de l'inclusion professionnelle, la collectivité a renforcé les moyens dédiés au handicap au sein du service égalité au travail.

Par ailleurs, en 2022, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap à la Métropole atteint 6,03%, conformément au taux réglementaire.

L'engagement de Nantes Métropole se mesure ainsi par des actions concrètes en faveur de l'accessibilité universelle, en s'appuyant sur la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, les actrices et les acteurs du territoire.

Le Conseil délibère et,

1 - prend acte du rapport 2022 sur la situation en matière d'accessibilité universelle intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Direction Générale Fabrique de la Ville Ecologique et Solidaire
Direction de l'espace public

06 – Transition écologique - Saint-Herblain Indre Couëron – Aménagement d'un axe magistral cyclable – Travaux – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Exposé

Par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement de l'axe magistral cyclable D Nantes - Couëron, en passant par Saint-Herblain et Indre, sur un itinéraire de 7,5 km, pour un montant de 7 204 166,67 € HT soit 8 645 000,00 € TTC.

Le maître d'œuvre de l'opération, le groupement Phytolab/Tugec/ETC, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser justifient le recours à un marché global, dont le montant est estimé à 6 500 000 € HT soit 7 800 000 € TTC.

Conformément aux articles R2172-1 et R2172-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur :

- l'AP101 libellée Mobilités opération 2021 n° 3267 libellée Axes structurants et magistraux vélos,
- l'AP50 libellée Transports collectifs opération 2021 n° 10146 libellée Voirie bus et chronobus – aménagements.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'axe magistral cyclable D Nantes - Couëron, en passant par Saint-Herblain et Indre,

2 - autorise Madame la Présidente à solliciter toute subvention en lien avec le projet,

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer le marché, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale Territoires Proximité Déchets Sécurité
Pôle Loire-Chézine

07 - Indre et Saint-Herblain – Aménagement des continuités cyclables en bord de Loire – Accord-cadre – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des continuités cyclables en bord de Loire sur les communes de Indre et Saint-Herblain pour un montant de 2 719 181 € HT soit 3 263 017 € TTC (valeur avril 2022), et ce, afin de réaliser 10 tronçons au lieu de 4 initialement prévus qui permettront d'assurer une continuité cyclable sur 9 km dans le cadre du dispositif « Loire à vélo ».

Le maître d'œuvre de l'opération, la société CERAMIDE, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La nature homogène des travaux prévus sur les différents tronçons justifie le recours à un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents.

Cet accord-cadre sera assorti d'un maximum d'un montant de 2 500 000 € HT soit 3 000 000 € TTC.

Conformément à l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, solidarité, santé, longévité, dialogue citoyen », opérations 2021-3382 libellée, « plans communaux de déplacements doux » et 2021-2889, libellée « nouveaux aménagements de voirie – pôle Loire Chézine » ; sur l'AP 101 libellée « Mobilités », opérations 2021-3192017, libellée « Loire à Vélo », et l'opération 2021-3267 libellée « Axes magistraux structurants vélos ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 1 077 000 € TTC.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la conclusion d'un accord-cadre mono-attributaire à marchés subséquents de travaux associés pour l'aménagement des continuités cyclables en bord de Loire sur les communes de Indre et Saint-Herblain,

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer et signer le marché, et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités
Direction des investissements et de la circulation

08 - Transition écologique - Acquisition de rames de tramway et réalisation d'études et de travaux associés - Adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 2 - Lignes 2 et 3 - Marchés de travaux et de fournitures pour l'adaptation du CETEX Trocardière - Lancement des consultations

Exposé

L'acquisition de tramways de grande longueur nécessite de réaliser des études et travaux d'adaptations des infrastructures et centres techniques d'exploitation (CETEX) tramway existants.

Par délibération n°2017-42, le conseil métropolitain du 24 mars 2017 a approuvé le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats portant sur l'acquisition de rames de tramway ainsi que sur les études et travaux associés. Cet accord-cadre a été attribué à la SEMITAN.

Par délibération n°2022-06, le conseil métropolitain du 4 février 2022 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'adaptation des infrastructures et CETEX tramway existants phase 2, pour un montant de 10 000 000 € TTC. Cette opération a été confiée à la SEMITAN et prévoit l'adaptation des infrastructures des lignes 2 et 3 pour permettre la circulation des nouvelles rames Alstom Citadis, ainsi que l'adaptation des CETEX pour faire évoluer l'affectation du parc de tramways en remisage et maintenance.

Le CETEX Trocardière, qui alimente la ligne 2 de tramway, n'accueille aujourd'hui que des rames Alstom TFS, qui seront démantelées et remplacées par les nouvelles rames Alstom Citadis progressivement. Il ne peut pas, en raison de l'emprise au sol actuellement disponible, être adapté pour recevoir ces nouvelles rames, dont la longueur est plus importante que celle de toutes les autres rames circulant sur le réseau. Pour maintenir l'exploitation de la ligne 2, le CETEX doit être adapté pour accueillir des rames Bombardier et CAF, dont la longueur est à peu près la même que celle des TFS. Les aménagements à réaliser consistent principalement en :

- la création de passerelles permettant d'accéder, pour la maintenance, à la toiture des rames, qui comportent, contrairement aux TFS, de très nombreux et volumineux équipements en toitures. Les passerelles sont accompagnées de la mise en place de ponts roulants.
- la mise en place de dispositifs de sablage adaptés aux rames CAF et Bombardier. Chaque soir, les tramways rentrant dans les CETEX passent par la station de sablage afin que les réservoirs de sable soient remplis. Le sable est utilisé en petite quantité, afin d'améliorer l'adhérence des roues sur le rail quand le tramway circule sur le réseau.
- l'adaptation de la station de lavage des tramways, par la modification ou la rénovation des éléments suivants : brosses, réacteur biologique, automatismes électriques, cycle de l'eau, etc.

Afin de limiter l'impact sur l'exploitation, les travaux d'adaptation du CETEX seront réalisés à l'été 2024, pendant la coupure d'exploitation de la ligne 2 de tramway liée à l'opération de rénovation tramway du quai de Versailles, démarrée en 2023 et qui se poursuivra l'année prochaine.

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1, L2124-1, L2124-4 et R. 2124-4 du Code de la commande publique, il est proposé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer les consultations pour les marchés de travaux (ossatures de passerelles, postes de sablage, station de lavage) et les marchés de fournitures associées sous forme de procédures adaptées, et le cas échéant sous la forme d'une procédure avec négociation. L'ensemble des prestations de fournitures et travaux représente une estimation prévisionnelle de dépenses de 1 390 000 € HT, soit 1 668 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°050 libellée transports collectifs, opération 2021-10176, libellée Adaptation infrastructures L2 & L3 aux rames de grande longueur.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le lancement, par la SEMITAN, des procédures adaptées, des procédures formalisées avec négociations ou des accords-cadres nécessaires à l'adaptation du CETEX de Trocardière, dans le cadre de l'opération d'adaptation des infrastructures et CETEX existants phase 2 – Lignes 2 et 3,

2 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les contrats résultants de ces consultations,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à la fabrique de la ville écologique et solidaire
Département des mobilités
Direction des investissements et de la circulation

09 - Transition écologique – Rénovations des lignes 2 et 3 - Modification des programmes et des enveloppes financières prévisionnelles – Lancement de consultations

Exposé

Au sein de l'accord-cadre n°2019-27088 de mandats portant sur la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, lié au réseau de transports collectifs, Nantes Métropole confie des marchés subséquents de mandat à la SEMITAN, relatif à des opérations de rénovation de plateforme tramway. La priorisation de ces opérations se fait en fonction de l'état des voies et de leur vétusté. C'est le cas des 2 opérations listées ci-après.

Nantes – Rénovation de la ligne 2 de tramway – Section entre les stations Place du Cirque et Motte Rouge

Nantes Métropole a confié à la SEMITAN un marché subséquent de mandat n°2020-1169 relatif à la rénovation de la ligne 2 de tramway entre les stations Place du Cirque et Motte Rouge, notifié le 2 juin 2020.

Suite aux études préliminaires, le conseil métropolitain du 8 octobre 2021, par délibération n°2021-109, a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation de la ligne 2 Nord, correspondant aux études et travaux nécessaires pour la rénovation du tronçon entre les stations Place du Cirque et Motte Rouge, pour un montant de 16 475 000 € TTC.

Le conseil métropolitain du 29 et 30 juin 2022 a approuvé le lancement des consultations pour les marchés de fournitures et les marchés de travaux pour la réalisation des travaux prévus durant les étés 2023 et 2024.

Suite à la finalisation des études de maîtrise d'œuvre et aux consultations travaux et fournitures de la première phase, il est aujourd'hui proposé d'ajuster le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour les motifs suivants :

- des indices de prix fortement impactés par le contexte inflationniste dès la fin 2022,
- des modifications de programme, avec notamment le déplacement d'émergences (armoires techniques) ramenées le long des façades pour une meilleure intégration paysagère et la démolition de la surdalle béton pour la mise en place de la plateforme végétalisée sur 2 250 m² entre l'entrée de l'Île de Versailles et la station Motte Rouge,
- la prise en compte de contraintes techniques apparues lors des études de niveau PRO (renforcement d'ouvrage d'art au niveau de Motte Rouge...).

La première phase de travaux a été réalisée pendant l'été 2023 entre les stations St-Mihiel et Motte Rouge. Pour permettre la réalisation intégrale de la rénovation des infrastructures tramway sur le linéaire restant entre St-Mihiel et Place du Cirque, une augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle est nécessaire, portant celle-ci à 16 229 166,67€ HT soit 19 475 000 € TTC.

Certains marchés spécifiques aux travaux 2024 restent à conclure. Il vous est donc également proposé d'approuver le lancement des consultations et l'autorisation de signatures des marchés de fournitures (pierres naturelles, etc.) et de travaux (voie ferrée, etc.) nécessaires à cette deuxième phase de travaux prévue à l'été 2024.

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1, L.2124-1, L.2124-4 et R.2124-4 du code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer ces consultations sous forme de procédures adaptées, procédures formalisées avec négociations, ou sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, ainsi qu'à signer les bons de commandes résultant de ces accords-cadres.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP50 libellée Transports Collectifs opération 2021 n° 4002 libellée « Rénovation ligne 2 tram entre Place du Cirque et Motte Rouge ».

Bouguenais - Rénovation de la ligne 3 de tramway secteur Neustrie / Les Couëts

Par délibération n°2018-179, le conseil métropolitain du 7 décembre 2018 a approuvé le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la conclusion d'un accord-cadre de mandats portant sur la rénovation d'infrastructures, de bâtiments, de systèmes et de matériels roulants, liés au réseau de transports collectifs de Nantes Métropole. Cet accord-cadre a été attribué à la SEMITAN. Un marché subséquent de mandat pour la rénovation de la ligne 3 de tramway secteur Neustrie / Les Couëts a été conclu avec la SEMITAN le 22 janvier 2021 en vertu de cet accord-cadre.

Suite aux études préliminaires, le conseil métropolitain du 24 mars 2022, par délibération n°2022-44, a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de rénovation de la ligne 3 secteur Neustrie / Les Couëts, correspondant aux études et travaux nécessaires pour un montant de 9 774 000 € TTC.

Le programme initial de l'opération prévoit de rénover 725 mètres linéaires de plateforme tramway en remplaçant l'intégralité de la pose de voie appelée « ORTEC » dégradée et construite en 2005 par de la pose de voie appelée « Nouvelle Voie Nantaise » mise au point en 2018. Les propriétés d'atténuation vibratoire et acoustiques seront plus adaptées et plus pérennes qu'aujourd'hui. L'opération intègre également la sécurisation et la modernisation de la ligne : mise aux normes des équipements d'énergie, sécurisation des cinq carrefours de voirie aux intersections de cette section par une mise aux normes des traversées piétonnes et l'ajout de feux de régulation de trafic, création d'une communication ferroviaire (aiguillage) à l'ouest de la station Les Couëts.

A l'issue des études d'avant-projet finalisées en mai 2023, l'estimation du montant global de l'opération y compris rémunération du mandataire, est réévaluée à hauteur de 10 567 333,40€ TTC. Cette augmentation est justifiée par l'intégration dans l'opération du coût d'exploitation du Bus Relais Tram rendu nécessaire du fait de la coupure de ligne pendant les travaux de rénovation et l'augmentation des coûts de révisions sous estimés compte tenu des évolutions des indices de prix fortement impactés par le contexte inflationniste dès la fin 2022. L'estimation définitive de l'opération sera ré-évaluée à l'issue des études PRO et reste sujette aux nouvelles évolutions de l'inflation.

Le calendrier prévisionnel de l'opération consiste en la réalisation des travaux au printemps 2025, nécessitant le lancement des consultations au dernier trimestre 2023.

Conformément aux dispositions des articles L.2123-1, 2124-1, L. 2124-4 et R. 2124-4 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole (entité adjudicatrice), à lancer ces consultations sous forme de procédures adaptées et procédures avec négociations. Certains marchés, en fournitures ou en travaux, seront lancés sous forme d'accords-cadres utilisables par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage. L'émission de bons de commande d'accords-cadres existants est également envisagée dans le cadre de ce projet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°050 libellée transports collectifs, opération 2021-4004, libellée Rénovation ligne 3 tramway Neustrie – Les Couëts.

Une attention particulière sera portée sur la réduction des impacts écologiques lors des différents travaux : utilisation de matériaux et d'agrégats issus du recyclage, recyclage d'éléments déposés tel que les câbles, réutilisation de la signalétique d'un chantier à un autre ou encore utilisation de la technologie LED pour la signalisation lumineuse de trafic.

Pour ces deux opérations de rénovation, les estimations sont réalisées et révisées à partir de différents indices BTP, en l'occurrence notamment les indices : TP01 - chantier TP général, TP04 - géotechnique, fondations spéciales, TP09 – enrobé, VEF 2 - indice chantier mécanisé de voie ferrée, TP12 - travaux électriques, TP13 - support LAC, CPF24.44 - cuivre alliage.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les modifications du programme et les évolutions des enveloppes financières prévisionnelles pour l'opération relative à la rénovation de la ligne 2 de tramway – Section entre les stations Place du Cirque et Motte Rouge portée à 19 475 000 € TTC, et pour l'opération relative à la rénovation de la ligne 3 de tramway secteur Neustrie / Les Couëts portée à 10 567 333,40€ TTC,

2 – approuve le lancement, par la SEMITAN, des procédures adaptées, des procédures avec négociations nécessaires aux deux opérations,

3 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer les marchés ou accords-cadres résultant de ces consultations et les futurs bons de commandes issus des accords-cadres,

4 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10 -Transition écologique - La Chapelle-sur-Erdre – Nantes - Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – Convention d'indemnisation - Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle - Approbation

Exposé

Le programme de l'opération « Connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway : phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges » consiste à prolonger la ligne 1 de Ranzay à Babinière, créer un itinéraire pour les modes actifs du pont de la Jonelière à Babinière, reconfigurer le pôle d'échanges de Babinière, et créer un nouveau Centre technique et d'exploitation tramway (CETEX) à Babinière, pour y accueillir les nouveaux tramways en cours d'acquisition par Nantes Métropole.

Le conseil métropolitain du 4 février 2022 a approuvé le programme modifié de cette opération et son enveloppe financière prévisionnelle, pour un montant de 143 000 000 € TTC.

La majorité des marchés de travaux de cette opération ont été notifiés, par la SEMITAN, mandataire de Nantes Métropole et les travaux ont débuté le 1er août 2022. Étant donné le contexte économique depuis 2022, caractérisé notamment par une inflation importante des prix, il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour les motifs suivants :

- Prise en compte de l'inflation sur le montant des marchés de travaux

Malgré un important travail de négociation pour les 31 marchés de travaux notifiés en 2022, l'estimation globale a été dépassée du fait de l'inflation survenue suite notamment à la guerre en l'Ukraine, avec l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières. Les marchés ont pu être engagés, mais la part de l'enveloppe dévolue aux révisions et aléas a été en partie consommée à cette occasion.

Par ailleurs, les conditions économiques actuelles et les prévisions à venir montrent une variation importante de certains indices de révision de prix. Le montant pris en compte et réévalué en février 2022 (augmentation autour de 1 % par an des marchés) n'est pas suffisant et conduit à proposer de réévaluer les provisions pour révisions de l'opération à hauteur de 3 % par an en moyenne.

La prise en compte de ces évolutions nécessite un besoin supplémentaire de 14 900 000 € TTC.

Par ailleurs, cette inflation a un impact spécifique sur le marché relatif aux travaux de l'ouvrage de franchissement du périphérique pour le tramway et les modes actifs et les soutènements du sud du périphérique (n°21M87/023).

Ce marché a été notifié le 27 octobre 2021, par la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, au groupement ETPO / MATIERE pour un montant de 6 186 448,24 € HT, soit 7 423 737,89 € TTC, soit avant la crise économique. Cette crise a particulièrement impacté le prix de l'acier, matériau nécessaire à la réalisation de la charpente métallique du pont. Le prix d'achat de l'acier a doublé entre l'attribution du marché et l'ordre de service lié au lancement effectif des travaux. La hausse est telle que la révision des prix, prévue au marché, de façon pourtant spécifique pour les aciers, ne suffit pas à la compenser.

Le titulaire du marché a démontré un déficit réel au-delà de la perte de marge bénéficiaire, ce qui constitue un bouleversement de l'économie du marché. Ainsi, en vertu de la théorie de l'imprévision, codifiée au 3° de l'article L.6 du code de la commande publique, il est proposé de conclure avec le titulaire de ce marché une convention d'indemnisation.

Le montant de l'indemnisation accordée au titre de cette convention est fixé à 337 500 € HT soit 405 000 € TTC.

- Prise en compte de l'évolution des risques

La gestion de projet et les aléas doivent également être réévalués pour tenir compte des événements rencontrés, notamment des aléas techniques survenus depuis le début des travaux de terrassement, qui ont conduit à travaux supplémentaires.

Il est proposé d'augmenter ces provisions de 3 100 000 € TTC afin de pouvoir parer à d'autres éventualités majeures d'ici la fin des travaux en 2025.

Le besoin total supplémentaire est donc estimé à 18 000 000 € TTC. Il est proposé au conseil d'approuver la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour un montant de 161 000 000 € TTC.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe transport sur l'AP n°050 libellée *transports collectifs*, opération 2021-3767, libellée *CETEX Babinière*.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de la connexion ligne 1 / ligne 2 phase 2 Babinière CETEX et pôle d'échanges (hors P+R), pour un montant de 161 000 000 € TTC,

2 - autorise le directeur général de la SEMITAN à signer une convention d'indemnisation sur la base de la théorie de l'imprévision avec ETPO /MATIERE, titulaire du marché MT10 (n°21M87/023) de l'opération de connexion L1/L2 phase 2, relatif aux ouvrages d'art, pour un montant de 405 000 € TTC,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département des Mobilités
Direction des Services de Mobilité

11 – Nantes – Exploitation de parcs publics de stationnement du Centre Ouest – Délégation de service public – Approbation du contrat

Exposé

Le contrat de délégation de service public Centre Ouest pour l'exploitation de 6 parcs de stationnement en ouvrage situés à Nantes arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Par une délibération du 16 décembre 2022, le conseil métropolitain a approuvé le principe du renouvellement de cette délégation de service public pour l'exploitation desdits parcs publics de stationnement.

Le périmètre dit « Centre Ouest » comprend les parcs de stationnement Descartes, Aristide Briand, Cité des Congrès, Médiathèque, Les Machines et Les Nefs.

Les prestations attendues du futur délégataire dans le cadre de ce contrat reposent sur les orientations stratégiques suivantes :

- gérer de manière optimale le niveau d'occupation des parcs de stationnement en favorisant la mixité des usages (résidents, clients horaires, pendulaires le cas échéant),
- intégrer l'offre de stationnement dans le bouquet de service et développer des services en cohérence avec les objectifs de la métropole en matière de mobilité, de RSE ...,
- adapter de manière permanente les services de stationnement et plus généralement de mobilité aux besoins des usagers identifiés par le délégataire et validés par le délégant,
- optimiser le coût du service pour Nantes Métropole et faire face aux enjeux sociaux et climatiques.

La consultation, conduite selon une procédure ouverte, a été menée en application des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et de la troisième partie du Code de la commande publique.

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, une société, EFFIA Stationnement, a présenté sa candidature et remis une offre.

La commission de délégation de service public, lors de sa séance du 12 avril 2023, a examiné la candidature d'EFFIA Stationnement et a admis le candidat a présenté son offre.

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public, réunie le 3 mai 2023, a procédé à l'analyse de l'offre et a émis un avis favorable à l'engagement de négociations avec le candidat.

Ainsi, conformément aux articles L.3124-1 et R.3124-1 du code de la commande publique, et au règlement de la consultation, des négociations (5 séances) ont été menées avec EFFIA Stationnement, dont l'offre répond aux objectifs de Nantes Métropole, et présente toutes les garanties techniques, professionnelles et financières attendues.

Il est donc proposé d'attribuer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Centre Ouest à la société EFFIA Stationnement.

L'économie générale du contrat de délégation de service public, en particulier les missions confiées au délégataire, ainsi que les motifs de choix du candidat, sont présentés et détaillés dans un rapport annexé à la présente délibération.

Les principales caractéristiques de la convention, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans, sont les suivantes :

- Le délégataire se rémunère exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers du service, sans aucune contribution de Nantes Métropole.
- Les tarifs de stationnement sont fixés par Nantes Métropole dans le respect du cadre général de la politique tarifaire de stationnement et en concertation avec Effia Stationnement.
- La présence humaine est optimisée et garantie dans tous les parcs gérés dans le cadre de la convention de délégation de service public pour permettre un délai d'intervention sur site en moins de 5 minutes en cas d'alarme sécurité conformément aux exigences de la sous-commission départementale de sécurité.
- Effia Stationnement réalise les investissements et la gestion pérenne du patrimoine pour un montant ferme de 1 539 932 € HT, en euros courants, sur la durée de la convention. Auxquels, s'ajoute des provisions établis pour un montant de 850 499€ HT (€ courants) qui seront amortis la dernière année pour un montant de 60 314€, conformément au compte d'exploitation prévisionnel. Il en résulterait ainsi une reprise à la valeur nette comptable en euros courants de 790 185€ HT, à la fin du contrat.
- Une redevance est versée à Nantes Métropole, dont le montant total sur la durée de la convention s'élève à 8 882 500 € hors taxe :
 - 2024 : 1 776 500€ HT
 - 2025 : 1 776 500€ HT
 - 2026 : 1 776 500€ HT
 - 2027 : 1 776 500€ HT
 - 2028 : 1 776 500€ HT

Cette redevance sera complétée, le cas échéant, par des versements de retour à meilleure fortune :

- un versement par Effia Stationnement de 80 % de l'excédent de recettes constaté par rapport au chiffre d'affaires prévisionnel (hors Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques - IRVE) ;
- un versement de 80% des économies de charges réalisées par Effia Stationnement par rapport aux charges prévisionnelles.

- x A la fin du contrat , si le montant cumulé des prévisions de dépenses de gros entretien, grosses réparations, renouvellement, investissements et frais financiers liés aux emprunts, excède celui cumulé des dépenses correspondantes effectivement réalisées et des éventuelles dotations aux provisions (nettes de reprises) associées, le Délégataire versera 100% de cette économie au délégant.

x Nantes Métropole effectue un contrôle strict sur les comptes du délégataire et la qualité du service.

Le rapport, les procès verbaux de la commission de DSP, ainsi que la convention de délégation de service public et ses annexes, ont été adressés aux élus membres de l'assemblée délibérante 15 jours avant le conseil métropolitain, en application de l'article L.1411-7 du CGCT.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le choix du candidat EFFIA Stationnement comme délégataire de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Centre Ouest (Descartes, A. Briand, Cité des Congrès, Médiathèque, Les Machines et Les Nefs) ;
2. approuve la convention de délégation de service public et ses annexes, à conclure avec la société EFFIA Stationnement pour l'exploitation de parcs de stationnement du Centre Ouest, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
3. autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

Direction générale déléguée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

12 - Route de Paris – Prise en considération d'un périmètre d'études – Approbation

Exposé

L'agglomération nantaise connaît une dynamique qui doit répondre aux grands enjeux de la transition écologique : ainsi la métropole sera plus sobre et moins consommatrice de ressources. La ville de demain se construira sur l'existant et notamment sur les sites à fort potentiel de renouvellement urbain.

Les entrées d'agglomération offrent cette opportunité de reconquête pour une ville plus qualitative et plus intense. Elles constituent aujourd'hui majoritairement des axes routiers historiques d'accès à Nantes depuis les grandes villes alentour et se sont jusqu'à présent développées de façon peu structurée autour de grands tènements fonciers, accueillant des zones commerciales périphériques et des zones d'activités plus ou moins anciennes. Ces grands espaces monofonctionnels constituent des enjeux majeurs pour le développement de la métropole de demain, de véritables laboratoires pour la fabrique de la ville écologique et solidaire, tant pour le modèle urbain à construire que pour les processus opérationnels et de gouvernance à mettre en œuvre.

Par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2022, 7 entrées d'agglomération, dont la route de Paris, ont été déclarées opérations d'intérêt métropolitain.

La route de Paris est l'axe historique d'entrée nord-est de l'agglomération. Elle traverse les communes de Mauves-sur-Loire, Thouaré-sur-Loire, Carquefou, Sainte-Luce-sur-Loire et Nantes. Très attractive, elle est notamment bordée par de nombreuses zones d'activités commerciales, tertiaires, industrielles, logistiques ou mixtes dont certaines sont mutables à court terme, ou sont déjà en cours de renouvellement.

Eu égard aux enjeux d'avenir portés par ce secteur (transitions écologiques et énergétiques, sobriété foncière et zéro artificialisation nette, densification, développement de l'emploi, de l'habitat, de la nature en ville, développement de l'offre de mobilités dont modes doux, etc...), un plan guide est élaboré par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise (AURAN) dans l'objectif d'élaborer, avec la Métropole et les cinq communes concernées, une stratégie et un programme d'aménagement prospectifs aux abords de cet axe. Une première étape de cette étude en cours de réalisation, a permis d'identifier un potentiel de renouvellement urbain important le long de l'axe et de valider les grandes intentions du projet de renouvellement urbain autour de la route de Paris :

- Valoriser et intensifier l'existant ,
- Inscrire la mutation de la route de Paris dans une logique d'atténuation des îlots de chaleur et de transition écologique,
- Offrir une armature d'espace public de qualité,
- Développer des pôles de vie,
- Retrouver un dialogue entre la route de Paris et son bâti.

En complément, afin de ne pas compromettre les travaux, installations et aménagements qui sont proposés dans le prolongement de l'étude précitée, ou de ne pas rendre plus onéreuse leur réalisation, il s'avère nécessaire de prendre en considération ce projet de renouvellement urbain et d'instaurer un périmètre d'études, conformément au plan annexé à la présente délibération.

En effet, de cette manière, conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 du Code de l'urbanisme, l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'urbanisme aura la possibilité d'opposer un sursis à statuer à toute demande susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de cette opération d'aménagement.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - décide de prendre en considération, conformément aux dispositions de l'article L. 424-1 3°) du Code de l'urbanisme, l'opération d'aménagement relative au secteur de la route de Paris, selon la délimitation du plan ci-annexé ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Aménagement Urbanisme Agglomération

13 - Rezé – ZAC Château – Périmètre modificatif - Approbation

Exposé

Par une délibération du 8 décembre 2017, Nantes Métropole a défini les objectifs poursuivis par l'aménagement de l'opération Nord Château à Rezé, ainsi que les modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Lors de sa séance du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a tiré le bilan de la concertation préalable et approuvé le dossier de création de la ZAC Château sur un périmètre de 9,2 ha environ.

L'arrivée de la nouvelle équipe municipale en juin 2020 et la désignation de la maîtrise d'œuvre urbaine, en charge de la conception du projet, ont été l'occasion d'échanger à nouveau sur les intentions du projet. La poursuite des études et des réflexions a ainsi permis de réaffirmer le caractère prioritaire de ce projet urbain, et de confirmer le programme initial.

Les objectifs poursuivis par l'opération, tels qu'approuvés par délibération du Conseil métropolitain du 4 octobre 2019, demeurent inchangés, et visent à faire du quartier du Château :

- un quartier agréable à vivre et attractif ;
- un quartier durable inscrit dans la transition écologique ;
- un quartier accueillant et solidaire ;
- un quartier ouvert à tous et pour tous.

Toutefois, il est apparu nécessaire de revoir à la marge le périmètre de l'opération, en y intégrant par exemple la partie centrale de la place Odette Robert et le secteur de l'Acheneau, ou en excluant la rue du Lieutenant de Monti. L'objectif recherché est notamment de favoriser l'insertion de nouvelles formes urbaines et d'accentuer la désimperméabilisation des sols.

Il est précisé que cette modification du périmètre de la ZAC est résiduelle, et ne remet donc en cause ni la vocation, ni les orientations initiales de la ZAC, et n'a pas pour effet de bouleverser l'équilibre général du projet, dont le programme est réaffirmé comme suit :

- la construction d'environ 20 000 m² de surface plancher à l'échelle de la ZAC (logements, équipements publics, services et activités) ;
- la création d'environ 300 logements, dont une résidence étudiante ;
- la démolition d'environ 80 logements ;
- la requalification et la résidentialisation d'environ 260 logements locatifs sociaux ;
- la requalification d'espaces publics d'une superficie de plus de 4 hectares ;
- la démolition d'équipements publics et d'intérêt général.

Il est donc proposé, dans un souci de diversification de l'offre de logement et de mixité au sein du quartier, et de requalification globale (végétalisation, désimperméabilisation, requalification des espaces publics, équipements, etc.) de modifier à la marge le périmètre de la ZAC Château (9,9 ha environ).

**Le Conseil délibère et,
par 87 voix pour, 1 contre et 8 abstentions,**

1 - décide de modifier le périmètre de la zone d'aménagement concerté Château à Rezé, selon l'annexe n°1 ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale Citoyennetés et Territoires solidaires
Mission Politique de la ville et renouvellement urbain**

**14 – Nantes - Saint-Herblain – NPNRU Bellevue – Transformation de la place Mendès-France
– Convention de partenariat avec CDC Habitat social – Approbation**

Exposé

Le « Projet Grand Bellevue » est réalisé à l'initiative de Nantes Métropole et soutenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Ce projet comprend la transformation complète du secteur Mendès-France, avec la démolition des immeubles centraux, la restructuration de la place et la réhabilitation de 265 logements sociaux. CDC Habitat social, en tant que principal bailleur du secteur et propriétaire immobilier et foncier important, réalise une partie des opérations de transformation de la place et concourt au bon fonctionnement de la vie de quartier, dans un partenariat étroit avec les collectivités.

Au regard du contexte spécifique de cette opération d'envergure, Nantes Métropole et CDC Habitat social souhaitent établir des modalités renforcées de partenariat et d'accompagnement des actions de transformation de la place Mendès-France.

La convention stratégique ci-annexée a pour objet de décrire les différents engagements de Nantes Métropole et de CDC Habitat social. Ces engagements portent sur :

- l'attention portée à la qualité de vie de quartier pendant les travaux de démolition,
- la contribution de la Métropole aux travaux de CDC Habitat social, en lien avec le projet urbain, sur les champs de la collecte des ordures ménagères, du dévoiement de réseaux (en conformité avec les règlements métropolitains de la collecte et de la voirie) et d'aménagements spécifiques de tranquillité publique.

Ils représentent pour la Métropole un engagement financier de 809 884,42 €. Pour mémoire, le coût des travaux sous Maîtrise d'ouvrage CDC Habitat social sur le secteur Mendès-France s'établit à plus de 38,8 M€ TTC.

Il est proposé d'approuver les termes de cette convention de partenariat.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP105 libellée mission politique de la ville opération 2023 n°32732 libellée NPNRU Grand Bellevue contribution CDC Travaux.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve les termes de la convention de partenariat à conclure avec CDC Habitat social, ci-annexée,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Développement Économique Responsable,
Emploi, Innovation, Europe et International
Mission Tourisme**

15 – Pacte métropolitain – Tourisme de proximité – Fonds de concours en fonctionnement – Fonds de concours en investissement

Exposé

Le tourisme de proximité est un des volets d'une stratégie de tourisme dite d'agrément (déplacement du visiteur à des fins de loisirs, à distinguer du tourisme d'affaires). Tout en conservant la définition première du tourisme (c'est-à-dire un visiteur qui passe au moins une nuit à l'extérieur de chez lui), le tourisme de proximité tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales, et invite à voyager dans un périmètre plus proche de chez soi.

Dans le cadre du mandat, et en complémentarité d'une offre touristique adaptée à la clientèle nationale, européenne et internationale, cette dimension de tourisme de proximité se voit renforcée à travers plusieurs actions, comme la mise en tourisme autour du Lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo (Vélodyssée, Loire à vélo...), le développement d'hébergements de type campings et aires d'accueil de camping cars, le développement du tourisme participatif avec les Greeters et l'association Les Hérons, etc...

Le développement et la valorisation des sites de tourisme de proximité dans les communes est une des actions de cette politique publique. Si l'attractivité première se fait, comme sur tous les territoires, en majorité sur la ville centre, la valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire de façon plus large, et permet de mieux partager les flux touristiques.

Le dispositif des fonds de concours est un outil permettant le soutien de ces sites de tourisme de proximité.

Ce dispositif comporte trois volets :

- un fonds de concours en fonctionnement, permettant une aide financière à l'entretien du site retenu en favorisant un entretien écologique ;
- un fonds de concours en investissement, accompagnant l'aménagement d'un site en favorisant un aménagement écologique ;
- une valorisation de ce site via une communication dédiée par le Voyage à Nantes.

Le principe des fonds de concours aux sites de tourisme de proximité a été adopté au début du précédent mandat. A l'occasion du nouveau mandat, et suite à un diagnostic du territoire, il a été proposé, par délibération approuvée lors du conseil métropolitain du 8 octobre 2021, de faire évoluer le dispositif des fonds de concours, afin de le rendre plus lisible.

Le dispositif des fonds de concours est reconductible annuellement ; le montant du fonds de concours est revu chaque année, sur la base d'une transmission par les communes, des indicateurs et relevés de dépenses relatifs à l'année N-1, ainsi que d'une délibération en conseil municipal sollicitant un tel versement.

Le renouvellement de l'attribution du fonds de concours au titre de l'année 2023 donne lieu à l'établissement d'une convention annuelle entre la commune bénéficiaire et Nantes Métropole (cf. conventions en annexe), fondée sur les conditions d'éligibilité suivantes :

- ✓ équipement à vocation touristique et rayonnement métropolitain ;
- ✓ gestion en régie par la commune ;
- ✓ ouverture au public ;
- ✓ existence d'un budget de fonctionnement ;
- ✓ connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

Attribution de Fonds de concours en fonctionnement

Les fonds de concours en fonctionnement sont calculés en appliquant un taux d'aide fixe aux dépenses TTC éligibles de 40 %, avec un plafond d'aide maximum de 20 000 €.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles ici ; seules les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation du lieu (personnel d'entretien, fluides...) peuvent être prises en compte. Les frais liés à l'événementiel et au personnel d'animation en sont exclus.

Par ailleurs, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (soit un montant plafonné à 50 % des charges éligibles).

L'analyse des données 2022 transmises par les communes pour l'attribution d'un fonds de concours 2023, au regard des critères ci-dessus, permet d'établir les propositions de fonds de concours en fonctionnement suivantes :

- Bouaye, Parc de la Mévellière : 7 850 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre : 18 910 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 4 695 €
- Indre, Les Quais de Basse-Indre : 4 150 €
- La Chapelle-sur-Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 20 000 €
- La Montagne, Le Belvédère : 355 €
- Le Pellerin, La Martinière : 4 530 €
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 9 260 €
- Rezé, La Maison Radieuse : 12 275 €
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Le Grand Lieu du Conte : 4 615 €
- Saint-Herblain, La Carrière : 20 000 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 20 000 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 13 520 €
- Sautron, La Chapelle de Bongarant : 2 115 €
- Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 7 575 €
- Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 16 325 €

Les modalités de calcul des montants précités sont détaillées dans l'annexe 1 jointe.

Les crédits correspondants sont prévus en section de fonctionnement sur l'opération n° 636 libellée « actions de promotion touristique ».

Attribution de Fonds de concours en investissement

Le dispositif adopté lors du Conseil métropolitain du 8 octobre 2021 prévoit que deux fonds de concours en investissement puissent être attribués par an, à hauteur de 25 000 euros chacun, et ne pouvant excéder 50 % des dépenses H.T éligibles du projet soutenu.

Pour 2023, un seul projet a été soumis et retenu, celui de Sainte-Luce-sur-Loire pour le site « La Sablière ».

La Sablière, zone de promenade reconnue, propose toute l'année, une centaine de places assises pour les promeneurs et les touristes.

En période estivale, le site de La Sablière accueille une ginguette où de nombreuses personnes déjeunent le midi et le soir, du mercredi au dimanche.

Pour la période de juin à septembre 2022, 15 000 couverts ont été comptabilisés.

Afin de valoriser son patrimoine, la municipalité de Sainte-Luce-sur-Loire s'est engagée en 2023 pour l'achat de mobilier, et l'installation d'une offre sanitaire plus adaptée au site (3 cabines sanitaires et 3 urinoirs, contre 1 seule toilette actuellement).

A ce titre, la commune a sollicité l'attribution d'un fonds de concours en investissement, pour la réalisation de ces aménagements dont le coût total H.T s'élève en 2023 à 25 705,20 €.

Il est proposé d'accorder une subvention de 12 850 €, financée en section d'investissement sur l'opération 2019-2957 libellée « patrimoine touristique mise en valeur ».

Le Conseil délibère et, par 84 voix pour et 2 abstentions,

1. approuve l'attribution des fonds de concours en fonctionnement 2023 qui s'élèvent à **186 175 €** au total, pour le développement et la gestion des sites communaux à vocation touristique suivants :

- Bouaye, Parc de la Mévellière : 7 850 €
- Carquefou, Le Musée de l'Erdre : 18 910 €
- Couëron, La Gerbetière - Maison Audubon : 4 695 €
- Indre, Les Quais de Basse-Indre : 4 150 €
- La Chapelle-sur-Erdre, Ports Grimaudière-Gandonnière : 20 000 €
- La Montagne, Le Belvédère : 355 €
- Le Pellerin, La Martinière : 4 530 €
- Mauves sur Loire, Mauves Balnéaire : 9 260 €
- Rezé, La Maison Radieuse : 12 275 €
- Saint-Aignan de Grand Lieu, Le Grand Lieu du Conte : 4 615 €
- Saint-Herblain, La Carrière : 20 000 €
- Saint-Jean-de-Boiseau, Le Château du Pé : 20 000 €
- Saint-Sébastien-sur-Loire, Iles Forget & Pinette : 20 000 €
- Sainte-Luce-sur-Loire, La Sablière : 13 520 €
- Sautron, La Chapelle de Bongarant : 2 115 €
- Thouaré-sur-Loire, Thouaré F'estival : 7 575 €
- Vertou, Chaussée des Moines et son Parc de la Sèvre : 16 325 €

2. approuve l'attribution d'un fonds de concours en investissement de **12 850 €** à la commune de Sainte-Luce-sur-Loire, pour la réalisation en 2023 d'aménagements sur le site à vocation touristique « La Sablière ».

3. approuve les conventions à conclure avec les 17 communes, présentées en annexes 2 à 19.

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

16 – CNRS – Convention de partenariat pour le développement du projet TRANSCEND au sein du laboratoire « Chimie et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM) – Subvention – Approbation

Exposé

En 2015, la Région Pays de Loire a lancé un appel à candidature international dénommé “CONNECT TALENT”, en lien avec les établissements d’enseignement supérieur et de recherche du territoire et en partenariat avec Nantes Métropole, pour conforter l’attractivité et le rayonnement de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation sur le territoire.

Cet appel à candidature vise des opérations d’attractivité de chercheurs ou enseignants-chercheurs, leaders scientifiques internationaux arrivant seuls ou avec une équipe, afin d’accélérer le développement d’une thématique de recherche existante, considérée comme stratégique sur le territoire.

Au regard des changements climatiques inéluctables, la production d’énergie à partir de ressources durables et renouvelables est l’enjeu majeur des décennies à venir. Une quantité d’énergie conséquente est reçue par la planète via le rayonnement solaire qui constitue une ressource naturelle quasi-infinie. Ces radiations peuvent être converties en électricité par des dispositifs photovoltaïques ou en potentiel électrochimique pour la production de bio-carburants comme le dihydrogène.

Actuellement, la majorité des dispositifs basés sur les cellules solaires à colorants (DSSC) ou le photovoltaïque organique captent principalement la lumière de la gamme visible, tandis qu’une part non-négligeable de radiations se trouve dans le proche-infrarouge (PIR). Les DSSC figurent parmi les dispositifs les plus simples à mettre en œuvre tout en offrant une production d’électricité compétitive sur le long terme. Le développement de DSSC efficaces dans le proche-infrarouge permettrait d’augmenter leur rendement, et d’élaborer des panneaux solaires transparents pouvant être intégrés dans des vitrages ou des véhicules.

Le CNRS a identifié et déposé, à l’appel à projet Connect Talent, la candidature de Simon PASCAL, chargé de Recherche CNRS au département de chimie du Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille – CINaM. Spécialisé dans la synthèse de chromophores chargés dans le visible et le proche infrarouge, il possède une vaste expertise dans leurs applications en tant que matériaux pour les technologies émergentes.

Le CNRS souhaite intégrer Simon PASCAL au sein du laboratoire « Chimie Et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM) fer de lance de la recherche en chimie moléculaire à Nantes, afin de lancer le projet TRANSCEND.

Ces travaux contribueront au rayonnement de la recherche de pointe dans les énergies renouvelables et l’hydrogène décarboné.

Le projet TRANSCEND vise à concevoir des cellules solaires transparentes à base d’absorbants intenses et spécifiques du PIR. Les recherches prévoient la synthèse de colorants innovants optimisés pour une utilisation en DSSC et pour la production d’hydrogène dans des dispositifs photocatalytiques tirant profit du PIR.

TRANSCEND apportera de nouvelles opportunités en termes de matériaux et de connaissances pour répondre à la future demande énergétique. Évoluant dans un domaine de pointe, le projet suscitera un fort intérêt de la communauté internationale pour les technologies solaires PIR. Des collaborations avec des chercheurs des Pays de la Loire seront menées et présagent des opportunités pour l’industrie.

Le porteur de projet restera très attentif à évaluer systématiquement le potentiel des résultats obtenus dans le cadre de TRANSCEND à être protégés par le dépôt de brevets. La société d’accélération du transfert de technologies (SATT) Ouest Valorisation (l’opérateur de valorisation de la recherche publique pour 28 établissements en Bretagne et Pays de la Loire) ou CNRS Innovation seront sollicités pour protéger et valoriser les inventions, notamment via de potentielles collaborations avec des entreprises régionales ou nationales qui sont des acteurs importants dans le domaine de l’énergie.

Un soutien à hauteur de 420 000 € (sur un montant global du projet de 620 600€) est sollicité auprès des collectivités territoriales. Le projet déposé a été expertisé par l'Agence nationale de la Recherche (ANR) et noté **A - Très bon**. Après audition conjointe par la Région et Nantes Métropole, le projet a été retenu. La Région cofinancera le projet à hauteur de 225 k€.

Le contribution de ce projet à la Transition écologique et à l'innovation s'inscrit dans les objectifs de la politique publique Enseignement supérieur, recherche, innovation de Nantes Métropole.

Les enjeux de cette dernière étant notamment d'accompagner et soutenir les acteurs académiques et de consolider le continuum Recherche-Innovation-Développement économique du territoire (de la production des connaissances à leur traduction en innovations), il vous est donc proposé d'approuver le soutien de Nantes Métropole à l'accueil de Simon PASCAL et le développement de son projet TRANSCEND, au sein du laboratoire « Chimie Et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM) (UMR CNRS - 6230).

Nantes Métropole cofinancera ce projet à hauteur de 195 000 € sur 2023 sur un montant de dépenses éligibles de 620 600 €, via le versement d'une subvention au CNRS, selon les modalités précisées dans la convention ci-annexée.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2023, chapitre 65 opération n°3521 libellé Connect Talent.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve la convention, ci-annexée, entre le CNRS et Nantes Métropole pour l'accueil de Simon PASCAL au sein du laboratoire nantais « Chimie Et Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation » (CEISAM)
2. approuve le versement d'une subvention de 195 000 € au CNRS sur l'exercice 2023,
3. autorise Madame la Présidente prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment à signer la convention.

Direction Générale Développement Économique Responsable, Emploi, Innovation, Europe et International
Direction Recherche Innovation et Enseignement Supérieur

17 – Développement économique, animation et promotion des industries culturelles et créatives (ICC) - Exploitation, gestion et animation des halles 1/2, bâtiment totem des ICC sur le Quartier de la création – Délégation de service public – Approbation du principe

Exposé

Le contrat actuel de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du Quartier de la Création sur l'île de Nantes arrive à échéance le 31 décembre 2024. Afin de garantir la continuité du service public, il convient dès à présent de se prononcer sur le mode de gestion qui sera mis en œuvre à l'échéance du contrat.

Les dispositions relatives à la conclusion d'un contrat de délégation de service public sont régies par le code de la commande publique et par les articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il revient au Conseil métropolitain de se prononcer sur le principe de la délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations déléguées.

Le rapport annexé présente donc les arguments en faveur d'une gestion déléguée du service public, ainsi que les caractéristiques de la future convention.

Il a été soumis pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux lors de sa séance du 13 juin 2023.

Rappel des enjeux

Nantes Métropole a pour ambition, depuis 2011, de développer un pôle d'excellence européen dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC), situé sur l'île de Nantes et son Quartier de la Création. Implanté sur près de 15 hectares qui accueilleraient autrefois les activités de l'industrie navale, ce territoire est un lieu unique de concentration de talents créatifs, mêlant entreprises, établissements culturels, établissements de formation et de recherche, collectifs, start-ups.

Historique

Dans le cadre de deux marchés « in house » (2011/2015) puis de deux Délégations de Service Public (2016/2019 et 2020/2024), Nantes Métropole a confié à la SAMOA, la création, l'animation et le développement de ce pôle d'excellence.

A cet effet, la SAMOA a mis en place une équipe dédiée, nommée « Pôle Économique » (anciennement Creative Factory), ayant le savoir-faire, les compétences et la connaissance des ICC. Cette équipe gère notamment les 13 sites d'immobiliers professionnels, répartis sur l'île de Nantes et intégrés à la DSP.

Par ailleurs, par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil métropolitain a décidé la construction d'une plateforme de valorisation économique et créative dans les Halles 1&2.

Pensées comme un outil ouvert à tous, les Halles 1&2 doivent stimuler l'inventivité des acteurs et des entrepreneurs des filières des ICC, afin de donner de l'élan à leurs projets. Ces Halles 1&2 ont été pensées comme un équipement novateur, ouvert au plus grand nombre grâce à sa programmation architecturale qui offre l'accès à des locaux équipés, de différentes surfaces avec une politique de prix attractive.

L'équipement se compose de plusieurs entités sur un total de 3 400 m² pour inventer, prototyper, développer et valoriser les projets.

Les fonctions de ce tiers-lieu seront donc multiples : espace événementiel, immobilier tertiaire, salle de réunion et de créativité, espaces de convivialité et d'échange.

Ce nouvel équipement métropolitain a été livré en novembre 2022, pour être pleinement opérationnel au second semestre 2023.

Les enjeux et objectifs

Aujourd'hui, les ICC portent à la fois l'identité du territoire métropolitain et sont identifiées comme des leviers de développement économique, d'emplois et diffusion de l'innovation dans tous les champs de l'économie. Nantes Métropole entend poursuivre sur cette voie pour que les ICC continuent d'y jouer un rôle de moteur économique avec une augmentation de la création d'emplois et de valeurs.

Suite à cette séquence d'installation et de développement, la collectivité souhaite donc consolider le rôle du Pôle Économique de la SAMOA dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public pour la période 2025/2029 :

- en réaffirmant sa position d'opérateur économique mettant en œuvre un dispositif global de développement économique, d'animation et de promotion des ICC sur le territoire métropolitain,
- en positionnant la SAMOA comme exploitant, gestionnaire et animateur des Halles 1&2, nouveau bâtiment totem dédié à la créativité et l'innovation.

Pour mémoire, les missions prioritaires, déléguées au Pôle Économique de la SAMOA, s'organisent autour de 5 métiers liés aux 12 filières des ICC :

1. L'accompagnement économique :

- il est adapté au niveau de maturité de chaque projet et de chaque entreprise en étroite collaboration avec les structures et dispositifs économiques du territoire.
- il permet de sélectionner et d'accélérer des projets créatifs et culturels à fort potentiel économique, sur les 12 filières ICC.
- il se pose en appui à certaines filières considérées comme différenciantes pour le territoire (Image, Médias, Design, Culture).

2. Le développement de l'offre immobilière et sa gestion : il permet de développer un processus de parcours résidentiel des entreprises, développer une gamme de services immobiliers accessibles et attractifs, adaptés aux différents stades de développement des projets.

3. Le déploiement de l'innovation croisée :

- il favorise la création de liens entre les ICC et les autres filières économiques pour positionner les ICC comme moteur de croissance économique et générateur d'innovation pour le territoire. Cette offre doit permettre d'ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises ICC et sensibiliser les autres secteurs économiques aux approches et démarches créatives.

- il apporte de la proximité entre les ICC et les acteurs de l'innovation urbaine sur le territoire métropolitain, sous garantie d'association, de partage, d'évaluation et de diffusion.

4. L'animation et la promotion des ICC et du Quartier de la Création : en sa qualité de structure d'interface, en partenariat avec toutes les parties prenantes intervenant dans le champ des ICC, le pôle économique impulse, anime et met en cohérence la dynamique territoriale, promeut les filières ICC à un niveau local, national et européen (conduire des actions de coopérations avec des clusters européens, programmes européens, et s'intègre dans des réseaux européens).

5. L'exploitation, la gestion et l'animation des Halles 1&2, nouvel équipement dédié à la créativité et à l'innovation et bâtiment totem des filières ICC sur le territoire métropolitain : ce tiers-lieu fédérateur a vocation à accueillir les initiatives portées par les acteurs et partenaires créatifs et culturels de la métropole, en leur mettant à disposition des espaces adaptés (hôtel d'entreprises, salles de créativité, espaces événementiels). Il assurera la commercialisation de l'équipement par la location des espaces et des prestations.

Prise d'effet et durée du contrat

Compte tenu des caractéristiques des missions confiées au délégataire et des investissements requis, ce dernier sera établi sur une durée de 5 ans. Il prendra effet le 1er janvier 2025 et s'achèvera au 31 décembre 2029.

Ce contrat ne fera pas l'objet d'une mise en concurrence s'agissant d'une société publique locale. Pour autant, Nantes Métropole mènera une phase de négociation pour la mise au point du contrat et exercera ensuite sa procédure de contrôle analogue sur la SAMOA, comme elle l'exerce sur toutes ses sociétés publiques locales.

Le Conseil métropolitain sera invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur l'approbation du contrat de DSP négocié avec la SAMOA.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le principe d'une délégation de service public « Développement économique, animation et promotion des industries culturelles et créatives » confiée à la société publique locale SAMOA,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame Valérie OPPELT ne prend pas part au vote

18 – La Montagne – Reconstruction de la déchetterie de La Montagne - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Afin de poursuivre l'action de modernisation de son réseau de déchetteries, Nantes Métropole a réalisé un diagnostic général entre 2014 et 2016. A partir de ces éléments, un plan d'actions sur la période 2014-2020 a été élaboré afin d'apporter une réponse concrète, simple et efficace pour poursuivre l'amélioration de ces équipements. Nantes Métropole a été labellisée Zéro Déchet Zéro Gaspillage dans le cadre d'un appel à projet national. La feuille de route sur la Transition Energétique adoptée au Conseil Métropolitain du 16 février 2018 réaffirme fortement cette ambition de réduction et de valorisation des déchets. L'amélioration des équipements est un axe fort car elle permet de maintenir dans l'espace urbain un service de proximité pour gérer les déchets des usagers.

Sur le territoire Sud-Ouest de la Métropole, le diagnostic a confirmé d'une part le maintien nécessaire de la déchetterie de La Montagne, et d'autre part, la nécessité d'une réhabilitation complète qui conduit à une reconstruction sur le parcellaire déjà occupé par la déchetterie ainsi que sur le terrain de l'ancienne aire d'accueil pour gens du voyage. L'accès de la nouvelle déchetterie sera transféré du chemin du Pérou à la rue du Bois de Bougon.

L'opération prévoit la construction d'une déchetterie nouvelle génération, dite « à plat » sur une surface de 10 240 m². Cette déchetterie sera modulable pour répondre aux évolutions dans le temps des filières de tri, notamment celles à responsabilité élargie des producteurs (REP) et le réemploi. Elle vise à améliorer le geste de tri des usagers en étant plus fonctionnelle et en offrant une meilleure signalétique.

D'un point de vue technique, la future déchetterie comprendra :

- un bâtiment couvert d'une surface d'environ 400 m² toutes fonctions confondues (bureaux agents et locaux de vie associés, local outillage, locaux dédiés au réemploi, aux déchets sensibles et valorisables, préau) ;
- 875 m² de plate-formes modulables pour le dépôt des déchets verts, des gravats et du bois ;
- 300 m² pour les bennes compactrices et les casiers ;
- 50 m² pour les bornes de point d'apport volontaire pour le verre et le papier.

Le bâtiment respectera les réglementations thermiques et environnementales en vigueur. L'atteinte de ces objectifs passera par un bâtiment compact, une isolation performante et la mise en œuvre de matériaux de construction visant l'étiquette A pour la qualité de l'air intérieure.

Il n'est pas prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, eu égard aux risques accrus de vols sur ce type d'équipement, mais une végétalisation sera mise en place pour respecter l'objectif de la feuille de route sur la transition énergétique de 100 % de toiture utile.

Les déchets de chantier seront valorisés notamment par le réemploi des bétons du site (démolition des murs et des quais existants) pour la réalisation de la sous-couche de la voirie.

Une attention particulière sera portée à la tenue du chantier pour limiter les nuisances.

Le projet prévoit également une sécurisation de l'accès, qui sera étudiée avec le pôle de proximité, et la mise en place d'un dispositif anti-intrusion pour éviter les effractions.

Les enjeux principaux de cette opération regroupent la prise en compte des conditions de travail des agents notamment lors des périodes de fortes chaleurs ou de pluies, la recherche d'un agencement permettant l'amélioration du tri par les usagers, la mise en sûreté des équipements, des agents et du site, et la sécurité des utilisateurs.

Les principales contraintes sont la réglementation Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE), la pollution du sol et les zones boisées.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est fixée à 3 450 000 € HT soit 4 140 000 € TTC.

Le maître d'oeuvre de l'opération a été désigné par un marché subséquent issu de l'accord-cadre multi attributaires de maîtrise d'oeuvre sur des opérations mixtes infrastructures / bâtiments, et est représenté par la société SETEC.

La consultation comprend 4 lots distincts :

Lot 1 – Démolition – terrassements – VRD – signalétique,

Lot 2 – Bâtiment – auvent

Lot 3 – Electricité - vidéo-surveillance

Lot 4 – Espaces verts – clôture.

Le montant des travaux est estimé à 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe des déchets sur l'AP n°042 et libellée Déchets, opération 2021 - N°3831, libellée Réhabilitation de la déchetterie de La Montagne.

**Le Conseil délibère et,
par 88 voix pour et 1 abstention**

1 - approuve le programme de l'opération de reconstruction d'une déchetterie sur la commune de La Montagne,

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 450 000 € HT soit 4 140 000 € TTC,

3 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,

4 – autorise Madame la Présidente à solliciter des subventions pour cette opération,

5 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Ressources
Département B.A.T.I.I.
Pôle projets d'équipements

19 - Nantes – Construction d'un écopoint rue du Bêle - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre

Exposé

Afin de poursuivre l'action de modernisation de son réseau de déchetteries, Nantes Métropole a réalisé un diagnostic général entre 2014 et 2016. A partir de ces éléments, un plan d'actions sur la période 2014-2020 a été élaboré afin d'apporter une réponse concrète, simple et efficace pour poursuivre l'amélioration de ces équipements. Nantes Métropole a été labellisée Zéro Déchet Zéro Gaspillage dans le cadre d'un appel à projet national. La feuille de route sur la Transition Energétique adoptée au Conseil Métropolitain du 16 février 2018 réaffirme fortement cette ambition de réduction et de valorisation des déchets. L'amélioration des équipements est un axe fort car elle permet de maintenir dans l'espace urbain un service de proximité pour gérer les déchets des usagers.

Sur le territoire Nord-Est de la Métropole, il avait été jugé opportun de réaliser l'agrandissement de l'éco-point « Beaujoire ». Cependant ce projet n'a pu être réalisé en raison d'incompatibilité avec le PLUm. Le projet de l'éco-point du Bêle, dont le site se trouve sur la ZAC Erdre Potterie, à moins de 2 kilomètres du site de l'éco-point « Beaujoire », en face de la ZAC Champ de manœuvre, répond au besoin du secteur concernant l'amélioration des équipements de collectes de la Métropole.

L'opération prévoit la construction d'un éco-point nouvelle génération, dit « à plat » sur une surface de 4 380 m². L'accès au site se fera par la rue du Bêle. Cet éco-point sera modulable pour répondre aux évolutions dans le temps des filières de tri, notamment celles à responsabilité élargie des producteurs (REP) et le réemploi. Il comprendra :

- une enveloppe principale d'une surface d'environ 1400 m² couvrant 200 m² pour les bennes compactrices et les casiers, une partie de la voirie et de plus petits volumes clos abritant les fonctions utiles à un éco-point (bureaux des agents et locaux de vie associés, local outillage, locaux dédiés au réemploi, aux déchets sensibles et valorisables). Ce dispositif permet à la fois de diminuer l'impact visuel du projet sur les futurs riverains (projet d'immeuble de logement en R+4 – environ 16m de haut – en face de l'éco-point, dans la ZAC Champ de manœuvre) et de renforcer la sécurité du site.
- 220 m² de plate-formes extérieures pour le dépôt des déchets verts, des gravats et du bois ;
- 30 m² pour les bornes de point d'apport volontaire pour le verre et le papier.

Le bâtiment respectera les réglementations thermiques et environnementales en vigueur. L'atteinte de ces objectifs passera par des volumes chauffés compacts, une isolation performante et la mise en œuvre de matériaux de construction visant l'étiquette A pour la qualité de l'air intérieur.

Ce projet se trouvant dans un site urbain, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'enveloppe principale pour tendre vers de l'autoconsommation collective. De la végétalisation sera mise en place sur les toitures non occupées par des panneaux photovoltaïques et ainsi respecter l'objectif de la feuille de route sur la transition énergétique de 100 % de toiture utile.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 625 000 € HT soit 3 150 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe, dont le montant d'honoraire est estimé à 172 000 € HT.

Le maître d'œuvre de l'opération sera désigné à l'issue d'une procédure adaptée.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°042 et libellée déchets opération 2021 - 3772, libellée Ecopoints de Nantes – Construction.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le programme de l'opération de construction de l'éco-point du Bêle sur la commune de Nantes,
- 2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 625 000 € HT soit 3 150 000 € TTC,
- 3 - autorise le lancement et la signature d'une procédure adaptée pour la désignation d'un maître d'œuvre,
- 4 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer, le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 – Exploitation de 10 déchèteries situées sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert

Exposé

Nantes Métropole dispose d'un réseau de 11 déchèteries et 4 écopoints ; 10 de ces installations sont exploitées par des opérateurs privés.

Les marchés d'exploitation des déchèteries de Carquefou, La Chapelle sur Erdre, Orvault, Saint-Herblain, La Montagne, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Rezé, Vertou et Saint-Sébastien sur Loire arrivent à échéance le 30 septembre 2024 à l'issue des périodes de reconduction et des avenants de prolongation.

Dans le cadre de sa feuille de route de transition énergétique, Nantes Métropole vise à l'horizon 2030 un objectif de réduction de 20 % des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010 et un taux de valorisation matière de 65 %.

Afin de répondre à ces objectifs mais aussi pour améliorer la qualité d'accueil des usagers et optimiser les moyens d'exploitation (véhicules, agent d'accueil, équipements d'exploitation, rotation des bennes, etc.), il a été décidé de décomposer ce marché en 2 lots géographiques :

- Lot n°1 : Déchèteries de Nantes Métropole (hors Nantes) situées au Nord de la Loire,
- Lot n° 2 : Déchèteries de Nantes Métropole (hors Nantes) situées au Sud de la Loire.

Il s'agit de marchés de prestations de services conclus pour une durée de 6 ans ferme, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Le montant global maximum de ces 2 lots, sur la période de 6 ans, est estimé à 35 000 000 € HT soit 36 925 000 € TTC.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe déchets, chapitre 011, opération 3012 – exploitation des déchèteries, opérateurs privés.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation de 10 déchèteries de Nantes Métropole,

2 – autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les marchés, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

21 - Arrêt de la cartographie du bruit stratégique de Nantes Métropole et lancement de la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement

Exposé

La Métropole souhaite renforcer la prise en compte des enjeux de santé sur son territoire. Cette volonté politique s'inscrit dans la continuité de l'engagement de Nantes Métropole pour agir et maîtriser les pollutions et les risques, en lien avec ses politiques environnementales, avec 3 objectifs : améliorer la qualité du milieu de vie, vivre avec les risques et faire des citoyens des acteurs de la sécurité et de leur santé, ainsi que s'adapter au changement climatique. Cela s'est concrétisé par l'adoption de la Politique Publique Santé Métropolitaine à l'unanimité lors du Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023.

Le bruit constitue une nuisance, sous-estimée, très présente dans la vie quotidienne et qui a des conséquences très importantes pour la santé. Il augmente le niveau de stress, perturbe le sommeil, affecte les capacités d'apprentissage et accentue les accidents vasculaires cérébraux et les maladies cardiaques.

Au delà des enjeux de qualité de vie au quotidien pour les habitants, la lutte contre les nuisances sonores est aussi un enjeu pour atteindre l'objectif plus global d'une seule santé pour le territoire métropolitain : santé des habitants et préservation de la biodiversité. Le bruit exerce une pression supplémentaire sur le vivant, sur terre, comme dans la mer. En effet, il affecte la capacité des animaux à communiquer, capacité qui détermine toute une série de leurs comportements vitaux.

Dans l'étude « Le coût social du bruit en France : estimation du coût social du bruit en France et analyse de mesures d'évitement simultané du bruit et de la pollution de l'air » réalisée pour le compte de l'ADEME en octobre 2021, le coût (marchand et non marchand) social du bruit a été estimé à 147 milliards d'euros par an. La moitié du coût est liée aux transports routiers.

Tout investissement visant à améliorer l'environnement sonore est très rentable à long terme et notamment en terme de santé publique.

L'enquête effectuée dans le cadre de l'évaluation participative santé réalisée en 2022 a fait ressortir la demande d'intervention en faveur de l'amélioration du cadre de vie. En effet, 29 % des sondés souhaitent que Nantes Métropole lutte davantage contre le bruit (deuxième choix après une alimentation saine et durable (30%).

Contexte et cadre réglementaire

La directive européenne 2002/49/CE transposée dans les articles L.572-1 à L.572-11 et R.572-1 à R.572-11 du Code de l'environnement impose la réalisation et la révision à échéances fixes, tous les 5 ans, de cartes de bruit dites « stratégiques » et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Cette obligation concerne les gestionnaires de grandes infrastructures de transport (l'Etat, la SNCF, la DGAC...) qui doivent donc produire leurs propres cartes de bruit stratégiques. Cette obligation concerne également les agglomérations de plus de 100 000 habitants, qui doivent, dans leurs documents, considérer toutes les infrastructures bruyantes inter-agissant sur l'agglomération, y compris celles non gérées par l'agglomération. Ainsi, les bruits routiers, ferroviaires, aériens et industriels doivent apparaître sur ses cartes de bruit.

Les métropoles exercent de plein droit, en lieu et place des communes membres, les compétences en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie (article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales) dont la compétence « lutte contre les nuisances sonores ».

Nantes Métropole, en tant que gestionnaire du réseau métropolitain de voirie d'une part, et agglomération de plus de 100 000 habitants, compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores d'autre part, doit mettre à jour, arrêter et publier les Cartes de Bruit Stratégiques puis les transmettre aux instances européennes.

Pour satisfaire la 4^{ème} échéance de la directive européenne, les cartes auraient dû être révisées et arrêtées au 31 décembre 2022. Les plans de prévention du bruit doivent être adoptés pour juillet 2024.

Cette cartographie du bruit stratégique n'a pas de caractère opposable.

Objet de la délibération

La mise à jour des cartes de bruit dites « stratégiques » est aujourd'hui finalisée et il est proposé au Conseil métropolitain de les arrêter afin de permettre leur diffusion au grand public par une mise en ligne sur le site internet de Nantes Métropole.

Cette cartographie constitue un référentiel et servira de diagnostic et de support pour la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement qui doit lui aussi faire l'objet d'une révision quinquennale. Il est donc proposé au Conseil métropolitain de donner son accord pour en engager l'actualisation.

Conformément aux objectifs réglementaires, le plan de prévention du bruit dans l'environnement reprendra les actions engagées et projetées par chaque gestionnaire d'équipement bruyant concerné (infrastructure de transport ou installation classée pour la protection de l'environnement) pour connaître et en réduire l'impact sonore.

S'agissant des sources de bruit et des conditions d'exposition sur lesquelles Nantes Métropole exerce une responsabilité, il lui reviendra de s'engager elle-même dans un programme d'actions.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, qui devra être soumis à une consultation du public sous la forme d'une enquête publique allégée, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Méthode d'élaboration et contenu des cartes du bruit

Les cartes sont élaborées sur la base de modèles réglementaires de calcul de propagation du bruit à partir soit des données de trafic disponibles au PC circulation de Nantes Métropole, soit estimées à partir des vitesses réglementaires, des données de relief, de l'implantation des bâtiments,...

Des indicateurs réglementaires, représentant les niveaux de bruit moyens sur 24 h (indicateur Lden) et entre 22h et 6h (indicateur Ln), sont utilisés pour cartographier le bruit. Cela donne pour un large territoire, une estimation des niveaux de bruit exprimée « en moyenne » mais ne permet pas de retranscrire le caractère événementiel de certains bruits.

Pour parfaire la modélisation du bruit routier et la rendre la plus proche de la réalité, les modélisations ont été recalées par des mesures sur site (mesures le long du périphérique, mesures effectuées lors des études d'impact d'aménagements,...).

Nantes Métropole réalise les cartes sur le périmètre de la métropole, sur celui de chacune des 24 communes et sur les 11 quartiers de la Ville de Nantes (pour des raisons de lisibilité).

Pour le bruit aérien, Nantes Métropole s'appuie sur les cartes produites par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), révisées par le gestionnaire en 2021 sur la base de données de trafic aérien datant de 2019.

Pour les bruits des grandes infrastructures routières et ferroviaires, elle s'appuie sur des données brutes fournies par les gestionnaires.

Dans le souci de ne pas fausser les cartes, les données de trafic de l'année 2020 n'ont pas été considérées eu égard à l'état très exceptionnel du trafic pendant la crise du Covid. Les modélisations se sont basées sur les données 2019.

Pour le bruit industriel, elle applique à chaque installation soumise à autorisation et enregistrement, le niveau de bruit maximum réglementaire en limite de propriété si l'activité de l'industrie est considérée comme bruyante.

Au total, 720 cartes ont été réalisées.

Le dossier pour l'information du public doit comprendre pour chaque commune, des documents graphiques représentant la propagation du bruit pour chaque source de bruit, les zones où les valeurs seuils réglementaires sont dépassées, la multi-exposition et un résumé non technique..

Le dossier à destination de la Commission Européenne doit comprendre, pour le périmètre de la Métropole, pour chaque source de bruit et pour chacun des indicateurs Lden et Ln, une estimation de l'exposition au bruit des habitants et des établissements recevant un public sensible, une estimation des risques sanitaires et un résumé non technique.

Mode opératoire dont modalités de partage avec les communes

Une première version des cartes a été présentée individuellement aux différentes communes entre mars et avril 2023 afin de valider les hypothèses prises pour la modélisation de ces cartes.

Les cartes ont été recalculées et rééditées le cas échéant sur la base des remarques formulées.

La consultation des communes a permis de corriger des erreurs de vitesse de voie, de mouvements, de positionnement, d'activités industrielles, et de lever le doute sur le niveau d'exposition au bruit de certains tronçons de voiries. Un compte-rendu sur la prise ou non en compte de chacune des remarques ainsi que la raison leur a été envoyé.

La consultation des communes a également fait ressortir le fait que les cartes représentant le bruit aérien, pourtant cartographié conformément aux exigences réglementaires, ne font ni suffisamment état de la gêne occasionnée par les émergences sonores générées par les mouvements des avions, ni état de la zone réelle qu'ils impactent. C'est un bruit événementiel et les cartes représentent un bruit exprimé « en moyenne ».

Conformément à la réglementation, une fois arrêtées par le Conseil de Nantes Métropole, les cartes (y compris celles de la multi-exposition) seront classées par communes et publiées sur le site internet de Nantes Métropole accompagnées du résumé non-technique.

Le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) sera soumis à l'approbation du Conseil de Nantes Métropole début 2024 pour une adoption en juin 2024 après une consultation du public de 2 mois. Chaque commune est libre de proposer les cartes la concernant au vote du Conseil municipal. Il n'y a pas d'obligation réglementaire.

Éléments d'interprétation

Les cartes de bruit stratégiques révisées feront l'objet d'une analyse détaillée dans le cadre de la future révision du PPBE. Elles serviront de base à l'élaboration du diagnostic territorial introduisant ce document. Il est toutefois d'ores et déjà possible de dégager quelques éléments de diagnostic.

Populations et établissements sensibles exposés au-delà des seuils réglementaires

Les résultats ci-dessous ne sont pas comparables aux résultats précédents car la méthodologie de calcul fournie par les instances européennes a évolué. Les règles de calcul sont les mêmes pour tous les états membres et sont complètement figées.

La hiérarchisation des sources les plus impactantes pour la population dépend du nombre de personnes impactées et également de la valeur limite réglementaire.

Bruit routier :

Sur la période journalière (24h), il arrive en tête des sources les plus impactantes pour la population. Environ 6 100 habitants sont exposés au-delà des seuils réglementaires (68 dB) sur une période moyenne de 24 h. Les communes de Nantes, Vertou, Rezé et Sainte-Luce-sur-Loire sont les communes les plus touchées.

29 établissements sensibles (21 établissements scolaires et 8 établissements de santé) sont exposés au-delà des seuils selon le même indicateur, principalement situés à Nantes, Rezé, Saint-Herblain et Saint-Sébastien-sur-Loire.

Sur la période nocturne, environ 400 habitants sont exposés au-delà des seuils réglementaires (62 dB). Les communes de Vertou, Carquefou, Nantes et Les Sorinières sont les plus impactées.

Sur cette période nocturne, 3 établissements sensibles, dont 2 établissements d'enseignement sont exposés au-delà des seuils. Ces 2 établissements d'enseignement étant vides la nuit, ils ne présentent pas d'enjeu.

Bruit aérien:

Il arrive en deuxième position avec environ 8 800 personnes exposées au-delà du seuil réglementaire Lden (55 dB) et 1 500 exposés au-delà du seuil nocturne Ln (50 dB). Les communes de Bouguenais, Saint-Aignan-de-Grandlieu et Rezé sont les plus touchées. Ces chiffres ne représentent pas la gêne ressentie par les populations mais répondent à une méthodologie réglementaire. La Métropole reste très attentive à la grande sensibilité des habitants au bruit aérien et sera vigilante lors de la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de Nantes Atlantique piloté par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Bruit ferré :

Il arrive en troisième position avec environ 200 habitants exposés au-delà du seuil réglementaire Lden (73 dB) et 100 habitants exposés au-delà du seuil nocturne (65 dB). Les communes les plus impactées sont Mauves-sur-Loire et Sainte-Luce-sur-Loire.

Bruit industriel :

Enfin la population est très peu exposée au bruit industriel : moins d'une dizaine de personnes selon chacun des indicateurs Lden (71 dB) et Ln (60 dB).

Les effets nuisibles du bruit sur la santé

Selon la méthode d'évaluation des effets nuisibles du bruit dans l'environnement issue de la directive européenne, environ 64 600 habitants sont fortement gênés par le bruit routier, 7 900 habitants par le bruit ferroviaire et 2 900 habitants par le bruit aérien.

8 300 habitants subissent des troubles profonds du sommeil imputables au bruit routier, 2 200 habitants au bruit ferroviaire et 300 habitants au bruit aérien.

Ces chiffres répondant à une méthodologie réglementaire ne prenant pas en compte les effets des bruits évènementiels, les effets nuisibles du bruit aérien sur la santé sont sous-estimés.

Enfin, 1 300 personnes souffrent de cardiopathies ischémiques en raison d'une exposition au bruit routier.

Bien qu'il y ait plus de personnes impactées par le bruit aérien, le bruit routier est considéré comme étant la source de bruit la plus gênante sur la métropole. En effet, pour être considéré comme impacté par le bruit aérien, il faut être au-dessus du seuil de 55 dB alors que pour le bruit routier il faut se situer au-dessus de 68 dB. Ceci est d'ailleurs pris en compte dans les risques sanitaires qui indiquent que 2 900 personnes sont soumises à des risques liés au bruit aérien alors que 64 600 le sont au bruit routier.

Face à ces calculs qui minimisent la population impactée, Nantes métropole s'engage à être vigilante, lors de la révision du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de Nantes Atlantique, à ce que les hypothèses prises, permettent de mieux rendre compte de la réalité des nuisances aériennes subies, afin que chacun puisse gagner en confiance quant à la capacité de l'Etat et des opérateurs du secteur à réduire les externalités négatives de l'aéroport de Nantes Atlantique au bénéfice de la santé et du cadre de vie des riverains, à l'aune de sa situation singulière, en milieu urbain et à proximité du lac de Grand-Lieu.

Il est donc proposé au conseil métropolitain d'arrêter les cartes de bruit de Nantes Métropole et de lancer la révision du Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Le Conseil délibère et après vote électronique par 73 voix pour, 8 voix contre et 13 abstentions

- 1 - arrête les cartes de bruit dites « stratégiques » de Nantes Métropole, jointes à la présente délibération ;
- 2 - décide le lancement de la révision du Plan de prévention du bruit dans l'environnement ;
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Déléguée Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat
Direction Stratégie et Territoires

22 – Nantes – Site patrimonial remarquable – Plan de sauvegarde et de mise en valeur – Modification n°1 - Avis de Nantes Métropole

Exposé

Le secteur sauvegardé de la ville de Nantes a été institué en 1972 pour protéger le centre historique de la commune. Devenu site patrimonial remarquable après la loi du 7 juillet 2016, il fait l'objet d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui fixe sur son périmètre les règles d'urbanisme applicables en lieu et place du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

Le PSMV a fait l'objet d'une révision en 2017 qui visait à mettre en œuvre une politique urbaine de valorisation du centre-ville tout en intégrant les contraintes environnementales.

Plusieurs années après son entrée en vigueur, des ajustements s'avèrent nécessaires. Il s'agit de mettre à jour le règlement du PSMV avec les nouvelles définitions des destinations et sous-destinations, d'apporter des modifications visant à mieux préserver la vocation commerciale et d'animation du centre ville dans un objectif de mixité fonctionnelle, de faire évoluer la règle fixant les objectifs de mixité sociale, d'apporter les adaptations nécessaires à la mise en œuvre du projet urbain relatif à la Tour Bretagne, de modifier le classement d'un édifice « rapporté » à un bâtiment protégé de type B (parcelle EY60, 3 rue de la Commune), de supprimer les règles relatives à la publicité et aux enseignes présentes dans le règlement dans la mesure où ces règles sont désormais définies par le Règlement Local de Publicité Métropolitain, et de mettre à jour les annexes.

Ces adaptations ne remettant pas en cause l'équilibre général du document, le conseil métropolitain, par délibération du 30 juin 2022, a sollicité le Préfet de Loire-Atlantique pour l'engagement d'une procédure de modification du PSMV conformément aux dispositions prévues par l'article R 313-16 du Code de l'urbanisme.

En application de l'article R 122-17 du Code de l'environnement, le Préfet a saisi la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) dans le cadre d'un examen au cas par cas par courrier en date du 10 janvier 2023. La MRAE a exempté la procédure de modification de la réalisation d'une évaluation environnementale dans un avis du 10 mars 2023.

En application de l'article L313-1 (VI) du code de l'urbanisme, Nantes Métropole a transmis l'ensemble du dossier pour avis à l'architecte des Bâtiments de France (ABF). Le 19 avril 2023, l'ABF a émis un avis favorable au projet de modification avec quelques réserves.

Conformément à l'article R 313-16 et à l'article L 132-11 du code de l'urbanisme, le dossier a été notifié aux personnes publiques associées. Seule la CCI a émis un avis qui a été joint au dossier d'enquête publique.

Enfin, le 2 mai 2023, la commission locale site patrimonial remarquable (CLSPR) a émis un avis favorable sur le projet de modification.

Celui-ci a ensuite fait l'objet d'une enquête publique, organisée par le Préfet, du 1er au 30 juin 2023. Pendant toute la durée de l'enquête publique, l'ensemble du dossier d'enquête, ses pièces annexes ainsi qu'un registre d'enquête ont été rendus disponibles en mairie centrale de Nantes. Un registre d'enquête dématérialisé a également été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Enfin, le public a eu la possibilité de formuler directement ses observations au cours des cinq permanences tenues par le commissaire-enquêteur les 1er, 7, 17, 22 et 30 juin 2023.

Le projet mis à l'enquête a fait l'objet de 18 observations de la part du public.

Un procès-verbal de synthèse a été transmis à Nantes Métropole le 7 juillet 2023 par le commissaire enquêteur. Nantes Métropole a produit un mémoire en réponse aux observations.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a adressé son rapport et ses conclusions au Préfet de Loire Atlantique le 27 juillet 2023, formulant un avis favorable assorti de quelques recommandations.

Ce rapport et ces conclusions ont été transmis par le Préfet à Nantes Métropole le 1^{er} août 2023.

A la suite de l'enquête publique, des adaptations mineures et compléments sont apportés au dossier de modification du PSMV pour tenir compte des avis reçus, des observations du public et des remarques du commissaire enquêteur, sans porter atteinte à l'économie générale du projet.

Les adaptations apportées au dossier et résultant de l'enquête publique sont présentées et synthétisées ci-dessous.

Il est précisé que l'objet de cette procédure de modification n°1 du PSMV ne vise pas la mise à jour de l'ensemble du document. Par conséquent, les modifications et mises à jour suggérées par le commissaire enquêteur compte tenu de l'évolution des sites ou de la réalisation des projets pourront utilement être reprises lors d'une prochaine procédure.

Les modifications apportées au dossier après enquête publique portent sur trois points :

- la définition des destinations et sous-destinations des locaux
- l'orientation d'aménagement et de programmation sur la Tour Bretagne
- les linéaires préservant la mixité fonctionnelle

Le décret n° 2023-195 du 22 mars 2023 modifiant la liste des destinations et sous-destinations pouvant être réglementées est paru après l'engagement de la procédure de modification du PSMV. Or, l'article 2 dudit décret prévoit la possibilité de faire application des articles R.151-27 et R.151-28 du code de l'urbanisme, dans leur rédaction issue du décret, à la condition qu'une procédure d'évolution du document d'urbanisme soit engagée et que l'approbation de cette procédure intervienne postérieurement au 1er juillet 2023.

La procédure de modification du PSMV ayant été engagée avant l'entrée en vigueur du présent décret et l'arrêté du Préfet approuvant cette procédure intervenant après le 1er juillet 2023, les nouvelles définitions des destinations et sous-destinations sont donc actualisées dans le lexique du règlement écrit et dans le règlement (articles interdisant ou limitant les usages et affectations des sols, constructions et activités). La prise en compte de ces nouvelles dispositions du code de l'urbanisme permet également de répondre favorablement aux demandes convergentes de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), de la CCI, de la CLSPR et du commissaire enquêteur concernant la régulation des darks stores et dark kitchens.

Sur l'orientation d'aménagement et de programmation relative à la Tour Bretagne, il est apparu nécessaire de modifier les conditions dans lesquelles la tour peut faire l'objet d'une extension en précisant que la valeur de 20 % supplémentaire de surface de plancher figurant dans l'OAP est une valeur maximale et non approchante comme le laissait entendre le terme « environ » ; il est donc proposé de modifier l'OAP en ce sens.

Sur les linéaires de mixité fonctionnelle, un linéaire supplémentaire est proposé sur la rue Prémion face au château des Ducs de Bretagne compte tenu de la qualité architecturale et patrimoniale des devantures dans cette rue ; il est donc proposé de modifier la cartographie en ce sens.

Conformément à l'article R313-13 du code de l'urbanisme, Nantes Métropole doit délibérer après l'enquête publique afin d'émettre un avis sur le projet de modification. Ce dossier modifié comme indiqué précédemment est consultable au service Etudes et Planification – Direction Stratégies et Territoire du département Urbanisme et Habitat.

Il appartiendra ensuite au préfet d'approuver la modification par arrêté préfectoral.

Considérant les avis respectifs de l'autorité environnementale, de l'ABF, de la CLSPR et des personnes publiques associées, les résultats de l'enquête publique et le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

**Le Conseil délibère et,
par 70 voix pour, 17 voix contre et 8 abstentions**

1 – émet un avis favorable à la modification du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Nantes modifié pour tenir compte des avis reçus, des observations du public et des remarques du commissaire enquêteur,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction du cycle de l'eau

23 - Eau – Assainissement – Modification des enveloppes financières prévisionnelles

Exposé

1 - Nantes – Construction du bassin de stockage-restitution Barbin – Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle

La politique publique de l'eau a notamment pour objectif de limiter les rejets polluants en milieu naturel afin d'en améliorer la qualité. Ceci est d'autant plus important sur le secteur du bassin versant de l'Erdre, qui est à la fois un secteur de réseau unitaire (c'est-à-dire de réseaux collectant conjointement eaux usées et eaux pluviales) et un secteur stratégique pour l'alimentation en eau potable en cas de pollution de la Loire.

La construction de bassins de stockage restitution des eaux usées et eaux pluviales contribue à la protection de l'Erdre Aval. Le principe est le stockage des eaux du réseau unitaire le temps des précipitations puis la restitution par pompage de ces eaux au réseau vers la station d'épuration après les événements orageux, limitant de fait les déversements aux milieux aquatiques. Le bassin de stockage restitution Maquis de Saffré, finalisé en 2017, sur la rive gauche de l'Erdre est en capacité de stocker environ 6000 m³ d'eaux usées. Le futur bassin Barbin pourra stocker 6500 m³ d'eaux en rive droite (soit l'équivalent d'environ 2 piscines olympiques).

Le Conseil Métropolitain a approuvé le 13 avril 2018 le programme de construction du bassin de stockage restitution Barbin à Nantes et a porté le 16 octobre 2020 l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 8 940 000 € HT à 12 860 000 € HT, du fait de modifications de programme et de la complexité des travaux et des contraintes liées au site.

Dans son rapport de phase projet, le maître d'œuvre annonce une augmentation du montant des travaux par rapport à son chiffrage de phase avant-projet, du fait de la mise en place de protections acoustiques pendant le chantier afin de limiter les impacts des travaux pour les riverains, pour un coût estimé à 500 000 € HT ; et de la prise en compte de l'inflation déjà constatée ces trois dernières années, conséquence des événements géopolitiques mondiaux, pour un montant équivalent.

Ces éléments conduisent à porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 12 860 000 € HT à 13 800 000 € HT.

Conformément à la décision prise en Conseil Métropolitain du 16 octobre 2020, une procédure avec négociation sera lancée pour réaliser les travaux de construction du bassin et une subvention sera sollicitée auprès de l'agence de l'eau.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP043 libellée « Eaux Usées » opération 2021/28612016 : Protection de l'Erdre - Aval BSR Barbin

2 - Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes – Enveloppe financière prévisionnelle et autorisation de programme

L'usine de production d'eau potable de la Roche est une entité stratégique de la politique publique de l'eau de Nantes Métropole, pour garantir une eau potable de qualité et en quantité (soit près de 40 millions de m³/an), pour les habitants de Nantes Métropole mais également ceux du nord ouest du département (CARENE et Cap Atlantique). Au regard de l'état de fin de vie de l'usine actuelle, le Conseil métropolitain a acté le 18 octobre 2010 le lancement d'une opération de modernisation de cette usine. Ce chantier est d'autant plus complexe qu'il s'agit de renouveler en totalité l'usine sur un site en exploitation, c'est-à-dire en continuant à assurer la production et la distribution d'eau potable.

Le maître d'œuvre de l'opération est le groupement Merlin/ Artelia / Forma 6.

L'opération de travaux, qui a débuté en 2014 et devrait s'achever en 2025, est découpée en 3 lots :

- Lot 1 : Marché principal de travaux - construction d'une filière de traitement de l'eau de 8 000m³/h sur le site existant de l'usine de la Roche à Nantes - comprend les travaux liés au process, de génie-civil, de bâtiments, d'électricité, de contrôle de commandes, et d'hydraulique.

Ce marché a été attribué au groupement d'entreprises OTV / GTM / EIFFAGE Construction en 2013 pour un montant initial de 64 474 625,00 € HT et se déroule en deux phases. Lors de la phase 1 des travaux, des avenants et protocole sont venus s'ajouter pour un montant total complémentaire de 3 595 928,69 € HT. La phase 2 a donné lieu à un premier avenant de 1 993 451,76 € HT.

- Lot 2 : Marché de démolition portant sur la libération des emprises (ouvrages abandonnés) pour la construction des ouvrages neufs et les aménagements de surface.

Ce marché a été attribué en 2018 à l'entreprise Genier Déforge. Les travaux ont été exécutés en 2019-2020 et ont été réceptionnés le 02 octobre 2020. Le montant total finalisé du marché de ce lot n°2 est de 3 066 239,00 € HT.

- Lot 3 : Marché d'aménagement de surface. Ce marché doit être lancé au deuxième semestre 2023.

Ainsi, à l'heure actuelle, l'achèvement de la première phase de travaux, réceptionnée le 28 août 2017, a permis de mettre en service une première partie opérationnelle de la nouvelle usine. Les travaux du lot n°2 de démolition ont ensuite été menés et se sont achevés en octobre 2020 permettant ainsi la libération de l'espace nécessaire à la construction, par le lot 1, de la seconde partie de l'usine. Cette phase 2 s'est achevée le 12 juin 2023, donnant lieu au démarrage de la période de mise en service de ces nouveaux ouvrages. Le titulaire du lot n°1 aura ensuite à sa charge la démolition des derniers ouvrages rendus obsolètes et la réalisation des voiries du site.

A l'issue des dernières prestations du lot 1, sont prévus les travaux d'aménagements de surface et paysagers du site, objet du lot n°3. Ces travaux doivent se dérouler jusqu'en 2025.

Le 30 juin 2022, le Conseil métropolitain a délibéré pour porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 85 000 000 € H.T., valeur juin 2022 et l'autorisation de programme à 89 500 000 € H.T. Cette augmentation visait alors à couvrir des augmentations de coûts des travaux liées à la spécificité de ce marché et à sa durée (crise sanitaire Covid et ses conséquences, augmentation significative des révisions de prix, évolutions réglementaires, aléas de travaux).

Depuis cette délibération, plusieurs événements sont venus contraindre l'opération en cours et ont nécessité de procéder à des ajustements. Ainsi, la procédure de mise en service des ouvrages de phase 2 a dû être largement remaniée, le cadre contractuel initial étant inadapté aux contraintes spécifiques de continuité de service de l'usine pour ces phases critiques.

De plus, le déroulement des travaux a provoqué la simultanéité de ces tâches avec les problématiques de tension sur la production d'eau générées par le phénomène de remontée du bouchon vaseux sur la Loire lors des grandes marées de septembre et octobre. Cette simultanéité, associée aux contraintes particulières de l'exploitation de l'usine, a motivé, par principe de précaution, le report des phases de mise en service de près de 3 mois. Cette phase de neutralisation engendre une augmentation des délais de l'opération et des coûts associés significatifs (coûts d'immobilisations, charge financière...).

Par ailleurs, deux marchés importants restent à contractualiser : celui relatif à la réalisation des essais de garanties de la nouvelle usine et celui correspondant aux aménagements paysagers et de surface du site. Les évaluations financières de ces travaux à l'origine de la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle initiale datant de 2010, il a été nécessaire de revoir les projections financières de ces marchés au regard de l'évolution des prix sur la période 2010-2023 et du contexte actuel du marché.

Enfin, les contraintes déjà identifiées précédemment (continuité de service, travaux sur un site où subsistent de nombreux vestiges d'ouvrages anciens, modification des besoins et de la réglementation liée à la durée importante de l'opération...) ont continué à générer des surcoûts significatifs que l'augmentation précédente de l'AP n'est plus en capacité de couvrir.

A noter que par délibération du Conseil Métropolitain en date du 11 décembre 2020, l'enveloppe financière prévisionnelle et l'autorisation de programme avaient été augmentées de 1 500 000 € afin d'intégrer au programme la construction d'un ouvrage complémentaire de stockage de réactifs. Les études menées depuis sur ce sujet ont mis en évidence des difficultés financières et juridiques rendant délicates la réalisation de cet ouvrage dans le cadre de cette opération. De plus, si le besoin relatif à l'augmentation des autonomies en réactifs est toujours d'actualité, la sécurisation actuelle des livraisons permet de décaler la mise en œuvre de ces travaux sans remettre en cause la fiabilité de la production d'eau.

Par conséquent, l'augmentation du montant attribué en 2020 pour la réalisation de ces travaux est conservée mais est ré-affectée à la prise en charge partielle des coûts inhérents aux aléas décrits ci-avant. La construction des ouvrages de stockage complémentaires de réactif sera réalisée via une opération dédiée.

Aussi, le cumul des différents événements cités ci-avant ainsi que le bilan prévisionnel financier de l'opération intégrant la conservation du montant dédié au stockage coagulant, insuffisant pour couvrir les aléas précités, nécessite une augmentation complémentaire de l'enveloppe financière prévisionnelle de 1 000 000 € HT. Cette augmentation vient donc porter le montant de cette enveloppe financière prévisionnelle à 86 000 000 € HT.

Cette modification conduit à relever en conséquence l'AP à 93 000 000 € HT.

Les crédits correspondants sont prévus au budget eau sur l'AP n°044 libellée « eau potable » opération 2021-3219 libellée « modernisation usine eau potable ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la construction du bassin de stockage-restitution Barbin de 12 860 000 euros HT à 13 800 000 euros HT,

2- décide de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche située sur la commune de Nantes, de 85 000 000 € HT à 86 000 000 € HT et celui de l'autorisation de programme de 89 500 000€ HT à 93 000 000 € HT,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Saint-Herblain – Aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda – Soleil Levant sur la commune de Saint-Herblain - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une procédure adaptée

Exposé

Par délibération du 10 décembre 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda - Soleil Levant sur la commune de Saint-Herblain pour un montant de 2 625 833,33 € HT, soit 3 151 000 € TTC.

Pour mémoire, ce projet d'aménagement s'inscrit dans un contexte de mutation du quartier engageant plusieurs maîtrises d'ouvrage nécessitant d'assurer l'articulation et la cohérence des différentes opérations dont certaines sont en cours de réalisation :

- relocalisation du collège Ernest Renan pour une livraison prévue en septembre 2024, conduite par le Département de Loire-Atlantique
- rénovation des espaces extérieurs et des bâtiments des équipements publics (écoles, crèche, centre socio-culturel et salle Neruda), conduite par la Ville de Saint-Herblain
- rénovation, démolition et reconstruction de logements, conduites par Atlantique Habitations
- opérations d'aménagement des espaces publics relevant de Nantes Métropole : création d'une voie douce Est-Ouest desservant les équipements publics, création d'un parvis mutualisé avec le collège se prolongeant à l'Ouest vers la rue Neruda et les logements du bailleur social, création d'un barreau Nord entre la rue Blanche et la rue Neruda, modification du stationnement aux abords du Centre-socio-culturel, modification du carrefour à l'intersection des rues Neruda et Prévert, création d'un parc de stationnement au Sud-Ouest de la rue Neruda en accompagnement du collège.

En fin d'année 2022, l'aménagement des espaces publics a fait l'objet d'une concertation sous forme de 4 ateliers et d'une restitution avec les riverains, les associations locales et les professionnels sur le secteur concerné. Les échanges ont permis d'affiner les besoins en terme de mobilités et d'usages de l'espace public et préconisent d'étendre la surface aménagée au niveau du carrefour Preux/Prévert, sur le volet Nord ouest de l'aménagement, pour une surface de plus de 2 500 m² en vue d'améliorer la sécurité des usagers.

Par ailleurs, les études géotechniques réalisées dans le cadre de la démolition et de la réhabilitation de bâtiments du bailleur social ont mis en évidence la nécessité de repenser les fondations et réseaux des futurs aménagements publics dans le secteur. Aussi, il est proposé de profiter de ces travaux de voirie pour procéder au changement du réseau d'assainissement unitaire actuel pour en faire un réseau séparatif.

Au regard de ces compléments, il est nécessaire d'ajuster le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la porter à 3 051 496 € HT, soit 3 661 795 € TTC.

Pour rappel, pour le financement de ces travaux, une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique. Au vu du changement de montant des travaux, une subvention complémentaire va être demandée.

Le maître d'œuvre de l'opération, la société CERAMIDE ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 3 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 2 735 855,83 € HT soit 3 283 027 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°1055, libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité », opération 2021/10028 libellée « nouveaux aménagements de voirie - St-Herblain ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI 2020-2026.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve la modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda – Soleil Levant sur la commune de Saint-Herblain pour la porter à 3 051 496 € HT, soit 3 661 795 € TTC,

2 - autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation des travaux correspondants,

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale déléguée à La Fabrique de La Ville Ecologique et Solidaire
Direction de l'Espace Public

25 – Commune de Couëron – Opération de confortement des berges de Loire à Couëron - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Signature du marché de maîtrise d'œuvre

Exposé

Par délibération du 5 juillet 2019, le Bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de confortement des berges de Loire – quai Fougerat sur la commune de Couëron pour un montant de 701 667 € HT soit 842 000 € TTC.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée à la société SCE et une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée par délibération du bureau en date du 4 mars 2022. Le marché a été attribué à l'entreprise Vinci le 22 septembre 2022.

Cependant, à l'issue des études menées par le sous-traitant de l'entreprise Vinci, ISL, il a été démontré une instabilité du confortement rendant impossible la poursuite des travaux tels qu'envisagés initialement.

Devant l'ampleur des modifications et la nécessité de reprendre le programme, les marchés passés avec l'entreprise Vinci et le maître d'œuvre ont été résiliés pour motifs d'intérêt général le 11 avril 2023.

Deux zones d'intervention ont été définies : la 1ère (environ 170ml répartis sur deux tronçons) a fait l'objet de la maîtrise d'œuvre confiée à SCE et la 2ème (environ 420ml répartis sur 4 tronçons) devait être traitée ultérieurement.

Or, depuis le premier diagnostic réalisé en 2017, les berges se sont dégradées. Il semble donc opportun de traiter dès maintenant l'intégralité des zones de manière homogène, avec un seul maître d'œuvre.

Le phasage actuellement envisagé (à valider lors des études et par les services de l'état) est le suivant :

- Fin 2024/début 2025 : réalisation de travaux sur la zone 1
- Fin 2028/début 2029 : réalisation de travaux sur la zone 2 en une seule seconde phase. Ce délai d'attente entre les deux interventions correspond à une période d'observation de la reprise des plants d'Angélique des estuaires dans la zone 1 pendant 3 ans.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 2 666 666,67 € HT soit 3 200 000 € TTC (valeur septembre 2023).

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

A cet effet, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles aux articles R2161-2 à 2161-5 du Code de la commande publique.

Au regard de l'analyse des offres qui lui a été présentée, la Commission d'Appel d'Offres du 4/10/2023 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif au confortement des berges de Couëron à la société ISL Ingenierie pour un montant de 392 468,75 € HT soit 470 962,50 € TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°105 libellée « Urbanisme durable, habitat, politique ville, proximité, opération 2022 - N° 10216, libellée « Couëron – aménagement des berges de Loire ».

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - approuve le programme de l'opération de confortement des berges sur la commune de Couëron,
- 2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 2 666 666,67 € HT soit 3 200 000 € TTC,
- 3 - autorise la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec la société ISL Ingenierie pour un montant de 392 468,75 € HT soit 470 962,50 € TTC,
- 4 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Développement économique responsable, Emploi, Innovation, Europe & International
Mission tourisme

26 - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des Congrès de Nantes - Avenant n°15

Exposé

Nantes Métropole a confié l'exploitation et la gestion de la Cité des Congrès de Nantes à la Société Publique Locale (SPL) « La Cité Le Centre des Congrès de Nantes », en vertu d'un contrat de délégation de service public (DSP) entré en vigueur le 1er janvier 2012 pour une durée de 16 ans soit jusqu'au 31 décembre 2027. La convention de délégation a notamment pour objet de déléguer le service public de l'accueil et de l'organisation des événements à caractère économique ou culturel ayant vocation à se dérouler principalement à la Cité des Congrès de Nantes.

Il convient de conclure un avenant n°15 à la convention de DSP ayant pour objet d'intégrer les conséquences de l'organisation de la Folle Journée par la SPL La Cité des congrès, d'ajuster la contribution financière de Nantes Métropole et de mettre à jour l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers.

Contribution et aide exceptionnelle 2023

En 2022, la Folle journée de Nantes a été le premier événement à se tenir après les restrictions liées à la crise sanitaire qui avaient dû être durcies fin 2021. Pour les éditions 2022 et 2023, la SPL La Cité des Congrès a été choisie pour organiser la manifestation, conformément à la convention de partenariat conclue entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

La contribution forfaitaire annuelle attribuée par Nantes Métropole au titre du fonctionnement est instituée par l'article 22 du contrat de délégation de service public qui prévoit le montant de référence, les modalités d'indexation et les modalités de versement.

Pour l'année 2023, le montant de référence du contrat de délégation de service public, après indexation, est de 3 799 128 € nets de taxe, incluant un montant de 600 000 € pour l'organisation de la Folle Journée (montant actualisé à 625 813€ en 2023 en application de la formule d'indexation du contrat de DSP).

Afin de prendre en considération l'impact récurrent de l'inflation sur l'évènement de la Folle Journée, ce montant est augmenté de 100 000€ portant ainsi le montant de la contribution forfaitaire de Nantes Métropole à 3 899 128€ nets de taxe. Ce montant devient le nouveau montant de référence du contrat de délégation de service public.

De plus, pour l'année 2023, pour tenir compte des coûts exceptionnels qui se répercutent sur l'évènement de la Folle Journée supporté par la SPL La Cité des congrès, ce montant est exceptionnellement augmenté de 100 000€ net de taxes, portant ainsi le montant de la contribution forfaitaire de Nantes Métropole pour 2023, à hauteur de 3 999 128€ net de taxes.

Inventaire des biens immobiliers et mobiliers suite aux travaux de la Cité

Suite à la réalisation de travaux d'investissement par Nantes Métropole entre 2021 et 2023, l'inventaire des biens immobiliers et mobiliers figurant en annexe 3 de la DSP est complété. En effet, le bâtiment D a fait l'objet d'une rénovation de grande ampleur (Café coworking, plateau de bureaux, showroom). Par ailleurs, une centrale photovoltaïque a été installée sur la toiture.

L'annexe 3 qui précise le plan général et le descriptif des différents espaces, est modifiée en conséquence. Suite aux derniers travaux de la Cité des congrès, il vous est demandé d'approuver la modification de l'annexe 3 de la convention de DSP, tel qu'indiqué ci-dessus.

Reconduction de l'organisation de la Folle Journée de 2024 à 2027

Pour rappel, la SPL La Cité des congrès, partenaire historique de l'évènement, a été choisie pour organiser les éditions 2022 et 2023 de la Folle journée à Nantes, conformément à la convention de partenariat conclue entre la ville de Nantes et Nantes Métropole. Il est proposé de reconduire ce dispositif pour la durée restante de la délégation de service public confiée à la SPL La Cité des congrès, soit les éditions 2024 à 2027.

Une réflexion sera engagée pour étudier la transmission définitive de l'organisation de la Folle Journée à la SPL La Cité des congrès, dans le cadre d'un renouvellement de la DSP.

Afin de continuer à organiser la Folle Journée de 2024 à 2027 à la Cité dans les conditions actuelles, il vous est donc demandé d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole, joint en annexe.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'avenant n°15, ci-annexé, à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des congrès,

2 – approuve l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de collaboration « Ville de Nantes-Nantes Métropole » pour l'organisation de la Folle Journée à la Cité des congrès jusqu'en 2027,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants.

M. Elhadi AZZI ne prend pas part au vote

27 - Attribution de subventions aux tiers (Cité des congrès, Nantes Université, IMT-A, IRT Jules-Verne)

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- le soutien à la recherche et à l'innovation
- le soutien aux grands évènements métropolitains.

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **2 654 859 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Elhadi AZZI et M. Yves PASCOUAT ne prennent pas part au vote

Tableau des subventions joint en annexe à la fin de ce document

28- Vœu du conseil de Nantes Métropole : ouverture des commerces le dimanche en 2024

Exposé

Depuis 2014, le conseil métropolitain émet chaque année le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base des accords passés entre les partenaires sociaux du territoire que les commerces de la métropole nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour l'année 2024.

Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² de Nantes Métropole dans les strictes conditions suivantes :

- le dimanche 24 novembre 2024 pour les commerces de centre-ville, de centre-bourgs et de quartiers,
- le dimanche 15 décembre 2024 pour l'ensemble des commerces,
- le dimanche 22 décembre 2024 pour l'ensemble des commerces.

Sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente.

Pour 2024, conformément à l'accord signé le 26 septembre 2023 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 24 novembre 2024 de 12h à 19h,
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 15 décembre 2024 de 12h à 19h,
- ouverture possible des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 22 décembre 2024 de 12h à 19h.

Le Conseil délibère et, après vote électronique par 65 voix pour, 28 voix contre et 2 abstentions

1. Pour l'année 2023, émet le vœu que, l'ensemble des enseignes commerciales concernées respectent l'accord territorial signé le 26 septembre 2022, ainsi que le vœu voté par les élus métropolitains lors de la séance du 7 octobre 2022 concernant l'ouverture des commerces.

2. Pour l'année 2024, émet le vœu que les 24 Maires puissent autoriser l'ouverture :

- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les périmètres de polarités commerciales de proximité et le centre-ville de Nantes tels que définis par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Commerce du PLU métropolitain, le dimanche 24 novembre 2024 de 12h à 19h,
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 15 décembre 2024 de 12h à 19h,
- des commerces de détail à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² situés sur le territoire de Nantes Métropole, le dimanche 22 décembre 2024 de 12h à 19h.

3. Dit que la présente décision de principe sera portée à la connaissance des Maires de la métropole,

4. Mandate la Présidente pour porter ce cadre de principe à la connaissance des chambres consulaires, organisations patronales et syndicales.

Direction Générale Fabrique de la Ville Ecologique et Solidaire
Direction de l'espace public

29 – Transition écologique - Réseau de chaleur Bellevue Chantenay - Délimitation des périmètres de développement prioritaire – Réseaux de chaleur Nord Chézine et ZAC de la Minais – Décision de non classement

Exposé

Le conseil métropolitain des 22 et 23 juin dernier a délibéré pour classer le réseau de chaleur Bellevue Chantenay. Pour régulariser cette procédure, il est nécessaire de délibérer à nouveau, suite à l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 27 septembre 2023.

Nantes Métropole est engagée depuis plusieurs années dans la transition énergétique à travers sa politique publique de l'énergie et son Plan Climat Air Energie Territorial. Elle s'est fixée l'objectif volontariste de réduire de 50 % les émissions de CO₂ par habitant d'ici 2030 et d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables et récupérables d'ici 2050. Un des leviers importants pour atteindre ce double objectif est le développement des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération à tarif maîtrisé. Ce levier est conforté par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte adoptée le 22 juillet 2015 dont l'un des objectifs forts à l'horizon 2030 est de multiplier par 5 la chaleur renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur. L'objectif est de garantir au territoire une plus grande indépendance vis-à-vis des énergies fossiles et de poursuivre la réduction significative des émissions de CO₂, tout en maîtrisant les émissions des autres polluants atmosphériques.

Dans un contexte de hausse des prix des énergies, Nantes Métropole doit œuvrer pour garantir un accès à l'énergie pour tous, ce qui implique d'aider les habitants et acteurs à la maîtrise des charges énergétiques, voire à leur réduction via le développement de réseaux à un tarif compétitif et stable dans le temps.

Sur le territoire métropolitain, les réseaux de chaleur desservent aujourd'hui près de 40 000 logements ainsi que de nombreux équipements (hôpitaux, bâtiments sportifs et d'enseignement,...).

Cinq réseaux de chaleur public sont actuellement en exploitation :

- le réseau de Bellevue Chantenay, en service depuis 1968 (gestion déléguée depuis le 1^{er} juin 2023 à la société DALKIA) ;
- le réseau Centre Loire, en service depuis 1970 (gestion déléguée en 2012 à la société ERENA) ;
- le réseau La Minais, en service depuis 2012 (gestion déléguée à la société IBEM) ;
- le réseau Nord Chézine, en service depuis février 2020 (gestion déléguée à la société NOVAE) ;
- le réseau de la ZAC de la Noé (sur la commune de Saint-Jean-de-Boiseau), en service depuis 2007 ; depuis le 1^{er} janvier 2018, le réseau de la ZAC de la Noé est intégré dans la délégation de service public Nord Chézine.

Parmi les actions locales relatives aux choix énergétiques, le classement d'un réseau de chaleur renouvelable permet à la collectivité de définir des périmètres de développement prioritaire, dans lesquels les bâtiments neufs et ceux faisant l'objet de travaux de réhabilitation importants devront obligatoirement se raccorder à ce réseau de chaleur.

Cette procédure supposait toutefois une démarche volontaire de la collectivité compétente pour classer ses réseaux de chaleur.

Désormais, en application des lois Énergie-Climat du 8 novembre 2019 et Climat Résilience du 22 août 2021, les réseaux de chaleur font l'objet d'un classement automatique dès lors qu'ils respectent les critères suivants :

- le réseau est alimenté à plus de 50 % par une énergie renouvelable ou de récupération (EnR&R) ;
- un comptage des quantités d'énergie livrées par point de livraison est assuré ;
- l'équilibre financier de l'opération pendant la période d'amortissement des installations est assuré.

Le décret d'application n°2022-666 du 26 avril 2022, codifié aux articles R.712-1 et suivants du code de l'énergie, est venu préciser ce dispositif de classement systématique, en prévoyant notamment que, pour les réseaux affectés au service public de distribution de chaleur et de froid, un arrêté du ministre chargé de l'énergie détermine annuellement ceux qui satisfont aux critères ci-dessus exposés, lesquels sont classés de plein droit, sauf si la collectivité compétente s'y oppose par délibération motivée.

Dans ce cadre, le ministère de la transition écologique a mis à jour, le 23 décembre 2022, l'arrêté dressant la liste des réseaux satisfaisant aux critères de classement automatique.

Concernant le territoire de Nantes Métropole, y figurent les réseaux Centre Loire, Bellevue Nantes Saint-Herblain (qui a changé sa dénomination au 1^{er} juin 2023 pour s'appeler réseau Bellevue Chantenay), ZAC de la Minais, et Nord Chézine.

Actuellement, seul le réseau Centre Loire a fait l'objet d'une délibération le 30 juin 2022 qui confirme et précise les conditions de son classement.

Il est donc proposé, par cette délibération de :

- confirmer le classement du réseau de chaleur Bellevue Chantenay, d'en définir les modalités et les périmètres de développement prioritaires ;
- renoncer au classement des réseaux de chaleur de Nord Chézine et de la ZAC de la Minais.

Classement du réseau de chaleur Bellevue Chantenay :

Le classement du réseau consiste à définir des périmètres de développement prioritaire à l'intérieur desquels les bâtiments suivants ont obligation de se raccorder au réseau de chaleur :

- les bâtiments neufs : bâtiments nouvellement construits dont la demande de permis de construire a été déposée postérieurement à la décision de classement ou une partie nouvelle de bâtiment ou surélévation excédant 150 m² ou 30 % de la surface des locaux existants et dont les besoins de chauffage de locaux, de climatisation ou de production d'eau chaude excèdent un niveau de puissance de 100 kilowatts (kW);
- les bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation importants :
 - un bâtiment dans lequel est remplacée l'installation de chauffage ou de refroidissement d'une puissance supérieure à 100 kW ;
 - un bâtiment dans lequel est remplacée une installation industrielle de production de chaleur ou de froid d'une puissance supérieure à 100 kW.

Le seuil de 100 kW est fixé en cohérence avec la convention de délégation de service public (DSP) du réseau Bellevue Chantenay. A titre d'information, cela correspond à la puissance d'un immeuble d'environ 25 logements neufs.

L'obligation de raccordement s'applique dans les périmètres de développement prioritaire définis à l'échelle parcellaire, joints en annexe de la présente délibération. Ces périmètres ont fait l'objet d'un travail approfondi afin de déterminer l'ensemble des parcelles se trouvant à une distance inférieure ou égale à 50 mètres du réseau de chaleur actuel et de certaines extensions.

Ainsi, les autorisations d'urbanisme déposées dans un périmètre de développement prioritaire pour des projets répondant aux caractéristiques ci-dessus mentionnées, pourront être refusées ou assorties de prescriptions si le projet ne respecte pas l'obligation de raccordement.

Le non-respect de la procédure de classement par un maître d'ouvrage est passible d'une amende de 300 000 euros, conformément à l'article L.712-5 du Code de l'Energie.

Une dérogation à l'obligation de raccordement au réseau Bellevue Chantenay devra faire l'objet d'une demande par le propriétaire de l'installation concernée à Nantes Métropole. Les dérogations sont accordées dans les cas suivants :

- le demandeur justifie de l'incompatibilité des caractéristiques techniques de l'installation qui présente un besoin de chaleur ou de froid avec celles offertes par le réseau ;
- l'installation ne peut être alimentée en énergie par le réseau dans les délais nécessaires à la satisfaction des besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de climatisation de l'utilisateur, sauf si le délégataire justifie de la mise en place d'une solution transitoire de nature à permettre l'alimentation des usagers en chaleur ou en froid ;
- le demandeur justifie de la mise en œuvre, pour la satisfaction de ses besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de climatisation, d'une solution alternative alimentée par des énergies renouvelables et de récupération à un taux équivalent ou supérieur à celui du réseau classé suivant les modalités de calcul définies par le dernier arrêté ministériel relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine ;
- le demandeur justifie de la disproportion manifeste du coût du raccordement et d'utilisation du réseau par rapport à d'autres solutions de chauffage et de refroidissement.

Les modalités d'application du classement des réseaux prendront effet à compter du 1^{er} novembre 2023, conformément au décret n°2022-666 du 26 avril 2022.

En application de l'article R.712-3 du code de l'énergie, la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 27 septembre 2023, a émis un avis favorable sur les délimitations des périmètres de développement prioritaire, consécutifs au classement du réseau de chaleur Bellevue Chantenay.

Il est également précisé que la présente délibération et ses annexes seront annexées au Plan Local d'Urbanisme métropolitain, dans les conditions prévues par l'article R.151-53 du code de l'urbanisme.

Non-classement des réseaux de chaleur Nord Chézine et ZAC de la Minais :

Contrairement aux réseaux de Bellevue Chantenay, il n'en va pas de même pour les réseaux de la ZAC de la Minais et de Nord Chézine.

- D'une part, les travaux de premier établissement de la DSP réseau de chaleur de Nord Chézine sont toujours en cours. Certaines branches du réseau et certains programmes d'extension peuvent encore évoluer (que ce soit au niveau du tracé ou du planning de réalisation) en fonction notamment des capacités de production d'EnR&R et de transport de chaleur dans les canalisations. Un travail de classement pourra ainsi être engagé avec le délégataire une fois les travaux de premier établissement terminés.
- D'autre part, le programme d'aménagement de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire n'étant pas achevé, certaines branches du réseau de chaleur restent à réaliser et n'ont pas de tracé finalisé. Dans ces conditions, il est préférable d'envisager le classement une fois la totalité du tracé du réseau connu.

Par conséquent, il est proposé de s'opposer au classement de plein droit de ces 2 réseaux de chaleur.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 - abroge la délibération du conseil métropolitain n°2023-73 en date du 23 juin 2023,
- 2 - définit les modalités de classement et les périmètres de développement prioritaire du réseau de chaleur Bellevue Chantenay prévus par l'article L.712-2 du code de l'énergie, tel que figurant en annexe,
- 3 - décide de s'opposer au classement des réseaux de chaleur Nord Chézine et de la ZAC de la Minais,
- 4 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Ressources
Département Ressources Humaines**

30 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

Exposé

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrière, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe n°1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comité social territorial et se déclinent comme suit :

1.1 Budget principal

- 29 créations de postes pour répondre aux besoins du service public :
 - 1 poste de rédacteur (missions de mécénat) est créé à la direction générale cultures et arts dans la ville
 - 1 poste d'assistant de conservation à 5/10^{ème} d'un temps complet est créé au planétarium
 - 1 poste de juriste en droit des données personnelles (cadre d'emplois des attachés) est créé à la mission protection des données
 - 1 poste de chargé de mission « Pilot cities » (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction d'animation de la transition écologique pour une durée de 2 ans
 - 1 poste de directeur de projet (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction de la santé publique pour une durée de 3 ans dans le cadre du projet Synopse
 - 1 poste de chargé de mission DATA (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé au pôle appui au pilotage et à la stratégie (département des ressources numériques) pour une durée de 3 ans dans le cadre du projet Synopse
 - 1 poste d'architecte du système d'information (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction des infrastructures et services (département des ressources numériques) pour une durée de 3 ans dans le cadre du projet Synopse

- 1 poste d'attaché est créé à la direction de l'inclusion sociale (animation du fond d'aide aux jeunes métropolitain)
 - 2 postes d'instructeur (cadre d'emplois des rédacteurs) et 1 poste d'assistant administratif (cadre d'emplois des adjoints administratifs) sont créés pour le nouveau service métropolitain de la police administrative de l'affichage au sein de la mission gouvernance et coordination territoriales
 - 1 poste de chargé de communication graphique audiovisuel (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction générale information et relation au citoyen
 - 1 poste de chef de projet communication (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction générale information et relation au citoyen pour une durée de 13 mois
 - 1 poste de chargé de projets numériques (cadre d'emplois des attachés) est créé à la direction générale information et relation au citoyen pour une durée de 3 ans
 - 1 poste de chef de projet (cadre d'emplois des ingénieurs) est créé à la direction du management et de l'information pour une durée de 3 ans
 - 5 postes d'adjoint administratif sont créés au service gestion des emplois temporaires du département des ressources humaines (pérennisation de renforts)
 - 3 postes d'adjoint technique sont créés à la direction du protocole et des relations publiques
 - 1 poste d'administrateur est créé à la mission alliance des territoires et contractualisation
 - 5 postes sont créés en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles
- 3 suppression de postes :
- 1 poste créé pour une durée déterminée et arrivé à échéance est supprimé
 - 2 postes en surnombre devenus vacants consécutivement à un départ à la retraite et à l'affectation définitive d'un agent sont supprimés
- 29 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.2 Budget annexe de l'eau

- 2 créations de postes pour répondre aux besoins du service public
- 1 poste de rédacteur (chargé de marchés publics) est créé à la cellule de gestion de la direction de l'eau pour une durée de 3 ans
 - 1 poste d'adjoint technique est créé au service clientèle de la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement
- 4 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe de l'assainissement

- 1 création de poste pour répondre aux besoins du service public
- 1 poste d'ingénieur est créé à la direction du cycle de l'eau pour une durée de 3 ans en support à la maîtrise d'ouvrages réseaux
- 3 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe des déchets

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou aux grades des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés sont supprimés suite à l'avis du comité social territorial. Au total, le nombre de postes est inchangé.

II – AJUSTEMENTS DU CADRE COMMUN SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Afin d'améliorer le cadre commun harmonisé en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 et de le mettre régulièrement en conformité avec les évolutions réglementaires, des ajustements sont apportés lorsque c'est nécessaire.

Les éléments suivants sont soumis au vote de l'assemblée et, sauf indications contraires, ont vocation à s'appliquer pleinement au 1^{er} janvier 2024.

✓ Temps de travail effectif

Quand l'équipement est fermé de manière imprévisible (canicule, problème technique,...) l'agent qui se rend à son travail et n'a pu être prévenu avant ce jour-là sera considéré comme ayant fait son temps de travail prévu initialement.

Pour les autres jours de fermeture, l'agent qui ne peut être réaffecté sur un autre site et qui ne peut télétravailler devra récupérer les heures manquantes afin de respecter le temps de travail annuel de son régime de temps de travail.

✓ Garanties minimales

- Le principe de 35h continues de repos hebdomadaire pour les agents est précisé

- Comme l'intervention d'astreinte est par nature imprévisible et nécessaire, pendant les périodes d'astreinte la collectivité peut ne pas pouvoir garantir le respect des garanties minimales pour les agents concernés (durée journalière ou hebdomadaire, amplitude journalière)

✓ Sujétions

Création d'une sujétion métier de niveau 2 (1 558h) lorsque tous les congés sont imposés à cause de la fermeture d'équipement, valable pour tous les régimes de travail (hors forfait-cadres)

✓ Autorisation d'absence liée à la grossesse

- L'autorisation d'absence liée à la grossesse est possible en présentiel comme en distanciel, dans la limite d'une heure non faite pour atteindre les 7h (si horaires variables) ou le temps prévu au planning (si variante RTT ou planifié)

✓ Tous régimes horaires

Si l'agent a un solde négatif supérieur à 10h30 en fin d'année, ce temps excédentaire est comptabilisé non fait (1^{ère} application au 1^{er} janvier 2025)

✓ Variantes RTT

Les agents de catégorie A 3.1 et 3.2 peuvent être sur un régime de variante RTT si nécessaire pour l'organisation de l'équipe

✓ Astreintes

- Toutes les filières et catégories d'emploi peuvent être sollicitées par l'astreinte (quelle que soit sa nature), à indiquer dans leur fiche de poste

- Seule une décision de la médecine professionnelle peut empêcher un agent de faire des astreintes et temporairement

- L'astreinte journée vaut seulement pour samedi, dimanche, jour férié. L'astreinte de nuit prévaut sur le jour de la semaine. L'astreinte de semaine est de 7 jours consécutifs quel que soit le jour de début. Est ouverte la possibilité d'astreintes de 5 jours pour les agents de la filière technique.

- Il est précisé que le repos de sécurité est valable pour tous les agents, si sortie, c'est-à-dire toute la demi-journée suivant la nuit d'intervention

- Les directions peuvent aménager au bénéfice de l'agent le repos de sécurité forfaitaire d'une demi-journée en fonction de l'intensité des interventions d'astreintes.

- Pendant le repos de sécurité et pendant le repos hebdomadaire, le temps d'absence ne génère pas de RTT.

- Une intervention (même sans sortie) d'au moins 15 mn en continu pour une situation donnée est comptabilisable dans les heures à reconnaître pour récupération/rémunération.

- Les horaires d'intervention des agents en forfait-cadres sont inclus dans leur régime de travail sans bornes horaires.

Le Comité Social Territorial a été sollicité lors des séances des 18 et 25 septembre 2023.

III – AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE EN CAS DE DÉCÈS D'UN ENFANT

La loi n°2023-622 du 19 juillet 2023 précise les dispositions visant à renforcer la protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité.

Publiée au Journal officiel le 20 juillet 2023, la loi vient modifier les articles L622-1 et 2 du Code Général de la Fonction Publique pour augmenter le nombre de jours d'autorisation d'absence qui doit être accordé à un agent en cas de décès de son enfant. S'agissant du décès d'un enfant de plus de 25 ans, la loi introduit une distinction selon que l'enfant a ou non lui-même des enfants.

Les modifications à prévoir sont les suivantes :

Décès d'un enfant âgé <u>de moins de 25 ans</u>		14 jours ouvrables dont jour de cérémonie & 8 jours travaillés, fractionnables, dans les 12 mois
Décès d'un enfant âgé <u>de plus de 25 ans</u>	Si l'enfant n'a pas d'enfant	12 jours
	Si l'enfant a des enfants	14 jours ouvrables dont jour de cérémonie & 8 jours travaillés, fractionnables, dans les 12 mois

Jusqu'à présent, les règles propres à Nantes Métropole ne prévoyaient que 5 ou 7 jours d'absence, sans lien avec la présence d'un enfant à charge de l'enfant décédé.

L'impact de ces jours d'autorisation d'absence sur les titres-restaurant et le régime indemnitaire reste inchangé.

Le Comité Social Territorial a été sollicité lors de la séance du 18 septembre 2023.

IV –AJUSTEMENT DU RIFSEEP – MENTION DU MONTANT DE RÉGIME INDEMNITAIRE IFSE PART GRADE VERSÉ AUX ADMINISTRATEURS ET INGÉNIEURS EN CHEF GÉNÉRAUX

Depuis la mise en œuvre de la délibération relative au nouveau régime indemnitaire en vigueur au 1^{er} juillet 2022, un ajustement est apparu nécessaire dans l'annexe1 de la délibération cadre de refonte du régime indemnitaire.

Ainsi, l'indemnité de fonctions sujétions et expertise (IFSE) part grade servie aux titulaires des grades d'administrateur général ou ingénieur général était jusqu'à présent mentionnée sous le libellé « RI fonctionnel » sans précision du montant versé ; ce niveau de grade correspondant à des agents sur emplois fonctionnels des niveaux de fonctionnalité 1.0 : DGS et DGA.

Afin de permettre d'ouvrir à ces grades le recrutement hors emploi fonctionnel, et de rémunérer ainsi les agents qui seraient amenés à occuper des fonctions du niveau de directeur de département (1.1), le montant de l'IFSE part grade fixé à 1 811,25€ sera désormais clairement mentionné.

L'annexe 1 « Assise réglementaire, montants et butoirs indemnitaires actuels de chaque cadre d'emplois » de la délibération du 30 juin 2022 est donc modifiée afin de prendre en compte les présentes évolutions. (annexe n°2)

Le Comité social territorial a été consulté lors de sa séance du 18 septembre 2023.

Le Conseil délibère et, par 87 voix pour et 8 abstentions

- 1 - approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe n°1) ;
- 2 -approuve la modification du temps de travail des personnels sur les ajustements proposés ;
- 3 – approuve la modification des autorisations spéciales d'absence concernant le motif décès d'un enfant ;
- 4 - approuve la mention de l'IFSE part grade versée aux titulaires des grades d'administrateur général ou ingénieur général dans l'annexe 1 « Assise réglementaire, montants et butoirs indemnitaires actuels de chaque cadre d'emplois » (annexe n°2) ;
- 5 - précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- 6 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tableau des emplois permanents

Sous total (1)	EMPLOIS au 23 juin 2023	DÉLIBÉRÉ DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 6 OCTOBRE 2023						EMPLOIS au 6 octobre 2023
		CREATIONS	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et les communes	CREATIONS SUITE A SERVICES COMMUNS NM et Ville de Nantes	CREATIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS SUITE A TRANSFORMATIONS	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CST	
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION								
Directeur général des Services	1							1
Directeur général adjoint des services	11							11
Directeur général des Services Techniques	0							0
Sous total (1)	12	0	0	0	0	0	0	12
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur	27	1			1			29
Attaché	524	8			4	-6	-1	529
Rédacteur	349	4			5	-4		354
Adjoint administratif	646	7			5	-3		655
Sous total (2)	1546	20	0	0	15	-13	-1	1567
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur en chef	35					-1		34
Ingénieur	447	5			5	-3		454
Technicien	575				11	-5		581
Agent de maîtrise	287				5	-10		282
Adjoint technique	1429	6			2	-6	-2	1429
Sous total (3)	2773	11	0	0	23	-25	-2	2780
FILIERE MEDICO - SOCIALE								
SECTEUR MEDICO - SOCIAL								
Médecin	7							7
Infirmier	1							1
Psychologue	4							4
Sous total (4)	12	0	0	0	0	0	0	12
SECTEUR MEDICO TECHNIQUE								
Diététicien / Ergothérapeute / Psychomotricien	4							4
Sous total (5)	4	0	0	0	0	0	0	4
SECTEUR SOCIAL								
Assistant socio-éducatif	7							7
Sous total (6)	7	0	0	0	0	0	0	7
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur du patrimoine	12							12
Attaché de conservation du patrimoine	27							27
Bibliothécaire	1							1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	47	1						48
Adjoint territorial du patrimoine	46							46
Sous total (7)	133	1	0	0	0	0	0	134
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	1							1
Adjoint territorial d'animation	0							0
Sous total (8)	1	0	0	0	0	0	0	1
FILIERE POLICE								
Directeur de police municipale	1							1
Chef de service de police	2							2
Agent de police	31							31
Sous total (9)	34	0	0	0	0	0	0	34
TOTAL GENERAL	4522	32	0	0	38	-38	-3	4551

31 - Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Rapport de la Commission - Approbation

Exposé

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

De nombreux services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole ont depuis 2001 été mis en commun. Une convention conclue entre Nantes Métropole et la ville de Nantes règle les effets de cette mise en commun notamment la situation des agents relevant de ces services, la responsabilité de chaque collectivité et, les modalités financières de cette mutualisation.

Conformément à l'article 7 de cette convention, une commission composée de quatre élus métropolitains et de trois élus municipaux a été instituée. Elle s'est réunie le 4 septembre 2023 et s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul et de répartition des frais liés à la mutualisation de services au titre de l'année 2022 et a approuvé le rapport joint à la présente délibération (cf annexe).

Au terme de la convention, le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes doit être soumis aux deux organes délibérants.

Le Conseil délibère et, par 87 voix pour et 8 abstentions

- 1 - approuve le rapport de la commission relatif aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes, ci-annexé,
2. autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

32 - Attribution de subventions aux tiers

Exposé

Nantes Métropole attribue des subventions dans le cadre de ses politiques publiques et notamment pour tout ce qui concerne :

- les mobilités
- l'économie et l'emploi responsable
- le rayonnement et l'ouverture au monde
- l'égalité
- les sports
- les solidarités métropolitaines
- la mission territoire de longévité
- les affaires générales
- l'urbanisme

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de **4 345 838,56 €** tel que décrit dans le tableau joint en annexe 1.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'attribution des subventions mentionnées dans le tableau joint en annexe 1 et autorise le cas échéant la signature des conventions et avenants correspondants,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Nathalie BLIN et M. Pascal BOLO ne prennent pas part au vote

Tableau des subventions joint en annexe à la fin de ce document

Direction générale des services
Mission alliance des territoires et contractualisations

33 - Projet de mise en œuvre d'une nouvelle stratégie partenariale de résorption des bidonvilles à l'échelle du territoire métropolitain - Demande de subvention au Fonds social européen + - Fonds de soutien 1% métropolitain de lutte contre le sans abris - Modification du règlement intérieur - Approbation

Exposé

1 - Demande de subvention au Fonds social européen +

Lors d'un comité de pilotage du 23 janvier 2023, le Préfet de la Loire Atlantique, la Présidente de Nantes Métropole et le Président du Conseil Départemental ont pris l'engagement commun de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de résorption des bidonvilles. L'objectif est de mettre en place une organisation coordonnée pour améliorer les conditions de vie des populations présentes dans les bidonvilles du territoire métropolitain (très essentiellement des migrants de l'Est européen).

Afin de mettre en œuvre les actions portées par Nantes Métropole dans le cadre de cette stratégie commune, il a été décidé, lors du conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023, du renforcement de la mission résorption des bidonvilles par la création de postes supplémentaires.

Ces actions contribuent à l'objectif du Fonds social européen + de « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants ». Il est ainsi proposé d'approuver le projet FSE+ de mise en œuvre d'une nouvelle stratégie partenariale de résorption des bidonvilles au sein de Nantes Métropole et de solliciter une subvention européenne pour un montant de 454 750€, sur la base d'un coût prévisionnel éligible de 757 918€ pour les années 2023 et 2024.

Dépenses prévisionnelles		Ressources prévisionnelles	
Dépenses de personnels (2023-2024)	541 370€	FSE+	454 750€
Coûts indirects (forfait 40%)	216 548€	Nantes Métropole	303 168€
Total dépenses prévisionnelles	757 918€	Total ressources prévisionnelles	757 918€

2 - Fonds de soutien 1% métropolitain de lutte contre le sans abris - Modification du règlement intérieur - Approbation

Le 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain a adopté le règlement intérieur du Fonds de soutien de lutte contre le sans abris. Ce Fonds a pour objectif de soutenir les communes ou les CCAS dans le déploiement de solutions concrètes concourant à la mise à l'abri des personnes qui ne bénéficient pas de solution d'hébergement digne sur le territoire métropolitain.

Depuis sa mise en place, le Fonds a soutenu 13 projets différents et a participé activement à mettre à l'abri et à accompagner près de 500 personnes.

Au regard de l'évolution des besoins identifiés, des potentiels projets et du positionnement volontariste de la Métropole dans ce domaine, il est proposé d'élargir le champ d'action du Fonds de soutien en rendant éligibles, dans les mêmes conditions qu'initialement prévu, les projets ou dispositifs relevant de l'hébergement d'urgence, de l'accueil d'urgence ou de l'accompagnement/évaluation des ménages en situation d'absence de logement/hébergement.

L'objectif est ainsi de soutenir les communes ou les CCAS dans leurs projets d'accompagnement des ménages de la manière la plus pertinente possible dans leurs parcours de la rue au logement.

Le règlement intérieur modifié est joint en annexe.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le projet FSE+ de mise en œuvre d'une nouvelle stratégie partenariale de résorption des bidonvilles au sein de Nantes Métropole,

2 - autorise Mme la Présidente à solliciter une subvention FSE+ pour « la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie partenariale de résorption des bidonvilles à l'échelle du territoire métropolitain » pour un montant de 454 750€, sur la base d'un coût prévisionnel de 757 918€,

3 - approuve le règlement intérieur modifié du fonds de soutien métropolitain de lutte contre le sans abris, ci-annexé,

4 - autorise Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Direction Générale Ressources
Département Finances, marchés et performance
Direction des Finances

34 - Décision modificative n° 2 et ajustement de provisions pour l'année 2023 – Dispositions financières diverses – Approbation

Exposé

Il est proposé un ensemble de modifications budgétaires qui correspondent à des ajustements d'imputations comptables ou traduisent financièrement des décisions postérieures au vote du Budget Primitif.

A. Décision modificative n°2

BUDGET PRINCIPAL

Décision modificative

DM2 2023	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
Inscriptions nouvelles	4 179 185,17	2 076 289,11	-23 089 113,46	-8 371 158,14
Excédent de fonctionnement (reporté)				
Excédent de fonctionnement capitalisé				
Déficit investissement 2022				
Emprunts				-12 615 059,26
Vir de section à section	-105 896,06			
Autres écritures de section à section		1 997 000,00	1 997 000,00	-105 896,06
Equilibre DM	4 073 289,11	4 073 289,11	-21 092 113,46	-21 092 113,46

0
0,00

Budget global après DM	Dépenses réelles de Fonctionnement	Recettes réelles de Fonctionnement	Dépenses réelles d'Investissement	Recettes réelles d'Investissement
Budget voté 2023 dont 32 M€ déficit inv cumulé	550 304 886,48	674 269 848,11	440 967 903,48	317 002 941,85
DM2 2023	554 484 071,65	676 346 137,22	417 878 790,02	296 016 724,45
	Dépenses d'ordre de Fonctionnement	Recettes d'ordre de Fonctionnement	Dépenses d'ordre de Fonctionnement	Recettes d'ordre de Fonctionnement
BP 2023	135 304 961,63	11 340 000,00	96 382 920,00	220 347 881,63
DM2 2023	135 199 065,57	13 337 000,00	98 379 920,00	220 241 985,57
Budget total après DM (Fonc+Inv)	Dépenses	Recettes		
Budget total Réel	972 362 861,67	972 362 861,67		
Budget total Réel + ordre	1 205 941 847,24	1 205 941 847,24		

Section d'investissement :

Dépenses :

- Les autorisations de programme s'élèvent à +35,2 M€ dont 1 M€ pour de nouvelles opérations et 34,2 M€ au titre d'opérations budgétaires déjà ouvertes. Ces autorisations de programme recouvrent notamment :

Pour les nouvelles opérations :

- Les études pour la réfection des toitures du bâtiment Franklin Roosevelt pour les archives métropolitaines 550 K€
- La construction du nouveau STAPS (bâtiment pour les études de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Région, 150 K€
- La mise en place d'une plateforme partenariale de données en santé environnementale « Synopse » 280 K€

Pour les opérations ouvertes :

- L'achat de vélos dans le cadre du marché « bicloo » 4,2 M€
- Le changement des compteurs ENEDIS cours St André et St Pierre 0,2 M€
- L'aménagement des espaces publics du secteur Dobré 0,26 M€
- Le programme d'accélérateur de l'IRT (Institut de Recherche Technologique) Jules Verne 0,8 M€
- L'augmentation de l'opération « réserves foncières » 3,8 M€
- L'inscription dès octobre 2023 des crédits récurrents pour le numérique permettant l'engagement des dépenses dès janvier 2024 : 10,6 M€ ainsi que la revalorisation des opérations d'équipement numérique pour 7,2 M€
- Les participations sur les ZAC habitat 5,2 M€

Les crédits de paiement 2023 sont diminués de 23,4 M€ pour être en cohérence avec les prévisions de mandatement d'ici la fin de l'exercice 2023.

Recettes :

- Les autorisations de programme enregistrent 7,3 M€ de recettes supplémentaires dont :
 - 2,8 M€ du Conseil Départemental au titre du contrat intercommunal de soutien au territoire pour les opérations de fluidification du périphérique
 - 0,9 M€ de subvention France Relance pour le parking vélos gare sud
 - 1,2 M€ du Conseil Départemental pour les aménagements quartier Preux et P. Neruda à St Herblain
 - 4,6 M€ de recettes de mutualisation des dépenses numériques

Concernant les recettes inscrites en 2023, l'ajustement est de -9,6 M€, pour un recouvrement décalé à 2024 :

- -3,7 M€ pour la recette FEDER sur le projet d'aménagement gare Nantes nord
- -5,4 M€ sur les aides à la pierre
- -1,3 M€ sur les recettes de mutualisation des dépenses numériques décalées en 2024.

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement sont ajustées à +4,5 M€ notamment pour :

- +2,7 M€ pour l'éclairage public dont les tarifs ont été publiés le 1^{er} janvier 2023 et dont la part fourniture est passée de 82€ à 165 € le MWh.
- Les sports + 662,8 K€ avec une répartition des coûts de la coupe du monde de rugby et des JO 2024 plus importante sur 2023 que sur 2024 sur le marché de prestation FCN mais aussi sur le marché multitech.
- Il est également prévu la location (avec dédit) d'un écran géant pour la retransmission de la finale de la coupe du monde de rugby, ainsi que la participation de Nantes Métropole à une étude de l'État sur les retombées économiques de l'évènement.
- La gestion des bâtiments ainsi que le parc automobile enregistrent une inscription complémentaire de crédits de 700 K€ notamment du fait des hausses d'indices dans les marchés publics de gardiennage, nettoyage des locaux mais également du prix des pièces détachées de mécanique et la sous-traitance pour la réparation des véhicules.
- Par ailleurs, au titre du tourisme, il est proposé l'inscription de 330 K€ dont 80 K€ pour la subvention « Débords de Loire » afin de préparer l'édition 2025, ainsi que 50 K€ pour les assises de la mer et enfin 200 K€ de subvention complémentaire pour la Folle Journée au titre de l'édition 2023, en lien notamment avec l'inflation.
- Sont inscrits 204 K€ complémentaires pour couvrir les dépenses d'annonces et d'insertion pour les marchés publics, la hausse des coûts des indices des assurances et le recours aux conseils extérieurs.
- La gestion des espaces publics dans les pôles nécessite 152,2 K€ complémentaires notamment pour l'enlèvement des dépôts sauvages amiantés, la gestion du site des chantiers avec l'augmentation des évènements, la prise en compte de coûts supplémentaires liés aux dégradations pendant les émeutes urbaines en marge des manifestations contre la réforme des retraites.

Recettes :

Les recettes sont ajustées à +2,3 M€ dont :

- 847,5 K€ de charges de structure facturées à la ville, 452,2 K€ de ré-évaluation sur 2023 de la recette exceptionnelle Beaujoire (impact de la coupe du monde de rugby), 447,7 K€ pour les mobilités avec la recette d'un appel à projet sur la logistique urbaine « décarmobile », une participation sur les actions de covoiturage, ainsi que la hausse de la redevance 2022 de la gare fluviale.
- Sont également inscrits, 267,4 K€ de recettes du programme URBINAT (programme européen qui vise à remettre de la nature en ville), 180 K€ de recettes supplémentaires « logement d'abord », 102 K€ de régularisation recettes CAF pour l'accueil des gens du voyage.
- Enfin, pour la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur, 119,5 K€ sont inscrits notamment en provenance de la fondation Cartif (programme de recherche et d'innovation européen), de la banque des territoires pour l'étude sur la structuration d'une filière maritime et fluviale décarbonnée, ainsi que dans le cadre du projet « my Smart Life ».

BUDGETS ANNEXES

➤ **Budget annexe de l'eau**

En fonctionnement les dépenses sont diminuées de 39 K€, sur les frais divers et sur la participation tarification sociale de l'eau. La décision modificative n'enregistre pas de mouvement sur les recettes de fonctionnement.

En investissement, les autorisations de programme sont augmentées d'1,5 M€, avec notamment 2 M€ pour la revalorisation sur les travaux de modernisation de l'usine de l'eau et 0,5 M€ de nettoyage des opérations terminées.

Les crédits de paiement sont diminués de 5,2 M€ en cohérence avec la prévision de mandatement d'ici la fin de l'exercice 2023.

➤ **Budget annexe de l'assainissement**

La décision modificative n'enregistre pas de mouvements sur la section de fonctionnement

En investissement, les autorisations de programme sont augmentées de 3,4 M€ dont 2,7 M€ pour l'opération BSR (Bassin de Stockage et de Restitution) Barbin afin de prendre en compte l'inflation et la mise en place de protection acoustique pendant le chantier, 0,4 K€ pour le projet de réhabilitation du poste de refoulement de la Beaujoire, et 0,3 K€ pour les travaux d'eaux usées à la Tournière à Carquefou.

Les crédits de paiement sont augmentés de 1,6 M€ en cohérence avec les prévisions de mandatement d'ici la fin de l'exercice.

➤ **Budget annexe Locaux Industriels et Commerciaux**

En fonctionnement, la décision modificative enregistre 20 K€ de dépenses complémentaires correspondant à un complément de dotation aux amortissements, et 1,5 M€ de recettes de cessions de terrain.

En investissement, la DM enregistre une baisse des crédits de paiement 2023 de 200 K€, rephasés en 2025 et 2026 conformément au nouveau marché de gestion des locaux.

➤ **Budget annexe élimination et traitement des déchets.**

En fonctionnement, les dépenses sont augmentées d'1,7 M€ dont 1,4 M€ de provisions pour indemnisation du délégataire en lien avec le mouvement social du début d'année, et 300 K€ de provisions sur les dépenses de personnel.

Les recettes sont augmentées d'1,7 M€ avec notamment 745 K€ de recettes supplémentaires des délégataires de traitement des ordures ménagères pour le soutien de valorisation des matières et 429 K€ pour des pénalités à Arc en Ciel pour non atteinte des performances prévues au contrat. Par ailleurs, 0,2 K€ de dotation globale de fonctionnement sur les permanents syndicaux et 182 K€ de participation de l'ADEME et CITEO sont inscrits.

En investissement, les autorisations de programme sont augmentées de 712 K€ et notamment 400 K€ pour l'écopoint le Bêle, 100 K€ pour la réhabilitation de la déchetterie de la Chapelle sur Erdre et 212 K€ pour le développement des containers enterrés.

Les crédits de paiement 2023 sont diminués de 1,02 M€ en cohérence avec la prévision de mandatement d'ici la fin de l'exercice.

➤ **Budget annexe des transports**

En fonctionnement, les dépenses sont augmentées de 618 K€ dont notamment, 252 K€ pour le second semestre de loyer du crédit bail des rames de tram CAF, 270 K€ de frais d'inauguration des nouvelles rames de tramway fin 2023, 100 K€ d'intérêts d'emprunt.

En investissement, les autorisations de programme sont ajustées à la hausse pour 21,3 M€ dont notamment, 17,8 M€ pour le CETEX Babinière compte tenu de l'inflation et d'aléas techniques, 3 M€ sur la rénovation de la ligne 2 tramway entre la place du cirque et Motte Rouge conformément à la modification du programme proposé au conseil métropolitain d'octobre 2023, 0,4 M€ pour la mise en sécurité du tramway pour tenir compte du projet de construction de bureaux « Aérosky », 0,2 M€ pour l'aménagement bus boulevard de Berlin conformément à l'avenant 16 de la ZAC du Pré-Gauchet.

Les crédits de paiement 2023 en dépenses sont ajustés à -9,9 M€ pour tenir compte de la prévision de mandatement d'ici la fin de l'exercice.

En recettes la décision modificative enregistre 3 M€ supplémentaires en 2023 dont 2 M€ de recettes de la région sur le programme d'acquisition de bus.

➤ **Budget annexe stationnement**

En fonctionnement, les dépenses sont ajustées à +60 K€, soit -100 K€ de baisse des charges sur le parking Feydeau et 40 K€ de provisions pour dépenses de personnel.

Les recettes de fonctionnement sont ajustées à + 1,4 M€ dont 1 M€ sur la clôture de la DSP Coeur de Ville et retour au délégant des dépenses non réalisées, 315,5 K€ de refacturation des impôts fonciers et de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et 13,5 K€ d'ajustement de la redevance du parking cathédrale.

En investissement, les autorisations de programme sont ajustées de +3,4 M€ dont 2,6 M€ pour l'intégration des P+R Babinière dans le nouveau marché et notamment l'acquisition des équipements de ce parking, 1,8 M€ pour la partie travaux P+R Babinière.

Les crédits de paiement sont ajustés à -0,8M€ pour tenir compte des prévisions de mandatement d'ici la fin de l'exercice.

B. Provisions pour risques et charges- ajustement

Une provision de 100 000 € avait été constituée en 2021 suite à un recours indemnitaire. Suite au jugement rendu par le tribunal administratif le 12 juillet 2023, il convient d'annuler cette provision par une reprise sur provision pour risques et charges.

C. Programme d'Action Foncière avec la commune de la Montagne – Régularisation comptable

Nantes Métropole a acquis en septembre 2013, dans le cadre d'un Programme d'acquisition foncière (PAF), deux immeubles bâtis pour un montant total de 529 164,31 € (PAF Dolez parcelle AC n°1056 et 1059 et PAF Glaziou parcelle AC n°1060). Ces parcelles d'une superficie de 266 m² et 438 m², sont situées sur la Commune de la Montagne, au 19 et 19Bis rue Arisitide Briand.

Elles ont fait l'objet de conventions de gestion signées avec la Commune de la Montagne en novembre 2014 et janvier 2018, pour une mise en réserve foncière d'une durée maximale de 10 ans.

Par délibération de son Conseil municipal en date du 21 mars 2019, la Commune de la Montagne a sollicité auprès de Nantes Métropole la cession anticipée de ces biens, conformément aux dispositions de l'article IV des conventions de gestion. Il était alors prévu la réalisation de 13 logements locatifs sociaux destinés aux seniors.

Le Bureau métropolitain, par une délibération du 29 mars 2019, a décidé la cession anticipée de ces immeubles à un prix minoré. En effet, compte tenu des remboursements effectués par la commune (75 594,90 € pour l'ensemble), le montant restant à percevoir par Nantes Métropole était de 453 569,41 €.

Or, il a été décidé d'une rétrocession pour un montant de 248 019,31 €, ramené à 172 424,41 € compte tenu des sommes déjà versées par la Montagne (75 594,90 €). Un tel montant induisait donc une minoration de prix de 281 145 €.

Cette minoration de prix se doit d'être retranscrite dans les comptes de Nantes Métropole afin de solder les opérations comptables afférentes. Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire en dépenses une subvention au chapitre 204 et en parallèle une recette du même montant au chapitre 27.

D. Régularisation des amortissements non réalisés budgets annexes – Transferts de biens immobiliers et mobiliers

Régularisation des amortissements non réalisés de 2014 à 2022 du bien 2003055 du budget annexe Locaux Industriels et Commerciaux

Dans le cadre des actions de vérification réalisées pour la fiabilisation de l'inventaire comptable, il s'avère que, suite à un incident technique, le bien 2003055 (bâtiment Mallève II) n'a pas été amorti sur les années 2014 à 2022. L'annuité omise est d'un montant de 42 634,17 €.

Aussi, le montant des amortissements à régulariser s'élève à 383 707,53 €. Il convient d'autoriser de procéder à cette régularisation par la réalisation des opérations d'ordre non budgétaires suivantes : débit du compte 1068 et crédit du compte 28131 pour un montant de 383 707,53 €.

Transfert de biens immobiliers et mobiliers du budget annexe Locaux Industriels et Commerciaux au budget principal

Auparavant, la délégation de service public relative à la Gestion du Patrimoine Immobilier Économique Métropolitain était gérée sur le budget annexe Locaux Industriels et Commerciaux. Lors de son renouvellement, cette dernière a été transférée sur le budget principal. Par contre, le transfert des biens immobiliers et mobiliers n'a pas été réalisé. Aussi il vous est proposé d'approuver le transfert des biens immobiliers et mobiliers mentionnés dans l'annexe 1 jointe du budget annexe Locaux Industriels et Commerciaux vers le budget principal en reprenant les mêmes caractéristiques que ceux du budget annexe : article budgétaire, libellés, valeur historique, valeur nette comptable et poursuivre les tableaux d'amortissement encourus. Le transfert sera réalisé dans l'actif de l'ordonnateur. A cet effet, il convient de réaliser les écritures non budgétaires nécessaires à ce transfert dans son actif.

Régularisation des amortissements non réalisés de 2016 à 2022 du bien 2033207 du budget annexe des Déchets

Dans le cadre des actions de vérification réalisées pour la fiabilisation de l'inventaire comptable, il s'avère que, suite à un incident technique, le bien 2033207 relatif à l'acquisition de bacs roulants n'a pas été amorti sur les années 2016 à 2022. L'annuité omise est d'un montant de 184,87 €. Aussi, le montant des amortissements à régulariser s'élève à 1 294,09 €. Il convient d'autoriser de procéder à cette régularisation par la réalisation des opérations d'ordre non budgétaires suivantes : débit du compte 1068 et crédit du compte 28188 pour un montant de 1 294,09 €.

**Le Conseil délibère et,
par 72 voix pour, 8 voix contre et 14 abstentions**

1. approuve par chapitre la décision modificative n°2 du budget principal joint à la délibération (annexe 1)
2. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations du budget principal selon l'état joint en annexe 2
3. approuve par chapitre la décision modificative n° 2 du budget annexe eau jointe à la délibération (annexe 1),
4. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget annexe eau selon l'état joint en annexe 2,
5. approuve par chapitre la décision modificative n° 2 du budget annexe assainissement jointe à la délibération (annexe 1),
6. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget annexe assainissement selon l'état joint en annexe 2,
7. approuve par chapitre la décision modificative n° 2 du budget annexe élimination et traitement des déchets jointe à la délibération (annexe 1),
8. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget annexe élimination et traitement des déchets selon l'état joint en annexe 2
9. approuve par chapitre la décision modificative n° 2 du budget annexe transports jointe à la délibération (annexe 1),
10. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget annexe transports selon l'état joint en annexe 2,
11. approuve par chapitre la décision modificative n° 2 du budget annexe stationnement jointe à la délibération (annexe 1),
12. adopte les autorisations de programme, la variation des A.P. et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du budget annexe stationnement selon l'état joint en annexe 2,
13. approuve la reprise de provision pour litiges et contentieux d'un montant de 100 000 €,
14. approuve la régularisation comptable des programmes d'action foncières Dolez et Glaziou conclus avec la Commune de la Montagne pour un montant total de 281 145 €,
15. autorise à effectuer, sur le budget annexe Locaux Industriels et Commerciaux, la régularisation des annuités d'amortissement des années 2014 à 2022 du bien 2003055 par la réalisation des opérations d'ordre non budgétaires suivantes : débit du compte 1068 et crédit du compte 28131 pour un montant total de 383 707,53 €,
16. autorise le transfert des biens immobiliers et mobiliers, figurant dans l'annexe 3, du budget annexe Locaux Industriels et Commerciaux au budget principal,
17. demande la réalisation des écritures non budgétaires nécessaires à ce transfert,
18. autorise à effectuer, sur le budget annexe Déchets, la régularisation des annuités d'amortissements des années 2016 à 2022 du bien 2033207 par la réalisation des opérations d'ordre non budgétaires suivantes : débit du compte 1068 et crédit du compte 28188 pour un montant total de 1 294,09 €,
19. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

35 - Transition écologique : financement pluriannuel des mobilités par la banque européenne d'investissement (B.E.I.)

Exposé

La Banque Européenne d'Investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union Européenne et le principal bailleur de fonds au monde pour l'action en faveur du climat. Ses activités ciblent les domaines tels que :

- le climat et la durabilité environnementale,
- les énergies durables et les ressources naturelles,
- l'innovation, la transformation numérique et le capital humain,
- les villes et régions durables,
- les petites et moyennes entreprises,
- la cohésion.

Ses investissements contribuent à instaurer la stabilité, à promouvoir une croissance durable et à lutter contre les changements climatiques.

C'est pourquoi, Nantes Métropole a élaboré un dossier d'étude de financement dans le cadre de ses projets liés aux mobilités qui répondent totalement aux critères d'éligibilité de la BEI. L'enveloppe de financement porte ainsi sur les projets suivants :

- la rénovation du réseau tramway, à savoir la rénovation de la ligne 1 entre Médiathèque et Gare maritime, la rénovation de la ligne 2 entre Place du Cirque et Motte rouge et la rénovation de la ligne 3 entre Neustrie et les Couëts,
- l'acquisition de 46 nouvelles rames de tramway,
- la construction d'un nouveau Centre technique d'exploitation (CETEX) à Babinière,
- le réaménagement du pôle d'échange multimodal et du parc relais à Babinière,
- l'aménagement des pistes cyclables (axes structurants et magistraux et axes maillages et secondaires) afin d'encourager la mobilité douce.

Aussi, les budgets concernés sont le budget annexe transport, le budget principal et le budget annexe stationnement.

Très exigeant en termes de documentation et d'analyse, l'obtention de cette enveloppe de financement est le résultat d'un travail de près de 2 ans entre la BEI et la Métropole. Son aboutissement traduit à la fois la qualité du programme d'investissement des mobilités en faveur de la transition écologique mais aussi la bonne gestion financière de la Métropole avec des finances saines et des perspectives financières solides.

La BEI a ainsi décidé d'accorder à Nantes Métropole un prêt long terme dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant maximum : 200 000 000 €
- Durée de la phase de mobilisation : 4 ans maximum à compter de la signature du contrat de prêt
- Durée de la phase d'amortissement : 4 ans minimum et 30 ans maximum à compter du versement de la tranche considérée
- Modalités de versement : versement possible en 10 tranches maximum d'un montant minimal de 10 000 000 € avec exception possible pour le versement du solde du prêt

Les versements seront effectués en euros.

- Taux d'intérêt : chaque tirage pourra porter intérêt à taux fixe, avec ou sans clause de date de révision ou de conversion d'intérêts, ou à taux variable (Euribor ou tout indice venant lui succéder) assorti d'une marge (spread). Ce spread inclura la marge fixée à 2 points de base tel qu'indiqué dans le contrat.

La détermination du taux fixe ou du spread par la BEI sera fonction des conditions de marché au moment du tirage et de leur incidence sur les coûts de refinancement de la BEI.

- Amortissement : chaque tranche fera l'objet d'un tableau d'amortissement en fonction de la date de versement, du montant versé, des conditions d'amortissement, du taux d'Intérêt et de la périodicité des échéances qui lui sont propres.

Les échéances de remboursement de chaque tranche pourront avoir une périodicité annuelle, semestrielle ou trimestrielle.

- Commission de non-utilisation : elle sera calculée sur la base journalière du solde non versé et non annulé du crédit passés trente-six (36) mois à compter de la date de signature du contrat de prêt jusqu'à la fin de la période de disponibilité à un taux maximum de 0,10 % (dix points de base) par an.
- Frais de dossier : néant
- Remboursement anticipé volontaire : possible pour tout ou partie de chacune des tranches moyennant un préavis d'au moins 30 jours calendaires, pour une tranche à taux fixe, sous réserve du paiement d'une indemnité de remboursement anticipé, et sans indemnité pour une tranche à taux variable.

Pendant la phase de mobilisation, pour chaque versement, Nantes Métropole se rapprochera de la BEI pour obtenir une offre de versement suivant les modalités souhaitées par Nantes Métropole (montant, maturité, type de taux d'intérêt, etc.). La BEI fournira ensuite une offre de versement indiquant les caractéristiques de la tranche (montant, conditions de taux, maturité, etc.). Nantes Métropole aura la faculté d'accepter cette offre de versement et de procéder au tirage.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. approuve le prêt pluriannuel d'un montant maximum de 200M€ avec la BEI pour le financement des investissements en faveur des mobilités et autorise la signature du contrat joint en annexe fixant l'ensemble des conditions de ce prêt,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale culture et arts dans la Ville
Pôle Ressources

36 - Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières

Exposé

Depuis le 15 décembre 2014, le Conseil métropolitain a renforcé l'ambition métropolitaine dans le champ de la culture, en approuvant le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire.

Une nouvelle politique dynamique s'est ainsi mise en œuvre, tournée vers l'innovation artistique et culturelle, et pleinement actrice de la construction du vivre ensemble par son accessibilité à un large public. Elle participe également au rayonnement culturel de la métropole nantaise ainsi qu'à sa reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes :

➤ **Politique culturelle à dimension de coopération internationale**

◆ **Bourse dans le cadre de l'Entente entre le Conseil des Arts et des Lettres de Québec, le Lieu unique et Nantes métropole**

Afin de permettre la confrontation de points de vue artistiques différents, favoriser l'établissement de liens durables entre les artistes québécois et français, explorer de nouvelles formes de collaborations créatives et contribuer ainsi au développement des démarches artistiques de ces créateurs et créatrices, Nantes Métropole, le Conseil des arts et des lettres de Québec et le Lieu unique, scène nationale de Nantes, ont signé une Entente dans le domaine des arts visuels, permettant des résidences croisées artistiques.

Pour 2023, une artiste québécoise réalisera un séjour de deux mois en France, à Nantes au Lieu unique. En réciprocité, un artiste français réalisera un séjour de deux mois au Québec, à Gatineau, au centre d'artistes AxeNéo7.

Au titre de l'année 2023, il est demandé d'approuver la participation financière de Nantes Métropole (DGCAV, sur la ligne de coopération Nantes-Québec) pour la bourse de l'artiste français sélectionnée dans le cadre de ce programme, à hauteur de 5 000 €.

➤ **Partenariats culturels des équipements métropolitains**

◆ **Contrat de partenariat avec le Centre Pompidou-Metz et le Museu Nacional d'Art de Catalunya pour le partage des coûts dans le cadre de l'itinérance de l'exposition « Suzanne Valadon, un monde à soi »**

Par délibération n°2023-17 du 10/02/2023, le Conseil métropolitain a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec le Centre Pompidou-Metz pour l'itinérance de l'exposition « Suzanne Valadon, un monde à soi ».

Pour mémoire, l'Exposition sera présentée au public pendant les périodes suivantes :

- Centre Pompidou-Metz : du 15 avril au 11 septembre 2023
- Musée d'arts de Nantes : du 26 octobre 2023 au 11 février 2024
- Museu Nacional d'Art de Catalunya : du 18 avril au 1er septembre 2024

La convention ci-annexée a pour objet de détailler les modalités d'établissement des comptes de l'itinérance et de facturation entre les trois Parties, en adéquation avec leurs responsabilités organisationnelles et financières fixées aux conventions visées en préambule.

Le budget global de l'exposition s'élève à 600 000 € TTC. L'engagement financier de Nantes Métropole au titre de la convention est de 300 000€ TTC.

Les crédits correspondants sont prévus au budget au Chapitre 011, opération N°3557, libellé Musée d'arts.

➤ **Culture scientifique technique et industrielle : création d'un prix littéraire**

L'Académie Littéraire de Bretagne et des Pays de la Loire et le Muséum de la Métropole de Nantes ont décidé de créer un prix annuel du livre de la culture scientifique, technique et industrielle. Ce prix a pour objectif de mettre en avant la production littéraire dans le domaine de la vulgarisation des sciences et des techniques participant en cela à l'ensemble des travaux menés par la Métropole de Nantes pour développer cette culture scientifique, technique et industrielle.

Pour accomplir cette action, le Muséum de la métropole de Nantes apportera un financement de 1 500 € (montant du prix et des frais d'organisation). L'Académie Littéraire de Bretagne et des Pays de la Loire se chargera de sélectionner les œuvres appelées à concourir et d'organiser le jury.

Il est proposé d'approuver cette action et d'autoriser la signature de la convention afférente, ci-annexée.

➤ Tarifification des équipements culturels métropolitains

◆ **Mise à jour de la grille tarifaire**

La grille tarifaire validée par délibération du 10 février 2023 du Conseil Métropolitain, prévoit uniquement la gratuité pour le Musée d'arts, pour les groupes adultes en médiation sur réservation :

- des groupes de personnes handicapées
- des groupes constitués par des établissements sociaux ou médico-sociaux
- des groupes adultes "Carte blanche".

Dans un souci d'harmonisation facilitant la communication vis-à-vis des publics, il est proposé d'étendre ces gratuités à l'ensemble des musées à compter du 1^{er} novembre 2023.

◆ **Tarifification médiation exposition Musée d'Arts :**

- Exposition *Suzanne Valadon. Un monde à soi* au Musée d'arts : médiatisation via des partenariats

Le Musée d'arts de Nantes adapte et accueille l'exposition *Suzanne Valadon. Un monde à soi* du 26 octobre 2023 au 11 février 2024. Afin de promouvoir cette exposition et de renforcer sa médiatisation, il est nécessaire de monter des partenariats avec des médias, influenceurs ou créateurs de contenus en ligne, comme en édition papier ou format événementiel de type jeu concours par exemple.

Ces partenaires renforcent la visibilité de l'exposition et du musée via des articles, des éditions spéciales, de la publicité à tarif partenaire ou encore des contenus publiés par divers canaux (réseaux sociaux, blogs, newsletters, plateforme d'abonnés, magasins...).

En contrepartie, ces partenariats peuvent impliquer la fourniture, par le musée, de catalogues d'exposition, affiches et goodies, visites guidées, pass ou billets d'entrées remis gracieusement aux partenaires concernés qui se chargent de les faire gagner à leur audience.

Chaque partenariat est négocié spécifiquement et fait l'objet d'une lettre accord ou d'une convention détaillant la liste des apports réciproques.

Il vous est proposé pour l'exposition *Suzanne Valadon. Un monde à soi* de limiter la quantité de gratuités apportées par le musée, par opération partenariale, à un maximum de 100 billets d'entrées, 10 catalogues, 20 affiches, 20 goodies, 20 pass et 2 visites guidées, à sélectionner parmi cette liste en fonction de l'ampleur de chaque partenariat.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve la participation financière à hauteur de 5 000 € pour la bourse de l'artiste français sélectionné dans le cadre du programme de coopération Nantes-Québec,

2 – approuve le contrat de partenariat avec Le Centre Pompidou-Metz et le Museu Nacional d'Art de Catalunya pour l'itinérance de l'exposition « Suzanne Valadon, un monde à soi » (annexe 1),

3 - approuve la mise en place d'un prix annuel du livre de la culture scientifique, technique et industrielle, la mise en place d'un financement pour 2023 de 1 500 € sur le budget du Muséum, ainsi que la signature de la convention afférente (annexe 2),

4 - approuve l'extension de la gratuité dans les musées pour les groupes adultes en médiation sur réservation des groupes constitués par des personnes handicapés, des établissements sociaux ou médico-sociaux ou des groupes adultes « Carte blanche » (annexe 3)

5 – approuve les dispositions ci-dessus relatives aux partenariats médias dans le cadre de l'exposition *Suzanne Valadon. Un monde à soi*,

6 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

37 – Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Tarifs 2024

Exposé

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. Ainsi, la politique tarifaire du stationnement accompagne les mutations urbaines et environnementales du cœur métropolitain. Elle répond aux enjeux d'apaisement du cœur de ville, à l'émergence des projets urbains d'envergure et aux enjeux de transition écologique de notre territoire.

Les grands principes de la tarification métropolitaine contribuent au report modal et au renforcement de l'attractivité du centre ville. Ainsi, le stationnement payant dans les parcs publics a pour objet d'assurer une offre pour les visiteurs en favorisant la rotation des véhicules, et de faciliter le stationnement des résidents et des professionnels mobiles par une tarification adaptée. Les usagers pendulaires (déplacements domicile-travail) sont invités à utiliser le bouquet de services de mobilité alternative et à stationner hors du cœur de ville, au sein des parcs relais.

L'organisation du stationnement vise à répondre à des besoins variés, tels que l'accès aux commerces et aux services, l'habitat en centre-ville et le partage de l'espace public, notamment en faveur des piétons et des modes actifs.

Les mesures proposées ci-dessous s'inscrivent en pleine cohérence avec les tarifs de voirie et les actions prises en matière de mobilité (mise en œuvre d'un plan modes actifs ambitieux, offres tarifaires pour les usagers des transports collectifs, extension du stationnement payant).

Il est ainsi proposé l'adoption des différentes mesures suivantes :

- le maintien des tarifs et du dispositif « tarifs de soirée 19h – 8h » répondant aux activités urbaines de soirée (2,50€/nuit pour les parcs en enclos, 3,50€/nuit pour les parkings en ouvrage),
- la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU 1 et CHU 2, Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2 (gratuité pour les deux premières heures) facilitant l'accès au CHU de certains patients en médecine ambulatoire et de leurs accompagnants,
- la revalorisation des tarifs des parkings en ouvrage, en enclos et parcs relais de centralité et de périphérie, de 3,5% pour les horaires et de 2,5 % pour les abonnements hors résidents conformément à la grille tarifaire jointe (annexe 1),
- le maintien du tarif des flottes d'entreprise,
- l'application de la grille tarifaire pour les professionnels en euros HT en cohérence avec les modalités de paiement des entreprises,
- la mise en place d'une tarification de la charge des véhicules électriques dans les parkings du centre et dans les parcs relais,
- la mise à jour des modalités d'application et des tarifs pour immobilisations de places dans les parkings lors de travaux et d'évènements,
- le maintien des tarifs abonnements longue durée,
- la mise à jour des périmètres résidents dans les parcs relais (annexe 2) et les parcs en enclos (annexe 3),
- le maintien des périmètres résidents dans les parkings en ouvrage (annexe 4),
- le maintien des quotas d'abonnement dans les parkings (annexe 5).

Le Conseil délibère et, par 85 voix pour et 8 voix contre

1 - approuve la grille tarifaire, proposée en annexe 1, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 sur l'ensemble des parcs de stationnement de Nantes Métropole,

2 - approuve les périmètres résidents des parcs relais (annexe 2), des parcs en enclos (annexe 3), et des parkings en ouvrage (annexe 4), ainsi que les quotas d'abonnement (annexe 5),

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

38 – Engagement Loire - Exploitation des ports de l’Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé - Délégation de service public - Tarifs 2024

Exposé

Par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2018, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de l’Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé à la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Services (NMGS), par contrat de Délégation de Service Public (DSP), pour une durée de 5 ans, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2023. Par avenant n° 5 du 10 mars 2023, le contrat de la DSP Ports a été prolongé jusqu’au 31 décembre 2025.

Conformément à l’article 21 du contrat, Nantes Métropole décide des tarifs applicables dans les ports. Il est proposé l’adoption des différentes mesures suivantes :

- évolution des tarifs d’environ 3,5% à compter du 1^{er} janvier 2024, selon l’annexe jointe,
- harmonisation des grilles tarifaires « ponton » du port de Trentemoult et « ponton » en Erdre compte tenu des nombreux aménagements réalisés dans le port de Trentemoult qui lui confèrent aujourd’hui un service comparable aux ports situés dans le cœur de Nantes, quai Saint Félix,
- augmentation de la tarification des 7 emplacements plaisance quai Barbusse suite à la réalisation de travaux améliorant le service,
- évolution et création de tarifs annexes, notamment par l’instauration d’un tarif spécifique pour la privatisation du ponton Belem et Chantier lors de manifestations nautiques et l’actualisation du tarif spécifique pour les pontons privés à usage commercial.

Le détail des évolutions tarifaires pour l’année 2024 est présenté et détaillé dans l’annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l’unanimité

1 - approuve la grille tarifaire applicable dans les ports, présentée en annexe, pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2024,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

39 - Nantes – Gare fluviale de l’Erdre – Comptes définitifs 2022 – Redevance 2022 – Approbation

Exposé

La convention de concession du 17 décembre 1991, conclue avec la Société Anonyme d’Économie Mixte (SAEM) Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) pour la réalisation et l’exploitation de la Gare Fluviale de l’Erdre à Nantes, a été modifiée et complétée notamment par un avenant n° 3 approuvé par le Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2010.

Cet avenant a permis d’approuver d’une part, un compte d’exploitation qui couvre la durée résiduelle du contrat du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2023 et d’autre part, de verser la redevance a posteriori sur la base des comptes arrêtés.

Les parties ont également approuvé l'intégration d'une clause de retour financier annuel au délégant, en cas d'excédent budgétaire, à hauteur de 100 % des excédents constatés.

Pour l'année 2022, les comptes définitifs de la délégation de service public annexés à la présente délibération font apparaître les équilibres financiers suivants :

	Réalisé 2022 (en € HT)	Compte exploitation prévisionnel 2022 (en € HT)
Total Charges	67 893,82	52 708,20
Total Produits	149 313,42	135 895,00
Résultats brut d'exploitation	81 419,60	83 186,80
Redevance Nantes Métropole HT	81 419,60	83 186,80

Ce compte d'exploitation permet d'arrêter un résultat positif, pour l'exercice 2022, à 81 419,60 € HT soit 97 703,52 € TTC (pour mémoire, au titre de l'exercice 2021, Nantes Métropole a perçu une recette de 65 150,11 € HT soit 78 180,13 € TTC).

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le compte d'exploitation définitif de la convention de concession de la Gare Fluviale de l'Erdre pour l'exercice 2022 joint en annexe,

2 - approuve le versement par Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE) d'une redevance de 81 419,60 € HT soit 97 703,52 € TTC à Nantes Métropole, au titre de l'exercice 2022,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Générale Délégée à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Direction de l'Espace Public

40 - Services publics de distribution d'électricité, de distribution de gaz et service public de réseaux de chaleur - Rapports annuels des délégataires de service public

Exposé

Conformément aux articles L.3131-5 du code de la commande publique (CCP), les délégataires de service public doivent remettre chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ce rapport permet également à l'autorité concédante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dans le domaine de l'énergie, les contrats de Délégation de service public (DSP) conclus portent sur la distribution d'électricité, de gaz ainsi que les réseaux de chaleur, tel que détaillé ci-dessous.

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il revient à l'assemblée délibérante de prendre acte de ces rapports annuels. C'est l'objet de la présente délibération.

- Déléataire du service public de distribution d'électricité

Depuis sa signature début 2022, un nouveau contrat de concession régit pour 30 ans (jusque fin 2051) la distribution publique d'électricité (mission dévolue à Enedis) et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés (mission dévolue à EDF) pour l'ensemble du territoire de Nantes Métropole.

- Déléataire du service public de distribution de gaz

Pour la distribution publique de gaz naturel, un contrat de concession a été conclu avec GRDF et a pris effet le 18 janvier 2008. Ce contrat d'une durée 30 ans concerne toutes les communes de Nantes Métropole à l'exclusion de Saint-Léger-les-Vignes, non desservie par le gaz.

- Déléataires de service public de réseaux de chaleur

La gestion des quatre réseaux de chaleur est assurée via des conventions de délégation de service public conclues avec les opérateurs suivants :

- réseau de chaleur de Bellevue Nantes - Saint-Herblain : société NADIC, depuis le 20 janvier 1999 ;
- réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : société IBEM, depuis le 1^{er} avril 2011 ;
- réseau de chaleur Centre Loire : société ERENA, depuis le 12 octobre 2012 ;
- réseau de chaleur Nord Chézine : société NOVAE, depuis le 12 janvier 2017.

Chacun de ces délégataires a transmis à Nantes Métropole les rapports annuels portant sur l'année 2022 qui, conformément aux articles L.1411-13 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales, sont tenus à la disposition du public à la Direction de l'Espace Public de Nantes Métropole, dans les 15 jours qui suivent leur réception. Ils sont également accessibles via le site internet de Nantes Métropole.

Pour l'ensemble de ces rapports, des synthèses jointes à la présente délibération exposent les principaux sujets d'attention de Nantes Métropole et des indicateurs sur les considérations techniques, financières et de clientèle présentés par les concessionnaires.

S'agissant de la concession de distribution publique d'électricité, comme pour l'exercice précédent, le délégataire rapporte sur le plan financier des éléments dont la conformité avec les stipulations contractuelles doit être démontrée. Ces éléments concernent plus particulièrement la constitution et l'évaluation des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler. Ces droits incluent les provisions pour le renouvellement des biens et les amortissements de la part des biens financée par l'autorité concédante. Leur total fin 2020 à l'échelle de Nantes Métropole était évalué selon le délégataire à plus de 200 M€. En l'état des informations mises à disposition de Nantes Métropole et pour la préservation de ses intérêts, des réserves sont exprimées sur le sujet.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - prend acte des rapports annuels pour l'exercice 2022 relatifs aux services publics délégués de distribution publique d'électricité et de distribution publique de gaz naturel,

2 - s'agissant de la concession de distribution publique d'électricité, émet des réserves sur la constitution des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler tels que présentée par le concessionnaire dans son rapport annuel,

3 - prend acte des rapports annuels pour l'exercice 2022 relatifs au service public délégué des réseaux de chaleur de Bellevue, de la ZAC de la Minais, de Centre Loire et de Nord Chézine,

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

41 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2022 par la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA) - Avenant n°8 - Approbation

Exposé

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activité au titre de l'année 2022 relatifs aux différentes opérations d'habitat et d'activités économiques créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2023.

L'opération d'aménagement Île de Nantes a été confiée par délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015 à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA), pour une durée de 22 ans. Cette opération couvre l'intégralité de l'île soit une superficie de 337 hectares.

a) Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Île de Nantes pour l'exercice 2022

En 2022, le projet du sud-ouest de l'Île s'est intensifié, marqué par les réalisations principales suivantes :

- **Nouvel Hôpital**
 - Finalisation du terrassement et démarrage du gros œuvre. La pose de la première pierre a eu lieu le 21 janvier 2022.
- **Équipements et solidarités**
 - Études de conception définitive de l'école Île de Nantes (bloc B du quartier République) en vue du dépôt de permis de construire en 2023.
 - **Espaces publics**
 - Poursuite des études de conception des jardins de l'Estuaire pour un démarrage des travaux sur les premiers secteurs mi 2024 (au droit des blocs A et B).
 - Poursuite des études de conception des espaces publics du nouveau quartier République
 - Avancement des études de conception des espaces publics et infrastructures liées aux nouvelles lignes de transports en commun sur l'Île de Nantes et aux abords du CHU.
- **Développement immobilier**
 - Secteur Nouveau quartier République*
 - Démarrage des travaux des 5 opérations du bloc A du nouveau quartier République pour un total de 30 000 m² de surface plancher. Ces projets accueilleront des bureaux, locaux d'activités et commerces ainsi que 236 logements dont 65 logements sociaux et 43 logements en accession sociale.
 - Obtention des permis de construire pour les opérations du bloc B
 - Secteur Prairie-au-Duc*
 - Démarrage des travaux de l'opération Fusion (11 000 m² SP : hôtels, logements et bureaux) et consultation des opérateurs pour les lots J1, J2 et E (18 000 m² : bureaux, locaux d'activités, commerces et 120 logements - extrémité ouest du quartier Prairie-au-Duc).

Les principales évolutions du bilan financier sont :

- une augmentation du poste travaux (réévaluation des enveloppes au regard de l'évolution des coûts travaux : nouvelles opérations, prise en compte de travaux provisoires) ;
- une baisse des postes cessions et acquisitions au regard de l'évolution du projet urbain (report du projet îlot M, ajustement des constructibilités prévisionnelles du quartier République) ;
- l'exécution des dispositions de l'avenant 7 au traité de concession, dont l'objet résidait notamment dans le versement de participations complémentaires par les budgets annexes transports et assainissement pour les réalisations des projets de remplacement du réseau d'assainissement du boulevard Prairie-au-Duc d'une part et des infrastructures nécessaires à la future ligne de busway L8 sur l'Île de Nantes desservant le futur CHU.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2022 s'affiche à l'équilibre avec une participation du concédant, pour la période 2015-2037, hors apport en nature, de 219 971 000 € HT, soit 263 965 000 € TTC. Il est à noter que ce montant intègre l'augmentation de 200 631 € HT de la participation du budget annexe assainissement liée au coût prévisionnel actualisé des travaux de redimensionnement du réseau d'eaux usées de la Prairie au Duc selon les dispositions de l'avenant n°7. Le montant prévisionnel des apports en nature est estimé à 36 315 000 € sur la durée du traité de concession d'aménagement, à savoir 2016-2037.

b) Avenant n°8 à la concession d'aménagement, portant sur une mission complémentaire confiée au concessionnaire dans le cadre de l'aménagement des jardins de l'Estuaire

Par délibération n° 2023-85 du conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023, la demande d'ouverture d'une enquête publique unique valant enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLUm, à l'enquête parcellaire et à l'autorisation environnementale du projet de développement des nouvelles lignes de transport (DNLT) Pont Anne de Bretagne a été approuvée.

Afin de répondre strictement aux obligations réglementaires en matière de compensation environnementale, la demande d'autorisation environnementale du projet de DNLT-Pont Anne de Bretagne prévoit de réaliser les mesures compensatoires au sein des jardins de l'Estuaire.

En application de l'article L. 163-1 II et III du Code de l'environnement, une personne soumise à une obligation de mettre en oeuvre des mesures de compensation peut y satisfaire en confiant par contrat à une personne publique ou privée la charge de les réaliser pour son compte.

L'avenant n°8 prévoit donc de compléter les missions de l'aménageur pour confier à la SAMOA la réalisation des mesures compensatoires du projet DNLT-Pont Anne de Bretagne dans le cadre du projet des jardins de l'Estuaire dont elle a la maîtrise d'ouvrage au titre de sa concession.

Le coût global de la compensation du projet DNLT-Pont Anne de Bretagne est estimé à 2 300 000 HT. Le budget initial dédié aux jardins de l'Estuaire dans le présent CRACL permet d'assurer la prise en charge des coûts de réalisation de cette opération. Cet avenant n'a donc aucune incidence financière pour la collectivité.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2022, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Ile de Nantes à Nantes ;

2 - approuve l'avenant n°8, ci-annexé, à la concession d'aménagement, à conclure avec la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Ile de Nantes ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pascal PRAS ne prend pas part au vote

42 - Zone d'aménagement concerté Ouest Centre Ville à Couëron – Loire Océan Développement - Avenant à la concession d'aménagement - Approbation

Exposé

L'opération résidentielle « Ouest Centre Ville », de 70 hectares dont 8 hectares d'espaces verts et 56 hectares à urbaniser, en extension du bourg et à proximité du marais Audubon, a été créée le 30 mars 2005 par la commune de Couëron et son aménagement confié à Loire Océan Développement pour une durée de 12 ans. Reprise par Nantes Métropole, la concession a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2027 par l'avenant n°6.

Par délibération du conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023, le compte-rendu annuel à la collectivité ainsi que l'avenant n° 7 à la concession ont été approuvés.

Ce dernier porte sur la prorogation de la concession de 3 ans et sur l'augmentation et le rééchelonnement de la rémunération du concessionnaire.

L'échéancier mentionné à l'article 2 de l'avenant est erroné. Il convient donc de le remplacer par celui sans effet financier mentionné dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve l'avenant n°7 à la concession d'aménagement Ouest centre à Couëron à conclure avec Loire Océan Développement,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pascal PRAS ne prend pas part au vote

43 - Opérations d'aménagement à vocation d'habitat – Compte rendus d'activités 2022 de Loire Océan Métropole Aménagement – ZAC Vert Praud et Château – Rezé - Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation

Exposé

Il revient au conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes rendus annuels d'activité au titre de l'année 2022 relatifs aux différentes opérations d'aménagement ou de concession d'aménagement et à cette occasion de faire le point sur les actions en cours en 2023.

Dans le cadre de la poursuite des opérations, il convient par ailleurs de modifier certaines concessions d'aménagement tel que précisé ci-après.

1- Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement relative à la ZAC Vert Praud à Rezé pour l'exercice 2022 – Avenant n°2

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le Conseil métropolitain a confié l'aménagement de la ZAC Vert Praud à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) pour une durée de douze ans soit jusqu'au 31 décembre 2028 sur un périmètre d'environ 15 ha sur le territoire de la Ville de Rezé.

La ZAC a été créée par délibération du conseil métropolitain le 4 octobre 2019. Elle prévoit de développer principalement de l'habitat avec dans son programme initial environ 635 logements diversifiés comportant 25 % de logements abordables et 35 % de logements sociaux, ainsi que environ 1000 m² SDP (surface de plancher) de locaux d'activités

Au regard des investigations techniques complémentaires réalisées sur le périmètre en 2021, l'année 2022 a été consacrée à la reprise des études de maîtrise d'œuvre pour redéfinir les grands équilibres du plan guide et les impacts sur l'AVP des espaces publics réalisés, afin de proposer aux élus un plan de référence qui tienne compte des nouveaux secteurs de zones humides découverts.

En raison de la perte considérable de recettes, le programme de l'opération a été réévalué de manière à développer une programmation habitat optimisée.

Dans le cadre de la poursuite de l'opération, il convient de modifier la concession d'aménagement telle que précisé ci-après.

En effet, en raison du retard pris sur les missions dites de conduite opérationnelle, l'échéancier forfaitaire de rémunération du concessionnaire est revu de manière à tenir compte de l'ajustement du calendrier général.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2022 se maintient à l'équilibre à hauteur de 11 525 341 €HT, sans participation de Nantes Métropole.

2- Compte rendu d'activité de la concession d'aménagement relative à la ZAC du Château à Rezé pour l'exercice 2022 – Avenant n°2

Par délibération en date du 4 octobre 2019, le Conseil métropolitain a confié l'aménagement de la ZAC du Château à Loire Océan Métropole Aménagement (LOMA) pour une durée de dix ans soit jusqu'au 31 décembre 2030 sur un périmètre d'environ 9 ha sur le territoire de la Ville de Rezé. La ZAC a été créée par délibération du Conseil métropolitain le 4 octobre 2019.

Le programme prévisionnel de la ZAC prévoit :

- la construction d'environ 20 000 m² de surface plancher à l'échelle de la ZAC (logements, équipements publics, services et activités) ;
- la création d'environ 300 logements, dont une résidence étudiante ;
- la démolition d'environ 80 logements ;
- la requalification et la résidentialisation d'environ 260 logements locatifs sociaux ;
- la requalification d'espaces publics d'une superficie de plus de 4 hectares ;
- la démolition d'équipements publics et d'intérêt général.

Après la formalisation d'un avis citoyen et la réponse des collectivités, les études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies en 2022 afin de proposer aux élus un plan de référence sur un nouveau périmètre intégrant les éléments de programme actualisés (diversification de l'offre de logement et de mixité au sein du quartier, requalification globale (végétalisation, désimperméabilisation, requalification des espaces publics, équipements, etc). Ce plan de référence sera la base des études d'avant-projet des espaces publics. LOMA a acquis le bâtiment du Dauphiné et a organisé sa mise en sécurité avant la démolition au cours de l'été 2023.

Dans le cadre de la poursuite de l'opération, il convient de modifier la concession d'aménagement tel que précisé ci-après.

En raison de dépenses supplémentaires, une participation complémentaire du concédant d'un montant de 359 700 € HT, soit 431 640 € TTC est nécessaire.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2022 est à l'équilibre, avec une participation de Nantes Métropole de 11 962 705 € HT, soit 14 339 506 € TTC, dont une participation d'apport foncier en nature d'un montant de 78 700 € HT. Cela implique une augmentation de la participation du concédant qui est proposée dans l'avenant n°2 à la concession. Cet avenant permet d'actualiser également le calendrier des versements annuels de la participation. Il est prévu de verser 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC de participation en 2023.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve les compte-rendus annuels d'activité qui lui ont été soumis au titre de l'année 2022, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale Loire Océan Métropole Aménagement, relatifs aux opérations d'aménagement Château et Vert Praud à Rezé ;

2 - approuve l'avenant n°2 ci-annexé, à la concession d'aménagement de Château à Rezé à conclure avec la SPL Loire Océan Métropole Aménagement ;

3 - approuve l'avenant n°2 ci-annexé, à la concession d'aménagement Vert Praud à Rezé à conclure avec la SPL Loire Océan Métropole Aménagement;

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pascal PRAS ne prend pas part au vote

Direction générale déléguée de la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire
Département Urbanisme et Habitat

44 - Opération d'aménagement Les Coteaux de Grand Lieu à Bouaye concédée à Loire Atlantique Développement - SELA - Compte-rendu d'activités 2022 - Avenant n° 11 à la concession d'aménagement - Approbation

Exposé

Il revient au Conseil métropolitain d'adopter, en qualité d'organe délibérant de l'autorité concédante, les comptes-rendus annuels d'activité au titre de l'année 2022 relatifs aux différentes opérations d'habitat créées ou transférées et poursuivies sous le régime juridique de la convention publique d'aménagement ou de concession d'aménagement et, à cette occasion, de faire le point sur les actions en cours en 2023.

Par délibération en date du 23 novembre 1992, le Conseil Municipal de Bouaye a confié l'aménagement de la ZAC des Coteaux de Grand Lieu, opération publique d'aménagement à vocation économique de 25 Ha implantée sur la commune de Bouaye, à la SODALA. La concession d'aménagement a été transférée à Loire-Atlantique Développement SELA par avenant le 13 novembre 1997. Cette opération d'aménagement ayant été déclarée d'intérêt communautaire, Nantes Métropole s'est substituée de plein droit à la commune le 11/03/2003. L'échéance de la convention a été fixée au 31 décembre 2023 par avenant n°10.

La ZAC compte une superficie commercialisable de 17,5 hectares, orientée principalement vers l'accueil d'activités industrielle légères (PME- PMI), dont 80 % était commercialisée à fin 2022.

Durant l'année 2022, des études complémentaires ont été réalisées sur les trois derniers lots à commercialiser. Ces études ont abouti en 2023 à la conclusion d'une impossibilité à engager la commercialisation des 3 dernières parcelles, en raison d'enjeux environnementaux importants, notamment la présence de zones humides .

Dans le cadre de la fin de l'opération, il convient de modifier la concession d'aménagement tel que précisé ci-après.

Il est ainsi proposé d'approuver un avenant n°11, afin d'actualiser à la fois la rémunération de l'aménageur au regard des études complémentaires réalisées et d'augmenter la participation du concédant nécessaire à l'opération en raison de la non perception de recettes de cessions des 3 derniers terrains.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2022 s'affiche à l'équilibre, avec une participation du concédant d'un montant total de 1 199 698 € nets de taxes, dont 300 858 € déjà versé et un solde restant à verser à l'échéance de la concession prévue au 31 décembre 2023. Il est précisé que le montant définitif sera déterminé par l'établissement du bilan de clôture au regard des charges réelles supportées par l'aménageur.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 - approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2022, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la SEM Loire Atlantique Développement SELA à Nantes Métropole, concessionnaire de l'opération d'aménagement des Coteaux de Grandlieu à Bouaye,

2 - approuve l'avenant n°11 ci-annexé, à la concession de l'opération Les Coteaux de Grandlieu ;

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale des services
Direction du Secrétariat général
Pôle Assemblées Nantes Métropole

45 - Désignations diverses

Exposé

Il est proposé au conseil métropolitain de procéder aux désignations suivantes :

- remplacement de M. Jocelyn BUREAU par M. Anthony BERTHELOT en tant que représentant titulaire au sein du conseil d'administration du collège Anne de Bretagne à Saint-Herblain ;
- remplacement de M. Phillipe JUSSERAND, Directeur régional de la Caisse des dépôts et consignations, par Mme Claire-Anne DAVID-LECOURT, Directrice territoriale, en tant que personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat ;
- remplacement de M. Moussa TCHAIBOU par M. Jean-Marc CHARPENTIER au sein de la commission permanente Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen, s'agissant de la représentation de la commune de Thouaré-sur-Loire.

Il convient également d'élire un suppléant au sein de la commission d'appel d'offres permanente, en remplacement de Mme Louise VIALARD, démissionnaire.

Le Conseil délibère et, par 81 voix pour et 8 abstentions

1 – décide de ne pas recourir au scrutin secret,

2 – désigne M. Anthony BERTHELOT en tant que représentant titulaire au sein du conseil d'administration du collège Anne de Bretagne à Saint-Herblain, en remplacement de M. Jocelyn BUREAU,

3 – désigne Mme Claire-Anne DAVID-LECOURT, en tant que personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, en remplacement de M. Phillipe JUSSERAND,

4 – désigne M. Jean-Marc CHARPENTIER au sein de la commission permanente Solidarités, santé, longévité, dialogue citoyen, s'agissant de la représentation de la commune de Thouaré-sur-Loire, en remplacement de M. Moussa TCHAIBOU,

5 – décide d'élire M. Primaël PETIT pour siéger en tant que suppléant au sein de la commission d'appel d'offres permanente, en remplacement de Mme Louise VIALARD,

6 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV – Débats

APPEL NOMINAL

L'appel est effectué.

M^{me} la Présidente : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Chers collègues, avant d'ouvrir notre séance de Conseil métropolitain, je veux rendre hommage à Mireille Pernot qui nous a quittés le 21 septembre dernier.

Mireille Pernot était une femme engagée à plusieurs titres : dans son travail, notamment en tant qu'employée de la poste, mais aussi, et surtout, en tant que responsable syndicale et élue. Derrière ces différentes facettes, dans chacun de ses engagements, dans chacun de ses choix, elle était toujours guidée par les valeurs de solidarité et d'émancipation, en ayant à cœur de faire entendre toutes les voix avec force et conviction pour plus de justice sociale.

Depuis la direction de l'UD CGT des Bouches-du-Rhône dont elle a été membre, puis au sein du Conseil municipal de Marseille, et en tant que conseillère régionale en PACA, jusqu'en Loire-Atlantique, l'engagement de Mireille Pernot pour plus de solidarité ne se résumait pas à quelques pensées, mais bien en de nombreux actes, tant dans ses engagements politiques que dans le quotidien d'une femme sincère et engagée, comme elle l'a encore fait pendant le Covid, en offrant par exemple des repas chauds chez elle, ou en mettant à disposition sa voiture. Une femme vraie, une femme authentique, une femme simple, une femme engagée.

Ici, dans notre belle Métropole, c'est à Rezé qu'elle s'est d'abord mobilisée, où elle est devenue adjointe au maire chargée de la culture, puis à Nantes Métropole en devenant vice-présidente chargée des questions de l'eau et de l'assainissement. C'est là qu'elle a notamment porté et mis en œuvre la tarification sociale de l'eau à partir de 2016. Pour elle, cette mesure, c'était du concret pour les habitants de la Métropole : cela permet de ne pas consacrer plus de 3 % de son budget à l'eau. Encore aujourd'hui, 7 652 ménages bénéficient de cette aide, soit 14 213 personnes. C'est cela, faire de la politique, concrètement, pour les gens, d'abord pour les gens, et c'est pour cela que Mireille Pernot a consacré sa vie et son énergie.

Après deux mandats à siéger dans notre assemblée, elle a fait le choix de retourner vers ses origines en rejoignant la Ville de Marseille pour profiter d'une retraite bien méritée, tout en continuant son engagement politique. Mireille Pernot était une femme de conviction et d'engagement, elle a toujours mené les combats qui lui tenaient à cœur avec une grande détermination, mais aussi beaucoup de respect pour ses interlocuteurs dans leur diversité.

À sa famille et ses amis politiques présents que je salue avec affection, je veux présenter mes plus sincères condoléances. Je vais laisser la parole à Robin Salecroix, et ensuite, je vous proposerai que nous puissions observer ensemble une minute de silence. Merci. »

M. Salecroix : « Madame la Présidente, chers collègues, dans la suite des propos touchants et sincères formulés par vous, Madame la Présidente, qui sont, je le sais, appréciés de la famille, des proches amis et camarades de Mireille, permettez-moi à mon tour, au nom du groupe des élus communistes et républicains que ma camarade a présidé avant moi, de rappeler une nouvelle fois l'amitié, la compassion que nous adressons à son entourage présent ce matin, et à tous ceux qui n'ont pu se joindre à nous mais que nous savons attentifs, où qu'ils soient, au message d'attention formulé.

Vous l'avez rappelé, Madame la Présidente, le parcours de Mireille Pernot fut celui d'une femme engagée au service de la lutte contre les inégalités, au service des salariés, jeunes et familles populaires, fidèle à la défense acharnée des intérêts des travailleurs, à l'idéal communiste, à son parti pour lequel elle a tant donné. Que ce soit ici, à Nantes Métropole, ou à Marseille, que ce soit dans ses responsabilités d'adjointe au Maire de Rezé, de vice-présidente à l'eau, à l'assainissement, ou auparavant vice-présidente de la Région PACA, et dans le cadre de ses mandats syndicaux à la CGT, Mireille n'aura eu de cesse de déployer son énergie et son panache pour faire entendre la voix de ceux que souvent nous n'entendons ou n'écoutons que trop peu.

La vie de Mireille Pernot fut multiple, diverse, à l'image de ces personnalités forgées par une vie de travail et de combat pour le progrès humain. Depuis son décès, s'il fallait nous le rappeler, les nombreux hommages que je reçois, aussi bien d'agents, de cadres, d'élus anciens ou actuels – quelle que soit leur couleur politique d'ailleurs, car elle respectait les territoires et la légitimité des élus de terrain –, comme les messages reçus des forces vives de la Métropole attestent de son engagement sans faille pour le bien commun. Avec l'exemple que vous avez cité, la mise en œuvre d'une tarification sociale de l'eau à Nantes Métropole qui bénéficie chaque année à plus de 14 000 personnes et qui fait aujourd'hui figure de modèle pour nombre d'autres territoires. Voilà une illustration concrète de l'engagement de Mireille pour nos habitants et nos territoires, sans compter sa bataille constante pour doter cette belle politique publique des moyens nécessaires à son développement, même lorsque les vents contraires se levaient. Elle savait les affronter avec le sérieux qu'exige la fonction, mais aussi avec son sourire et ses éclats de rire communicatifs, comme avec ses expressions marseillaises bien senties.

Plus personnellement, avec la perte de Mireille Pernot, notre Groupe et moi-même perdons une camarade qui aura su, notamment dans le cadre de notre passage de relais sur cette vice-présidence, m'accompagner, me conseiller et me soutenir, notamment lorsque le doute émergeait. Sa disponibilité et sa confiance m'ont porté ; son absence sera lourde à accepter ; son souvenir, quant à lui, reste bien évidemment intact.

Je remercie encore tous les élus et amis de cette Assemblée qui nous ont témoigné de leur amitié dans ces moments difficiles, et en ce qui nous concerne, le meilleur hommage que nous pourrions lui rendre sera de perpétuer ses combats pour l'égalité et l'émancipation humaine, ce à quoi nous nous attelons et nous attèlerons, aujourd'hui comme demain. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vous invite chers collègues, à observer une minute de silence. »

Minute de Silence.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^{me} la Présidente : « Nous avons d'abord à désigner nos secrétaires de séance. Je propose Robin Salecroix. Comme vous le savez, nous devons désigner une première ou un premier suppléant. Je propose Abbassia Hakem. Merci. Il s'agit également de désigner une seconde ou un second suppléant. Je propose Monsieur Le Corre. Merci. »

1 – COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^{me} la Présidente : « Nous avons ensuite, chers collègues, à approuver le compte rendu des délégations. Je rappelle qu'il n'y a pas de vote sur ce point. »

2 – VERSEMENT D'AIDES D'URGENCE POUR LE MAROC ET LA LIBYE – SUBVENTIONS AU FONDS FACECO – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Je vous propose de passer directement à la délibération n° 2, et je donne la parole à Anthony Berthelot. Avant de le laisser présenter la délibération qui va vous être soumise ce matin, vous savez que cette délibération concerne le versement d'aides d'urgence pour le Maroc et pour la Libye, et nous avons à voter au préalable sur le caractère d'urgence de la délibération, pour être bien conformes aux règles de droit telles qu'elles régissent nos séances. Je vais donc vous inviter à voter sur le caractère d'urgence, et je donne la parole au rapporteur.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le caractère d'urgence étant naturellement adopté, je donne la parole à Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération nous invite à nous mobiliser suite à deux catastrophes naturelles en activant le fonds d'urgence de la Métropole. La première concerne le Maroc qui, suite au séisme de magnitude 7 qui a frappé le pays le 8 septembre 2023 a provoqué d'importants dégâts et fait de nombreuses victimes. On dénombre aux alentours de 2 900 morts et 5 530 blessés à l'heure actuelle. De nombreuses constructions se sont effondrées, des quartiers et des villages entiers sont dévastés.

Face à ce drame, et en solidarité avec le peuple marocain, il est proposé que Nantes Métropole contribue à l'effort international pour soutenir les populations touchées par cette catastrophe en mobilisant notre fonds d'urgence dédié. Une aide de 25 000 euros au FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est proposée. C'est le fonds de concours ouvert par le ministère des Affaires étrangères. Les dons versés à ce fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par les ONG françaises et internationales déjà présentes et actives en appui, bien sûr, aux autorités marocaines.

En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, le FACECO pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres au bénéfice des populations sinistrées. Voici pour la première aide.

La deuxième concerne la tempête Daniel qui a frappé la Libye quelques jours plus tard, qui a eu des effets dévastateurs dans le nord-est du pays et qui a fait plusieurs victimes. Il est aujourd'hui difficile de dénombrer clairement le nombre total de blessés et de morts. On sait toutefois que cela concerne plus de 40 000 déplacés sur le territoire. Là aussi, le ministère des Affaires étrangères a ouvert très tardivement un fonds d'urgence que l'on propose d'abonder avec notre fonds d'urgence métropolitain à hauteur de 25 000 euros pour accompagner le déploiement d'un hôpital de campagne qui est déjà installé sur le territoire, et de participer par la suite au soutien des ONG partenaires. Il est proposé aussi pour la Libye un don de 25 000 euros. C'est donc bien sur ces deux fonds de 25 000 euros pour le Maroc et pour la Libye que l'on vous demande de délibérer. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Face à la situation dramatique que connaît le Maroc et la Libye, notre groupe Avenir métropolitain s'associe à notre assemblée pour adresser nos pensées à toutes les victimes de ces événements terribles. Nous voterons bien évidemment cette délibération.

Puisque malheureusement, la situation internationale s'invite dans notre instance, je voudrais, au nom de mon groupe, porter une attention sur ce qui se déroule sous nos yeux, en ce moment, dans le Haut-Karabagh. Le blocus mis en place par l'Azerbaïdjan et les bombardements qui ont lieu sont contraires au cessez-le-feu trouvé entre les parties. Ce blocus a été dénoncé le 22 février 2023 par la Cour internationale de Justice. De plus, ces derniers jours, nous assistons à un exode des Arméniens du Haut-Karabagh qui ressemble à une épuration ethnique orchestrée par l'Azerbaïdjan. Comme pour les Marocains et les Libyens, il faudra rapidement que notre Collectivité apporte son aide aux populations arméniennes. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup, Madame la Présidente. Chers collègues, je crois que notre Collectivité s'honore de cette solidarité qui est dans notre tradition et notre ADN. Effectivement, quand en plein milieu de la nuit une terre tremble et emporte familles, enfants et personnes âgées, que des milliers de logements sont détruits dans les territoires les plus ruraux et les plus en difficulté, au-delà de l'urgence, au-delà de la fragilité, il y a beaucoup de solidarité qu'il faut avoir à construire. La reconstruction du Maroc – et, je pense, de la Libye également – prendra énormément de temps. J'espère, Madame la Maire, Madame la Présidente, que notre territoire sera au quotidien, évidemment, de nos amis marocains et libyens, et également dans la durée dans cette fraternité nécessaire. En effet, ces familles aujourd'hui endeuillées et ébranlées dans leur quotidien restent des peuples et des familles frères, également très ancrés sur notre territoire. Évidemment, Madame la Présidente, notre Groupe votera cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Michèle Bonnet. »

M^{me} Bonnet : « Merci, Madame la Présidente. Bien naturellement, nous, les élus du Groupe UTM, allons approuver cette délibération. Les populations démunies et qui souffrent ont besoin de notre aide. Notre devoir est de veiller à ce que celle-ci soit au plus près des besoins, en fonction des populations et des territoires. C'est pourquoi, et ainsi que Rodolphe Amailland l'a suggéré en Conférence des présidents, nous proposons qu'un travail de réflexion s'engage, afin de définir les "critères" visant à des attributions objectives, et pas nécessairement forfaitaires. En effet, nous devons être vigilants pour que l'affect ou l'émotion ne l'emportent pas sur la raison. Comment évaluer la gravité d'une situation ? Quelles priorités se fixer ?

Depuis notre position d'élus locaux, il peut être aussi délicat d'appréhender les enjeux de géopolitique et de relations entre les nations, tels que la catastrophe au Maroc les a révélés.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons la constitution d'un groupe de travail qui réfléchisse à une grille de lecture objective des besoins et des réponses que nous pouvons y apporter. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anas Kabbaj. »

M. Kabbaj : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cher Anthony, je saisis l'occasion afin de saluer la réactivité de Nantes Métropole. Comme nous l'avons déjà fait en février dernier suite au séisme qui avait secoué la Turquie et la Syrie, notre Collectivité maintient son engagement en faveur des valeurs de solidarité et d'ouverture sur le monde, elle qui sait à la fois accueillir les populations en détresse et apporter sa participation face à une situation d'urgence humanitaire.

Ces catastrophes qui frappent les populations nous renseignent sur les conséquences des changements climatiques en cours que nul ne peut plus ignorer. Les événements climatiques extrêmes, tels que celui qui s'est abattu sur la Libye, démontrent, s'il en était encore besoin, l'urgence à agir pour limiter les bouleversements causés par l'activité humaine.

Nous sommes également très concernés par le séisme qui a secoué le Maroc. Il a particulièrement affecté ici les nombreux habitants de notre agglomération qui ont des origines marocaines ou qui sont binationaux. J'en fais partie. Le 8 septembre, j'étais au Maroc. Cela m'a permis de constater à la fois l'ampleur des dégâts sur place, mais également le formidable élan de solidarité de la population marocaine et la capacité du pays à gérer une crise sanitaire d'ampleur.

À l'heure du deuil que vivait le Maroc, certains médias et le gouvernement ont préféré diffuser des jugements hâtifs et des critiques infondées quant au refus de l'aide par le Maroc. Le séisme s'inscrit dans une temporalité où les relations franco-marocaines sont dégradées. Dès lors, il est malvenu que le Président Macron s'adresse directement au peuple marocain, alors même qu'il n'a pas su trouver les voies de l'apaisement et de la confiance dans le cadre diplomatique. On n'utilise pas un événement dramatique.

L'aide de la Métropole, comme tout autre soutien, d'où qu'il vienne, est forcément le bienvenu pour secourir ceux qui en ont besoin et permettre une reconstruction rapide. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, permettez-moi, comme mes collègues avant nous, et au nom du groupe Écologiste et Citoyen, d'adresser une pensée sincère aux familles des victimes du séisme qui a eu lieu au Maroc, ainsi que des inondations qui ont eu lieu en Libye, à leurs familles et à leurs proches, qu'ils vivent dans ces deux pays ou qu'ils vivent ici, en France et dans notre Métropole, et de leur apporter tout notre soutien.

Je crois que c'est l'honneur de notre Métropole, face à ces catastrophes, d'être capable de faire preuve rapidement, comme nous le faisons aujourd'hui, de solidarité. Nous nous réjouissons que la Métropole soit capable d'apporter cette aide, à la fois financière, mais également – n'en doutons pas – qui contribuera à une aide humaine et psychologique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Berthelot : « Permettez-moi aussi de m'associer aux pensées qui ont été émises envers le peuple arménien. Je pense que l'ensemble de l'assemblée s'associe aujourd'hui à ce message de soutien à une population qui est vouée malgré elle à l'exode. On n'oublie pas non plus les événements lourds qui se sont passés il y a quelques jours en Ukraine, où des civils ont été abattus par un oppresseur. Il se passe beaucoup de choses dans le monde, c'est pour cela que je rebondis aussi sur ce qu'a dit Anas sur la question climatique. Il y a à la fois l'effet dû à la nature humaine directe, et aussi de façon indirecte. On a appris il y a quelques jours, par le rapport de l'Unicef, qu'aujourd'hui, les déplacés climatiques se comptent en millions entre 2017 et 2021, notamment en millions d'enfants. Ils sont obligés de changer de lieu de vie dans le monde. Je le dis, parce qu'au moment où l'on va voter une loi au Sénat et à l'Assemblée nationale sur l'immigration, avec une vision seulement économique de ces changements qui sont dus aux populations, on ne peut pas ici s'attendrir ou s'attrister de ce qu'il se passe dans le monde, et en même temps, de l'autre côté, voter des lois très strictes et très dures qui ne prennent pas en compte ce que pensent et vivent réellement les habitants. La cohérence, il faut l'avoir dans sa globalité.

Sur la proposition qui est faite d'un groupe de travail, je suis prêt à entendre vos propositions, mais de là à normer le soutien et l'aide, cela me paraît assez complexe à l'heure actuelle. Je conviens qu'il faudra aussi, dans le temps, définir nos modes d'action, parce qu'il y a là le FACECO, le fonds d'aides qui est mis en œuvre, mais il y a aussi d'autres moyens d'agir. On le fait assez régulièrement à travers nos coopérations décentralisées. Je refais écho à ce que disait Anas sur les difficultés diplomatiques actuelles qu'il existe, par exemple, entre le Maroc et la France. Ce sont bien des difficultés diplomatiques à l'échelle des Etats, il n'y a pas de difficultés diplomatiques à l'échelle de nos villes. Chaque commune ici qui est en coopération avec le Maroc a des relations directes, efficaces et constructives avec ses interlocuteurs, ce qui n'est pas forcément le cas de notre État. Attention aussi, c'est bien une rencontre, un conflit ou une difficulté entre nos chefs d'État, et non entre nos peuples. Madame la Ministre, sur la suite de ce fonds et la façon dont on agira, je vous l'ai dit par rapport à nos coopérations décentralisées. Le FACECO a pour objectif aussi d'être inscrit dans la durée, et c'est pour cela que l'on a souscrit à ce fonds et que l'on accompagne ce qui sera fait. Cette notion de durée sera forcément effective. Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions qui ont été posées, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je vais mettre aux voix la délibération. Ensuite, je reviendrai sur la première intervention d'Erwan Bouvais sur la situation au Haut-Karabagh. Je vous invite à essayer de mettre les sujets dans l'ordre, pour essayer de faire en sorte d'être le plus sérieux possible dans la nature des questions (qui me semblent toutefois sur des registres différents). Je mets donc aux voix la délibération qui vous a été présentée.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

Je veux revenir d'un mot sur la situation au Haut-Karabagh. Avec d'autres élus, j'ai signé dimanche une tribune qui nous invite collectivement, pour la France, à prendre position de manière tout à fait ferme sur cette question. Pourquoi dis-je qu'il me semble qu'il y a là deux situations différentes ? D'un côté, il y a une catastrophe naturelle qui appelle à une solidarité à laquelle nous nous devons de répondre. De l'autre côté, il y a une situation politique, une situation de génocide, une situation qui doit être reconnue comme telle et sur laquelle la France et l'Europe doivent prendre toutes leurs responsabilités vis-à-vis d'un peuple fier, vis-à-vis d'un peuple qui a une grande histoire, vis-à-vis d'un peuple dont la situation actuelle est, à tous points de vue, totalement inacceptable. Je confirme donc évidemment mon entière disponibilité, notre entière disponibilité pour regarder comment notre Collectivité peut prendre position sur un sujet qui n'est pas un sujet humanitaire, mais bien un sujet politique qu'il nous faut, je pense, regarder et assumer en tant que tel. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DES 22 ET 23 JUIN 2023

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, j'ai omis tout à l'heure de mettre aux voix le procès-verbal de la dernière séance, après l'hommage à Mireille Pernot. S'il n'y a pas de demande d'intervention sur le procès-verbal, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

3 – POLITIQUE PUBLIQUE ALIMENTATION ET AGRICULTURE : RÉPONSE À L'AVIS DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DES ACTEURS DE L'ALIMENTATION (CMAA) ET STRATÉGIE FONCIÈRE AGRICOLE – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Delphine Bonamy pour la délibération n° 3. »

M^{me} Bonamy : « Bonjour à tous. Chers collègues, je suis très heureuse de pouvoir vous présenter la politique publique agriculture et alimentation. Elle se structure un peu en deux parties : il y a à la fois la réponse au Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation, puisque cette politique a été coconstruite avec les acteurs de ce conseil et avec l'ensemble des communes de la Métropole, ainsi que le deuxième pilier, la stratégie foncière agricole.

Cette politique publique a pour ambition de venir accélérer la mise en œuvre du projet alimentaire territorial, et de continuer à construire un modèle agricole et alimentaire durable sur notre territoire pour que nous ayons une forme de résilience alimentaire sur le territoire de Nantes Métropole.

Je rappelle quelques grands enjeux auxquels cette politique répond, notamment la transmission des fermes. Un tiers sont à transmettre dans les 10 années qui viennent. Vous savez tous qu'il y a une forte pression sur le foncier, et notamment sur le foncier agricole.

Le troisième enjeu est évidemment les pratiques agricoles qui ont aujourd'hui un impact sur les sols, l'eau et la biodiversité. Il s'agit de savoir comment on peut faire évoluer ces pratiques dans le bon sens. Enfin, il y a la crise alimentaire aujourd'hui, et l'augmentation très inquiétante de la précarité. On viendrait essayer d'apporter des réponses un peu structurantes sur ces enjeux.

Vous avez ici un certain nombre d'actions qui ont été faites depuis le début de ce mandat, et notamment un appui aux associations d'aides alimentaires pendant et depuis la crise sanitaire. Il y a aussi un travail sur l'approvisionnement des cantines avec un certain nombre de vos communes, et l'accompagnement à l'installation agricole de 45 porteurs de projet.

Comme je vous le disais, la politique publique est coconstruite, notamment avec le Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation qui a été institué au moment de la création du PAT pour suivre les engagements. Ils nous ont remis un rapport – je tiens encore à les remercier ici – très construit et très précis qui nous permet aujourd'hui de leur répondre sur un certain nombre de propositions qu'ils nous ont faites.

On a classé ces propositions en cinq piliers.

- Sur la partie accessibilité alimentaire, qui est vraiment un enjeu, je vous l'ai dit, notamment par rapport à la crise de l'aide alimentaire et à la précarité, on propose de renforcer notre appui aux initiatives alimentaires qui sont portées dans le cadre de la politique de la ville. On propose également de venir soutenir une expérimentation de ce qui est appelé "la sécurité sociale de l'alimentation", qui est une proposition faite par un certain nombre d'acteurs pour apporter une réponse un peu structurelle à un ensemble de problématiques comme la précarité, mais aussi sur la manière dont on rémunère correctement les producteurs, avec un enjeu de démocratie alimentaire. On viendra donc soutenir une expérimentation qui est en train de se travailler avec un certain nombre d'acteurs.

- Le deuxième pilier de cette réponse est la question des filières. Le CMAA a souhaité que l'on puisse proposer des objectifs clairs en termes de production biologique par filière, ce que l'on fera, puisque les leviers sont un peu différents selon la filière élevage, la filière maraîchage, la filière légumineuse. Il y a un deuxième travail assez important : on travaille déjà sur la question de la planification des approvisionnements des cantines, et on viendra renforcer ce travail de planification, parce que c'est aussi une réponse structurante. Aujourd'hui, à la Métropole, on prévoit finalement les besoins en termes d'emploi, de logement, mais il est aussi intéressant, à un moment donné, de savoir de quoi on a besoin en termes d'alimentation pour prévoir sur notre territoire, et évidemment au-delà, les productions nécessaires. On travaillera à cette planification pour atteindre une certaine autonomie plus importante. Évidemment, on ne sera jamais en totale autonomie, mais pour être résilient – on l'a vu pendant la crise du Covid, la sécurisation de notre approvisionnement tient sur quelques jours – il est important de renforcer nos productions locales pour avoir cette résilience dans nos approvisionnements.
- En troisième pilier, je vous en parlais, il y a la question des pratiques agricoles. En matière d'agroécologie, on va continuer à travailler avec tous nos partenaires agricoles en les finançant, afin de leur permettre de former et de proposer des solutions aux agriculteurs en matière d'adaptation aux changements climatiques, et notamment de gestion de l'eau. On va renforcer ces accompagnements.
- L'avant-dernier pilier est la question de la sensibilisation et de la valorisation. Aujourd'hui, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une crise dans la filière biologique, et aussi sur l'attractivité des métiers de l'agriculture. Ils ont chacun besoin d'être revalorisés. On va essayer d'utiliser nos outils de communication pour mettre en valeur les acteurs agricoles et alimentaires durables qui travaillent sur notre territoire. Il y a une autre action importante, c'est le soutien à la Maison de l'Agriculture Urbaine et de l'Alimentation qui a été lancée par un certain nombre d'acteurs. Ils font un très gros travail de sensibilisation sur notre territoire. Ils animent aussi toute une communauté qui permet de la solidarité entre tous ces professionnels qui travaillent autour de l'alimentation et de l'agriculture urbaine. On va continuer à soutenir leur développement. Enfin, la sensibilisation dans les écoles passera aussi par un programme éducatif qui s'appelle : "Une ferme, une école". L'idée est de lier une école à une ferme.
- Le dernier pilier de la réponse au CMAA, ce sont les questions de gouvernance et de coordination. Évidemment, nous allons continuer à travailler avec nos partenaires agricoles, comme la Chambre d'agriculture, la Safer et les autres partenaires. On va également continuer à travailler en proximité avec vous, les communes, qui êtes aussi sur le terrain et souhaitez développer et animer ces questions sur vos communes. Et puis on propose – c'était une proposition du CMAA – de travailler à intégrer les citoyens dans la gouvernance de cette politique.

Voilà pour le premier gros pilier de la politique publique. Le deuxième est la stratégie foncière agricole. Aujourd'hui, on a estimé que même si le PLUm avait préservé jusqu'à 2020 l'ensemble des surfaces agricoles, face aux pressions, il y avait besoin de se doter d'une stratégie qui pouvait venir renforcer nos actions. Sachant que dans le plan alimentaire territorial de 2019, l'ensemble des communes s'est fixé l'objectif de conserver 100 % des surfaces agricoles utiles et de pousser les surfaces en agriculture biologique à 50 % (sachant qu'aujourd'hui, nous sommes à 30 %). On a donc besoin de cette stratégie pour y parvenir. Elle a été travaillée, encore une fois, avec l'ensemble de vos communes sur les derniers mois, sur la dernière année, et on a abouti à une stratégie foncière spatialisée. On se base sur des enjeux qui sont différents selon vos territoires et on essaie de vous proposer des outils adaptés. Cette stratégie se déploie en quatre piliers.

- Les acquisitions foncières – que je vais développer après – sont la partie la plus innovante.
- Le deuxième pilier, ce sont les échanges parcellaires. Comme je vous le disais, on a identifié des secteurs à enjeux prioritaires où l'on va mettre en place des animations avec nos partenaires agricoles pour venir réaliser des échanges parcellaires qui pourront venir renforcer les exploitations.

- Le troisième pilier, c'est la protection foncière. On avait le PLUm, et il y avait également un Péan sur une partie, notamment la commune de La Chapelle-sur-Erdre. Là, on a identifié que cet outil de protection, qui sera créé par le Département avec Nantes Métropole, pourrait venir renforcer la protection foncière et sauvegarder les espaces agricoles dynamiques sur un secteur à enjeux importants, à savoir le secteur nord-ouest où l'on a beaucoup de nos exploitations en élevage. Ce secteur est concentré autour de la commune de Couëron. Pour la partie sud-ouest de notre Métropole, il y a un enjeu de reconquête et de redynamisation des espaces agricoles. Un travail va démarrer avec les communes de ce secteur pour travailler au projet stratégique et étudier la question du Péan pour voir si cela répond à leur projet stratégique pour y parvenir.
- Le quatrième pilier est la reconquête des délaissés agricoles. On en a un certain nombre sur notre territoire, particulièrement sur le secteur sud-ouest. On pourra mobiliser l'ensemble de nos outils fonciers, les aides au défrichage et de l'animation pour y parvenir.

Je reviens sur le dernier pilier de la stratégie agricole pour finir, à savoir la question des acquisitions foncières. Ce que l'on propose, c'est que la Métropole puisse intervenir en dernier recours, c'est-à-dire si les communes ne souhaitent pas y aller ou s'il n'y a pas de porteurs de projet ou un opérateur agricole qui est en capacité de se positionner, dans un cadre d'intervention bien défini. Je ne vous le redétaille pas ici, mais ce cadre est détaillé dans la délibération. C'est une méthode que l'on a mise en place pour répondre aux différents enjeux dont je vous ai parlé tout à l'heure. Évidemment, cela se fera en articulation avec la Safer qui a en charge de s'occuper des terres agricoles, ainsi qu'avec les différents porteurs de projet. On pourra acquérir à la fois du non bâti dans des procédures amiables ou en mobilisant la SAFER, ou alors, du foncier bâti sur le logement. Aujourd'hui, ce qui est un frein, soit aux transmissions, soit pour les nouveaux installés, c'est l'accès au logement.

On propose, de la même manière, que la Métropole puisse intervenir en dernier recours sur des acquisitions amiables, avec un cédant qui serait volontaire dans cette démarche et un porteur de projet. On a donc prévu et estimé que l'on pourrait intervenir dans les 5 ans sur une vingtaine de sites, ce qui correspond, à peu près, à trois à quatre sites par an, avec une enveloppe financière qui pourrait être mobilisée de 1,5 million d'euros.

Pour les questions d'acquisition qui ne rentreraient pas dans cette méthode, on renverra vers des opérateurs externes. Pour les questions de régie municipale, on renverra à la mobilisation d'un fonds de concours qui pourrait être créé.

Ce sont vraiment là des réponses structurantes aux enjeux qui vous sont proposés, pour créer un modèle agricole et alimentaire durable et résilient. Je remercie encore l'ensemble des contributeurs : les acteurs, les communes et les agents qui ont contribué à cette politique. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Madame la vice-présidente, chers collègues, notre projet alimentaire territorial – cela a été rappelé – a l'objectif que nous partageons de renforcer et de développer l'agriculture sur les 15 000 ha de surface agricole de notre Métropole, de défendre une certaine identité de notre terroir, mais aussi, bien évidemment, d'améliorer la cohésion sociale et la santé des populations à travers le bien produire et le bien manger pour toutes et tous.

Pour plagier un autre Monsieur Roussel que notre premier vice-président, manger de bons légumes, une bonne viande ou un bon fromage ne doit pas être réservé aux foyers les plus aisés, mais accessible à toutes les familles populaires. Certes, la Métropole ne sera pas autosuffisante, et nous sommes tous conscients que les problématiques agricoles sont vastes et nécessitent des coopérations de territoires à l'échelle nationale. Cette belle politique publique et le travail collectif, réalisé en partenariat avec les acteurs des filières de production, de la distribution jusqu'à la consommation, ainsi qu'avec le Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation, va justement permettre de concrétiser les projets locaux dont la production sera utile, aussi bien pour nos habitants, pour les associations d'aides alimentaires dans le cadre du projet de sécurité sociale alimentaire, que pour nos établissements publics, en particulier nos restaurants scolaires ou nos EHPAD.

Dans cet objectif, la stratégie foncière mise en place et la possibilité pour la Métropole d'acquérir des terres agricoles et leurs sièges va permettre d'inciter et de faciliter l'installation ou la reprise d'exploitation par de jeunes agriculteurs qui auront à cœur de cultiver la terre et d'élever du bétail dans le respect de notre environnement. L'enjeu est énorme pour notre Collectivité, car plus de la moitié de la surface agricole exploitée sur notre territoire l'est par une activité d'élevage, et aussi parce que près de la moitié des actifs agricoles sont à renouveler dans les 10 années qui viennent.

Pour cela, nous pensons qu'il faut étendre le principe d'écoconditionnalité des acquisitions de parcellaires à des engagements vers une agriculture plus responsable, pour que notre politique publique ne s'adresse pas exclusivement aux agriculteurs bio, mais bien à tous les agriculteurs engagés pour une agriculture plus saine et respectueuse de notre environnement.

La politique foncière de la Métropole – cela a été redit – est un élément clé de nos engagements. Elle doit assurer une réelle veille foncière pour assurer cette mission. Les sièges d'exploitation ne doivent plus disparaître, car ils doivent à nouveau accueillir les nouveaux installés et éviter le mitage des territoires agricoles.

Les outils de portage du foncier sont également à renforcer, et les périmètres de protection de nos territoires agricoles et naturels, comme les PEAN, doivent être étendus. Bien sûr, un lien étroit doit être apporté entre tous les partenaires qui travaillent sur la transmission et l'installation sur notre territoire.

En cette période d'inflation galopante et de recherche de reconquête de notre souveraineté alimentaire, nous préconisons donc une approche équilibrée et ajustée en la matière.

Pour finir, les élus communistes voteront cette délibération et en profitent pour apporter leur soutien au monde agricole qui, à travers la fin de la défiscalisation sur le gazole non routier voulue par le pouvoir en place, risque de subir un nouveau coup dur dans une période déjà éminemment complexe pour la profession. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. Quelques mots d'abord pour dire qu'après avoir porté au mandat dernier la signature du Pacte de Milan en 2015, puis la mise en œuvre du PAT en 2018 et en 2019, je souscris à cette évolution de notre politique qui consolide les actions menées et à mener au bénéfice de nos métropolitains, mais aussi – cela vient d'être dit – de nos agriculteurs, et ce dans le cadre d'une alimentation locale, durable et accessible à tous.

Cependant, j'attire l'attention sur la nécessité de distinguer les particularités et les contextes bien différents des modes de production, des typologies de production et de présence parfois de production au moment où Nantes Métropole s'investira sur le foncier agricole.

Enfin, si je conçois la nécessité du PEAN sur le pôle Loire-Chézine, je réitère la demande de mise à l'agenda du PEAN du sud-ouest de la Métropole porté par les maires directement concernés. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laure Beslier. »

M^{me} Beslier : « Madame la Présidente, chers collègues, les enjeux de préservation et de développement d'une agriculture locale et de qualité, tels que les a rappelés Delphine Bonamy, sont essentiels. Ils sont essentiels pour la résilience de notre territoire et à-propos pour notre engagement en faveur du climat, mais aussi afin de contribuer à l'accès de chaque habitante et habitant de notre Métropole, et en particulier des plus fragiles d'entre nous, à une alimentation de qualité. À ce sujet, en juin 2022, nous avons adopté une nouvelle stratégie foncière ambitieuse et au service de notre projet de territoire, car c'est l'outil premier de l'ensemble de nos politiques publiques. Celle-ci permet notamment de préserver l'agriculture, l'activité agricole et la coproduction alimentaire à l'intérieur de la Métropole, axe majeur de notre projet.

Elle intègre aussi pleinement la trajectoire du zéro artificialisation nette, tant dans la lutte contre l'étalement urbain qu'au service du confortement des espaces naturels agricoles et forestiers. Il faut le rappeler, l'objectif fondamental du ZAN est bien la préservation de la pleine terre et de sols vivants, permettant de ne pas subir – ou moins – les aléas climatiques soudains, de mieux respirer et de se nourrir le plus aisément possible. Cet enjeu est stratégique pour nous, mais aussi pour les générations à venir, et nous y répondons de manière volontaire avec les outils adaptés et les bonnes pratiques.

Mes chers collègues, permettez-moi ce matin de concentrer nos interventions à propos des réponses foncières apportées et dont la Présidente m'a confié la responsabilité à l'échelle de la Métropole, et qui bien sûr me mobilisent aussi en tant que maire de la commune de Brains. Notre stratégie foncière métropolitaine appuie notre volonté de conforter le socle naturel et agricole de la Métropole, afin de répondre aux défis climatiques et de mettre en œuvre les objectifs du plan alimentaire territorial (le PAT).

Notre objectif est de répondre pleinement aux enjeux identifiés par le diagnostic piloté par la chambre d'agriculture : maintenir et consolider les surfaces et les sites de production alimentaire, mais aussi réussir le renouvellement de la population agricole et accompagner les exploitations dans leur démarche de transition.

Dans le contexte de pression sur le foncier que nous connaissons au quotidien dans nos communes, les terres agricoles sont l'objet d'une attention forte et particulière de la part de nos nombreux acteurs, et pour ce qui est de son urbanisation pour les activités de loisirs, pour la compensation de projets d'aménagements publics et privés. Aussi, nous pouvons nous réjouir que la stratégie foncière agricole, désormais définie, contribue à faire de la production alimentaire l'usage prioritaire des terres arables de notre territoire, redonne à certains fonciers leur usage agricole, tout comme elle préserve à long terme les exploitations à usage agricole.

De plus, je tiens à saluer l'implication de Delphine Bonamy et le travail conséquent réalisé par les services de notre Collectivité, avec tous les partenaires agricoles et les 24 communes de la Métropole, afin de construire une stratégie partagée et répondant aux attentes de chacune et chacun. En effet, lors de l'élaboration des contrats territoriaux, la question foncière agricole s'est imposée comme une dimension essentielle pour la pérennisation des exploitations existantes, ou bien pour réussir à trouver de nouveaux fonciers agricoles.

Enfin, je me permets de retenir que si cette stratégie répond globalement aux besoins de notre territoire, elle définit également les angles de priorisation d'actions pour le territoire, la transmission des exploitations dans la couronne ouest-nord de la Métropole, la redynamisation des espaces agricoles au sud de notre territoire, et enfin, l'amélioration des pratiques et l'accès aux ressources sur un large secteur comme le nord-ouest. C'est donc autant une vision globale, des outils concrets, qu'une stratégie foncière opérationnelle qui permettent à la politique agricole ambitieuse que conduit Nantes Métropole depuis 20 ans de passer aujourd'hui un nouveau cap. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Michel Lucas. »

M. Lucas : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, j'interviendrai davantage par rapport à notre territoire couëronnais que par rapport à cette stratégie du projet alimentaire de territoire, puisque beaucoup de personnes auparavant ont dit des choses sur ce sujet. Néanmoins, à un moment, il y a quelque chose d'important : comment consolide-t-on nos exploitations agricoles et le pilier de stratégie foncière ? Nous pouvons avoir ce PAT qui vient cohabiter avec tout le reste de nos actions. Depuis 2020, la Ville de Couëron a pour objectif la préservation de ses terres naturelles et agricoles, et a également affirmé la volonté de préserver ses exploitations agricoles, voire de permettre l'implantation de nouvelles exploitations. 80 % des agriculteurs, lors d'une réunion que nous avons faite autour de récits individuels d'agriculteurs, avaient souhaité rentrer dans le cadre d'un PEAN.

Pour concrétiser ces orientations, un aménagement foncier agricole forestier et environnemental s'est engagé sous l'égide du Département. Il permettra à la fois d'engager un découpage foncier, de structurer des îlots d'exploitation, et de conforter les réservoirs et les corridors écologiques organisés autour du maillage bocager, du réseau hydrographique et des marais. La Ville s'est d'ailleurs interrogée sur la pertinence du projet de PEAN sur notre commune. Nous l'avons souhaité fortement pour construire, consolider et conforter l'activité agricole. Le PEAN est un outil déployé par le Département qui permet aussi d'affirmer une protection définitive des terres face à l'urbanisation, bien au-delà de la durée d'application du PLUm, comme cela a été rappelé par ailleurs. Les parcelles classées durant le PEAN ne peuvent plus basculer en secteur urbain ou à urbaniser, et ce sans limitation de durée. Seul un décret interministériel peut déclasser ces propriétés.

Comme pour retrouver un esprit métropolitain par rapport à des choix que l'on pourrait avoir, je tiens à remercier les deux communes voisines que sont Saint-Herblain et Indre pour avoir rejoint ce PEAN. Je salue également la dénomination – c'est aussi un clin d'œil à la Métropole – " PEAN Loire-Chézine". Je trouve que l'on retrouve tout cet intérêt métropolitain et que cela dépasse nos territoires. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Isabelle Leray. »

M^{me} Leray : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, dans son dernier rapport, le GIEC considère l'agriculture urbaine comme un outil de sécurité alimentaire et un moyen de réduire les émissions de CO², tant dans la production que dans l'acheminement de nos aliments. L'agriculture au sens large est en effet à elle seule responsable d'un tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Dans le même temps, les modes de culture et d'exploitation dominants contribuent à appauvrir la biodiversité et à dégrader les écosystèmes, sans pour autant assurer une sécurité alimentaire globale. Ce constat nous conduit à prendre nos responsabilités afin de garantir une alimentation saine et locale pour tous. C'est le sens de la délibération présentée aujourd'hui, qui vient compléter et renforcer nos orientations dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture. Il s'agit d'enjeux essentiels qui supposent une approche globale. Nous parlons de "subsistance", de "santé", "d'environnement", "d'organisation sociale". Bien sûr, la Métropole n'a pas toutes les cartes en main pour prétendre seule apporter les réponses, mais nous soutenons le travail engagé en lien avec de très nombreux partenaires qui apportent une contribution importante à la nécessaire transition écologique de notre territoire.

Je vais faire quelques remarques rapides sur le sujet, d'abord pour évoquer la question foncière. Chacun sait que les surfaces sont limitées et que la pression est forte, même si nous déployons des efforts conséquents pour limiter l'étalement urbain. Nous devons donc préserver les terres agricoles, mais aussi encourager une agriculture adaptée à la rareté de la terre, moins consommatrice d'espace. Des solutions existent avec les productions en permaculture et l'agroécologie ou des modèles inspirés de la French Method. Cela nous amène forcément à poser la question de l'humain, de l'exploitant. Nous le constatons, il y a urgence à trouver rapidement des agriculteurs capables de reprendre les exploitations laissées vacantes par les fins d'activité. Il faut accompagner les personnes porteuses des bons projets.

À ce propos, nous avons évidemment besoin que les établissements de formation fassent eux aussi l'effort d'adapter les apprentissages à l'évolution des moyens et des besoins.

Au-delà, c'est tout un système d'aides et d'accompagnement publics qu'il faut revoir, en remettant en cause l'orientation des financements favorables au modèle de l'agro-industrie. L'ambition d'une agriculture bio locale pour tous n'est pas une fable d'idéalistes un peu perchés : elle peut être rentable, accessible au plus grand nombre, tout en contribuant à la santé de tous et à un environnement préservé. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. L'histoire de la Métropole fait de l'agriculture une composante essentielle de son territoire, nous voterons donc pour cette délibération.

Aujourd'hui, vous nous proposez de mettre en œuvre un plan d'action pour le maintien et le développement de l'agriculture sur les communes, et nous y sommes évidemment favorables. Je serais très tenté de vous demander s'il n'existe pas une forme d'ambivalence dans la politique que vous portez, voire peut-être une incohérence avec les rapports à l'agriculture. Il y a moins d'une semaine, Madame la Vice-présidente, vous avez voté une baisse de la subvention à la Chambre d'agriculture de 15 000 euros pour cette année, alors même que vous aviez contractualisé sur 3 ans avec eux. J'ai une question autour de cela, quand vous proposez aujourd'hui de voter ce plan agriculture.

Cependant, je crois inutile et même contreproductif d'opposer agriculture conventionnelle et agriculture bio. Ce n'est pas un bon combat, et en plus, je crois que cette césure, ou tout blanc ou tout noir, n'est plus vraiment la réalité de l'agriculture d'aujourd'hui. Je rejoins sur cette question les propos de Robin Salecroix.

On le sait aussi, même en temps normal, la capacité de l'agriculture biologique à alimenter le marché est forcément limitée. Dans le contexte actuel, cette réalité est renforcée par le manque de débouchés par la filière bio, ce qui n'est d'ailleurs pas sans inquiéter l'ensemble des membres de la filière agriculture. Je rappelle que pour un certain nombre d'agriculteurs bio, aujourd'hui, la solution pour espérer survivre et faire survivre leurs exploitations est de mettre sur le marché conventionnel leurs produits bio.

Je pense aussi qu'il est regrettable sur la forme de n'avoir eu aucun agriculteur dans la CMAA. Je crois que cela aurait apporté une richesse supplémentaire dans la sémantique. Quand j'entends "planification, un seul modèle défendu, plutôt bio, résilience", tous les mots importants que vous avez dits, Madame la Vice-présidente, cela me renvoie à mes cours de collège où l'on entendait parler des kolkhozes dans le modèle collectiviste soviétique. »

Désapprobations et rires.

M^{me} la Présidente : « Rodolphe, Rodolphe, même David Lisnard se met à parler de la résilience ! Franchement, un petit effort ! »

Rires.

M. Amailland : « J'ai dit que cela "me faisait penser à cela". »

Rires.

M. Amailland : « Tout le monde ici ne se souvient pas de ses cours de collège, je crois ! »

Rires.

M. Amailland : « Au moins, Madame la Présidente, vous admettez qu'en cette Journée mondiale du sourire, j'ai réussi à en faire sourire certains.

Pour revenir à un peu de sérieux, la stratégie foncière, avec une orientation foncière importante qui permet de garder les meilleures terres agricoles en permettant l'échange, en permettant la préservation de ces terres, est extrêmement intéressante, même s'il aurait été important pour les communes, là aussi, d'avoir les exploitations cibles dont vous mentionnez le nombre – autour de 45, je crois –, commune par commune, afin de pouvoir travailler ensemble.

Nous allons soutenir cette délibération, évidemment. Je crois que Nantes Métropole a cette volonté d'accompagner, vous l'avez rappelé, les communes et la volonté forte des communes dans, je pense, trois objectifs. Si j'ai bien compris la délibération, il s'agit d'accompagner l'activité agricole, de tisser des liens avec la population qui en a besoin au regard des échanges et de l'implantation sur les communes, et de travailler sur les métiers et les terres en devenir (je crois que c'est un des axes importants). L'intention est louable et nous allons la voter, parce que c'est absolument nécessaire. En validant cette politique, nous serons vigilants à tout ce que vous avez rappelé, Madame la Vice-présidente, et notamment aux discussions que vous devrez avoir avec les communes et avec les chambres consulaires qui sont des acteurs extrêmement importants de cette politique. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry. »

M^{me} El Haïry : « Merci beaucoup, Madame la Présidente, chers collègues. Effectivement, "souveraineté, résilience", tout cela va, au fond, dans le même sens. Profondément, ce projet alimentaire de territoire est quand même une mesure extrêmement pertinente. Ce qui est certain, c'est qu'un des piliers de ce projet – et je le crois essentiel –, c'est quand même de savoir comment on va accompagner dans le fond le renouvellement des générations. On sait que c'est extrêmement important, et je crois, sans trop vouloir le gêner, que notre collègue Robin Salecroix va devenir notre meilleur ami – en tout cas, sur cette délibération, et exclusivement sur cette délibération ! –, puisque dans le fond, très cher Robin, vous avez raison : il ne faut pas opposer élevage, maraîchage, agriculture bio, et agrotransition. Pour l'unité aussi de notre territoire et l'accompagnement de ces plaidoyers que nous faisons à nos agriculteurs et à nos éleveurs, je crois qu'il faut, pour donner envie aux nouvelles générations de reprendre ces exploitations, ou au moins un certain nombre d'entre elles, être d'une fermeté réelle quand il y a des situations de violence, comme ce que nous avons malheureusement pu connaître chez des maraîchers.

Il faut aussi les accompagner face aux défis de l'eau, qui va être de plus en plus rare. Il faut peut-être accompagner cette transition en allant chercher aussi de l'ingénierie avec les chambres sur les paiements pour services environnementaux rendus. Il faut aller sur des projets portés et soutenus de manière très transpartisane, comme la haie, qui permettent aussi à nos territoires et à un certain nombre d'agriculteurs d'augmenter et d'accompagner la qualité des sols. Je crois, Madame la Présidente, chers collègues, que s'il y a un projet qui peut créer de l'unité sans opposer les agricultures, c'est bien le projet alimentaire de territoire, et c'est pour cela que notre Groupe le votera évidemment. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je voulais à mon tour saluer la volonté politique affichée à travers cette délibération pour permettre à la Métropole de prendre la main sur le foncier agricole. On a un territoire qui est dynamique, où les coûts du foncier ont considérablement augmenté au cours de ces dernières années. Si on ne met pas en place ces mécanismes, on risque de perdre, à terme, la mixité fonctionnelle de notre Métropole. La volonté politique est là, nous la saluons. L'ambition, malgré tout, reste modeste aujourd'hui, et chacun conviendra qu'avec 1,5 million d'euros, on ne pourra pas aller très loin, pour l'instant, dans cette volonté. Nous considérons cependant que c'est le début d'une démarche, que nous voterons évidemment.

Vous avez rappelé tout à l'heure, Madame Bonamy, un certain nombre d'objectifs, notamment concernant 50 % de parcelles bio à horizon 2030. Vous avez dit dans la presse que cet objectif ne serait pas tenu, puisque l'on est actuellement à 30 %. D'une certaine manière, c'est tant mieux, puisque cela a été rappelé tout à l'heure par mon collègue Rodolphe Amailland, le bio connaît aujourd'hui et depuis plusieurs années un certain nombre de difficultés. La chute des achats bio chez les consommateurs français est considérable, elle approche les 15 %. Tout en accompagnant ces conversions, attention à ne pas vouloir aller plus vite que la musique, au risque de mettre en difficulté un certain nombre d'agriculteurs.

Je voulais aussi profiter de cette délibération pour mettre à l'honneur ce matin l'ensemble de nos agriculteurs, qu'ils se revendiquent de l'agriculture paysanne, de l'agriculture conventionnelle, de l'agriculture raisonnée. Je crois qu'il est important de rappeler que l'agriculture conventionnelle a fait énormément de progrès pour mieux respecter l'environnement, qu'elle produit des aliments qui, bien qu'issus de l'agriculture conventionnelle française, sont souvent de bien meilleure qualité que du bio extra européen, et que l'agriculture conventionnelle fait aussi le choix de produire davantage que les parcelles bio qui, chacun le sait, ont un rendement moindre.

Rappelons ici aussi qu'il y a une planète à nourrir, et que produire davantage et exporter des produits agricoles pour nourrir les millions de personnes qui ont faim dans le monde n'est pas non plus un gros mot et que cela doit rester, je crois, une fierté.

Merci à nos agriculteurs, à tous nos agriculteurs, quel que soit le modèle d'agriculture qu'ils ont adopté. J'avais envie de le rappeler ce matin dans cette période d'agribashing qui sévit parfois. Je forme le vœu, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, qu'au travers de la campagne d'information et de promotion que vous mettrez en place à travers la délibération que vous nous présentez ce matin ce soit l'occasion de mettre en valeur tous nos agriculteurs, quels que soient leurs choix. Ils nous nourrissent, et nous avons besoin d'eux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Madame la Présidente, chers collègues, s'il y a un enjeu qui nous concerne toutes et tous parce qu'il est vital, c'est bien celui de l'alimentation, et donc celui de l'agriculture. Si Nantes Métropole a adopté un projet alimentaire de territoire il y a quelques années – cela a été rappelé –, si ma commune s'est dotée d'une stratégie municipale pour une agriculture et une alimentation durables, c'est parce que nous percevons que nous faisons aujourd'hui face à au moins trois défis : celui de la préservation de nos terres et de l'activité agricole, celui de l'impact environnemental de notre agriculture, et celui de l'accès de toutes et de tous à une alimentation de qualité. Je me réjouis donc comme maire d'Orvault, mais aussi au nom du groupe Écologiste et Citoyen, de l'impulsion donnée par la politique publique métropolitaine alimentation et agriculture que nous a présentée Delphine Bonamy et qui va apporter, je le crois, un appui significatif aux politiques municipales.

Je voudrais juste souligner deux dispositifs innovants. Le premier a été largement évoqué, c'est la stratégie foncière agricole. Lorsque la moyenne d'âge des 17 chefs d'exploitation orvaltais est de 55 ans, et qu'à l'échelle métropolitaine une exploitation agricole sur trois connaîtra un départ en retraite dans les 10 ans, souvent sans repreneur identifié ; lorsque le système agricole privilégie l'agrandissement des fermes plutôt que l'installation de nouveaux producteurs ou de nouvelles productrices ; lorsque l'accès au logement devient un facteur limitant pour les jeunes agriculteurs et agricultrices, oui, il est parfois nécessaire que les collectivités locales interviennent en se portant acquéreuses. C'est la procédure que nous engageons à Orvault avec un projet de régie municipale, parce que faire de la politique consiste à influencer et maîtriser l'évolution de notre territoire, pas à la subir.

La seconde innovation, c'est l'expérimentation d'une caisse commune alimentaire dans l'esprit de la sécurité sociale de l'alimentation portée par un collectif d'acteurs. Partout, le besoin d'aide alimentaire a beaucoup augmenté ces dernières années. Dans notre commune, nous y faisons face, comme dans l'ensemble des 24 communes de la Métropole, via nos CCAS. Nous offrirons bientôt aux Restos du Cœur des locaux plus adaptés. Nous accueillons le Secours Populaire, nous soutenons la livraison de colis alimentaires par une nouvelle association locale. Mais pouvons-nous encore parler "d'aides d'urgence" quand la précarité alimentaire touche durablement une proportion croissante de la population ? 68 % des ménages français déclarent avoir changé leurs habitudes de consommation au cours de l'année 2022 à cause de l'inflation. 20 % les ont même profondément modifiées. Comment concilier ce besoin alimentaire immédiat et la question d'un accès digne et solidaire à une alimentation de qualité ? À Orvault, nous expérimentons des paniers d'AMAP Solidaire et nous accueillons à Plaisance l'association Vrac qui intervient dans l'ensemble de la Métropole, parce qu'on le voit bien – et c'est le sens de l'expérimentation proposée ici – qu'il va falloir changer notre approche, afin que manger bien soit un droit, pas un privilège. Sur ce sujet, comme pour l'ensemble de la politique publique et métropolitaine qui nous est proposée, je salue l'ambition de Nantes Métropole et sa décision d'être mobilisée aux côtés des communes et des acteurs du territoire.

Pour réagir en un mot aux propos qui ont été tenus – même si j’imagine que Delphine Bonamy y reviendra –, je voudrais redire que développer le vélo et la marche à pied dans un territoire, ce n’est pas discriminé ni interdire les automobilistes. Être à la hauteur de l’enjeu de la qualité de notre alimentation, de son impact environnemental, être à la hauteur de la transition agricole nécessaire, ce n’est pas opposer les agricultures : c’est fixer un cap, c’est fixer une ambition. Dans le contexte de cet enjeu et de cette urgence, soutenir, développer l’agriculture bio, c’est une priorité politique légitime. Par vos propos, même s’il est effectivement utile de rappeler l’évolution de l’agriculture conventionnelle, je crois que c’est vous qui opposez les agricultures. Encore une fois, cette politique publique a l’ambition, l’objectif de porter un cap, d’accompagner la nécessaire transition de nos agricultures. Je la trouve, au contraire, à la fois ambitieuse et équilibrée, et je remercie Delphine Bonamy de la porter. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci, Madame la Présidente. Avec le groupe Saint-Herblain en Commun, lors du Grand débat la Fabrique de nos villes, nous avons formulé – c’était dans les cahiers d’acteurs – un grand nombre de propositions sur les thématiques “alimentation et agriculture : maintenir des espaces agricoles, produire localement et développer des circuits courts de proximité”. Un grand nombre de nos propositions se retrouve dans la stratégie qui vient d’être présentée, et nous vous en remercions. Nous saluons le travail de Delphine Bonamy. Un grand bravo à toi, Delphine. Une de nos propositions était d’étendre le Péan des vallées du Cens, de l’Erdre et du Gesvres à la vallée de la Chézine, pour inclure les parcelles de Saint-Herblain et les préserver. Dans la présentation, on parle d’un PEAN sur une zone autour de Couëron. Je tenais à le préciser, nous espérons que Saint-Herblain sera bien au rendez-vous. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, les enjeux sont importants, dans une région où un agriculteur sur trois va partir à la retraite d’ici 2030. Il y a donc un vrai enjeu de renouvellement des générations et un vrai enjeu de protection du foncier. Je crois que l’on a la chance d’avoir une région qui est une petite France agricole, avec une très grande diversité des cultures et des productions, et qu’il faut que l’on s’appuie sur cette diversité et cette force de notre agriculture en région.

Je ne reviens pas sur le point de vigilance qui a été évoqué par plusieurs de mes collègues sur la filière bio, mais je veux aussi rappeler que l’on a l’enjeu d’être extrêmement vigilants sur la viabilité économique des exploitations que nous installons ou dont nous encourageons l’installation. Je crois qu’il ne faut pas que l’on soit absents de cette notion en allant installer des exploitations qui ne survivraient pas à la crise que connaît la filière bio aujourd’hui.

Ensuite, je pense qu’il serait intéressant de se fixer des objectifs ambitieux qui pourraient être, à terme, par exemple, de se dire, notamment pour nos restaurations scolaires, pour nos restaurations publiques, d’avoir 100 % de production française, 50 % de production régionale et 20 % de production bio sous signe de qualité. Je crois que ce serait là aussi un signe de reconnaissance de l’engagement de nos agriculteurs sur le territoire, parce que contrairement à ce que je viens d’entendre, on n’oppose pas les modèles. D’ailleurs, on n’alimente pas l’agribashing, on ne participe pas à des manifestations illégales, on ne soutient pas des mouvements violents qui, sous couvert de défendre un modèle, détruisent des outils agricoles ou des outils de production d’un autre modèle. Je crois qu’il faut que chacun balaye devant sa porte.

N’oublions pas non plus que les questions de coopération territoriale – cela a été évoqué aussi – sont essentielles sur ces sujets alimentaires. Nous sommes dépendants de nos voisins, nous ne serons jamais autonomes d’un point de vue alimentaire. Je crois qu’il ne faut pas oublier non plus que dans le cahier des charges des exploitations bio, l’épandage des boues d’épuration est interdit. Je crois que nous ne pouvons pas imaginer envoyer nos boues chez nos voisins sans en assumer au moins une partie. Évidemment, si l’ensemble du territoire métropolitain est placé sous la filière bio, cela posera une question sur cet équilibre.

Je voudrais moi aussi remercier, comme l'a fait Rodolphe Amailland, les membres du Conseil métropolitain des acteurs de l'alimentation pour leur rapport qui est riche d'enseignements. Cependant, il souligne quand même trois points qui, à mon avis, méritent d'être soulignés :

- Rodolphe Amailland l'a évoqué, le manque de certains profils, notamment des agriculteurs, pose quand même un certain nombre de questions sur la manière dont on associe les acteurs du territoire et celles et ceux qui connaissent le mieux leur métier, à savoir les agriculteurs ;
- Le manque de contradiction dans les acteurs qui ont été rencontrés par ce Conseil métropolitain ;
- Et enfin, c'est souligné aussi, l'implication insuffisante des élus, il me paraissait aussi important de le rappeler.

Pour conclure, les défis sont nombreux, et notre Métropole doit être aux côtés de la profession agricole dans sa diversité. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai encore deux demandes d'intervention. Ensuite, je redonne la parole à Delphine Bonamy. Marlène Collineau, puis Bertrand Affilé. »

M^{me} Collineau : « Merci. Je voudrais juste dire un mot concernant les types de production, en rappelant que depuis 2018, le Programme national nutrition santé intègre de nouvelles recommandations – je pense qu'il est important qu'on les partage ici – qui s'appuient sur un consensus scientifique qui a été posé en 2017 par le Haut conseil de la santé publique. Il avait mis en avant l'intérêt de privilégier des aliments cultivés selon des modes de production qui diminuent l'exposition aux pesticides. Ces recommandations de 2018 sont très claires, elles précisent pour plusieurs catégories de produits alimentaires – les fruits et légumes, les légumes secs, les féculents complets – la notion de privilégier, si vous le pouvez, les aliments bio. La notion de "privilège" qu'a introduit Jean-Sébastien Guitton dans la discussion me semble tout à fait appropriée pour parler du sujet "bien manger". Bien manger, ou plutôt, ne pas pouvoir bien manger, cela a des conséquences concrètes en santé. Ce sont évidemment les populations les plus fragiles qui vivent et subissent ces conséquences. Je souhaitais donner cet éclairage national pour dire que ce n'est pas notre collectivité seule qui porte cet objectif et ces ambitions, mais bien les autorités sanitaires nationales compétentes. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Bonjour à toutes et à tous. Puisque Madame Petit m'a interpellé plus en tant que VRP de Saint-Herblain en Commun qu'en tant que membre de notre Assemblée, je voulais lui dire qu'il aurait dû être plus attentif que cela, parce qu'il aurait eu réponse à sa question. Michel Lucas a évoqué le fait que l'on pourrait, avec malice, appeler ce futur PEAN "Loire-Chézine", mais si c'est Loire-Chézine, cela veut dire que bien entendu, Saint-Herblain sera dedans et qu'une partie du territoire herblinois fera partie de ce PEAN. Par ailleurs, cela veut dire que nous ne jouons pas petits bras, et donc dans la contribution que nous ferons, on proposera d'aller au-delà de la vallée de la Chézine. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Delphine Bonamy. »

M^{me} Bonamy : « Je vous remercie pour tous vos commentaires qui montrent un certain engouement pour le sujet. Je suis ravie que l'agriculture et l'alimentation redeviennent une priorité sur notre territoire. Je voulais aussi en profiter pour remercier Laure Beslier, qui a travaillé aussi à mes côtés pour élaborer cette stratégie foncière. Je le remercie beaucoup pour son implication.

Je vais répondre à quelques questions. Madame Garnier, vous parliez de 1,5 million d'euros, en disant que c'était un petit budget. Cela concerne uniquement les acquisitions, il y a évidemment un autre budget qui correspond à l'ensemble des actions qui sont dans la politique publique.

J'ai rappelé dans la presse que l'objectif du PAT qui avait été fixé sur le bio était de 50 % en 2025. En effet, ce n'est pas 2030, c'est 2025. On maintient bien l'objectif de 50 % à 2030.

Je voudrais rappeler à Madame Sarah El Haïry que le plan alimentaire territorial du territoire a déjà été voté en 2019, et que l'on aurait bien aimé de la part du Gouvernement dans son dernier plan sur la transition écologique que soient évoquées les questions d'agriculture et d'alimentation, puisque comme cela a été rappelé par ma collègue de Rezé, un tiers des gaz à effet de serre sont liés à l'agriculture et à l'alimentation. Visiblement, vous n'êtes pas en connaissance de cette question.

Je voudrais enfin rappeler à tous qu'en effet, ce n'est pas une histoire d'opposition entre le conventionnel et le bio, comme l'a notamment très bien expliqué Monsieur Guitton. Je remercie aussi ma collègue d'avoir rappelé les recommandations nationales en termes de santé. L'écoconditionnalité qui est proposée et le travail sur les filières, c'est bien pour permettre de renforcer l'évolution des pratiques agricoles, et non pour condamner ceux qui pratiquent le conventionnel. Il s'agit bien d'essayer d'accompagner vers des pratiques qui sont nécessaires pour la santé des habitants et des producteurs agricoles au passage. C'est également pour la biodiversité, parce qu'elle contribue aussi à permettre que nos sols soient fertiles et qu'ils puissent également produire des productions agricoles. S'il n'y a pas cette biodiversité, c'est beaucoup plus compliqué.

Je voulais aussi rappeler que derrière, quand on est en conventionnel, vous avez un certain prix qui sort, mais il y a l'ensemble des coûts cachés qui sont intégrés par le bio, parce qu'il y a des pratiques qui permettent de ne pas avoir d'externalités négatives sur les questions d'eau, de sols et d'environnement. Celles-ci ne sont pas prises en compte dans l'agriculture conventionnelle. Je vous donne juste un petit chiffre, parce qu'il est assez parlant : le service public d'information sur l'économie de l'eau, EauFrance, a fait une étude qui permet de calculer le coût théorique de la dépollution des stocks d'eau souterraine liée aux taux de nitrates et de pesticides. Il a évalué ce coût pour ramener aux normes de potabilité entre 522 et 887 milliards d'euros, soit une à deux fois les dépenses du budget général de l'État en 2022.

Je vous laisse réfléchir sur les coûts cachés qu'il y a derrière les différents types de production, et je vous remercie de l'engouement que vous avez mis derrière tous vos commentaires pour cette politique. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Sarah El Haïry redemande la parole. »

M^{me} El Haïry : « Merci, Madame la Présidente. Il y a eu une interpellation personnelle. Je pense que le ton de ce Conseil est plutôt doux, Madame Bonamy, on aurait pu aller sur "Combien de bio y a-t-il dans nos cantines ? Comment le fait-on ? Comment va-t-on plus loin ?". Dans le fond, que dit mon intervention ? Elle dit juste comment on va accompagner les agriculteurs et pourquoi on se félicite de voter ce pacte. Je ne vois pas pourquoi il y a une agressivité montante, d'un coup, Madame la Vice-présidente. Je ne le comprends pas, puisque le texte tel qu'il est voté aujourd'hui est, je le crois, un texte qui est dans l'intérêt de notre Métropole. Les propos de mon Groupe étaient quand même plutôt constructifs. Voilà, Madame Bonamy.

Madame la Présidente, je pense que si les échanges pouvaient continuer à être sur un bon ton, un ton constructif, ce serait bénéfique pour l'ensemble du Conseil. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'aimerais dire deux ou trois mots avant de mettre aux voix la délibération. D'abord, je crois que nous allons voter cette délibération à l'unanimité et je m'en réjouis. Je crois que c'est important, je crois que cela a du sens.

Madame El Haïry, je crois que la courtoisie n'empêche pas non plus la vérité. Je vais simplement prendre un exemple : je me réjouis que vous vous apprêtiez à voter cette délibération, parce que je crois que l'on a besoin de l'engagement de tous. Comme maire, comme beaucoup ici, j'ai constaté, par exemple, qu'alors que la loi EGalim invite les communes à bouger sur les repas dans la restauration scolaire, il y a eu un étrange recul de votre gouvernement sur ce sujet. Qu'à un moment donné, dans cette assemblée, vous vous retrouviez interpellée par une vice-présidente sur une forme de contradiction, à partir du moment où c'est sur des sujets de fond, cela ne me paraît pas illégitime. Je crois qu'inviter chacune et chacun à porter sa cohérence dans tous les espaces sur des sujets aussi précieux et aussi majeurs que celui de l'alimentation est de nature à amener de la clarté au débat démocratique.

Enfin, je voudrais ajouter un dernier mot. Il y a eu finalement beaucoup d'échanges autour de cette question : oppose-t-on les différentes agricultures ? Qui opposerait quoi ? Je veux, dans la ligne de ce que Jean-Sébastien Guitton a évoqué, dire une chose très simple. Nous, ici, nous sommes dépositaires de l'argent public, donc quand nous mettons l'argent public au service d'un projet, nous ne pouvons pas le faire uniquement dans une logique de gestionnaires. Je le dis de manière très simple : je ne crois pas qu'une Collectivité comme la nôtre a à financer une part d'agriculture qui ne serait qu'intensive. Je le sais, des efforts ont été faits. Quand l'agriculture intensive est en train de muter vers une agriculture plus raisonnée, alors oui, parce qu'il faut accompagner ces mutations, parce qu'il faut le faire dans le respect de la diversité de nos acteurs, nous sommes légitimes à le faire.

Nous assumons une posture qui n'est pas celle de gestionnaires, mais qui est celle de responsables politiques qui assument des choix, des orientations, parce que c'est dans l'intérêt de nos enfants, dans l'intérêt de l'avenir de la planète, parce que, je le crois profondément, c'est l'intérêt de nos agriculteurs pour lesquels nous devons avoir, les uns et les autres, le plus grand respect. Cependant, je le redis, à partir du moment où de l'argent public est mis en jeu, nous sommes les garants du sens, de la cohérence et de l'efficacité de cet argent public.

Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité, et je m'en réjouis.

Applaudissements.

4 – RAPPORT ANNUEL 2022 ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES – PRÉSENTATION

M^{me} la Présidente : « Je donne la parole à Fabrice Roussel pour la délibération n° 4. »

M. Roussel : « Madame la Présidente, mes chers collègues, vous avez reçu le rapport Égalité femmes-hommes 2022. Je vais tout d'abord remercier les équipes qui ont travaillé à son élaboration, et je vais évidemment vous faire part des principales actions engagées par la Métropole, avec forcément des actions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans différents domaines d'action de la Métropole. Il y a également des engagements dans la lutte contre les violences faites aux femmes, des engagements dans la culture, le sport, l'égalité en entreprise, mais également des travaux sur nos espaces publics.

Vous le savez, nous sommes pleinement engagés dans la lutte contre le fléau des violences faites aux femmes, et nous participons également à l'accompagnement des femmes victimes de violences. L'année 2022 aura été marquée par l'organisation des premières Assises nationales de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, également relayées par des événements hors les murs sur les autres communes de notre Métropole. Ce sont près de 115 actions qui ont été menées sur l'ensemble du territoire sur le mois de novembre 2022, et près de 2 500 personnes ont également participé à ces Assises à la Cité des Congrès.

Nous souhaitons maintenir cette dynamique, puisque nous étions réunies en G24 cette semaine. À travers le 25 novembre, la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, ce sont encore 45 événements qui sont programmés sur notre Métropole nantaise. Ces événements sont organisés par les communes ou par de nombreuses associations.

Vous le savez, Nantes Métropole soutient également Citad'elles, lieu d'accueil des femmes victimes de violences. Ce soutien s'est évidemment poursuivi en 2022, nous avons participé au financement de la structure à hauteur de 380 000 euros. Je tiens à rappeler que sur cette année 2022, 935 femmes ont été accueillies, c'est près de trois par jour. Voilà la réalité qui est face à nous. Sur 935 femmes, plus de 80 % d'entre elles viennent de la métropole nantaise.

Vous le savez aussi, beaucoup d'associations engagées. Nous avons donc continué à soutenir les associations en 2022, avec une hausse de notre participation, puisque ce sont près de 44 000 euros de subventions qui ont accompagné ces structures au regard, là aussi, de demandes de plus en plus nombreuses d'accompagnement et d'écoute des victimes.

Je le disais dans mon introduction, nous sommes également engagés dans le soutien aux sports féminins. Je pense, par exemple, au soutien que nous accordons aux Neptunes, avec une équipe de handball et de volley-ball. Il y a également le soutien à sept sportives de haut niveau à titre individuel, là aussi pour mieux concilier études, vie professionnelle et vie sportive.

C'est aussi notre volonté de donner plus de visibilité aux artistes femmes, notamment à travers nos différentes structures, avec la volonté de pouvoir observer ce qu'étaient parfois nos pratiques, ce qu'était la réalité. Je pense notamment au Musée d'histoire où, il y a encore 5 ans, il n'y avait que 20 % d'artistes féminines. C'est aujourd'hui près de 50 %. C'est aussi cela l'enjeu de ce rapport, il s'agit de pouvoir évaluer et de pouvoir progresser.

Je le disais également, nous sommes engagés dans la lutte contre les discriminations sexistes dans l'emploi, avec la signature en 2022 du nouveau Protocole d'accord du plan local pour l'insertion et l'emploi, qui s'engage évidemment à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, notamment en soutenant l'accompagnement.

Il y a également notre soutien au projet NégoTraining d'Audencia que nous avons renouvelé, avec 12 ateliers en 2022 qui ont permis d'accompagner plus de 600 femmes.

Il y a également le soutien au salon Profession'L que nous avons engagé. Celui-ci offre des ateliers d'accompagnement sur la carrière et la reconversion des femmes.

Nous sommes aussi engagés sur le sujet de l'espace public, avec un travail particulier, notamment sur le Jardin de l'Estuaire.

Je rappelle qu'en 2022, Aïcha BASSAL avait présenté le Plan d'égalité professionnelle femmes-hommes au niveau de notre Collectivité.

Pour conclure, je l'ai dit, ce travail se fait avec les 24 communes de l'agglomération nantaise, puisque notamment avec Mahaut Bertu, nous réunissons deux fois par an un G24 pour partager tous ces enjeux collectivement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marlène Collineau. »

M^{me} Collineau : « Merci. Quelques mots pour soutenir l'importance de la démarche initiée par notre Collectivité et dont rend compte ce rapport. La Métropole s'engage pour l'égalité et ce document permet de prendre en compte la mobilisation globale, Fabrice Roussel l'a bien présenté.

D'abord, gardons-nous peut-être de croire que la marche vers l'égalité femmes-hommes est une évolution inéluctable. À l'heure où, pour une femme, la plus grande des insécurités continue à se situer au cœur même de son foyer – puisque toutes les trois minutes en France, une femme est victime de violences conjugales, touchant indifféremment tous les milieux sociaux –, nous sommes extrêmement fiers de soutenir Citad'elles, comme toutes les actions qui participent à la lutte contre les violences intrafamiliales. Ce sont des vies de femmes à sauver dont on parle, de l'emprise d'un conjoint, de ses coups, d'agressions quotidiennes subies loin des projecteurs de l'espace public, de violences physiques et psychologiques aux effets pourtant dévastateurs et durables.

Plus globalement, l'actualité se charge de nous rappeler combien les discriminations au motif de la couleur, du genre, du lieu d'habitation, de la préférence sexuelle demeurent : injures homophobes sur les terrains de sport, maires démissionnaires face à la pression xénophobe, racisme et sexisme un peu partout et tout le temps, comme récemment au cœur de la préfectorale. Le ministre de l'Intérieur promet enquêtes et sanctions, donc nous serons vigilants à ce que cela soit suivi d'effets.

Rien n'est acquis, jamais, dans le combat pour l'égalité contre toutes les discriminations. Ne lâchons rien, et soyons fiers de porter sur le terrain public et politique des sujets dont certains, encore, souhaiteraient qu'ils soient considérés comme privés et mis sous le tapis. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Dolores Lobo. »

M^{me} Lobo : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues, pilier central de notre devise républicaine, l'égalité demeure une boussole pour l'élaboration de nos politiques publiques et une valeur constitutive de notre action à tous les échelons. Fortement attaché à ce beau principe, le groupe Communiste salue le travail effectué par la Collectivité et publié dans le rapport qui vient de nous être présenté. La recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes a toujours participé des marqueurs politiques du Parti Communiste français, seul parti à s'être mis dans l'illégalité pour la cause : on se rappelle les femmes élues sur les listes communistes il y a seulement 100 ans, interdites d'exercer leurs mandats par une III^e République arc-boutée sur des postulats hors d'usage.

Certes, l'accès des femmes à la citoyenneté est maintenant acquis depuis longtemps, mais le chemin reste encore long d'ici la fin d'agissements collectifs et individuels sexistes. Tout ce qui peut être fait pour transformer les comportements, tout ce qui peut être fait pour en arriver à une société plus juste est bienvenu, et c'est dans ce sens que nous saluons, entre autres exemples, chaque geste en faveur du sport féminin, de la réhabilitation des femmes sur les plaques de nos rues, ou encore de la mise en acte d'un urbanisme adapté à tous et à toutes.

Particulièrement sensibles sur le sujet, nous approuvons la volonté de notre Collectivité de refuser toute forme de discrimination dans l'emploi et d'inégalité de traitement. Il va sans dire que si l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes était enfin respectée, les différents organismes sociaux seraient rendus à l'équilibre budgétaire. C'est par ailleurs dans cet esprit de recherche d'une société plus juste, plus égalitaire que nous approuverons, outre le rapport égalité femmes-hommes ici présenté, le rapport d'accessibilité universelle qui sera exposé dans la délibération qui vient. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Stéphanie Guillon. »

M^{me} Guillon : « Merci, Madame la Présidente. Je tiens tout d'abord à saluer le travail réalisé par les services pour la présentation de ce rapport clair, synthétique et factuel. Il témoigne des actions engagées par notre Collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes. Nous partons de loin, en effet tant les inégalités entre femmes et hommes sont légion dans notre société. Lentement mais sûrement, avec détermination et pugnacité, la politique conduite par notre assemblée a porté ses fruits. Les chiffres en attestent : dans le sport, la culture, la formation et l'emploi.

Pour autant, n'y voyez pas de ma part un angélisme aveugle : il reste encore beaucoup à faire pour faire évoluer les regards et les mentalités. Trop de femmes, hélas, franchissent la porte de Citad'elles, leur rempart contre la violence. Notre soutien est précieux, ne relâchons pas notre action.

L'échelon de proximité que sont la commune et l'intercommunalité, avec le relais d'associations engagées dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, sont la bonne échelle pour identifier et accompagner les personnes en danger. Au vu des résultats déjà obtenus et de tout ce qu'il reste à entreprendre, nous approuvons pleinement ce rapport annuel égalité femmes-hommes. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux. »

M^{me} Vitoux : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je voudrais souligner l'engagement de notre Collectivité sur l'égalité de genre et la lutte contre les discriminations. Les rapports qui nous sont présentés aujourd'hui démontrent que nous sommes, sur l'ensemble des politiques publiques et collectivement, mobilisés pour assurer l'égalité à tous les habitants et les habitantes de la Métropole, quel que soit leur genre, leur orientation sexuelle, leur condition physique, leur origine réelle ou supposée, etc. Cet engagement se traduit par de nombreuses actions qui ont été développées dans le rapport et que le Vice-président a citées. Cet engagement est aussi objectivé et validé par l'obtention des labels Égalité et Diversité qui sont délivrés par l'organisme AFNOR. Ce n'est pas forcément mentionné dans le rapport qui nous est présenté aujourd'hui, mais sachez, chers collègues, que la Métropole a de nouveau obtenu cette certification l'année dernière. Elle vient valider les engagements en renouvelant l'obtention de ces deux labels.

Il y a quelques jours, les magistrats de la Cour des comptes ont épinglé ouvertement – si j'ose dire – la politique du Gouvernement sur l'égalité femmes-hommes en indiquant, je cite, que *“la grande cause du quinquennat ne s'est pas traduite par la définition et la déclinaison d'une stratégie globale continue”*. Ils indiquent même que la politique d'égalité – je continue à citer – *“ne se traduit encore que par des avancées limitées. Ce n'est pas seulement une fatalité liée au rythme propre à l'évolution des mentalités, mais aussi la conséquence d'erreurs de méthode”*. Ce n'est donc pas vraiment une lubie des féministes que de demander des efforts massifs dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ou encore pour l'égalité professionnelle. Sur ce sujet, comme sur celui de la mise à l'abri, par exemple, les collectivités prennent le relais d'un État qui refuse d'adresser les sujets. Les élus Écologistes et Citoyens sont fiers de siéger dans une majorité qui a organisé les premières assises contre les violences sexistes, qui a ouvert Citad'elles, qui s'est dotée d'un budget sensible aux genres, etc. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Merci, Madame la Présidente. Dans la continuité de ce qui a été dit, je tiens à saluer la détermination et l'engagement de la Métropole à lutter contre les violences faites aux femmes. Je tiens aussi à dire que cela se traduit concrètement, et démontrer aussi tout l'écho que cela a sur nos territoires. La semaine prochaine, avec mes collègues d'Orvault, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Sautron, Saint-Herblain et de ma commune, nous allons nous-mêmes signer un protocole de mise à l'abri des femmes victimes de violences. Cela me semble important de souligner que ce ne sont pas que des paroles, ce sont vraiment des actes sur l'ensemble de nos territoires.

Il s'agit aussi de souligner le rayonnement qu'ont eu ces assises, avec la participation notamment de la vice-maire de Recife au Brésil. Elle a participé activement à ces assises et a ramené chez elle, à Recife, cette volonté de mettre en lumière ces violences, car là-bas, les discriminations sont même plus fortes, ou en tout cas plus en nombre que celles que l'on peut vivre chez nous. Dans 15 jours auront lieu les premières assises brésiliennes à Recife sur les violences faites aux femmes. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas intervenir très longuement. C'est simplement pour souligner l'intérêt de Citad'elles par les retours d'expérience que j'ai eus localement. Je tiens à souligner l'aspect humain au niveau de l'accueil et l'intérêt de cette structure, même si, à mon sens, elle ne devrait pas exister au regard de la société dans laquelle nous vivons. Je tenais à souligner cela, et également à saluer la mise en place d'une subvention que l'on a mise à partir de l'année dernière, puisqu'il est très récent que l'on subventionne Citad'elles. C'était simplement pour témoigner de cet intérêt. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'aimerais juste ajouter deux ou trois mots, sachant qu'il n'y a pas de vote sur cette délibération. Cher Alain Vey, je crois que l'on se rejoint tous en se disant que la société dont on rêve les uns les autres est une société où il n'y aurait pas Citad'elles, où il n'y aurait pas ce besoin, mais la réalité est là – je crois que c'est Marlène Collineau qui l'a rappelé – dans tous les milieux sociaux, dans toutes les générations. Je rappelle que les femmes qui franchissent la porte de Citad'elles vont de 17 ans à 82 ans. Derrière, ce ne sont pas des chiffres, ce ne sont pas des statistiques, ce sont des vies brisées, des vies à reconstruire, donc je voudrais vraiment vous remercier collectivement d'avoir les uns et les autres salué, en effet, la grande qualité de ce qui est proposé dans cette structure.

Je voudrais saluer les retours qui sont présents aujourd'hui sur le travail qui est engagé par la Métropole sur ce sujet, mais sans doute surtout nous inviter à garder collectivement autant de ténacité pour les combats qui sont à mener, parce que nous sommes loin d'être au bout du chemin, que ce soit à l'échelle locale, nationale ou internationale. Anthony Berthelot a rappelé comment l'expérience nantaise inspirait ailleurs. Les assises qui ont eu lieu à Nantes ne vont pas s'arrêter, d'autres villes, et sans doute la ville de Strasbourg, organiseront la deuxième édition. Je crois que sur ce sujet, on a besoin d'une détermination absolument sans faille vu l'importance et la nature des enjeux. Grand merci aux interventions des uns et des autres ce matin sur ce sujet. »

5 – RAPPORT ANNUEL 2022 D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – PRÉSENTATION

M^{me} la Présidente : « Je vous propose de passer à la délibération suivante. Elle non plus n'appellera pas de vote, elle fera simplement l'objet d'une présentation. Je donne la parole à Martine Oger pour nous parler du rapport annuel 2022 de l'accessibilité universelle. »

M^{me} Oger : « Madame la Présidente, chers collègues, vous avez tous reçu ce rapport annuel 2022. La politique d'inclusion et d'accessibilité universelle engagée depuis de nombreuses années par la Métropole est un enjeu majeur de cohésion sociale et d'égalité pour le territoire. Cet engagement qui vise à lutter contre les inégalités et les discriminations dont peuvent être victimes ses citoyens sur le plan de leurs droits et de leur situation mobilise de manière transversale toutes les politiques publiques métropolitaines. La Métropole devrait d'ailleurs, au cours de ce mandat, y consacrer 25 millions d'euros.

La Métropole n'agit pas toute seule, elle s'appuie sur la Commission métropolitaine d'accessibilité universelle, la CMAU, qui rassemble, je vous le rappelle, des usagers, des associations, des élus et des services ou des personnes qualifiés. Pour animer cette politique publique en complément sur l'ensemble des communes de la Métropole, il y a un G24 qui rassemble l'ensemble des 24 communes accessibilité universelle et qui permet une montée en compétences de nous tous, de façon collective, sur ce sujet. Enfin, des référents accessibilité sont identifiés au sein des directions de la Métropole qui sont autant de relais pour que cette dimension irrigue toute l'action de la Métropole.

Quelques actions en synthèse du rapport annexé à la délibération que je vais vous présenter, notamment pour favoriser l'accessibilité des transports en commun et la mobilité de ces usagers. Dans le cadre du schéma directeur accessibilité programmé des transports collectifs de la Métropole, la CMAU participe depuis plusieurs années au projet d'amélioration du service Proxitan. En 2022, 45 577 déplacements ont eu lieu grâce à ce service plébiscité par le public.

Cependant, afin d'offrir des alternatives à Proxitan, sursollicité sur certains horaires et trajets, une expérimentation a été initiée depuis novembre 2022, qui s'appelle Mon Copilote, et qui comprend un dispositif d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuelles, ainsi qu'un parcours découverte pour les seniors.

Par ailleurs, sur la base et dans la continuité des ateliers de travail de la CMAU de 2021, les premiers prototypes des futurs tramways, lancés en production en 2022, seront testés par des experts d'usage.

En 2022, ce sont les Busways qui ont fait l'objet de tests par la CMAU, afin d'améliorer notamment la rampe d'accès, ainsi que les dispositifs de feux sonores et de panneaux d'information.

Enfin, la formation des conductrices et des conducteurs à l'accueil des personnes en situation de handicap se poursuit, puisque 224 professionnels ont pu en bénéficier en 2022.

Il s'agit aussi de favoriser la mobilité par la continuité de la chaîne des déplacements. En 2022, la Métropole a consacré 2 millions d'euros à la mise en accessibilité des cheminements piétons, dont 68 % pour les communes hors Nantes.

La prise en compte de l'accessibilité est également nécessaire dans les grands projets urbains. Ainsi, sur le projet de la transformation du pont Anne-de-Bretagne, la CMAU a sensibilisé aux enjeux du handicap et de l'accessibilité les habitants qui participaient au dialogue citoyen engagé sur ce projet. La CMAU est également intervenue en 2022 pour améliorer l'accessibilité des abords de la nouvelle Maison départementale des personnes handicapées et du futur Centre hospitalier universitaire.

Pour ce qui concerne le développement de l'habitat inclusif et l'accessibilité à l'ensemble des logements sur son territoire, en cohérence avec le Programme local de l'habitat, le dispositif Mon Projet Renov a permis en 2022 d'accompagner 248 propriétaires occupants aux revenus modestes afin d'améliorer l'accessibilité de leur logement. La Métropole a également financé les travaux de maintien à domicile pour 190 propriétaires occupants.

Dans cet objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et de prolonger leur autonomie dans le logement, le Centre de ressources et d'expertise en aides techniques, le CreAT, est une ressource experte pour avancer sur ces sujets. Durant l'année 2022, ce sont 14 logements inclusifs qui ont été financés, 40 logements adaptés aux personnes âgées, ainsi que l'extension d'une résidence autonomie avec 15 logements supplémentaires.

Quant à ce qui est de garantir l'accessibilité aux débats publics et aux événements, vous vous rappelez, chers collègues, que le premier Conseil métropolitain traduit en langue des signes française s'est tenu en décembre 2022, et que depuis, chacune de ces instances fait l'objet d'une traduction. J'en profite pour remercier ici les interprètes du travail qu'ils font à chacun de nos conseils métropolitains. Ce dispositif pérennisé a vocation, évidemment, à être élargi à des événements, comme ce fut le cas lors des Assises nationales de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui ont été organisées en 2002.

On est aussi sur une sensibilisation et une formation des agents métropolitains pour intégrer l'accessibilité universelle également dans leur posture professionnelle, tout en veillant à l'exemplarité des services. En 2022, des événements internes à la Collectivité comme la Semaine des agents, "Allez viens", furent l'occasion de sensibiliser le personnel par des mises en situation ou de l'initier à la langue des signes française.

Par ailleurs, en 2022, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap à la Métropole atteint les 6,03 %, conformément au taux réglementaire. C'est donc en s'appuyant sur les membres de la Commission métropolitaine à l'accessibilité universelle et les acteurs du territoire que ces actions concrètes en faveur de l'accessibilité ont pu se réaliser, mobilisant de façon transversale l'ensemble des politiques publiques métropolitaines et démontrant ainsi la pérennité de l'engagement de la Métropole sur ces politiques d'inclusion et d'accessibilité. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Merci pour la présentation complète de ce rapport annuel d'accessibilité universelle et d'avoir fait en sorte que celui-ci puisse être présenté en début de cette séance. Merci également à l'ensemble des services et à leur travail qui a permis de compiler toutes ces informations.

Pour commencer mon propos, nous souhaitons saluer l'engagement quotidien – pas qu'aujourd'hui, mais bien 365 jours par an – des plus de 9 millions d'aidants en France, puisqu'aujourd'hui, en ce 6 octobre, nous sommes précisément la Journée nationale des aidants. C'est bien tout au long de l'année que ces aidants accompagnent, aident un proche, un enfant, un parent, un ami, un conjoint. Nous leur devons davantage de reconnaissance et mieux faire connaître leur action.

La stratégie "agir pour les aidants" avait déjà jeté les bases d'une politique sur les aidants en lançant le congé de proche aidant, l'allocation journalière pour les proches aidants, mais en cette journée dédiée, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a annoncé un certain nombre de mesures complémentaires, justement pour solidifier ce congé de proche aidant, afin que les aidants puissent obtenir jusqu'à 15 jours de congés par an, en augmentant le nombre de places de répit également – c'est un élément très important –, en annonçant le soutien aux démarches telles que les Cafés des Aidants, afin que les aidants puissent se rencontrer, échanger autour de leurs parcours divers et variés, et en jetant les bases d'une structuration en local et au niveau départemental d'un service public départemental de l'autonomie. Les aidants sont confrontés aujourd'hui, comme beaucoup de Français, à des difficultés, à des tracasseries administratives dans le millefeuille des accompagnements possibles, mais qui ne sont pas connus ou mal connus, en tout cas. Ces services départementaux devront faciliter la vie des aidants pour mieux les accompagner dans ce méandre administratif.

Il y a quelques autres mesures également pour faciliter la scolarité des jeunes aidants. En effet, 500 000 jeunes aidants en France sont âgés entre 5 et 18 ans. Cela donne une idée de l'importance de ce sujet.

Puisque ce sujet des aidants doit mobiliser toute la société, c'est également une charte d'engagement des entreprises sur l'accompagnement de leurs collaborateurs proches aidants qui a été annoncée aujourd'hui.

Pour en revenir plus précisément à ce rapport d'accessibilité universelle et sur la thématique propre "handicap et accessibilité", comme sur la délibération précédente, il a été évoqué à plusieurs reprises les enjeux de discrimination, ou en tout cas, la lutte contre les discriminations. Sans faire de hiérarchie entre les différentes discriminations, il faut tout de même rappeler que la discrimination en lien avec le handicap est depuis 6 ans en France, et de loin, le premier motif de discrimination. Ce sont des chiffres dont la source est le Défenseur des Droits. Cela montre à quel point les politiques publiques, qu'elles soient nationales ou locales, doivent davantage encore se mobiliser sur ces enjeux "handicap et accessibilité".

Il y a quelques points d'attention que nous avons sur ce rapport accessibilité. Tout d'abord, sur l'enjeu des transports, nous saluons les avancées qui ont été réalisées quant à l'accessibilité universelle au sein des transports de la Métropole. Nous tenons aussi à souligner et féliciter le service du dispositif Proxitan, peut-être appelé à devenir "Proxinaolib" plus tard. Pour ce service de grande qualité qui est mis en place, il y a quand même une interrogation sur les chiffres annoncés, puisque vous nous annoncez 45 577 déplacements gérés par Proxitan en 2022, mais les chiffres dont nous avons connaissance faisaient davantage état de 158 000 déplacements sur l'année 2022. Il faudrait peut-être avoir des précisions, sachant que les chiffres portés à notre connaissance font état d'une augmentation de 10 % du trafic Proxitan sur 2022. On espère un budget également en hausse en soutien à cette activité de Proxitan, considérant qu'à peu près une vingtaine de trajets ne peuvent être honorés par Proxitan quotidiennement, justement à cause d'un manque de moyens dédiés à cette solution.

Le deuxième point d'attention que nous souhaitons souligner porte sur l'accessibilité proprement dite des bâtiments. Pour vous paraphraser, Madame la Présidente, puisque la courtoisie n'interdit pas la vérité, je voudrais rappeler que la Métropole est toujours hors-la-loi sur les enjeux d'accessibilité universelle des établissements recevant du public. La loi de 2005 demandait à ce que ces établissements soient totalement accessibles en 2015, et nous ne sommes pas à 100 % d'établissements recevant du public accessibles sur notre territoire. En tout cas, sur la mise en accessibilité des grands projets de notre territoire, quelques-uns ont été soulignés, et nous tenons à saluer le travail qui a été effectué, mais nous tenons quand même à évoquer le gros manqué, le gros gâchis sur le projet de la place du Commerce, totalement inaccessible aux personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel. J'avais déjà pu le dire ici à ce même micro il y a quelque temps.

Un autre point d'attention est l'enjeu de la communication pleinement accessible à toutes et tous. Cela a été dit, l'interprétariat en langue des signes française de ce Conseil métropolitain est une très belle avancée. Peut-être que la Métropole pourrait également accompagner de tels dispositifs sur les 24 collectivités de notre Métropole. Puisque cet enjeu d'une communication accessible à toutes et tous est énoncé, je voudrais rappeler également l'importance de ne pas utiliser la graphie de l'écriture inclusive, et notamment le point médian, dans les communications des métropoles, dans les communications des collectivités qui composent justement notre Métropole. C'est également un enjeu d'information, une liberté d'information de toutes et tous pour nos concitoyens qui sont empêchés de prendre connaissance des informations lorsque l'on utilise la graphie de l'écriture inclusive. Quand je parle de graphie, je parle notamment du point médian et des slashes qui peuvent être inclus au sein des mots.

Le point suivant porte sur l'enjeu d'emploi des personnes en situation de handicap, et notamment des agents. Vous nous énoncez un taux d'emploi d'agents en situation de handicap de 6,03 % en 2022. C'est très légèrement supérieur au taux légal de 6 %, et donc en baisse. Pouvez-vous nous rassurer sur les objectifs des années prochaines et les moyens qui seront mis en face afin que notre taux ne passe justement pas en-dessous de cette barrière mise en place par la loi ? C'est très important. Au-delà de l'emploi des agents en situation de handicap, pourriez-vous nous donner quelques éléments sur l'évolution de carrières prévue des agents en situation de handicap, et notamment quelques données sur le taux d'encadrement des agents en situation de handicap ? C'est un sujet sur lequel il nous faut également avancer.

Le dernier point que nous souhaitons aborder est celui de la citoyenneté des métropolitains et métropolitaines en situation de handicap. La citoyenneté, c'est pouvoir suivre des campagnes électorales accessibles à toutes et tous. Je ne doute pas que parmi nous, ici présents, un certain nombre seront candidats à de futures élections. Il s'agit de rappeler l'enjeu que vos campagnes électorales soient accessibles à toutes et tous sur les formats papiers, sur les formats numériques, dans le cadre des bâtiments qui peuvent être mis à disposition des permanences pour recevoir les habitantes et les habitants. À l'adresse des collectivités elles-mêmes qui organisent des scrutins électoraux, il s'agit de faire en sorte, justement, que le vote soit accessible à toutes et tous par des technologies comme des machines à voter accessibles, comme des formations-sensibilisations systématiques aux présidents des bureaux de vote et aux assesseurs des bureaux de vote à l'accueil des électrices et électeurs en situation de handicap.

Voilà les quelques points d'attention et d'interrogation que nous souhaitons apporter à ce rapport d'accessibilité universelle pour l'exercice 2022. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Juste un petit point de méthode pour le déroulé de notre séance. Je vous ai naturellement laissé dérouler la totalité de votre intervention, eu égard à la nature et la sensibilité des sujets, mais j'invite néanmoins l'ensemble des oratrices et des orateurs à respecter les temps de parole tels que nous les avons actés collectivement dans le règlement intérieur de notre assemblée. Je donne la parole à Juliette Le Coulm. »

M^{me} Le Coulm : « Merci, Madame la Présidente. Les propos qu'a tenus il y a quelques minutes ma voisine Stéphanie Guillon pour la précédente délibération pourraient assez facilement être déclinés pour ce sujet de l'accessibilité universelle. À mon tour, je souhaiterais saluer le travail accompli, tant pour la présentation de ce rapport que par nous tous, les élus et les services, pour porter cette politique métropolitaine de l'accessibilité universelle. Là aussi, les chiffres témoignent des avancées notoires qui ont été réalisées, et nous pouvons collectivement nous en féliciter.

Je voudrais en particulier souligner le dispositif, pour l'instant expérimental, Mon Copilote qui s'inscrit pleinement dans la démarche d'inclusion et d'accessibilité universelle. Si elle est avérée concluante depuis sa mise en œuvre, cette prestation d'accompagnement pour les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de handicap et les seniors mériterait grandement d'être étendue, et surtout de bénéficier d'une communication accrue pour profiter au plus grand nombre et sur l'ensemble du territoire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Martine Oger. »

M^{me} Oger : « Merci, Madame la Présidente. J'ai juste quelques précisions. Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur Annereau d'avoir ouvert le débat, au-delà du sujet sur les personnes en situation de handicap, sur la situation des aidants.

J'ai quelques précisions concernant le sujet des transports. Il me semble que les chiffres qui figurent dans la délibération sont les bons chiffres. Néanmoins, on vérifiera, parce que passer de 42 000 à 158 000, cela me paraît un peu beaucoup. Par contre, j'entends qu'il y a encore 20 projets qui n'ont pas trouvé de moyens pour répondre à des parcours. Vous n'êtes pas sans savoir, on la subit tous, la difficulté de recrutement dans ce secteur, donc on regardera avec un peu plus d'attention les 20 trajets où il manque des moyens.

Sur l'accès des bâtiments, vous soulevez qu'effectivement, nous ne sommes pas à 100 % de l'accessibilité des ERP. Néanmoins, sur la métropole nantaise, il manque trois bâtiments sur lesquels l'accessibilité n'est pas avérée à 100 %, dont notamment des bâtiments qui sont en cours de réhabilitation. Je pense que l'on peut se féliciter qu'à l'échelle de la Métropole de Nantes, l'accès des bâtiments soit à 97 % réalisé. Ce n'est pas mal, parce que je pense que dans nos communes, on en est tous assez loin, les uns et les autres. On peut s'en féliciter à l'échelle de la Métropole.

Sur la graphie de l'écriture inclusive, je vous rejoins, Monsieur Annereau. J'appellerais plutôt cela de la "graphie d'écriture exclusive" qui ne facilite effectivement pas l'intégration et la compréhension des documents.

Pour l'emploi, je n'ai rien à rajouter, si ce n'est qu'effectivement, l'objectif n'est pas d'aller en deçà des seuils réglementaires que nous impose la loi, mais au contraire de progresser dans cette voie.

Sur les campagnes électorales, je pense que chacun verra midi à sa porte. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais juste ajouter un mot, puisqu'ont été évoquées dans les différentes interventions les questions de la scolarisation et des places en établissement. Je veux en dire un mot, parce que vous le savez sans doute, sur notre territoire, un collectif de parents, et notamment de mères de famille, s'est constitué avec force depuis plusieurs mois, parce qu'elles ne parviennent plus à trouver des solutions qui existaient jusqu'à l'année dernière pour l'accueil de leurs enfants dans un certain nombre d'établissements. Il y a eu plusieurs mobilisations, manifestations devant les établissements *ad hoc* et la Préfecture. Vraiment, je vous invite, les uns et les autres, à aller rencontrer ce collectif de parents, à vous en saisir, à nous en saisir, chacun dans nos responsabilités collectives. Vraiment, pour les avoir rencontrées, pour échanger avec elles régulièrement, ce sont des familles, et notamment des mères de famille, parce que beaucoup d'entre elles se sont retrouvées dans des situations de famille monoparentale à assumer des situations au quotidien qui sont véritablement des situations de souffrance. Je le dis, parce que le dialogue existe, notamment avec l'Agence régionale de santé, un certain nombre d'engagements ont été pris, mais ces familles, au moment où l'on se parle, ne trouvent toujours pas de solutions.

Je l'évoque aujourd'hui, parce que je suis convaincue, au vu de la nature des enjeux, que c'est un sujet qui peut faire consensus entre nous. Ces familles ont besoin d'être soutenues, ces familles ont besoin de réponse. Le parcours des combattants qui est le leur aujourd'hui n'est ni digne ni respectueux, avec des conséquences pour les enfants et pour les parents qui ne tiendront pas dans le temps. Je veux poser cette alerte un peu solennelle et vous inviter vraiment à rencontrer ce collectif, à les soutenir dans leur démarche. Il y a là, je le crois, une nécessité assez absolue. »

6 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – SAINT-HERBLAIN INDRE COUËRON – AMÉNAGEMENT D'UN AXE MAGISTRAL CYCLABLE – TRAVAUX – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

M^{me} la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de passer à la délibération n° 6. Je vais donner la parole à Nicolas Martin. »

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues, les deux délibérations qui suivent vont réjouir nos collègues de l'ouest de l'agglomération, puisqu'il s'agit de deux délibérations qui vont, suite à nos délibérations de 2022, nous permettre de passer aux appels d'offres, et donc aux consultations des entreprises pour près de 16 km d'aménagement de pistes cyclables et 12 millions de travaux. Ce sont donc des délibérations importantes.

Je rappelle aussi que nous avons aujourd'hui une augmentation des cyclistes sur l'agglomération. Je demandais encore les chiffres : + 17 % au mois de juillet, + 14 % au mois d'août, + 12 % au mois de septembre. Je pense que même à l'œil, tout le monde mesure aujourd'hui le changement de comportement des habitants de cette Métropole, que cela soit d'ailleurs en centralité, mais aussi en première et deuxième couronne. C'est quelque chose qui se généralise, cette aspiration aux modes doux est extrêmement importante. Notre engagement était aussi d'assurer des continuités cyclables. On a voté un SDIC, on a présenté aussi aux habitants de la Métropole nos "Grandes Voies vélo", qui est un réseau de 220 km d'aménagements cyclables en continuité sécurisée que nous souhaitons livrer pour la fin du mandat. Ces deux délibérations s'inscrivent dans cette direction.

D'un point de vue très concret pour la délibération qui concerne l'aménagement d'un axe magistral cyclable Saint-Herblain – Indre - Couëron, par délibération du 24 mars 2022, nous avons approuvé un programme et une enveloppe financière prévisionnelle pour l'opération d'aménagement de l'axe cyclable Nantes - Couëron, en passant par Saint-Herblain et Indre sur un itinéraire de 7,5 km pour un montant de 8 645 000 euros TTC. Le maître d'œuvre de l'opération, ayant remis son projet, il convient maintenant de lancer la consultation pour la réalisation de travaux, pour une enveloppe estimée à 6 500 000 euros, soit 7 800 000 euros TTC. Je vous demande d'approuver le lancement de cette consultation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je vais prendre brièvement la parole au nom des collègues des trois communes pour souligner que c'est vraiment très important, puisque comme Nicolas l'a dit, il y a un développement de la pratique du vélo, y compris en première et deuxième couronne. Effectivement, disposer d'un axe magistral qui permettra de se déplacer rapidement et de façon sécurisée est quelque chose qui peut apporter beaucoup de satisfaction aux habitants d'Indre, de Couëron, et notamment de l'ouest de Saint-Herblain.

Par ailleurs, j'en profite pour dire que la deuxième délibération que Nicolas va présenter juste après a deux visées : à la fois pour permettre aux Indrais de rejoindre cet axe magistral, mais aussi pour servir à l'aménagement général de Loire à Vélo. Ces deux voies se complètent mutuellement. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais ici commencer par reprendre une phrase d'Ivan Illich qui disait, dans son livre *Énergie et équité* : "Aujourd'hui, les gens travaillent une bonne partie de la journée, seulement pour gagner l'argent nécessaire pour aller travailler". Entre le temps que nous passons derrière le volant et le temps de travail que nous devons faire pour payer l'essence, la voiture et sa maintenance, la bagnole nous coûte 4 heures par jour, et le tout pour faire en moyenne 25 km, donc Ivan Illich estime qu'en voiture, on se déplace à 6 km/h. En clair, on irait aussi vite à pied et on irait plus vite à vélo.

Paraphrasons aussi André Gorz. Dans un court texte, *L'idéologie sociale de la bagnole*, récemment réédité par des Nantais, il nous dit : *“En apparence, la voiture confère à ses propriétaires une indépendance illimitée, leur permettant de se déplacer aux heures et sur les itinéraires de leur choix à une vitesse égale ou supérieure à celle du chemin de fer. Mais en réalité, cette autonomie apparente a pour vrai visage une grande dépendance : aux énergies fossiles, d’abord, mais aussi un nombre de services de réparation et de contrôle, car contrairement à une paire de chaussures ou au vélo, l’automobiliste n’est pas maître et possesseur de sa voiture, il a un rapport d’usager et de consommateur. L’autonomie apparente des propriétaires d’une automobile est en fait une radicale dépendance”*. Il n’y a visiblement plus qu’un seul français pour glorifier encore la voiture en 2023, comme si on était dans les années 50. Manque de pot, ce français est Président de la République.

Non seulement la voiture polluée, elle met en danger, mais elle coûte aussi bien plus cher en argent, en énergie, en stress et en temps que ce que l’on voudrait bien nous laisser penser. Le luxe aujourd’hui, c’est bien de pouvoir se passer de la voiture. Même si on sait que certains et certaines ont des situations particulières, des métiers, des difficultés pour se déplacer qui nécessitent de prendre la voiture, une immense majorité d’entre nous aspire à s’en passer. C’est pour cette raison qu’il est impératif d’agir en tant que Collectivité. Notre devoir de justice sociale et d’accès à la mobilité pour tous et toutes est de permettre aux transports économes en argent et en énergie comme le vélo ou comme le train d’être plus sécurisés, plus rapides et donc plus économes en temps.

Alors, accompagnons nos citoyens dans ce luxe du XXI^e siècle, celui de ne plus avoir besoin de la voiture, et donc de retrouver son autonomie. C’est le but de cette délibération et de la politique publique que mon collègue Écologiste et Citoyen mène au quotidien : changer le paysage urbain, changer les ordres de priorités données dans nos villes, dans nos politiques publiques, cela demande des investissements et des choix. C’est en finançant une infrastructure cyclable à hauteur de 7,8 millions d’euros pour ce Conseil métropolitain que nous pourrons offrir une réelle et efficace alternative à la voiture. Le vélo, ce n’est pas un gadget ; le vélo, c’est une révolution. La France souffre d’autosolisme et nous devons la soigner. Cela va prendre du temps, ce n’est pas une action d’un jour, c’est un projet au long cours, une manière différente de voir ce qui nous entoure. Comme il faut bien commencer, pour cette délibération, nous voterons pour. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci. Nous approuvons le déploiement des axes magistraux cyclables sur le territoire métropolitain, mais pour en optimiser l’utilisation, il nous semble pertinent de faciliter encore l’accès au vélo. Aussi, nous proposons que la prime pour l’acquisition de vélo, dont le montant est variable en fonction du quotient familial, soit légèrement modifiée. En effet, il nous semble qu’en relevant le seuil maximum du quotient familial, la prime deviendrait accessible à un plus grand nombre de familles de la classe moyenne qui aujourd’hui n’ont pas le droit à des aides.

Par ailleurs, et toujours dans le même objectif, nous avons constaté que Bicloo avait rejoint Naolib. Pourquoi pas. Cependant, nous aimerions que le service Bicloo rejoigne d’abord et surtout le territoire de davantage de communes de notre Métropole. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. On ne rentrera pas dans le débat voiture contre vélo, ou comme tout à l’heure, en parlant de l’agriculture, agriculture conventionnelle contre agriculture bio, tout comme on ne rentre pas, dans les deux rapports précédents, dans une opposition femmes/hommes ou une opposition personnes valides/personnes en situation de handicap. À chaque fois, si on prend un prisme d’une thématique en opposant les uns aux autres – et c’est un peu ce que vous venez de dire à l’instant – on ne s’en sortira pas. On est dans une société qui est clivée comme jamais, où les personnes s’opposent, dans laquelle il y a de la violence et de l’insécurité. On rameute, on souffle sur des braises qui sont quand même prégnantes dans notre société, et je voulais faire une petite réaction à chaud sur l’état de nos débats depuis ce matin.

Sur cette délibération précisément, je voudrais vous dire que l’on s’en réjouit. C’est en effet une structuration importante qui est annoncée. Pour voir un peu plus loin, je voudrais vous faire part d’une interrogation : serait-il envisagé de connecter plus tard cet axe magistral à Chantenay par Tougas ? Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aurélien Boulé. »

M. Boulé : « Très brièvement, pour répondre à Monsieur Bouvais, c'est une grande fierté pour nous d'avoir mis en place cette aide à l'acquisition de vélo sous condition de ressources. Je voulais juste rappeler quelques éléments. Sans accompagnement, les personnes les plus précaires pâtissent d'une certaine forme d'assignation à résidence. Pour le cas le plus pauvre de la population française, cela va jusqu'à 67 % des déplacements qui font moins de 5 km, contre 53 % seulement chez le quart le plus aisé. Dans notre pays, nous avons plus de 13 millions de personnes qui sont en situation de précarité mobilité. Sur notre Métropole, le dispositif de tarification solidaire touche près de 60 000 personnes. Oui, cette aide permet de garantir un certain droit à la mobilité pour toutes et tous. C'est un principe qui guide nos actions, c'est un enjeu d'équité et de solidarité. C'est la raison pour laquelle nous avons conditionné cette aide au niveau de ressources. On estime que 1 500 personnes peuvent être concernées par cette aide.

Réaménager la Métropole au profit du vélo – on en a parlé – et accompagner les personnes les plus précaires par l'acquisition – mais pas seulement, aussi par la remise en selle jusqu'au stationnement –, c'est non seulement une politique écologique nécessaire, mais c'est aussi une politique socialement juste. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nicolas Martin. »

M. Martin : « J'ai peut-être une précision pour Monsieur Annereau. Justement, l'axe dont on parle part de Couëron, passe par Tougas et arrivera à Chantenay. C'est bien l'axe dont nous parlons qui sera aménagé avant la fin de ce mandat.

En ce qui concerne les questions d'Erwan Bouvais sur les aides sous condition de ressources, je crois que notre Métropole peut être fière, puisque nous sommes la première métropole en France à avoir mis en place ce type de proposition, notamment en lien avec le crédit municipal, qui permet non seulement d'accéder à un vélo jusqu'à 90 % de prise en charge pour les revenus les plus faibles – c'est très important – sur des vélos d'occasion ou neufs. Cette aide va être relayée par le crédit municipal et va donc permettre, dans des délais tout à fait raisonnables, à la personne concernée de ne pas avoir à faire l'avance financière.

Le plafond familial est aujourd'hui plafonné à 900, mais je rappelle que nous avons aussi une politique d'accès au vélo en longue durée à raison de 25 euros par mois – ce qui me semble tout à fait accessible – pendant une période d'un an pour permettre à tout citoyen nantais de pouvoir bénéficier d'un vélo à assistance électrique lui permettant de faire de grandes distances, et ce sans passer par ces aides sous conditions de ressources.

Je crois que l'effort de la Métropole est équilibré, et je suis très fier de mesurer qu'il y a aujourd'hui plus de 400 dossiers qui ont été validés pour ces aides sous conditions de ressources, d'où le succès depuis la mise en place de la plateforme au mois de juin. Nous ne sommes qu'au début du mois d'octobre, et il y a aujourd'hui une vraie appétence pour des personnes qui n'auraient peut-être pas pu accéder aux mobilités durables. Il y a un équilibre pour que notre offre s'adresse à l'ensemble des habitants de cette Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais vous apporter quelques éléments avant de mettre aux voix la délibération, puisqu'au travers de cette délibération sur les vélos, plusieurs questions liées à la stratégie de déplacement et au rapport à la voiture ont été évoquées.

D'abord, je voudrais redire ici que notre cap est clair et assumé : c'est effectivement la réduction de la place de la voiture en ville. Nous le devons à nos enfants, à nos petits-enfants, c'est un enjeu de santé publique, de fluidité, mais aussi de pouvoir d'achat absolument considérable.

Il n'en demeure pas moins que chacun ici mesure et sait que l'on n'a pas le même rapport à la voiture individuelle quand on habite dans l'hypercentre de Nantes ou quand on habite à 40 ou 50 km. Je le dis, parce que nous menons aussi un travail dans le cadre du pôle métropolitain, parce que sur ces sujets, on a besoin de trouver des alternatives. Ces alternatives peuvent être le ferroviaire, ces alternatives peuvent être le covoiturage. Je nous invite, quand on évoque ces sujets, à toujours avoir la diversité de ces prismes territoriaux, mais aussi d'assumer une dimension volontariste sur ces sujets. Quand on ne l'assume pas, les choses ne peuvent pas bouger.

Je voudrais attirer votre attention sur deux débats d'actualité sur cette question. Le premier est le RER métropolitain. Comme beaucoup d'autres ici, j'ai eu des mots sévères à l'annonce du ministre sur le fiasco du réaménagement de l'aéroport. Je les assume et je les revendique. En revanche, j'ai salué la bonne nouvelle que constitue le fait que nous aurons demain un RER métropolitain dans la première vague des RER à l'échelle nationale.

Néanmoins, je le dis, il y aurait un curieux paradoxe à ce que le ministre nous annonce avec fierté et satisfaction – et je le redis, nous les partageons – cette bonne nouvelle, et qu'il vienne demander aux collectivités du territoire de le financer. Vous conviendrez que ce serait un cadeau qui ne ressemblerait plus franchement à un cadeau. Je le dis et vous invite à porter collectivement, avec force et engagement, la question de la répartition du financement à venir sur l'enjeu du RER métropolitain.

Le deuxième sujet que je voudrais évoquer est l'injustice majeure qui est en train de se dessiner entre l'Île-de-France et le reste du pays sur le financement des transports en commun dans notre pays. Je m'arrête un instant. Vous avez peut-être vu dans les médias l'accord, à joli renfort de communication, entre Clément Beaune et Valérie Pécresse – qui n'ont sans doute en commun que de s'intéresser à la question des transports en commun – sur le financement historique et nécessaire apporté par l'État aux transports en commun en Île-de-France. Vous conviendrez qu'il y a là aussi un curieux paradoxe. *Quid* de ce qu'il se passe dans tout le reste du pays, où chacun peut constater que le maillage historique d'alternatives, et notamment d'alternatives TC n'est pas exactement le même ? Il se trouve que depuis plusieurs mois, nous menons un travail en commun avec des élus de sensibilités politiques très diverses – puisque j'ai par exemple eu l'occasion de signer avec Jean-Luc Moudenc et Bruno Bernard, pour ne citer qu'eux – sur la nécessité d'appeler à un financement de l'État sur ce sujet. Il se trouve que Valérie Pécresse était aussi signataire de cette tribune, donc on a eu l'occasion, avec Jean-Luc et Bruno, de lui dire que nous étions ravis pour l'Île-de-France.

En revanche, je le dis avec beaucoup de sérieux, cette injustice qui est en train de se jouer – puisqu'au moment où l'on parle, il n'y a absolument rien dans le projet de loi de finances sur la question du modèle économique des transports en commun – est absolument inenvisageable. Je le dis avec beaucoup de gravité aux parlementaires qui sont dans la salle, et j'invite toutes celles et tous ceux qui s'intéressent sincèrement à ce qu'il se passe sur notre territoire et à ce qu'il se passe aussi dans l'équilibre de l'aménagement territorial de notre pays à se pencher avec beaucoup d'engagement et beaucoup de sérieux sur ce sujet tout à fait déterminant pour l'avenir. Je le dis avec d'autant plus de conviction que je rappelle que nous sommes dans un mandat où l'on engage énormément sur le sujet des mobilités. Je rappelle que grosso modo, sur un investissement de la Métropole à l'échelle du mandat, il existe un budget total autour de 3 milliards. C'est un milliard que l'on consacre sur les mobilités, c'est du jamais vu dans l'histoire de la Métropole. On le fait, parce que la mobilité est la première des libertés. On le fait parce que la mobilité est essentielle pour aller à son travail. On le fait parce que la mobilité est un élément de cohésion territoriale de nos territoires. Je le dis comme je le pense : ce deux poids deux mesures francilien/parisien est tout simplement insupportable.

Je vous invite à voter cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

7 – INDRE ET SAINT-HERBLAIN – AMÉNAGEMENT DES CONTINUITÉS CYCLABLES EN BORD DE LOIRE – ACCORD-CADRE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 7, Nicolas Martin. »

M. Martin : « J'en ai déjà parlé dans la délibération précédente, donc je vais aller à l'essentiel. Si l'axe magistral Nantes-Couëron sera aménagé d'ici la fin de ce mandat sur la route des Sables pour aller au plus vite et au plus direct en passant par Tougas, nous avons aussi le Chemin de Traverse et la Loire à Vélo qui permettent aussi de venir irriguer l'ensemble des bourgs et quartiers d'Indre, qui est au centre de cet axe et de cet aménagement, d'accéder à la Loire et de profiter de ces itinéraires et de ces aménités de bord de Loire, ainsi que de ces magnifiques quais d'Indre. On a un aménagement qui sera complémentaire pour dix sections, dix tronçons aujourd'hui, contre quatre prévus initialement. Le maître d'œuvre de l'opération, la société Céramide, a remis son projet. Cela va nous permettre de lancer la consultation pour la réalisation de travaux à hauteur de 3 millions d'euros TTC. Je vous demande de bien vouloir nous autoriser à lancer ce lancement de consultation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Je voudrais dire quelques mots pour remercier la Métropole de ces aménagements qui vont arriver. Ils ont un caractère extrêmement structurant pour notre ville, car au-delà de la promenade et de la balade, ce tourisme est aussi un apport économique pour nos petits territoires. Aujourd'hui, on a beaucoup de vélos qui traversent dans des conditions pas forcément confortables. Derrière, cela nous permettra aussi d'avoir des aménagements de restaurants, d'accompagnement et d'accueils de ces publics, et aussi par notre offre culturelle. C'est aussi pour le quotidien des métropolitains. On a un marché de Basse-Indre qui accueille le dimanche matin environ 5 000 habitants. Indre possède 4 100 habitants, donc 5 000 personnes viennent au marché de Basse-Indre le dimanche matin. Si on peut avoir des moyens autres que l'usage de la voiture pour accéder à ce marché, notamment par ces chemins qui se dessineront demain, ce sera profitable à chacune et à chacun pour leur santé de venir à vélo, et ce sera aussi profitable pour nos territoires, puisque cela évitera de ne pas avoir des parkings à ciel ouvert qui se multiplient dans des conditions pas forcément confortables. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Pardon, Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Vous avez compris que je ne votais pas contre la délibération précédente, mais que je voulais plutôt réagir à la question du RER métropolitain. Je voulais notamment y revenir parce qu'il y a deux inventions géniales – et là, on en parle en même temps – : le vélo et le train. L'idéal serait de pouvoir mettre des vélos dans les trains. Il y a quelques semaines, quelques mois, avec un certain nombre d'élus du pôle sud-ouest, nous avons fait une manifestation à la gare de Bouaye pour réclamer haut et fort le besoin de ce RER métropolitain. Il y avait là très concrètement l'alliance des territoires qui prenait forme, puisqu'il y avait des élus qui dépassaient largement la Métropole, notamment des élus de Sainte-Pazanne. Nous rejoignons vos propos, Madame la Présidente, sur la nécessité de faire de ce RER métropolitain un enjeu d'avenir pour les mobilités. Oui, de faire en sorte que l'État ne se décharge pas du financement de ce projet sur les collectivités territoriales. Donc oui, oui, et encore oui pour ce RER métropolitain ! »

M^{me} la Présidente : « Merci. Cher Julien Bainvel, j'ai l'impression que Fabien Gracia avait un message pour vous. Je vous donne donc la parole. »

M. Bainvel : « Merci, j'ai bien entendu le message. Je voulais d'abord dire un mot concernant le RER métropolitain, puisqu'effectivement, depuis plusieurs années déjà, la Région est engagée sur le déploiement et le développement de cette ambition. Finalement, ce que l'on appelle aujourd'hui le "RER métropolitain" est inscrit depuis plusieurs années dans le Schéma régional des mobilités. Je suis extrêmement satisfait que l'ensemble des formations politiques de cette assemblée soutienne cette ambition et ce projet. Je vous invite, mes chers collègues de la majorité, à passer le message à vos collègues de l'opposition régionale qui, visiblement, n'ont pas totalement compris notre ambition partagée.

J'entends aussi la question de la cohabitation et la présence des vélos dans les trains. C'est un vrai sujet, c'est un sujet compliqué. Je vais juste vous donner un chiffre. Si on veut rajouter dans nos rames de TER existantes un emplacement vélo, il faut supprimer, en fonction du matériel, entre six et neuf places assises. Évidemment, on a un sujet de la cohabitation à l'intérieur de nos trains. Si vous avez des solutions, je suis vraiment à votre disposition et à votre écoute. Je suis prêt à ce que l'on puisse se réunir à l'échelle de la Métropole, et plus largement à l'échelle du territoire. J'organise prochainement une réunion avec les acteurs du tourisme sur ces questions. Je suis vraiment à votre écoute sur des solutions, et pas seulement des intentions. Concrètement, c'est extrêmement compliqué. On a l'ambition de couvrir l'ensemble des gares régionales de stationnements vélo sécurisés. Cette couverture sera finie sur les 130 gares de la région des Pays de la Loire à la fin de l'année 2024. Il faut que l'on continue à travailler. On met en place des dispositifs de réservation, des rames réservées à l'accueil des vélos sur un certain nombre de trains. Je pense aux trains de la Loire à Vélo, je pense aux trains des plages sur la période estivale. Il est vrai que sur les mobilités du quotidien, on a cet enjeu qu'il faut réussir à traiter et à régler dans un contexte compliqué. Si vous avez des propositions, elles sont les bienvenues. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais juste ajouter un élément, pas sur le sujet de la cohabitation qui vient d'être évoquée, mais puisque vous avez à votre tour, cher Julien Bainvel, évoqué le fait que nous travaillons collectivement sur ce sujet du RER métropolitain. Je voudrais juste donner un enjeu financier pour que chacun mesure de quoi on parle.

L'État a annoncé 700 millions d'euros pour les RER métropolitains. Il annonce 13 RER métropolitains à ce stade. 700 divisé 13, cela fait 54 millions pour chaque RER métropolitain. Chacun mesurera donc à quel point on est loin, loin, loin. Quand je dis que nous, ici, seulement sur notre belle Métropole, on investit un milliard sur le champ des mobilités dans ce mandat, 54 millions pour chacun des RER métropolitains... On voit bien qu'entre l'annonce, la communication – que je la salue – et la capacité de faisabilité réelle et de concrétisation, il nous reste du chemin en bonne coopération, fructueuse, franche et active, pour réussir à boucler un tour de financement qui soit au service des habitants. Pour être précise, on a deux sujets : premièrement, le compte n'y est pas, tellement pas qu'il faut le mesurer ; deuxièmement, en ce qui concerne notre territoire plus spécifiquement, je redis que le ministre ne peut pas venir nous dire : "Bonne nouvelle, je vous ai entendu, vous aurez le RER métropolitain. Mauvaise nouvelle : vous allez le financer". Je vous demande d'être tout à fait mobilisés sur ce sujet. Nicolas Martin. »

M. Martin : « Je rebondis sur la proposition de Julien Bainvel. En tout cas, je prends acte de l'ouverture à travailler sur ce sujet. Il me semble qu'à la gare de Nantes, on va mettre 6 000 places de vélo. Je crois que l'on ne se projette pas encore sur la part modale à 15 % de vélo dans notre Métropole, ce qui sera considérable et qui va arriver très vite. Il y a la nécessité de retravailler, bien sûr, la question des transports, le stationnement à proximité, et les services associés. De ce point de vue, je ne pense pas qu'il n'y ait qu'une seule solution qui serait de mettre les vélos dans les trains, puisque tous les vélos ne rentreront pas dans les trains.

Néanmoins, on l'a vu sur la Loire à Vélo, il y a des possibilités d'aménagement. Aujourd'hui, les situations des cyclistes et la cohabitation entre cyclistes et usagers du train ne sont pas acceptables. Il y a un vrai travail à faire à court terme pour améliorer cette situation et trouver des services complémentaires pour permettre à tous de pouvoir voyager.

Les habitants de la deuxième et troisième couronne aujourd'hui, ainsi que ceux du Département, nous demandent des trains au quart d'heure. Aujourd'hui, c'est l'ambition, c'est le RER métropolitain. Il faut mettre en place des conditions de voyage qui leur permettent d'avoir un voyage apaisé, serein, et non pas le stress en arrivant à la gare pour savoir s'ils pourront ou pas rentrer dans le train. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

<p>8 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – ACQUISITION DE RAMES DE TRAMWAY ET RÉALISATION D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX ASSOCIÉS – ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES ET CETEX EXISTANTS PHASE 2 – LIGNES 2 ET 3 – MARCHÉS DE TRAVAUX ET DE FOURNITURES POUR L'ADAPTATION DU CETEX TROCARDIÈRE – LANCEMENT DES CONSULTATIONS</p>
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 8, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je voudrais faire un petit préambule avant cette délibération. Beaucoup de débats ici tournent autour d'une idée assez simple. J'ai entendu mon collègue Vice-président aux mobilités de la région Hauts-de-France, Franck Dhersin, en entretien à la télévision dire : "Il n'est pas difficile d'avoir de bonnes idées avec l'argent des autres". Je crois que c'est à la mesure de l'engagement financier que l'on mesure la qualité des idées. Si on y croit, on met des sous. Si on l'annonce, mais que l'on ne met pas d'argent, cela veut dire que l'on peut se poser des questions.

Des sous, je vais vous proposer d'en mettre pour un certain nombre d'adaptations des infrastructures et des CETEX existants pour les lignes 2 et 3, notamment pour l'adaptation du CETEX de la Trocardière.

Vous le savez sans doute, nous avons lancé une procédure depuis déjà maintenant plusieurs années pour acquérir des rames de tramway qui vont être plus longues et qui vont bien finir par arriver, je le précise, même si, lorsque l'on fait des tests sur le terrain, ils peuvent poser quelques questions techniques. Ces questions sont liées à l'alimentation des différents composants. Ces questions techniques vont être traitées sur le terrain.

La mauvaise nouvelle, c'est que l'on doit recommencer les tests que l'on a faits précédemment, avant d'obtenir l'homologation du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés, le STRMTG, qui est le bureau d'études de l'État qui donne une sorte de label d'autorisation pour l'exploitation des tramways. Ces tramways vont arriver et il faut nous préparer. Vous le savez, sur les lignes 2 et 3, ce sont aujourd'hui des rames Alstom TFS qui circulent, et nous devons petit à petit permettre à d'autres types de rames de venir circuler. Il se trouve qu'en gros, les rames utilisées aujourd'hui, les TFS, vont être remplacées par des rames Bombardier et CAF qui circulent déjà. À l'arrivée des futures Citadis, il y aura un jeu de report et d'utilisation sur les lignes 2 et 3, essentiellement des rames CAF et Bombardier.

Ici, nous avons un certain nombre de travaux à faire, tout simplement parce que la configuration des rames n'est pas la même, notamment pour l'entretien, et nous devons donc créer des passerelles sur le CETEX Trocardière pour accéder à la toiture des rames qui comporte de très nombreux et volumineux équipements. Il faudra bien sûr mettre en place des ponts roulants pour pouvoir intervenir au-dessus de l'ensemble de la rame. Nous devons également mettre en place des dispositifs de sablage adaptés pour ces rames CAF et Bombardier, puisque vous ne le savez peut-être pas, mais on injecte du sable sur les rails pour permettre une meilleure accroche des roues sur les rails. Ici, les dispositifs de sablage n'étant pas tout à fait les mêmes, nous devons faire l'adaptation. De la même façon, c'est vrai aussi pour la station de lavage des tramways où les brosses ne sont pas positionnées aux mêmes endroits.

Bref, il faut adapter le CETEX aux rames qui vont être accueillies. Nous ferons ces travaux à l'été 2024, pendant la coupure d'exploitation de la ligne 2 de tramway liée à la rénovation de l'infrastructure sur le quai de Versailles. Nous vous demandons d'autoriser le lancement par la SEMITAN des procédures adaptées pour ces travaux d'adaptation du CETEX de Trocardière pour un montant de 1 668 000 euros TTC. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Il y a plusieurs délibérations sur les mobilités, mais je ne ferai qu'une intervention. La première, pour dire que l'on va poursuivre les travaux de modernisation de la ligne 2. Ce sont des travaux importants au regard des incidents que l'on connaît sur cette ligne.

Je voudrais aussi souligner la satisfaction des habitants du virage Amiral-Courbet. Ils sont très satisfaits que ce virage ait été pris en compte dans les travaux qui ont été réalisés cet été. Au quotidien, ils perçoivent avec grand plaisir que les crissements ont disparu, c'est donc une excellente nouvelle. Cependant, il y a un petit bémol : je crois qu'il y a eu un petit problème de communication sur la manière dont les travaux ont été menés, notamment sur les travaux de nuit qui ont eu lieu cet été. Les riverains n'ont, semble-t-il, pas été informés en amont de la conduite de ces travaux.

Je voulais aussi rebondir sur les propos de la Présidente tout à l'heure sur le financement des transports publics. Il est vrai que l'on a un vrai sujet, et c'est la raison pour laquelle les associations d'élus se sont mobilisées. Elles ont eu l'occasion d'exprimer au ministre, lors du congrès des Régions de France la semaine dernière, la nécessité pour les communautés de communes et les régions d'avoir les moyens d'engager des projets importants en termes d'investissement sur les infrastructures. Aujourd'hui, ces collectivités n'ont pas la possibilité de lever le versement transport. Il est essentiel qu'elles puissent disposer des moyens pour réaliser ces investissements.

Nous portons aussi collectivement la question de la majoration du versement transport pour l'Île-de-France, mais aussi pour les AOM urbaines. Il y a aussi la proposition qui a été faite de la baisse de la TVA de 10 à 5,5 % pour les transports du quotidien. J'espère que ces propositions seront entendues par le Gouvernement et qu'elles feront l'objet de débats parlementaires au moment du projet de loi de finances.

Je voulais aussi revenir sur un autre élément que vous venez d'évoquer, Monsieur le Vice-président, puisque nous avons appris dans la presse le retard pris dans la mise en service des nouvelles rames Alstom de tramway. D'abord, je regrette que ces informations ne nous aient pas été communiquées en commission. Cette mise en service était prévue au début de l'automne, et je lisais ce matin le Président de la SEMITAN dans la presse locale qui disait qu'il n'était pas possible d'annoncer une date de mise en service. Je voulais vous interroger, parce que dans la délibération qui concerne la décision modificative et le budget annexe des transports, vous annoncez une grande opération d'inauguration de ces nouvelles rames de tramway à la fin de l'année 2023. C'est peut-être qu'il y a déjà un calendrier de prévu. Surtout, vous annoncez que cette inauguration nécessite un budget de 270 000 euros. 270 000 euros, c'est quand même un budget absolument colossal pour une opération d'inauguration. Je ne crois pas que ces dernières années nous ayons eu des budgets aussi forts. Je me suis renseigné auprès d'autres collectivités sur des inaugurations d'ampleur, et c'est un budget complètement famaneux. Je souhaiterais, et c'est la demande que je vous fais au nom du groupe Avenir métropolitain, que vous nous communiquiez le budget détaillé de cette opération pour que nous puissions disposer des informations nous permettant de juger du bien-fondé des moyens mis en œuvre pour cette inauguration.

J'ai bien noté, Madame la Présidente, que vous étiez d'ores et déjà candidate à votre succession, mais je ne voudrais pas que l'argent public soit utilisé à des fins électorales. Je vous demande que ces éléments nous soient communiqués. Merci, Ronan, c'était bien. Je pense que c'est important au regard des montants que vous prévoyez pour cette inauguration. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je crois que je vais me contenter de laisser le Vice-président vous répondre. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Je vais faire comme mon collègue Julien Bainvel, non pas sur les frais d'inauguration – je sais que les pâtisseries coûtent de plus en plus cher –, mais je vais cumuler la 9 et la 10, si vous le voulez bien, au niveau de la délibération. Préalablement, vous m'autoriserez, s'il vous plaît, à féliciter Laurence Garnier pour son élection au Sénat, c'est important. Mais comme je ne suis pas sectaire... »

Rires.

M. Vey : « Je vais saluer également Renan Dantec qui n'est pas là ce matin. »

M^{me} la Présidente : « Si, il est là ! »

M. Dantec : « En plus, pour une fois j'étais à l'heure ! »

Rires.

M. Vey : « Félicitations ! Félicitations également à Karine Daniel, Philippe Grosvalet et Joël Guerriau, ancien collègue ici, au sein de ce Conseil métropolitain. Je ne doute pas que tous ces sénateurs défendront les intérêts des communes en premier lieu, et qu'ils vous défendront, Madame la Présidente, sur le sujet du RER.

Ceci étant dit, je vais passer à cette délibération qui nous est présentée et vous signaler que nous savons bien la part que la politique publique des mobilités emporte dans le budget annuel de la Collectivité. Pour mémoire, 452 millions d'euros ont été inscrits au budget primitif pour 2023. Les maires du territoire sont d'ailleurs très demandeurs d'une politique de mobilité en faveur du déploiement d'un réseau de transport performant. Nous savons que les investissements colossaux sont engagés avec le renouvellement et la modernisation de la flotte des tramways, investissements devenus incontournables pour atteindre cet objectif de performance.

Gestionnaires dans nos communes de projets d'investissement, sur des proportions certes moins importantes, mais très impactant sur l'équilibre de nos finances, nous savons combien la crise inflationniste que nous traversons nous impose une vigilance renforcée de la gestion de nos investissements.

Les deux derniers dossiers que l'on va présenter, les délibérations 9 et 10, engagent à eux seuls 21 millions d'euros supplémentaires. 21 millions d'euros, c'est près de deux fois le budget consacré à la politique de la ville. 21 millions d'euros, c'est également près de la moitié du budget consacré à l'habitat et au logement. C'est donc beaucoup d'argent. Madame la Présidente, vous me répondrez sans doute que les finances de la Métropole sont saines, et on s'en félicite, et que les inscriptions budgétaires prévisionnelles sont suffisamment confortables pour absorber ce surcoût. Néanmoins, les finances publiques ne sont pas un puits sans fond. N'oublions pas que nous gérons l'argent des habitants de cette métropole, comme vous l'avez d'ailleurs souligné tout à l'heure.

C'est pourquoi, et compte tenu de notre expérience quotidienne et de longue date pour certains d'entre nous, nous vous proposons, nous les maires de la minorité qui sommes aguerris à cette capacité à faire des choix, des arbitrages et des réécritures de calendrier, de nous tenir à votre disposition pour redéfinir avec vous, de manière objective et coconstructive, un calendrier de priorités d'investissement qu'il serait opportun de mettre en œuvre sur les grands projets pour contrer cette démesure inflationniste. C'est ainsi que nous imaginons cette gouvernance que nous appelons si souvent de nos vœux, pour que les expériences et intelligences collectives servent l'intérêt général dans un esprit non partisan.

Puisque nous sommes toutefois persuadés que les investissements pour lesquels nous votons ces enveloppes complémentaires sont indispensables aux territoires, et en responsabilité, nous voterons pour ces deux délibérations. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

M. Affilé : « Concernant la date précise, j'ai essayé de l'expliquer dans ma présentation, Alstom est en train de travailler pour remédier aux dysfonctionnements techniques. Une fois qu'Alstom aura fait les corrections qui s'imposent, il y a un test qui se fait sur les voies d'essais d'Alstom. Ensuite, on met les rames en circulation réelle sur le territoire métropolitain, et on reteste à nouveau pour être sûr que cela fonctionne bien (ce qui montre l'intérêt d'avoir plusieurs phases de tests). Ensuite, on a le STRMTG qui se prononce et qui valide la possibilité d'accueillir du public, tout simplement. C'est comme quand on fait une commission de sécurité. Ici, évidemment, si on redémarre, on redémarre un peu au début du process. On repasse donc par une phase de tests chez Alstom, puis les tests en grandeur nature avant l'homologation du STRMTG.

Il va donc y avoir plusieurs mois de décalage, mais je ne peux pas vous dire combien. Ce que je sais, c'est que l'automne, *a priori*, va jusqu'au 20 décembre, et que l'on ne sera sans doute plus à l'automne 2023. Cela veut dire que ça reporte d'autant l'inauguration.

L'inauguration, il y a deux façons de la concevoir : soit on fait quelque chose place du Commerce et on montre les trams, on les fait rouler un petit peu, et les coûts sont relativement réduits, soit on inaugure de façon correcte et on montre les trams sur l'ensemble du parcours avec un certain nombre d'animations pour les présenter. Cela veut peut-être dire qu'il y aura des panneaux d'exposition, du personnel à payer, et peut-être un certain nombre d'heures supplémentaires à verser au personnel métropolitain ou de la SEMITAN. Vous avez demandé le détail de ces frais d'inauguration, je pense que c'est parfaitement légitime et je m'engage à apporter au moins la ventilation de ce que cela représentera, sachant que l'on ne peut pas faire payer ces frais d'inauguration par l'entreprise qui nous fournit les trams. C'est donc nous qui devons les payer, puisque nous en sommes propriétaires.

Vous savez, on a réintroduit le tram à Nantes en 1985. Là, je pense que c'est un saut aussi important, puisque l'on va quand même avoir des trams qui vont être beaucoup plus capacitaires et plus confortables. Je pense que cela mérite bien le fait d'avoir une inauguration qui fasse aussi de la communication pour faire venir les gens dans les tramways. Matthieu Annereau parlait tout à l'heure des personnes en situation de handicap : il s'agit aussi d'expliquer que les nouveaux tramways seront plus accessibles que les anciens TFS qui étaient sur deux niveaux.

Nous pourrions aussi expliquer que nous avons pratiqué un certain nombre d'aménagements dès le cahier des charges, en travaillant avec un certain nombre d'associations. Cela nous permettra effectivement d'accueillir plus de monde dans de meilleures conditions, sans qu'il n'y ait de barrières pour pouvoir entrer. Je pense que cela mérite quand même de communiquer sur ce point et d'essayer de diffuser l'information du mieux possible. Accessoirement, si avec des trams plus accessibles, si avec la pérennisation de l'action Mon Copilote qui permet d'accompagner des personnes dans les transports en commun on parvient à faire utiliser plus les transports en commun par des personnes en situation de handicap, cela veut dire que Proxitan est moins sollicité et que l'on peut répondre à plus de demandes Proxitan. Vous voyez que c'est une vision globale qu'il faut avoir.

En tout cas, on fera ce qu'il faut. Je fournirai les informations à Julien Bainvel. Si j'avais eu l'information au moment où la commission a eu lieu, je l'aurais bien entendu donnée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

9 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – RÉNOVATIONS DES LIGNES 2 ET 3 – MODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES ENVELOPPES FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES – LANCEMENT DE CONSULTATIONS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 9, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 9 porte sur la rénovation des lignes 2 et 3, avec la modification des programmes et des enveloppes financières prévisionnelles. Il y a deux opérations dans une délibération : la rénovation de la ligne 2 sur la section entre les stations place du Cirque et Motte-Rouge. En fait, il s'agit de la deuxième partie. Nous avons fait une partie de ces travaux pendant l'été 2023, et nous avons maintenant besoin de prévoir sur l'été 2024 la suite des travaux, avec un certain nombre d'évolutions qui se sont passées depuis le chiffre en 2022.

D'abord, les indices des prix ont fortement évolué, vous vous en doutez. Il y a des modifications de programme qui ont été notamment demandées par un certain nombre de riverains, mais aussi pour des questions de sécurité. Il y a notamment des armoires techniques qui ont été ramenées le long des façades plutôt que d'être en plein milieu de l'espace public. Je pense que c'est quand même mieux pour tous les usagers. Il y a la démolition d'une sur dalle béton pour pouvoir faire la mise en place d'une plateforme végétalisée entre l'entrée de l'Île de Versailles et la station Motte-Rouge. Par ailleurs, un certain nombre de contraintes techniques sont apparues, notamment au niveau de Motte-Rouge où il fallait renforcer l'ouvrage d'art. On le sait quand les tests sont procédés *in situ*, et parfois après que le programme ait été déterminé.

Nous allons avoir, en gros, besoin de 3 millions d'euros supplémentaires pour porter l'opération à 19 475 000 euros TTC. Il est également nécessaire d'autoriser le lancement d'un certain nombre de consultations, ainsi que l'autorisation de signature des marchés, tout simplement parce que certains marchés spécifiques aux travaux de 2024 restent à prévoir.

Sur la deuxième opération, il s'agit de la rénovation de la ligne 3 entre Neustrie et Les Couëts. C'est toujours dans le cadre de l'accord-cadre qui a été attribué à la SEMITAN. Il s'agit de rénover 725 m linéaires de plateforme tramway en remplaçant l'intégralité de la pose qui avait été utilisée à l'époque, qui est la pose dite "Ortec", en 2005, par la pose de la nouvelle voie que l'on appelle "la Nouvelle voie nantaise". Elle a été mise au point en 2018 et elle a commencé à être utilisée la même année.

Ici, il s'agit de réduire les vibrations, et bien sûr le bruit. On en profitera pour sécuriser et moderniser la ligne, notamment en mettant aux normes des équipements d'énergie et en sécurisant les cinq carrefours de voirie avec un déplacement de ligne aérienne de contact quand c'est nécessaire, avec la création d'une communication ferroviaire, un aiguillage à l'ouest de la station Les Couëts et avec l'ajout de feux de régulation de trafic. Cela va nous coûter, à peu près, 800 000 euros en plus. Il vous est proposé de porter cette opération au montant de 10 567 333,40 euros.

C'est prévu pour des travaux au printemps 2025. Évidemment, cela veut dire que pendant ce temps-là, le tramway ne roulera pas et qu'il faudra effectivement utiliser un transport de substitution. Il ne vous a pas échappé que comme on travaille aussi à la création de la ligne 8, nous devons à ce moment-là avoir un moyen de transport performant qui aille plus loin que le site d'aujourd'hui. On mettra en place un BRT le plus express possible pour assurer à la fermeture de la ligne le meilleur fonctionnement possible. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Erwan Bouvais. »

M. Bouvais : « Merci, Madame la Présidente. Nous comprenons la nécessité des travaux pour entretenir et améliorer notre réseau de tramway. Aussi, nous voterons cette délibération. Je profite de cette dernière pour évoquer le dysfonctionnement de la mise en place des bus relais de la ligne 2 cet été, avec une forte dégradation de la qualité du service et du temps de trajet. Aussi, dans le cadre de la poursuite de ces travaux et donc de la coupure de la ligne 2 l'été prochain, peut-on espérer une amélioration du service proposé par ces bus relais ?

Par ailleurs, je profite d'avoir la parole pour relayer de grosses difficultés que rencontrent les utilisateurs de la ligne de bus 86 à La Chapelle-sur-Erdre. Depuis la rentrée scolaire, le matin, les bus sont totalement saturés et ne s'arrêtent plus devant certains arrêts, ce qui entraîne des retards pour de nombreux scolaires et salariés.

Pour terminer, je voulais également signaler que plusieurs alertes ont été transmises à la SEMITAN par des utilisateurs, sans recevoir de réponse. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Monsieur Bouvais, vous pouvez être sûr d'une chose, c'est que quand c'est évoqué en Conseil métropolitain, l'alerte sera transmise. Je pense que les services sont présents. Sur la ligne 86, je crois que Fabrice en avait déjà parlé. On est en train d'essayer de procéder à des renforts, mais vous savez – ou pas – que nous avons, sur plusieurs compagnies affrétées, des soucis, non pas de recrutement, parce que les recrutements ont été faits, mais de formation et de permis qui ont été passés et obtenus avec succès par les candidats, mais qui n'arrivent toujours pas de la Préfecture. Évidemment, tant que les personnes formées titulaires d'un permis n'ont pas leur permis définitif, ces personnes ne peuvent travailler sur les lignes. On a donc la capacité humaine et on a parfois aussi la capacité machines, mais on n'est pas en mesure de pouvoir accorder des renforts, parce qu'en général, quand on observe des surcharges, on commence par mettre des renforts, et quand les surcharges sont pérennes, à ce moment-là, on renforce les lignes. C'est toujours ainsi que l'on a procédé. On va donc être très attentifs à cela sur la ligne 86. Sur le BRT, je ferai également passer le message, vous pouvez en être sûrs. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

10 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – LA CHAPELLE-SUR-ERDRE - NANTES – CONNEXION LIGNE 1/LIGNE 2 DE TRAMWAY : PHASE 2 BABINIÈRE, CETEX ET PÔLE D'ÉCHANGES – CONVENTION D'INDEMNISATION – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 10, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « La délibération n° 10 est un peu particulière, puisqu'elle concerne, sur la connexion lignes 1 et 2, notamment au niveau de Babinière, une convention d'indemnisation qui nécessite de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle.

De quoi s'agit-il ? Nous avons un certain nombre de marchés, de travaux qui ont été passés. En 2022, on en a passé 31 pour le CETEX Babinière. Nous n'avons pas anticipé la guerre en Ukraine qui s'est traduite par l'augmentation du coût de l'énergie et des matières premières, et qui nécessite donc une augmentation de l'enveloppe dévolue aux révisions et aléas, puisque celle-ci a déjà été consommée du fait de l'augmentation. Ici, il vous est proposé de réévaluer les provisions pour un montant supplémentaire de 14 900 000 euros. Vous allez me dire que c'est beaucoup, oui, mais le projet initial était lui-même de 143 millions d'euros.

Par ailleurs, on a eu tout particulièrement un impact spécifique sur l'ouvrage de franchissement du tramway au-dessus du périphérique. Peut-être que certains d'entre vous l'ont vu soir roulant, en se déplaçant en passant en train-train à côté. C'est un ouvrage qui a une structure métallique en acier sur laquelle on vient poser une dalle de béton. Il se trouve que le fournisseur, pour la petite histoire, était une aciérie que vous connaissez située à Marioupol. Or, elle n'existe plus. Cela veut dire que l'on a dû complètement relancer les marchés d'approvisionnement, l'entreprise prestataire matière a été obligée de relancer complètement ses propres marchés. Aujourd'hui, c'est de l'acier qui vient de Belgique et d'Allemagne. Certains diront qu'au moins, c'est dans l'Union européenne, mais c'est en tout cas très bien qu'il y ait encore en Union européenne des capacités à produire de l'acier. Autrement, on aurait sans doute été extrêmement embêtés.

Évidemment, cela veut dire qu'il y a une clause d'imprévisibilité qui nécessite que nous indemnisons le constructeur de ce pont pour ces surcoûts. En gros, on passerait de 6 186 448,24 euros HT à 7 423 737,89 euros TTC. Cela fait 405 000 de plus en TTC, donc vous voyez que c'est un alourdissement de l'ordre de 7 % du marché. Il vous est donc proposé d'autoriser la SEMITAN à signer ces marchés, ces avenants.

Par ailleurs, il s'agit aussi d'augmenter le montant de provisions, puisque nous pensons que nous allons avoir besoin de provisions supplémentaires à l'avenir. Plutôt que de revenir vers pour dire : "Cela a encore dépassé de 1 à 2 %", il s'agit d'autoriser la création de 3 millions d'euros supplémentaires de provision. Cela fait 18 millions d'euros en tout, et cela nous amène à une opération de 161 millions cette fois-ci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous, en tout cas à celles et ceux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer ce matin. On votera évidemment cette délibération, puisque c'est un ajustement de l'enveloppe principalement dû – le président Affilé a raison de le dire – à l'évolution du contexte ukrainien. Comme quoi, cela percute le quotidien des Nantaises et des Nantais, des Françaises et des Français de manière très concrète. Il est plus qu'important que nous continuions à soutenir nos amis ukrainiens sur cette invasion.

Puisqu'il s'agit de la prolongation de la ligne 1 et que l'on est à mi-mandat, je me permets de vous demander où l'on en est dans l'étude de connexion de la ligne 1 et de la ligne 2. C'est un projet qui date et pour lequel nous n'avons toujours pas d'informations, de nouvelles, et y compris de concertation.

Vous dire également, Madame la Présidente, que cela fait quand même 10 ans que vous êtes en responsabilité. Vous sollicitez un troisième mandat, puisque vous en avez fait l'annonce à mi-mandat, donc vous vous engagez probablement pour les 10 ans qui viennent. En 10 ans, on a 0 km de tramway qui a fait l'objet d'une inauguration sur notre territoire. Évidemment, tout n'est pas lié à votre simple décision et à votre simple responsabilité. Je vous l'accorde, le contexte a largement évolué par rapport aux années où, en responsabilité à Nantes, nous étions largement à la pointe et le fer de lance des transports en commun, et en matière de tramway notamment. Évidemment, la donne a évolué.

Puisque vous avez tout à l'heure lancé le débat sur le financement des transports publics dans le pays, en commençant d'ailleurs un peu le débat que nous aurons bientôt sur le projet de loi de finances 2024, je voudrais vous dire que vous avez raison, il y a un sujet de financement des transports en commun à Nantes, et plus largement dans le pays sur le modèle économique de financement des transports en commun. Je crois que si l'on s'arrête uniquement aux montants des enveloppes, et que finalement, nos amendements de parlementaires ne se consacrent qu'à rajouter un 0 ou un 1 aux chiffres que le Gouvernement nous propose, on rate le rendez-vous de l'histoire.

Vous vous étiez engagée aussi, Madame la Présidente, à lancer des assises des mobilités sur notre territoire. Par ailleurs, vous êtes Présidente de France urbaine, et je crois que forte de ces assises des mobilités qui doivent nous amener à faire des propositions, qui doivent vous renforcer dans la copie que vous pourriez porter demain à l'échelle nationale, vous pourrez faire de vraies propositions de transformation du modèle économique du financement des transports en commun.

J'aimerais que l'on débattenne, par exemple – et je fais une proposition ici, c'est un scoop – du fait que demain, les péages des sociétés d'autoroutes viennent irriguer directement les budgets des autorités organisatrices en matière de mobilité. Ce sont des choses qu'il faut que l'on mette au débat. N'attendons pas que le gouvernement nous invite à débattre dans nos territoires. Vous vous êtes engagée à lancer des assises des mobilités, donc débattons aujourd'hui à Nantes, et faisons ensemble des propositions au gouvernement pour que les choses aillent dans le bon sens. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci, Monsieur Belhamiti. J'ai deux questions très précises. Débattre, c'est bien, mais décider quand on est en responsabilité, c'est mieux. J'ai évoqué, en effet, la question du financement des transports en commun. Julien Bainvel a complété cette intervention en posant deux sujets précis, techniques, qui vont se poser à vous comme parlementaires. Julien Bainvel et moi-même avons eu l'occasion de dire que nous sommes favorables à ce que l'on appelle "le déplaçonnement du versement mobilité". Nous avons aussi eu l'occasion de dire que nous étions favorables à l'équité Île-de-France/reste du pays. J'ai donc une question très simple, Monsieur Belhamiti : en tant que parlementaire, quand dans le débat sur le projet de loi de finances vont arriver un amendement sur le déplaçonnement VM et un amendement sur l'équité Île-de-France/reste du pays, les voterez-vous ? »

M. Belhamiti : « Je vais répondre très simplement. Si j'ai l'occasion de le voter, je m'engage à le voter. Je vous retourne la question : qu'allez-vous faire en matière de débat sur les assises des mobilités pour que nous allions plus loin ? Il ne s'agit pas simplement de savoir si un parlementaire de ce territoire s'est engagé à voter un amendement, la question est plus profonde et porte sur le modèle français de financement des transports en commun. Où est la copie de Nantes sur cette question-là ? »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je repartirai peut-être de la dernière question posée par Mounir Belhamiti : “Où est la copie de Nantes sur ce sujet ?”. La copie de Nantes porte sur ce que nous pouvons faire avec les moyens qui sont les nôtres. Derrière, si on nous donne plus de moyens, on pourra évidemment inviter un certain nombre de gens à réfléchir et à construire ensemble la façon dont nous utiliserons ces nouveaux moyens pour aller, par exemple, desservir plus loin des territoires qui n’ont pas de transports en commun en site propre ou de transports bien cadencés. On pourra travailler avec la Région, parce que l’on aura davantage de moyens, les uns et les autres, pour faire en sorte qu’il y ait plus de TER. À un moment, le modèle économique existe. Le modèle économique, c’est celui que nous avons ici. Si on change les paramètres du modèle, cela veut évidemment dire que l’on changera, à ce moment-là, la façon de travailler, et on invitera évidemment des gens à réfléchir.

J’aimerais bien quand même rétablir deux ou trois choses. La connexion lignes 1 et 2, cela fait quand même un peu héritage du passé. Demain, il faudra parler de connexion lignes 6 et 2, puisque la ligne 1bis va se transformer en ligne 6. C’est bien d’être précis sur les mots, parce que quand on parle de ligne 1 et de ligne 2, ce n’est pas l’avenir, c’est ainsi que l’on en parlait avant. Je suis d’accord pour dire que dans les faits, c’est la même chose, mais si on veut inciter nos citoyens et nos concitoyens à s’intéresser à ce débat le jour où on les invite, par exemple, à réfléchir, mieux vaut leur parler d’une ligne qui va exister plutôt que d’une ligne qui s’arrête à la Beaujoire, par exemple. C’est un travail qui va être engagé.

J’ai toujours dit que l’on s’occuperait d’abord de faire arriver le tramway jusqu’à Babinière – cela arrivera normalement en 2025 –, et qu’à ce moment-là, peut-être concomitamment, on travaillera. Il y a un certain nombre de pré-études qui ont été faites, mais il faudra après les confronter avec un certain nombre d’évolutions réglementaires d’une part, et d’attentes citoyennes pour voir quel est le meilleur parcours possible. S’il y en a plusieurs, techniquement, on peut avoir un avis, mais il se trouve qu’après, sur le chemin, on peut avoir des habitants, et il est bien de les consulter et de travailler avec eux sur ce sujet.

Pour finir, je voudrais vous dire, Monsieur Belhamiti, que je vous remercie pour votre optimisme pour les 10 ans à venir. Tous les encouragements sont les bienvenus. Sachez que l’on est un certain nombre à se dire que l’on sera très contents de pouvoir compter sur le maximum de forces possibles. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pauline Langlois. »

M^{me} Langlois : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, ma prise de parole va être d’une autre nature. Avec mon groupe, nous souhaitons prendre la parole à ce moment de notre Conseil, non pas pour aborder spécifiquement cette délibération, mais parce qu’elle conclut une série de cinq délibérations où il est question de mobilité. Plus exactement, il est question de la façon dont Nantes Métropole aménage son territoire et investit dans des réseaux et des équipements. Il s’agit de porter la nécessaire transition de la mobilité, tout en affirmant un droit à la mobilité pour chacun et chacune. Ainsi, nous répondons à l’urgence environnementale, autant qu’à un impératif social, pour pouvoir se déplacer toutes et tous mieux.

Cette ambition ne date pas d’hier : les efforts considérables déployés depuis de longues années pour le développement et l’amélioration du réseau de transport en commun en témoignent. Ils se traduisent d’ailleurs dans notre budget au travers de sommes importantes. À ce Conseil, nous allons, par exemple, financer des rénovations de lignes et une réadaptation de nos équipements. Nul n’en contestera le bien-fondé, chacun mesure que l’amélioration de notre qualité de vie passe par une réduction de la part modale de la voiture, et donc par le renforcement des alternatives. Les déplacements à vélo constituent un autre choix de mobilité capable de concurrencer l’automobile. L’engagement en faveur de l’extension et de la sécurisation des parcours cyclables connaît une accélération sensible dans ce mandat. Il s’agit d’accompagner la transition d’une part croissante de nos concitoyens vers un mode de déplacement rapide, sûr, économe et mieux adapté pour un très grand nombre de parcours.

Le développement d’axes magistraux et de continuités cyclables peut convaincre de nombreux habitants de franchir le pas. Il en va de l’amélioration de notre environnement partagé, c’est pourquoi la Métropole poursuit ces efforts. Ce travail de conviction s’appuie sur des éléments rationnels de santé, d’économie et d’écologie. Il fait appel à la raison de chacun, invitant toutes et tous à prendre leurs responsabilités en modifiant les modes de déplacement. Nous avons besoin que cet objectif trouve des relais efficaces au sein de politiques publiques que portent le Département, la Région, et bien sûr, l’État.

Nous ne le répéterons jamais assez : le mode de financement des transports publics dans notre pays est à bout de souffle. À ce propos, si nous saluons bien sûr les déclarations d'intention concernant le développement des réseaux RER métropolitains, nous attendons que le gouvernement prenne toute la mesure de l'enjeu et mobilise donc des moyens à la hauteur rapidement. Évidemment, nous avons quelques inquiétudes, surtout quand au sommet de l'État s'exprime une opinion qui relaie exactement l'inverse de notre message, confortant la population dans un rapport sentimental, mais surtout déraisonnable à l'automobile. Les propos du Président de la République sont éloquents, je vais le mentionner : *“Ce qui est très important pour les Français, c'est que l'on est très attachés à la bagnole. On aime la bagnole, et moi, je l'adore”*. Nous, nous voulons dire que pour notre part, ce qui est très important pour les habitants et les habitantes, c'est leur santé, leur qualité de vie, leur situation sociale. C'est à cela que nous sommes très attachés, et à leur amélioration que nous travaillons. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Renan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Madame la Présidente. J'étais très intéressé par ce qu'a dit notre collègue député. Peut-être qu'il nous a finalement fourni enfin l'exégèse de ce qu'a dit le Président de la République : “J'adore la bagnole, parce que c'est elle qui va payer les transports en commun à travers les péages”. Au moins, il a une cohérence, c'est intéressant. À l'inverse, j'espère que ce n'était pas une critique de l'ancien ministre de l'Économie qui nous a privatisé les autoroutes françaises, ce qui est une perte sèche pour l'État de plusieurs milliards. Cependant, je n'imagine pas un instant que Mounir avait cette critique en tête.

Néanmoins – là aussi, c'est savoureux –, qu'un député nous dise “il faut mettre de nouvelles propositions sur la table”, alors que l'on n'a plus de possibilité de discuter les lois de finances parce que le 49-3 est systématique, c'est encore une petite contradiction. Enfin, malgré tout, le Sénat a encore quelques capacités, donc je ne doute pas que le groupe Renaissance du Sénat proposera, par exemple, l'augmentation de la taxe carbone sur l'aérien qui était un moment dans les tuyaux et qui s'est perdue en route. Moi, je la remettrais sur la table. Je discutais avec Mounir sur le fait que l'on ait un soutien fort du groupe Renaissance sur l'augmentation de la taxe carbone, qui derrière permet l'investissement public sur les transports.

Cependant, attention aux postures. Si on veut aller dans ce sens, pourquoi ne pas faire payer une partie du transport public par les transports émetteurs de CO² de manière plus forte ? Cela peut être cohérent. J'espère que ce n'était pas juste une posture, mais on va pouvoir le tester. Je vais déposer des amendements et je vous dirai la prochaine fois ce qu'a voté le groupe Renaissance. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets donc aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

11 – NANTES – EXPLOITATION DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT DU CENTRE OUEST – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU CONTRAT
--

M^{me} la Présidente : « Bertrand Affilé, délibération n° 11. »

M. Affilé : « La délibération n° 11 concerne l'exploitation du parc de stationnement du Centre Ouest. Il s'agit d'approuver le contrat de délégation de service public. Nous avons lancé l'an dernier le principe de renouvellement de cette DSP pour un périmètre qui comprend les parcs de stationnement Descartes, Aristide Briand, Cité des Congrès, Médiathèque, Les Machines et Les Nefs. Ici, il y a un certain nombre de missions et de prestations attendues de la part du futur délégataire. Il s'agit évidemment de gérer de façon optimale le niveau d'occupation des parcs, de faciliter le stationnement de la clientèle de loisirs et des touristes avec de nouveaux services, d'adapter de manière permanente les services de stationnement et de mobilité aux besoins des usagers, d'organiser le coût du service pour la Collectivité, et de faire face aux enjeux sociaux et climatiques.

C'est une petite délégation de service public – enfin, une grosse quand même – : nous avons eu une candidature et une offre de la société EFFIA Stationnement. Il vous est donc proposé de conclure ce contrat de délégation de service public pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2024, avec un contrat de délégation qui est équilibré ainsi : le délégataire se rémunère par les recettes perçues auprès des usagers du service, sans contribution de Nantes Métropole. C'est nous qui fixons les tarifs de stationnement dans le cadre général de la politique tarifaire du stationnement et en concertation avec l'exploitant. Nous organisons, en attente du délégataire, une optimisation et une garantie de présence humaine pour un délai d'intervention sur site en moins de 5 minutes en cas d'alarme sécurité.

EFFIA assurera 1,5 million d'euros hors-taxes de travaux sur les 5 ans pour les opérations de maintien en l'état – par exemple, contrôles d'accès, péages, peintures, etc. – et nous versera une redevance de 1 776 500 euros par an hors-taxes.

En plus, si un excédent de recettes était constaté, 80 % nous reviendraient. Si jamais EFFIA réalise une économie sur les charges prévues, 80 % des économies nous reviendraient également. Je dois vous préciser quand même que cela porte sur le chiffre d'affaires hors infrastructures de recharge pour les véhicules électriques qui vont être installées, tout simplement parce que c'est un autre exploitant qui travaille avec EFFIA sur ce point, on est sur un marché lié. Dans un premier temps, comme il y a introduction de ces infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, en attendant de savoir comment cela va fonctionner, on ne prendra pas de pourcentage, si j'ose dire, sur ces recettes, mais cela pourrait venir après.

Si jamais des économies sont faites sur les provisions de dépenses pour le gros entretien, les économies seront reversées à la Métropole. Bien sûr, nous contrôlerons le délégataire et la qualité du service, avec le concours de la Commission consultative des services publics locaux. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demande d'intervention, donc je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

12 – ROUTE DE PARIS – PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 12, Pascal Pras. »

M. Pras : « Chers collègues, la délibération n° 12 consiste en une prise en considération d'un périmètre d'étude sur la Route de Paris. On rappelle dans cette délibération qu'en décembre dernier, nous avons déclaré d'intérêt métropolitain les sept entrées d'agglomération de notre territoire, qui sont des voies d'accès sur ce territoire et qui ont supporté depuis quelques années des développements en zone d'activités périphériques, commerces, zone d'activités économiques (en fait, développer des espaces monofonctionnels). Aujourd'hui, ces entrées représentent des enjeux majeurs de renouvellement urbain pour répondre aux enjeux de transition écologique, pour développer notre sobriété en matière de foncier, et être moins consommatrice de ressources.

Eu égard aux différents enjeux portés sur la Route de Paris, un projet d'aménagement et d'étude a été conduit. Nous avons un plan guide qui a été élaboré par l'AURAN. Il permet de travailler sur la valorisation et l'intensification de l'existant, d'inscrire la Route de Paris dans des mutations, et notamment dans la perspective d'atténuer les îlots de chaleur, d'offrir un développement d'espaces publics de qualité, notamment avec une place pour les mobilités douces. Il s'agit aussi de développer des pôles de vie et de permettre à cette route de réévoquer et rediscuter, avec une qualité de bâti qui l'entoure.

Aujourd'hui, pour ne pas compromettre les travaux qui ont été engagés et qui sont portés dans ce plan guide, et pour faire en sorte que nous ne soyons pas dans des actions plus onéreuses face à des développements de projets qui seraient contraires à ce projet d'études, il vous est proposé de prendre en compte un périmètre d'étude sur le secteur qui vous est aujourd'hui présenté, un périmètre d'intérêt métropolitain et un périmètre d'étude 2023. »

M. Riom : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? François Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci, Monsieur le Vice-président. Un mot rapide des élus carquefoliens sur cette délibération qui acte la délimitation du périmètre d'étude autour de la Route de Paris. Madame le Maire de Carquefou était intervenue au Conseil métropolitain de décembre dernier, et nous tenons à souligner que les rencontres avec les entreprises, les commerces et les acteurs du secteur ont été conduites de manière constructive et pragmatique. Elles ont permis à chacun d'exposer les enjeux importants, propres à leurs activités respectives, et d'exprimer les problématiques qui les touchent.

Les grandes intentions de ce projet de renouvellement urbain sont rappelées dans la délibération. Bien entendu, nous les partageons, et nous serons en particulier très attentifs à la question des îlots de fraîcheur qui doivent apparaître sur le secteur de l'axe de la Route de Paris.

Nous tenons également à redire l'importance qu'il y a à être très attentif également, dans la suite de la réflexion, à bien prendre en compte les spécificités de chacun des occupants actuels. Certains sont présents depuis de nombreuses années, et leur connaissance de cet axe doit être un élément enrichissant dans le processus de transformation qui est engagé. Je vous remercie. »

M. Riom : « Merci. Je passe la parole à Martine Metayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Monsieur le Vice-président. Nos entrées d'agglomération, historiquement situées aux portes de nos villes, sont aujourd'hui attractives, en cœur d'agglomération, comme nous l'a dit Pascal Pras. Façonnées par un tissu urbain d'entrepôts de stockage et de grandes surfaces de vente, elles présentent de grandes parcelles, souvent artificialisées et inemployées. Ce constat – nous l'avons déjà partagé ensemble – nous a conduits à reconnaître sept entrées d'agglomération d'intérêt métropolitain pour lesquelles des études sont – comme c'est le cas pour la Route de Paris – ou vont être lancées pour fixer les schémas directeurs d'aménagement. Ils devront à la fois prendre en compte les spécificités de nos territoires, mais aussi les grands enjeux de la fabrique de nos villes.

Force est de constater que ce contexte attire les intérêts et les spéculations diverses qui pourraient venir remettre en question la stratégie globale d'aménagement. C'est pourquoi, comme nous l'avons indiqué dans de précédentes interventions, notre groupe Gauche Citoyenne salue la création de ce premier périmètre d'étude. L'instauration d'un tel dispositif permettra de garantir l'efficacité et l'effectivité des études en cours par une maîtrise publique renforcée sur l'action foncière. Nous espérons que de tels dispositifs s'étendront prochainement à l'ensemble des sept entrées d'agglomération, et pourquoi pas, avec le concours de nos sociétés publiques locales d'aménagement qui pourraient y porter une assistance à maîtrise d'ouvrage. Je vous remercie. »

M. Riom : « Merci. Je passe la parole à Marie-Annick Benâtre. »

M^{me} Benâtre : « Merci, Monsieur le Vice-président, chers collègues. Représentantes de la France moche, ou points noirs du paysage périurbain, les entrées d'agglomération sont régulièrement montrées du doigt, leur manque de sobriété se déroulant sur des kilomètres. Les géants de la distribution, assortis d'immenses parkings qui se succèdent et de hangars logistiques démesurés, défigurent nos paysages et mettent à mal durablement l'environnement, au mépris des écosystèmes et en détruisant la biodiversité. Nous voyons là les ravages opérés par les logiques du marché libéralisé, seul responsable de ces excroissances urbaines. Effectivement, la relative modération des prix au mètre carré dans les territoires périphériques, accompagnée d'une certaine mansuétude des pouvoirs publics face à un secteur privé dominant, a transformé les abords de nos villes en zones vouées à la seule activité des grandes enseignes, interchangeables et reproductibles à jamais. Or, nos villes méritent une approche autrement plus engageante et un accueil fondamentalement repensé et apaisé.

C'est donc avec la plus grande attention que le groupe des élus communistes tient à suivre l'ensemble des dossiers concernant les entrées de l'agglomération, et en l'occurrence, celui relatif à l'évolution de la Route de Paris et de ses environs immédiats. Actuellement, la Route de Paris présente un ruban quasi ininterrompu de zones d'activités commerciales, tertiaires, industrielles et logistiques. Quelques zones pavillonnaires, certes, s'encastrent de loin en loin, mais nous sommes éloignés d'une urbanisation qui saurait harmoniser habitat, travail et loisirs, qui saurait articuler lieux de vie, commerces et services publics.

La délibération que nous nous apprêtons à appuyer vise à infléchir la destinée du secteur, en respectant les contraintes liées à la transition écologique, notamment en empêchant toute artificialisation supplémentaire du territoire et en luttant contre l'étalement urbain. Pour ce faire, il est proposé de densifier la ville, tout en gardant à l'esprit que cette densification doit être pensée dans un ensemble mixant habitats, entreprises et services publics, ensembles reliés par un réseau efficace de transports en commun et de voies de circulation douce.

Compte tenu de l'évolution démographique de notre Métropole, nous avons pleinement conscience que la construction de logements relève de l'urgence, mais que cette construction doit s'accompagner de cadres de vie respectueux, avec une verticalité choisie et en incluant des espaces naturels rendus à la nature.

La crise de l'habitat et du logement était au cœur du Congrès de l'USH qui vient de se terminer à Nantes. Ainsi, l'urgence de construire de nouveaux logements face à la forte demande, notamment de logements sociaux et très sociaux, est là. Il est de notre responsabilité d'agir par un véritable choc de construction. Certes, ce choc doit évidemment être accompagné de signes forts de l'État en termes de moyens significatifs, mais pour ce qui nous concerne, la Route de Paris où domine le modèle entreprise/hangar/parking ouvre de nombreuses opportunités pour construire la ville de demain.

Par ailleurs, la Route de Paris faisant figure en de nombreux points de saignée infranchissable, il nous semble bon d'envisager à terme l'élaboration de moyens de la traverser. Nous voterons favorablement cette délibération. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole à Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. Je suis heureux d'entendre qu'il y a unanimité sur cet aménagement de nos entrées de ville. Nous avons voté cette délibération en décembre dernier sur sept entrées de ville. Je ne referai pas le débat et je ne reviendrai pas sur ce qui vient d'être évoqué et que je partage.

Je voudrais simplement dire qu'effectivement, comme le rappelait François Vouzellaud, ce travail sur la Route de Paris en particulier – puisqu'il s'agit de celle-ci – s'est effectivement réalisé en relation importante avec les communes qui se trouvent le long de cet axe, et bien sûr, avec les différents acteurs du territoire métropolitain qui sont sur les rives de ces axes.

Je ne rappelle pas les enjeux : transition écologique, sobriété foncière et redéveloppement d'une ville multifonctionnelle. Il s'agit d'éviter les polarités monofonctionnelles que nous avons le long de ces axes. Il s'agit effectivement de retravailler la qualité au service de nos habitants, mais aussi au service des activités qui s'y trouvent, ainsi que de retravailler la mobilité qualitative, la construction de cette ville des courtes distances que nous appelons tous. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

25 – COUËRON – OPÉRATION DE CONFORTEMENT DES BERGES DE LOIRE À COUËRON – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
--

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je vais vous proposer de faire une toute petite entorse à notre ordre du jour. Je vais donner la parole à Jacques Garreau pour la délibération n° 25, puisque par contrainte personnelle – que nous comprenons les uns et les autres – il ne pourra pas être avec nous cet après-midi. Je lui donne donc la parole dès maintenant. Cher Jacques, je voudrais te dire mon plaisir et notre plaisir de te retrouver dans cette assemblée. »

M. Garreau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je suis très heureux de vous retrouver au sein de notre Conseil métropolitain, après plusieurs mois d'absence due à quelques soucis de santé.

La délibération que je vous présente vise à remettre sur de bons rails l'opération de confortement des berges de Loire à Couëron, berges dont chacun peut, sur site, constater l'effondrement partiel.

En juillet 2019, le bureau métropolitain avait approuvé le programme et l'enveloppe financière d'une première phase du confortement des berges de Loire, donc sur le quai Fougerat à Couëron, pour un montant de 842 000 euros TTC. La maîtrise d'œuvre de l'opération avait été confiée à la société SCE, et après consultation, le marché des travaux avait été attribué à l'entreprise Vinci.

Cependant, à l'issue des études menées par le sous-traitant de l'entreprise Vinci, il a été démontré une instabilité du confortement qui avait été envisagé, rendant impossible la poursuite des travaux tels qu'initialement programmés. Comme vous le savez, les courants dans l'estuaire peuvent avoir une certaine force et auraient, quasiment à coup sûr, balayé les travaux assez coûteux que nous avons engagés. Cela a bien sûr entraîné de la déception, ainsi que le courroux bien compréhensible des élus couëronnais.

Nous avons vraiment replanché sur le dossier. Rappelons que deux zones d'intervention avaient été définies. La première porte à peu près sur 170 m linéaires, et la deuxième était de 420 m, mais répartis sur quatre tronçons. Elle devait être traitée ultérieurement, elle n'était même pas dans notre premier budget.

Depuis le premier diagnostic qui remonte à 2017, les berges, malheureusement, ont continué de se dégrader. Aujourd'hui, il est important de traiter l'intégralité des zones de manière homogène avec un seul maître d'œuvre, et surtout, avec un process qui soit sûr de tenir dans le temps. Nous partons donc sur une solution fiable.

Nous avons envisagé des travaux en deux phases. À la fin de l'année 2024/début de l'année 2025, réalisation des travaux sur la première zone, les 170 m linéaires qui sont aujourd'hui effondrés. À la fin de l'année 2028/début de l'année 2029, ce sera la zone 2, c'est-à-dire les quatre tronçons qui restent à traiter d'un seul bloc.

Pourquoi ce temps différé ? Pourquoi passer de 2024 à 2028 ? Parce que nous avons les plants d'angélique des estuaires, et il y a donc un process de replantation. Bien sûr, les services de l'État nous demandent une observation sur un cycle de 3 ans, pour voir si les mesures que nous allons faire de replantation sont bien efficaces, afin de les redupliquer éventuellement dans la phase 2.

L'enveloppe financière n'est bien sûr plus du tout la même. Nous allons traiter l'ensemble de cette problématique des berges de Loire à Couëron pour un montant TTC de 3,2 millions d'euros. Au vu du montant, cette délibération qui passait habituellement au bureau passe maintenant au Conseil métropolitain.

Nous devons bien évidemment recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe. Un appel d'offres ouvert a été lancé. Il y avait de petits pointillés dans votre dossier, parce que la commission d'appel d'offres a eu lieu ce mercredi, et au moment où les documents ont été imprimés, l'heureux attributaire n'était pas connu, ni le montant. Il s'agit de la société ISL Ingénierie, pour un montant de 470 962,50 euros TTC.

Il vous est proposé d'approuver le programme de l'opération avec ces deux phases que je vous ai décrites pour le confortement des berges sur la commune de Couëron. L'enveloppe financière prévisionnelle, fixée à 3,2 millions d'euros TTC, est confiée à la maîtrise d'œuvre externe à la société ISL Ingénierie pour ce montant de 470 962 euros. Il vous est proposé d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Carole Grelaud. »

M^{me} Grelaud : « Je vais quand même prendre la parole, parce que c'est un dossier sensible. Jacques, c'est vrai que tu as parlé de la déception. Évidemment, cela a été très difficile. C'était aussi très compliqué auprès des habitants de Couëron qui avaient vraiment l'espoir que les travaux allaient débiter, mais il y a eu un blocage.

Une fois la déception passée, je remercie l'engagement de tous pour pouvoir remettre ce dossier en place et surtout aller plus vite, de ce fait, ou au moins rester à peu près dans les dates, les années, tel que cela avait été prévu au départ, en y mettant évidemment les moyens. Merci, merci ! Je pense que c'est aussi un lieu... On parlait beaucoup du plan vélo, et là, effectivement, c'est un lieu énormément utilisé par les cyclistes. Cela aurait été dommage d'être obligé de changer les itinéraires. Merci, en tous les cas. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Nous pouvons donc mettre aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

13 – REZÉ – ZAC CHÂTEAU – PÉRIMÈTRE MODIFICATIF – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Je vous propose, chers collègues, de reprendre le fil de nos délibérations. Je donne la parole à Pierre Quénéa qui va nous présenter deux délibérations politiques de la ville. Je lui donne la parole pour la délibération n° 13. »

M. Quénéa : « Merci, Madame la Présidente, chère Johanna. Mes chers collègues, la première délibération qui nous concerne s'agissant de la politique de la ville ce matin est relative à l'extension du périmètre de la ZAC Château. Je rappelle que le 4 décembre 2019, notre assemblée métropolitaine avait approuvé le dossier de la création de la ZAC Château sur un périmètre d'un peu plus de 9 ha.

En 2020, avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, les objectifs initiaux d'un quartier ouvert à tous et pour tous, vivant, attractif, solidaire et inscrit dans la transition écologique ont été réaffirmés, autant que le caractère prioritaire du projet urbain.

Toutefois, il est apparu nécessaire de modifier à la marge le périmètre de l'opération, de façon à intégrer notamment la place Odette-Robert et le secteur de l'Acheneau, et en excluant la rue du Lieutenant de Monti. En effet, dans un souci de diversification de l'offre de logements, de mixité au sein du quartier et de désimperméabilisation des sols, l'intégration au périmètre de la place Odette-Robert est apparue nécessaire. Elle permet notamment la jonction avec la partie ouest du Château de Rezé.

Notons qu'une nouvelle étape de concertation avec les habitants est en cours. Elle doit permettre de définir l'évolution de ce parking entièrement bitumé aujourd'hui et qui accueille un marché ambulant le mardi.

Au lendemain du Congrès de l'USH qui a révélé la situation plus que préoccupante du manque de logements, et particulièrement de logements sociaux, la création d'environ 300 logements et la requalification de 260 d'entre eux prévues sur la ZAC Château dans sa globalité est une opportunité, autant que la réaffirmation de nos valeurs humanistes et solidaires.

Enfin, et pour reprendre vos propos, Madame la Présidente, à l'heure du zéro artificialisation nette, il serait aberrant de construire plus loin avec un impact écologique plus fort. Il vous est donc proposé, chers collègues, d'approuver cette délibération, et par voie de conséquence, le périmètre modificatif de la ZAC Château de Rezé. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Guerra. »

M^{me} Guerra : « Merci, Madame la Présidente. Effectivement, vous venez de le dire, cette délibération a pour but d'inclure la place Odette-Robert dans la ZAC Château. Pourriez-vous nous éclairer encore un peu plus sur vos intentions concernant cette place ? Comment interpréter l'objectif recherché de favoriser l'insertion de nouvelles formes urbaines et d'accentuer la désimperméabilisation des sols, même si on commence à en comprendre quelques symboles ?

En tout cas, l'avis citoyen restitué en novembre 2021 stipule bien le souhait des habitants de conserver le parking et le marché sur le lieu habituel. C'est un marché très convivial, fréquenté bien au-delà du cœur du Château, et présent sur cette place depuis plus de 20 ans. Le bruit court d'un déplacement du marché près du Lidl, ce qui ne donne pas satisfaction, et en particulier aux commerçantes qui arrivent très tôt et souvent seules pour installer leurs étals. Déplacer ce marché amènerait sans aucun doute le départ de pas mal de commerçants. Quand on veut agir pour l'égalité femmes-hommes, la protection des femmes sur l'espace public ne peut être ignorée. À moins que vous n'ayez envie d'enherber cette place Odette-Robert pour y placer de nouveau ce marché ? Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Métayer. »

M^{me} Métayer : « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais juste dire quelques mots pour préciser la position de la Ville de Rezé par rapport à cet élargissement du périmètre de la ZAC Château, et peut-être, de façon plus factuelle, présenter les enjeux de ce territoire et tordre le cou aux légendes urbaines de ce marché très attractif qui, malheureusement, est en perte d'activité et qu'il n'a jamais été question de déplacer en dehors du quartier. Si on le déplace, un certain nombre de personnes nous disent qu'elles ne se déplaceront pas au cœur du Château, parce que c'est trop risqué. Je trouve cela quand même très désobligeant à l'égard des habitants de ce quartier. Je voulais juste rappeler cela.

Je voudrais rappeler, par ailleurs, que la ZAC du Château va intégrer sur sa partie nord – puisque la partie sud du Château de Rezé n'est pas concernée par cette opération –, un projet qui va permettre de répondre aux différents enjeux de la fabrique de la ville, justement. En effet, il reprend les orientations de la modification 2 du PLUm : il s'agit d'intégrer, dans ce projet social et urbain, un espace très minéral constitué d'un parking pendulaire, pas ou peu utilisé par les habitants du quartier, et vide le soir et le week-end. Ça aussi, c'est une légende urbaine que celle d'une l'activité qui serait soi-disant extrêmement importante en période de vacances ou en période de week-end sur cet espace. Il est très minéral et n'est occupé que par la voiture. Or, en plein cœur de la ville, il n'y a pas de place pour un parking relais, qui constitue par ailleurs un des plus importants îlots de chaleur à transformer. Intégrer la place Odette-Robert doit permettre d'étirer le quartier du Château, actuellement enfermé par cet espace bétonné, et de faire le lien avec les quartiers de proximité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Ce projet permet également de répondre – et cela a été dit par Pierre Quénéa – à la nécessité de végétalisation de cet espace. Oui, en effet, c'est prévu. Il n'y aura pas que du logement, mais il y en aura, à la fois avec de la mixité fonctionnelle et de la mixité d'usage, et surtout une offre de logements renouvelée pour les habitants.

Enfin, je dirais aussi que pour les habitants des îlots de cœur de quartier, c'est l'assurance que des bâtiments publics et des espaces existants seront préservés et requalifiés, alors qu'ils devaient être démolis sans proposition de remplacement, et ce sans reconstruction et densification de leur environnement, tel que c'était prévu à l'origine. L'équation est donc complexe : végétaliser et construire, pour donner à la place Odette-Robert une nouvelle envergure. C'est pourquoi, comme l'a dit Pierre Quénéa, une concertation spécifique est en cours actuellement. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Nicolas. »

M. Nicolas : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération nous propose d'inclure la place Odette-Robert à la ZAC Château pour y construire des bâtiments, tout en affirmant que cette modification du périmètre de la ZAC n'est pas structurante. D'après l'AURAN, le quartier du Château concentre une densité de logements quatre fois supérieure à la moyenne rezéenne. Est-il souhaitable d'augmenter cette concentration des logements ? D'après l'INSEE, le pourcentage de ménages en situation de précarité financière parmi les habitantes et habitants du quartier du Château est passé de 25 % en 2004 à 37 % en 2017. C'est un quartier sensible aux aléas de notre économie, un quartier où les politiques publiques ont des impacts majeurs, un quartier où il est vital d'écouter les avis des habitantes et habitants.

La page 5 de l'avis citoyen "Rezé Château : projet de renouvellement urbain", publié en novembre 2021 par la mairie de Rezé et Nantes Métropole, nous explique qu'il y a un consensus des habitantes et habitants de ce quartier pour que le nombre de logements de ce projet soit revu à la baisse, et pour qu'aucun immeuble ne soit construit place Odette-Robert. Une pétition signée par de nombreux et nombreuses rezéens confirme cet avis. Les rezéens qui m'ont interpellé à ce sujet confirment cet avis. L'exposé associé à cette délibération est en contradiction avec l'avis des habitantes et habitants de ce quartier.

L'absence de construction sur la place Odette-Robert donne une respiration salubre aux déplacements cyclistes et piétons. Puisqu'elle est située en périphérie du Château, elle permet d'en limiter le sentiment d'enfermement. Cet espace dégagé, cet horizon moins contrarié contribue au bien-être de toutes et de tous. Cette place publique accueille des marchés, facilite le stationnement des habitantes et habitants du quartier, elle simplifie l'accès à la médiathèque, à la maison du développement durable, au tram, elle a accueilli des compétitions sportives, s'y sont produits des spectacles vivants, y ont été dressés des chapiteaux.

Toutefois, cette place publique date du siècle dernier, une époque où l'urbanisme répondait à des objectifs totalement différents des nôtres. Elle mériterait grandement d'être repensée. Il serait bienvenu de la désimperméabiliser et de la transformer en îlot de fraîcheur. Par contre, y construire de nouveaux logements serait en contradiction avec la volonté d'amélioration de la vie des habitantes et habitants de ce quartier. En l'état de ce projet, ne rien construire place Odette-Robert entraîne une diminution du nombre de nouveaux logements. Ainsi, l'intégration de la place Odette-Robert à la ZAC est une modification structurante pour ce projet. En fonction du sort qui sera réservé à cette place, cette extension du périmètre de la ZAC peut bouleverser l'équilibre du projet initial.

Puisque le dossier de création a été voté par le Conseil métropolitain du 4 octobre 2019, après une enquête publique et le rapport d'un commissaire enquêteur, du fait du caractère structurant de cette proposition de modification du périmètre de la ZAC, il est nécessaire d'initier une nouvelle concertation, de procéder à une nouvelle enquête publique. Ce changement majeur justifie qu'une nouvelle étude éclaire notre décision.

Je voterai contre cette délibération qui, en minimisant le caractère structurant de la place Odette-Robert, aurait pour effet de diminuer les obligations de consultation citoyenne, alors même qu'il y a un consensus des habitantes et habitants de ce quartier contre la construction de nouveaux logements sur cette place. Merci, en votant contre cette délibération, d'affirmer que l'avis des habitantes et habitants de ce quartier compte. Merci, en votant contre cette délibération, d'inviter les porteuses et porteurs de ce projet à approfondir leur dialogue avec les habitantes et habitants de ce quartier. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Merci pour ces interventions, j'y répondrai assez succinctement sur les différents sujets qui ont été abordés.

Sur la concertation des habitants, je pense avoir précisé qu'il y avait une nouvelle étape de concertation qui était réalisée, que celle-ci engage la Métropole et que nous y mettons des fonds supplémentaires. Dire qu'il n'y a pas de concertation réduirait ce que nous nous sommes engagés à faire à la suite d'une mobilisation des habitants, à la suite d'une pétition qui existe, et nous ne l'ignorons pas. Cependant, il est de notre responsabilité politique à la Métropole... J'agis ici en tant que Vice-président en charge de la politique de la ville, et je pourrais vous citer d'autres lieux où effectivement, nous construisons la ville sur la ville. J'étais hier à Bellevue avec Madame la Présidente. Nous étions, également hier, sur Nantes Nord, sur un comité de pilotage qui, effectivement, précise qu'une ZAC, c'est de la construction, de la démolition et de la réhabilitation. Tout cela participe du mieux-être, *in fine*.

Cependant, me laisser croire – et je laisserai à vos amis écologistes le soin d'apprécier vos propos, Monsieur Nicolas – que de déminéraliser une place pour y construire des logements, de la mixité fonctionnelle, des logements sociaux, ne répondrait pas... Vous l'avez cité, c'est "une place d'un autre siècle". Je rebondis là-dessus en disant que nous nous inscrivons dans une démarche nouvelle et dans le cadre des exigences qui sont portées et qui ont été rappelées au Congrès de l'USH encore cette semaine.

Et puis pardon, mais une ZAC – je vous le réprécise, et je profite de l'instant pour vous répondre également à vous, Madame – est d'abord un outil essentiel dans le pilotage et la réalisation des opérations d'aménagement. En l'étendant, ne serait-ce que d'un petit périmètre supplémentaire, cela nous laisse de la latitude. Nous n'avons absolument pas dit, dans le cadre de cette réhabilitation de la ZAC, que nous ne fournirions pas des opportunités pour rééquilibrer l'ensemble. C'est ce que nous nous sommes engagés à faire et c'est ce que nous faisons.

Enfin, depuis 2019, on a perdu près de 4 000 logements sociaux en en construisant que mille par an. Je me retourne vers Pascal qui suit ces dossiers : c'est une exigence majeure de l'ensemble des acteurs de la Métropole. Je profite effectivement de l'instant pour renvoyer chacun devant l'article de *Ouest-France* qui a réprécisé les engagements des uns et des autres. À Rezé, nous ne sommes pas à 25 % de logements sociaux, nous sommes encore à 23,4 %. Nous avons une exigence, en tant que troisième ville de l'agglomération, que de pousser à ce que vous tendiez vers 25 % sur votre commune, et pour rentrer cela dans le cadre de la loi SRU qui nous oblige.

Par ailleurs, je m'appuie sur les engagements pour le logement que nous avons effectivement eus dans le cadre du Congrès de l'USH et qui ont reprécisé les exigences que nous nous sommes fixées ici, à la Métropole, et sous l'impulsion de Madame la Présidente. Je fais miens ces engagements en tant que Vice-président. Rezé, avec sa place minérale, trouvera demain, je l'espère, l'assentiment de l'ensemble des habitants, ou en tout cas, d'une majorité d'entre eux.

Dans le cadre de la concertation qui s'est ouverte, c'est aussi aux habitants du Château que l'on s'adresse. J'aimerais effectivement que ce soient eux qui aient voix au chapitre, et force est de constater que le premier atelier de cette semaine a laissé entendre qu'il y avait des voies possibles. J'imagine que l'intelligence collective saura gagner sur d'autres intérêts que je ne citerai pas aujourd'hui. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

14 – NANTES SAINT-HERBLAIN – NPNRU BELLEVUE – TRANSFORMATION DE LA PLACE MENDÈS-FRANCE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CDC HABITAT SOCIAL – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Je vais donner la parole à Pierre Quénéa pour la délibération n° 14. Je dois demander à Dolores Lobo de sortir de la salle.

Je voudrais simplement dire quelques mots pour introduire cette délibération. Hier, nous étions avec Pierre Quénéa, Bassem Asseh, Abbassia Hakem et la directrice générale de l'ANRU, Anne-Claire Mialot, qui nous faisait le plaisir, pour la deuxième fois en un an, d'être présente à nos côtés sur le terrain. Je le dis, parce que je veux saluer cet effort de pouvoir concrètement, avec les élus locaux, être au rendez-vous par cette présence terrain pour regarder comment nos grands projets ANRU avancent.

En revanche, j'ai posé à Madame Mialot une question qui est aujourd'hui importante pour toutes les collectivités qui ont des projets ANRU, et donc pour la nôtre, à savoir : comment vont être pris en charge les dépassements de coûts de projet dans le pays liés à l'inflation et aux matières premières ? C'est un sujet que l'on a évoqué plus tôt dans la séance. La réponse de Madame Mialot a été aussi claire que questionnante à ce stade : l'enveloppe ANRU est consommée, et il n'y a pas aujourd'hui de signal politique pour venir abonder cette enveloppe. Je le dis, parce que je crois qu'il y a là un mauvais signal et il faut nous en saisir collectivement.

Je me permets d'ajouter deux ou trois autres mauvais signaux pour nous inviter vraiment, sincèrement, à retrouver une ambition en matière de politique de la ville. C'est un mauvais signal quand le CIV est repoussé pour la troisième fois, alors que les acteurs avaient bossé, alors que les conseils citoyens avaient bossé, alors que des associations d'élus avaient bossé. C'est aussi un mauvais signal – je le dis très simplement – quand la nouvelle secrétaire d'État fait le choix de donner sa première interview dans le JDD, et fait le choix aussi, comme premier sujet en matière de politique de la ville, de nous parler d'uniforme à l'école exclusivement pour les enfants en matière de politique de la ville. À Bellevue, à Malakoff, à la Bottière, à Nantes Nord, ce dont nous parlent les habitants, c'est du pouvoir d'achat. Ce dont ils parlent, ce sont des enjeux de sécurité, ce sont des enjeux d'éducation, ce sont des enjeux de santé. Il n'est pas vrai, comme on le dit partout, que l'on a mis un pognon de dingue en matière de politique de la ville. Ce n'est pas vrai, parce que si l'on regarde les chiffres sérieusement – et j'invite tout le monde à lire les propos et les travaux de Renaud Epstein –, la vérité est que ce qui faillit, ce sont les politiques publiques de droit commun, et que la politique de la ville ne peut pas se substituer, ne peut pas remplacer les politiques de droit commun. Je le dis vraiment avec une forme de gravité, je crois qu'il y a vraiment besoin de retrouver une ambition en matière de politique de la ville. Il n'en va pas simplement de la situation des habitants de nos quartiers, il en va aussi de la stabilité du pacte républicain. En tout cas, en ce qui nous concerne, on prend nos responsabilités là où l'on est, là où l'on agit, et cette délibération est un élément parmi d'autres qui vient concrétiser une logique farouche qui est la nôtre de considérer que oui, ici, on assume une ambition pour nos quartiers. Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Permettez-moi d'ajouter à vos propos, Madame la Présidente, que nous sommes en train de retravailler ce qui fonde l'outil entre la demande et l'offre : ces contrats de ville qui vont préciser les engagements de l'État, en particulier sur cette politique de la ville ici, localement, mais également ailleurs. Effectivement, les inquiétudes que vous notez, je les relève à l'aulne d'une déclaration de la secrétaire d'État qui précisait sur ce même JDD qu'il en était fini avec la politique du chéquier. Avec tout ce que vous venez de nous dire, je pense que chacun jugera, au-delà de nos clivages politiques, à quel point ces phrases peuvent être choquantes et mettre en péril le pacte républicain dans lequel nous nous situons.

À l'heure où nous parlons, à quelques années d'un renouvellement politique majeur au niveau de l'État, j'appelle chacun à garder la raison et à être responsable de ses actes et de ses propos. C'est dans ce cadre que s'inscrit cette délibération qui concerne la convention de partenariat renforcé entre Nantes Métropole et CDC Habitat, dans le cadre de la transformation en cours de la place Mendès-France. Effectivement, les travaux de démolition ont commencé, nous avons pu nous en rendre compte hier matin. Si vous en avez l'occasion, allez-y, vous verrez que la place se transforme. Cher Bertrand, chère Johanna, on le voit sur ces deux communes, c'est le cœur, c'est le métacentre de la politique de la ville qui se transforme sous nos yeux.

Principal bailleur du secteur, CDC Habitat réalise une partie des opérations de transformation de la place. Au regard du contexte spécifique de cette opération d'envergure, sur le plan urbain et sécuritaire, Nantes Métropole et CDC habitat conviennent d'ajuster leurs engagements réciproques dans le cadre d'une convention partenariale globale. Elle s'organise autour de trois piliers :

- Le fonctionnement du quartier pour les sujets d'accompagnement à la transition du secteur Mendès-France en termes d'actions socioculturelles, de communication, qui concourent au maintien d'une vie de quartier, à la préfiguration des usages de la future place et à la restauration d'une image positive de Mendès-France.
- Deuxième pilier. Ce projet urbain complexe, multisites, s'inscrit dans la durée et dépasse le cadre d'une stricte stratégie patrimoniale du bailleur. Ainsi, sur la problématique de la réputation du secteur Mendès-France, pour bien coordonner les travaux du bailleur et la mutation du secteur, il est convenu que CDC Habitat engage des travaux d'implantation de conteneurs en amont du projet urbain, compte tenu de l'importance de la quotidienneté, y compris sur des espaces publics ou ayant vocation à le devenir. Il est également convenu que CDC Habitat réalise l'opération de démolition du parking des Rossignols et la remise en état du site, en assurant notamment le dévoiement des réseaux nécessaires aux réhabilitations des logements.
- Enfin, troisième pilier, la tranquillité publique. À l'été 2022, CDC Habitat a procédé à la sécurisation d'une partie des porches de la place Mendès-France, en anticipation des travaux de démolition et au regard du contexte de tranquillité publique. Considérant l'intérêt général de ce type d'actions, il est proposé que Nantes Métropole soutienne CDC Habitat sur la sécurisation de l'ensemble des porches de Mendès-France, en complément de l'ANRU.

L'ensemble des actions portées par CDC Habitat autour des trois piliers cités engage financièrement Nantes Métropole à hauteur de 801 884,42 euros. Pour mémoire, le coût des travaux sous maîtrise d'ouvrage CDC Habitat sur le secteur Mendès-France s'établit à plus de 38,8 millions d'euros. Il vous est donc proposé, chers collègues, d'approuver les termes de cette convention de partenariat.

M. le Président : « Merci. Bassem Asseh. »

M. Asseh : « Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Vice-président, pour la présentation que vous avez faite de ce partenariat avec CDC Habitat. Je voudrais juste en profiter pour dire un mot au sujet des travaux qui sont en cours. Évidemment, on est tous conscients que cela génère des difficultés pour les habitants sur ce secteur précis. Cela en génère aussi plus particulièrement pour les commerçants.

Je voudrais juste dire un mot pour préciser que l'on essaie autant que possible de leur faciliter la vie – je parle précisément des commerçants –, en particulier en lien avec les autres partenaires, que ce soit CDC Habitat ou d'autres partenaires, y compris l'État. Cette intervention est en forme de clin d'œil et de salut fraternel, parce que je sais que c'est compliqué pour eux. On pourra tous, y compris les habitants, y compris les commerçants, tirer profit des résultats de ce chantier qui prend un peu de temps, mais qui, nécessairement, transformera cette place dans ses deux facettes, à la fois la facette herblinoise et la facette nantaise, et ce pour le mieux. Ce sera une transformation pour le mieux pour les habitants et pour les commerçants, ceux qui y sont aujourd'hui et ceux qui y seront demain. Je voudrais simplement les remercier pour les efforts qu'ils font et leur dire que l'on est à leurs côtés, nous et les partenaires. Merci. »

M. le Président : « Merci. Mounir Belhamiti. »

M. Belhamiti : « Merci, Madame la Présidente. L'expérience de réaménagement urbain à Malakoff avec le fameux plan ANRU 1 doit nous inciter quand même à une forme d'humilité sur les questions de rénovation urbaine sur notre territoire. Je veux juste rappeler, et vous savez que l'on est tous tirés dans ce sens, que Nantes Métropole est une des collectivités qui bénéficient de la plus grosse aide en matière de rénovation urbaine via ces programmes ANRU, Bellevue et Nantes Nord notamment. C'est quelque chose qui est important, il y a plus de 150 millions d'euros qui ont été mis. Ce sont effectivement des euros anciens, puisqu'avec l'inflation, il y a des ajustements qu'il faut regarder de près, vous avez raison de poser le sujet. Là où je trouve que l'on ne tire pas assez les enseignements de ce qu'il s'est passé sur les anciennes phases de rénovation urbaine, c'est que vous faites finalement comme s'il suffisait – alors que je sais que ce n'est pas votre conviction profonde, parce que l'on a longuement échangé sur ces questions, vous le savez – simplement d'une action sur l'urbain, là où l'humain, nécessite parfois moins de moyens financiers – c'est plus du cousu main, du travail avec des acteurs associatifs, des acteurs de terrain, des élus locaux –, et que finalement, ce ne serait qu'une question de pognon (c'est ce que vous laissez sous-entendre). Je crois au contraire qu'il y a des sujets budgétaires qu'il faut regarder sérieusement de près, comme l'impact de l'inflation en matière de rénovation urbaine sur notre territoire.

Je m'engage à ce qu'on le regarde collectivement, mais il y a aussi un volet humain qui, pour la partie que je connais bien, Nantes Nord, est assez bien présent à Nantes, pour le coup. Là, ce n'est pas une question de fichier Excel. Je crois que c'est ce que la secrétaire d'État a voulu dire à sa manière. Ce n'est pas qu'une question de fichier Excel, c'est une question de dispositifs humains, y compris d'adaptation de notre droit, parfois, en matière de location, ou en tout cas de bail sur les OPHLM et sur les bailleurs qui font du logement social. Il y a des adaptations à mener. Bertrand Affilé le sait bien : l'action sur l'urbain, malheureusement, quand elle n'est pas accompagnée fortement de dispositifs de terrain et de soutiens aux acteurs associatifs locaux – je ne vous dis pas que l'État est exemplaire en la matière, loin de moi cette idée –, parfois, on a un peu du déplacement de problématiques, ou en tout cas, des choses qui ne sont pas traitées dans le fond, mais qui semblent traitées en surface. C'est en tout cas ce que me disent beaucoup d'habitants.

Je nous invite collectivement à l'humilité et je suis tout à fait disposé à regarder de près ce qu'implique l'inflation sur les dispositifs d'aides à la rénovation urbaine sur Nantes. »

M. le Président : « Merci. Je voudrais apporter deux ou trois éléments... Il y avait une demande d'intervention avant que je ne conclue. Laurence Garnier. »

M^{me} Garnier : « Merci, Madame la Présidente. Pardon de vous avoir interrompue. Je voulais simplement profiter de cette délibération – vous étiez hier sur le quartier Bellevue – pour renouveler une proposition que nous avons déjà faite avec notre groupe au sein de cette assemblée : celle d'expérimenter avec intelligence, finesse et sans brutalité l'expulsion des familles de délinquants des logements sociaux. Je le dis, parce que plusieurs villes françaises, plusieurs collectivités, toutes tendances politiques confondues, ont lancé cette expérimentation qui est, à mon sens, une mesure de justice sociale. Une immense majorité des habitants de nos quartiers – vous y étiez hier – ne demande qu'une chose : vivre en paix en respectant les lois de notre République et en faisant en sorte – et c'est notre responsabilité – que chacun les respecte.

Madame la Présidente, peut-être que vous avez rencontré hier, à Bellevue, une jeune femme qui s'appelle Latifa. Je l'ai rencontrée il y a quelques semaines, elle a des jumelles de 2 ans qui ont un plaisir, celui de grimper dans l'escalier les deux étages qui séparent la rue de leur appartement à Bellevue. Ces petites filles et leur maman ne peuvent pas grimper ces deux étages, parce que la cage d'escalier est squattée par des trafiquants de drogue qui les en empêchent, ce qui les oblige à prendre l'ascenseur. Quand cette maman a voulu résister, ils l'ont attrapée par les cheveux et lui ont cogné la tête contre le mur. Je crois que personne au sein de notre assemblée n'a envie d'accepter cela pour les habitants de nos quartiers populaires. Je vous le redemande, je vous renouvelle cette proposition que nous faisons d'accepter cette expérimentation, sans brutalité. Ce sont des dispositifs gradués qui permettent une évolution dans la sanction et dont la finalité peut être effectivement l'expulsion de ces familles de délinquants, mais dont l'objectif premier n'est pas d'en arriver là. Il s'agit de sensibiliser les familles et de faire en sorte qu'elles tiennent leurs gamins pour que chacun puisse vivre tranquillement. Voilà, Madame la Présidente. D'autres le font en lien avec le Préfet, en lien avec les bailleurs sociaux, en lien avec le Procureur de la République. Je crois que nous le devons à tous ces habitants qui ne demandent qu'à vivre en paix dans ces quartiers de Nantes Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je voulais juste réagir à la proposition de Laurence Garnier. J'ai toujours un petit peu de mal à l'imaginer, sans doute parce que l'on m'a appris comme professeur à ne jamais faire de punition collective. Punir toute une famille pour les actes présumés d'un de ses membres, c'est toujours problématique, notamment quand cela conduit à déplacer des enfants de leur quartier, de leur école, de leurs amis, etc. Passons, c'est un doute moral et philosophique, si vous voulez. Votre proposition, Madame Garnier, bute juste sur un petit obstacle : aujourd'hui, les trafiquants, les dealers, pour une bonne part, ne sont pas originaires des quartiers, ce sont des "travailleurs" qui sont envoyés depuis l'autre bout de la France, très souvent, et qui font un séjour temporaire avant de repartir. Pourquoi ? Parce que ceux qui tiennent les trafics ont bien compris que faire pression sur des personnes qui sont en situation précaire, qu'on loge de façon précaire dans des squats ou des appartements réservés à cet effet et que l'on va ensuite pressuriser au maximum, cela permet de les exposer au danger, aux tirs, aux agressions, sans déclencher la moindre vendetta – si vous me permettez l'expression – sur place, parce qu'ils n'ont pas de famille sur place.

On peut toujours imaginer de les expulser, bien sûr, et je pense que s'ils sont hors la loi, il convient même qu'ils passent devant la Justice et qu'ils soient condamnés, mais cela ne règlera pas le problème, puisque la proposition que vous faites ne joue plus aujourd'hui qu'à la marge. C'était peut-être vrai il y a encore 10 ou 15 ans, mais ce n'est plus vrai aujourd'hui. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Richard Thiriet. »

M. Thiriet : « Je voudrais juste réagir à ce que je viens d'entendre. Soit, la plupart des dealers ne viennent probablement pas des quartiers dont on parle. On parle ici d'expérimentation, et j'ai bien peur que de ne pas expérimenter, c'est effectivement peut-être ne pas punir une famille, mais c'est certainement punir un quartier. Merci. »

M. le Président : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Richard Thiriet a très bien résumé ce que je voulais dire. Lorsque l'on parle de harcèlement, par exemple, dans nos établissements scolaires, la nouvelle doctrine est de dire qu'il faut exclure le harceleur de l'établissement pour ne pas pénaliser celui ou ceux qui sont victimes de ce harcèlement. Il me semblerait absolument logique et sain pour les populations de ces quartiers qui, dans leur très grande majorité, vivent en respectant les droits et les devoirs de la République française, qu'ils ne soient pas pénalisés par le comportement de quelques-uns.

Plus globalement, je crois qu'en réalité, on paie des années et des années d'aménagement de nos quartiers dits "politique de la ville" qui ont consisté – mais on hérite d'une situation – il y a 50 ans, 60, 70 ans à créer des quartiers d'habitat social refermés, repliés les uns sur les autres. Depuis une vingtaine ou une trentaine d'années, il y a toute une politique pour ouvrir ces quartiers. Je le dis d'autant plus que j'ai grandi dans un quartier qui s'appelle Le Breil et que j'ai vu ce quartier se transformer. Ce quartier était enfermé sur lui-même et il est maintenant ouvert, sans pour autant que cela ne règle un certain nombre de difficultés dans ce type de quartier, puisque les trafiquants continuent à être présents, qu'ils soient des quartiers ou pas. On a une question sur les dealers, mais les guetteurs y sont bien recrutés dans les quartiers, ils ne viennent pas de l'extérieur.

Je crois qu'en réalité, il faut que l'on se pose la question de la politique de logement que l'on doit adopter dans ce pays. Depuis des décennies, on a mis la priorité sur un objectif, celui de faire des Françaises et des Français des locataires. On se retrouve dans un système de financement de notre logement qui consiste à créer du logement social financé, dans le modèle économique, par le logement privé en grande partie, avec une situation où 70 % de nos concitoyens sont éligibles pour le logement social. J'ai la conviction que si on changeait de paradigme et que notre objectif était d'accompagner les Françaises et les Français à devenir propriétaires, non pas par des dispositifs qui permettraient aux plus riches d'entre nous d'acheter un logement pour ensuite, via de la défiscalisation, le louer, mais bien en accompagnant les plus modestes d'entre nous à devenir propriétaires de leur logement, et donc à rembourser tout au long de leur vie l'objet d'une propriété qui, une fois la retraite arrivée, permettrait de libérer d'un certain nombre de contraintes financières nos concitoyens, on résoudrait finalement la question du financement. On aurait moins besoin de logements sociaux pour répondre à ces 70 % de Français qui sont éligibles au logement social, et mécaniquement, on viendrait diminuer les coûts de production et on serait capables de produire plus de logements pour répondre aux besoins qui naissent sur nos territoires.

Je crois vraiment qu'il faut que l'on se pose la question des dispositifs que l'on met en place pour faire de notre pays un pays de propriétaires, et non pas un pays de locataires. On est aujourd'hui dans une situation où la part de propriétaires est beaucoup trop faible – en tout cas, à mes yeux – par rapport aux problématiques que nous avons sur la construction de logements. Je crois que l'on ne se sortira pas de cette difficulté et de ce cercle vicieux si on ne change pas de paradigme. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie Vitoux puis Marie-Annick Benâtre pour deux interventions très courtes, puis je redonne la parole au rapporteur. »

M^{me} Vitoux : « Merci. Je voudrais seulement réagir à certains propos que les collègues de cette assemblée viennent de tenir. Vous avez parlé “d’expérimentation” pour des familles que vous souhaitez expulser. Excusez-moi, mais je suis extrêmement choquée de ce terme. On n’expérimente pas de virer des gens de leur logement. On parle d’êtres humains.

Par ailleurs, dans la même phrase, Madame Garnier, vous avez dit “sans brutalité” et “expulsion”. Je ne vois pas en quoi une expulsion pourrait ne pas être brutale.

Enfin, Monsieur Bainvel – je vais faire court, parce que le temps est compté –, j’ai l’impression que vous ignorez la manière dont le système de logement social est financé aujourd’hui en France. Le système de logement social n’est pas financé par les promoteurs privés. Aujourd’hui, il est financé par l’épargne des Français qui est collectée sur le livret A. Alors oui, il est largement mis à mal par les différents gouvernements qui se succèdent depuis un certain nombre d’années et qui s’organisent pour casser ce modèle, mais à ce jour, il n’est toujours pas financé par le privé. Sur la manière dont il faut opérer, je vous inviterai à réviser vos éléments.

Par ailleurs, vous parlez d’avoir plus de propriétaires dans ce pays que de locataires, parce que finalement, être locataire poserait problème. Je crois que les propos qui sont tenus ici sont graves, et il ne me semble pas qu’il soit de bon ton de faire des hiérarchies entre les citoyens selon leur statut d’occupation.

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^{me} Benâtre : « Je voudrais juste faire trois remarques. Premièrement, “la France de tous propriétaires”, c’était sous le temps de Sarkozy. Je pense qu’il est grand temps de dépasser cette notion. Un parcours résidentiel peut tout à fait commencer par être dans un logement locatif, social ou très social, ou en tout cas, un logement abordable.

Le deuxième point, c’est la stigmatisation des quartiers populaires qui me semble être une affirmation très grave. Dans nos quartiers populaires, il n’y a pas que de la délinquance, il y a des gens qui y vivent et qui y vivent bien : ils sont heureux d’y vivre. Je crois qu’il est aussi important de relever cela et de l’avoir en tête.

Ensuite, le troisième point porte sur la procédure d’expulsion. Heureusement, les procédures d’expulsion sont conditionnées à des jugements, y compris les juges administratifs qui amènent cette procédure, et elles sont heureusement très cadrées et encadrées. Je crois savoir que chez certains bailleurs, la procédure d’expulsion pour nuisances dans les quartiers est déjà mise en œuvre et portée, parce qu’effectivement, on a vraiment besoin de travailler à l’apaisement dans nos quartiers. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Je ne reviendrai pas sur les réponses qui ont été apportées par certains d’entre nous, et notamment à Monsieur Bainvel. Je veux juste lui rappeler quand même, Pascal Pras le sait bien mieux que moi, que nous disposons d’expérimentations que nous mettons en place et qui permettent effectivement aux futurs propriétaires d’accéder aux biens en achetant la pierre et non pas le terrain. Tout cela existe déjà, doit être développé, et en tout cas, mérite d’être soutenu. Sur ce point, vous avez en partie raison, mais nous expérimentons ce que nous pouvons. Dans ce qui vient d’être précisé, en particulier par Marie Vitoux, je crois qu’il faut raison garder pour ne pas faire en sorte qu’il y ait de la stigmatisation et de laisser croire que les choses sont beaucoup plus simples, alors qu’elles sont beaucoup plus complexes qu’il n’y paraît.

Je souhaitais rebondir sur ce que mon ami Mounir Belhamiti vient de dire, et qui manifestement se fait le porte-parole du gouvernement et de la nouvelle secrétaire d’État. Dont acte. Je voulais vous dire, cher Mounir – et vous le savez bien, vous connaissez ces territoires aussi bien que moi, et notamment les périmètres autour de Nantes Nord –, que nous étions encore en train de travailler sur le sujet hier, avec Bassem Asseh, avec Pascal Bolo et l’ensemble des équipes mobilisées, notamment sur tous ces dispositifs qui ne coûtent peut-être pas chers, mais qui coûtent beaucoup d’énergie de la part des habitants eux-mêmes et qui méritent d’être soutenus, non seulement ponctuellement, mais dans le temps. C’est-à-dire que nous expérimentons, et tant mieux que vous vous rendiez compte que nous marchons sur deux jambes, sur le dur et sur le soft. Sur le soft, nous mettons beaucoup d’énergie autour de la cohésion sociale. Je vois Abbassia ici, et tous les collègues adjoints de quartier, qui militent chaque jour pour que le quartier soit apaisé, pour répondre aux habitants, pour soutenir les associations.

Je vous assure, Mounir, qu'il faut faire gaffe à ce que l'on dit, parce que sans rire, sur l'axe cohésion sociale, nous y passons la moitié, voire les deux tiers de nos comités de pilotage, parce que cela prend de plus en plus de place, au-delà de la rénovation urbaine qui est en cours. Faisons confiance aux associations, continuons à les soutenir. Avec l'État local, nous travaillons plutôt bien, Olivier Laigneau est un sous-préfet qui entend ce qui est en train de se passer et qui comprend qu'effectivement, nous ne pouvons pas faire autrement que de fonctionner sur des conventions partenariales avec des termes beaucoup plus longs que l'année pour soutenir le tissu associatif.

Vous opinez du chef, mais sans rire, ce que nous a dit la secrétaire d'État dans un journal comme celui-là, au lendemain d'une polémique qui le concernait, pardonnez-moi, mais soit cela relève de la faute de goût, soit cela relève d'autre chose. J'ai quand même tendance à penser que toute Marseillaise qu'elle est, elle mériterait de regarder l'ensemble du panorama national et de poser un peu les choses sans être dans l'exagération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais juste dire deux ou trois mots avant de mettre aux voix la délibération. Je voudrais justement repartir de cette délibération, parce que oui, la politique de la ville doit se questionner. Oui, elle doit se remettre en cause, parce qu'elle est trop importante pour que les uns et les autres puissent être, soit dans des raccourcis, soit dans des autosatisfactions. Je vais prendre deux ou trois exemples très précis du projet de Bellevue que nous avons constatés hier avec la directrice générale de l'ANRU qui était sur place.

Le premier, c'est pour répondre en partie à Julien Bainvel sur la question de la diversification des logements. Nous avons pu constater, avec Anne-Claire Mialot, l'avancée d'une opération en bail réel solidaire. Vous savez, ce sont ces opérations où l'on propose à des habitants de ne pas être propriétaires du foncier, mais simplement des murs, parce que cela permet une accession plus simple et parce que cela crée une régulation. On doit aussi ouvrir nos champs de réflexion à des solutions nouvelles qui viennent compléter le parcours résidentiel, tel que nous aspirons à le proposer à nos habitants.

Le deuxième exemple que je voudrais prendre, c'est la maison de santé que nous avons ouverte. Entre le moment de l'ouverture et aujourd'hui, c'est plus de 100 000 rendez-vous qui ont été pris. C'est dire si le besoin était criant, c'est dire si cet équipement était nécessaire. Parce que oui, nous continuons de tirer les leçons en permanence. Ce que l'on a pu retenir, y compris du grand projet de ville de Malakoff – que je veux saluer pour sa dimension visionnaire au moment où il a été pensé, et je veux devant vous rendre hommage à Patrick Rimbert –, c'est qu'il y a deux choses qui sont compliquées.

D'abord, la durée des travaux, parce que même quand un projet est bon, 10 ans de travaux, pour des habitants, c'est insupportable. Ça, c'est la vérité de la vie des projets.

La deuxième chose que nous avons retenue, c'est la nécessité de continuer à travailler l'urbain, mais aussi l'humain. D'où, à Bellevue, la maison de santé, d'où le travail sur les crèches et la petite enfance, d'où la médiathèque qui a maintenant 10 ans, d'où le futur gymnase qui va être pensé avec les habitants. Une des questions auxquelles personne n'a de réponse aujourd'hui, c'est que globalement, on sait à peu près financer la part de moyens en termes d'investissement, sauf, je le redis, les surcoûts de manière conjoncturelle. C'est une question, et on ne peut pas faire comme si elle n'existait pas. En revanche, quand c'est mal financé, ce sont les travaux de fonctionnement, parce que quand on veut de l'humain, il faut des êtres humains – c'est un pléonasme de le dire –, et donc il faut des médiateurs, il faut des concierges, il faut des emplois aidés – pardon – dans les associations. Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas de choix politiques derrière ces sujets. Il y en a, et il y en a tout le temps.

Mon cher Mounir, je vais te le dire avec beaucoup de simplicité : je me rappelle d'une époque où tu te battais avec nous pour une ambition dans nos quartiers. Il n'est pas vrai qu'aujourd'hui cette ambition est au rendez-vous, je le regrette. Quand le Président de la République, dans la grande interview qu'il donne, pose comme seul mot d'analyse des émeutes et de la suite à donner "l'ordre", je dis que c'est une faute politique. Bien sûr que les habitants de nos quartiers aspirent à l'ordre. Bien sûr que je fais partie de ces responsables qui soutiennent tout ce qui participe de l'ordre républicain, mais l'ordre sans la justice, cela ne marchera pas. Tant que ce gouvernement ne retrouvera pas le chemin d'une ambition en matière de justice sociale et environnementale pour nos quartiers, nous n'y arriverons pas. Tu devrais être avec nous dans ces combats. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité, je m'en réjouis.

Je vous propose, chers collègues, que l'on passe à la pause déjeuner. Je vous invite à nous retrouver à 14 h 30. »

La séance est suspendue de 13 h 19 à 14 h 37.

M. Roussel : « Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons reprendre notre séance. Je vais passer la parole à Emmanuel Terrien. »

15 – PACTE MÉTROPOLITAIN – TOURISME DE PROXIMITÉ – FONDS DE CONCOURS EN FONCTIONNEMENT – FONDS DE CONCOURS EN INVESTISSEMENT

M. Terrien : « Bonjour à toutes et à tous. Comme chaque année à la même époque, et toujours en début de l'après-midi, au moment où tout le monde est le plus attentif, je vais vous parler de tourisme de proximité, et en particulier de l'attribution des fonds de concours en fonctionnement et en investissement.

Le tourisme de proximité, comme son nom l'indique, c'est un tourisme qui tend à valoriser les richesses culturelles, naturelles et patrimoniales locales, et à inviter au voyage dans un périmètre plus proche de chez soi. Cela s'inscrit dans le tourisme d'agrément, qui n'est pas le tourisme d'affaires. Dans le cadre de ce mandat, la dimension de tourisme de proximité s'est vue renforcée à travers plusieurs actions, que ce soit, par exemple, la mise en tourisme autour du lac de Grand-Lieu, la valorisation des parcours à vélo, le développement d'hébergement de type camping, et aire d'accueil de camping-car, développement de tourisme participatif, et le développement de la valorisation des sites de tourisme de proximité dans les communes. La valorisation d'un site par commune permet d'inciter les voyageurs à découvrir le territoire de façon plus large, et permet de mieux partager les flux touristiques.

Le dispositif de fonds de concours comporte trois volets. D'une part, un fonds de concours en fonctionnement, d'autre part, un fonds de concours en investissement, et un accompagnement en termes de communication avec une valorisation en communication dédiée par le Voyage à Nantes.

Le dispositif des fonds de concours, d'un point de vue pratique, est reconductible annuellement, et les conditions d'éligibilité sont les suivantes : équipement à vocation touristique et rayonnement métropolitain, la gestion en régie par la commune, l'ouverture au public, l'existence d'un budget de fonctionnement et la connexion à une branche touristique et/ou à un patrimoine remarquable.

Concernant la partie fonctionnement du fonds de concours, les fonds de concours en fonctionnement sont calculés en appliquant un taux d'aides fixes aux dépenses TTC éligibles à 40 %, avec un plafond d'aides maximum de 20 %. Concernant la partie investissement, vous avez dans la délibération – je ne vais pas les reprendre point par point – toutes les propositions qui ont été faites par commune. Vous noterez qu'il y a 17 communes qui sont concernées. Il est à noter qu'il y a trois nouvelles communes qui intègrent le fonds de concours en fonctionnement : Bouaye avec le parc de la Mevellière, La Montagne avec le Belvédère, et Saint-Aignan de Grand Lieu avec le Grand Lieu du Conte. Il est à noter qu'à Carquefou, il y a le Musée de l'Erdre. Ce sera la dernière année qu'il y aura ce fonds de concours en fonctionnement, puisque le Musée de l'Erdre a fermé en octobre 2022. Il y aura peut-être à l'étude d'autres sites qui pourront être étudiés. Il est à remarquer aussi que Bouguenais n'apparaît plus, puisque jusqu'à présent, il y avait le site de la Roche Ballue. Du fait de la politique tarifaire qui avait été mise en place par la commune, on ne pouvait pas rentrer, en termes d'éligibilité, dans le fonds de concours. Il y a justement à l'étude un autre site qui pourrait être éligible. Voilà pour la partie fonctionnement.

Pour la partie investissement, on a décidé il y a deux ans, en octobre 2021, de prévoir deux fonds de concours en investissement qui puissent être attribués par an à hauteur de 25 000 euros maximum chacun, sachant que ces montants ne peuvent excéder 50 % des dépenses hors-taxes éligibles du projet soutenu.

Pour 2023, on a eu un seul projet qui a été soumis et retenu, celui de Sainte-Luce pour le site de la Sablière. Le site de la Sablière est une guinguette où l'on a beaucoup de monde qui passe et qui déjeune le midi et le soir, du mercredi au dimanche. Afin de valoriser ce patrimoine de la Sablière, la municipalité de Sainte-Luce s'est engagée en 2023 pour l'achat de mobilier et l'installation d'une offre sanitaire plus adaptée au site. La commune a sollicité l'attribution d'un fonds de concours en investissement dans ce cadre pour la réalisation de cet aménagement dont le coût total s'élève, en 2023, à 25 700 euros. Il est proposé d'accorder une subvention de 12 850 euros pour ce site en investissement.

La délibération consiste à approuver l'attribution des fonds de concours en fonctionnement pour un montant global d'un peu plus de 185 000 euros, ainsi que l'attribution d'un fonds de concours en investissement de 12 850 euros à la commune de Sainte-Luce pour le site de la Sablière. Il s'agit d'approuver les conventions à conclure avec les 17 communes présentées ici même. »

M. Roussel : « Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Philippe Le Corre. »

M. Le Corre : « Merci, Monsieur le Vice-président. Cette demande n'est pas nouvelle, mais permettez-moi de tenter à nouveau notre chance. La Ville de Bouguenais a sollicité une aide au titre de ce fonds de concours "tourisme de proximité" pour contribuer au fonctionnement du site naturel de loisirs de Roche Ballue. La réponse de la Métropole a été négative au motif de l'application d'un tarif d'accès différencié pour les Bouguenaisiens et les autres usagers. Cette décision d'appliquer un tarif différencié n'a pas été prise de gaieté de cœur, c'est une décision que nous avons prise en responsabilité, tenant compte du fait que le financement incombe aux contribuables bouguenaisiens. Ce site naturel de loisirs de 13 ha, situé en zone naturelle protégée, est à quelques minutes seulement des principales zones urbaines de la Métropole et victime de son succès. Une fréquentation trop importante n'est pas compatible avec la fragilité du lieu qui constitue l'un des rares, voire le seul îlot de fraîcheur et de baignade en site naturel de la Métropole. D'importantes charges de personnel indispensables au fonctionnement du site et à la sécurisation des usagers – maîtres-nageurs, médiateurs, agents permanents et agents de sécurité – sont à la charge exclusive de la Ville de Bouguenais. À titre d'information, cela représente plus de 400 000 euros pour la saison 2023.

En outre, confrontés aux problèmes de recrutement, nous avons été contraints de majorer sensiblement les rémunérations et de répondre aux obligations d'encadrement de sécurité qui sont les nôtres. Le refus par la Métropole de contribuer au financement de cet équipement de loisirs fréquenté par des résidents de tout le territoire métropolitain est une double sanction pour notre commune.

Je vous demande donc, Monsieur le Vice-président, de bien vouloir reconsidérer la demande de subventions de Bouguenais, ou d'examiner la possibilité d'une aide au titre d'une autre politique publique, en réponse à l'urgence climatique et à la nécessité de favoriser les îlots de fraîcheur. Je vous remercie de votre attention. »

M. Roussel : « Merci. Je repasse la parole à Emmanuel Terrien. »

M. Terrien : « J'ai bien entendu ce que vous avez dit, mais la réponse est dans votre intervention. Vous parlez de subventions ou d'autres politiques publiques, mais on est là dans le cadre d'un fonds de concours, donc avec les règles d'un fonds de concours. Parmi elles, il y a l'ouverture au public sans distinction en termes de public, donc à partir du moment où il y a ce choix municipal – qui est tout à fait légitime, la commune le porte – on ne peut plus rentrer dans ce cadre-là. C'est pour cela que dans le cadre de ce fonds de concours, on est à l'étude d'un autre site. Après, c'est un débat qui sort du cadre de cette délibération. »

M. Roussel : « Merci. Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Monsieur le Vice-président. Au-delà des remerciements appuyés pour le soutien du projet d'amélioration de l'aménagement de la Sablière – site que j'espère que vous connaissez ; sinon, je vous y inviterai l'été prochain à venir partager un verre sur les charmants bords de Loire de notre commune –, je voulais dire que l'on se réjouit de cette délibération qui valorise notre territoire métropolitain à travers le tourisme de proximité, qui préserve à la fois l'identité de chacune des communes et fait de celles-ci des atouts premiers de notre territoire métropolitain et de notre identité métropolitaine.

Nantes, nous le savons toutes et tous, est bien sûr une cité de caractère, c'est le cœur de notre Métropole, qui propose une offre touristique et culturelle riche et foisonnante que vous connaissez. Mais la Métropole de Nantes, c'est aussi et surtout un territoire qui s'étire le long de l'estuaire, qui remonte vers la Loire en amont, tout en regardant vers l'aval, qui tutoie les vignobles et voit aussi s'écouler l'Erdre, la Sèvre, la Chézine, le Cens, bref, autant de paysages et autant d'atmosphères différentes.

Les fonds de concours que l'on propose d'attribuer aujourd'hui valorisent finalement ces sites, ces parcours de proximité qui sont accessibles gratuitement en transports en commun le week-end grâce aux décisions que nous avons prises ensemble. Ils sont aussi pensés pour les mobilités douces et sont destinés, à la fois aux habitants, mais aussi aux touristes de passage qui habitent dans la Métropole ou en dehors de la Métropole. C'est donc une autre manière de découvrir l'identité métropolitaine, l'histoire, le patrimoine, la gastronomie. C'est la possibilité de s'évader et de construire, d'une certaine manière, son propre imaginaire. Les fonds de concours attribués à 17 sites sont autant d'autres petits voyages à Nantes, différents les uns des autres, bien souvent hors du temps, et qui sont pourtant si proches de chez soi.

Ces fonds de concours contribuent aussi à nos politiques publiques, avec le développement d'un tourisme, comme l'a exprimé Emmanuel Terrien, qui recoupe aussi bon nombre de nos politiques publiques, comme la valorisation de notre économie locale, la protection du patrimoine de chacune des communes, le tourisme comme moteur de l'inclusion, la consommation locale responsable et le renforcement de la mobilité durable.

D'ailleurs, en juin dernier, le territoire nantais s'est vu décerner le label "destination innovante durable" qui reconnaît notre engagement en faveur d'un tourisme engagé, durable et de proximité, et qui salue notre démarche volontariste.

À l'heure où la tentation du repli sur soi semble primer, il nous faut encourager nos concitoyens à sortir de leur quotidien, à aller à la rencontre de l'autre. Je crois que c'est aussi cela le tourisme de proximité, c'est le tourisme proche qui permet d'y participer, tout comme les nombreux événements populaires que nous connaissons actuellement : la Coupe du Monde, bien entendu, Royal de Luxe il y a quelque temps, Débord de Loire en juin, qui tous participent au bien vivre ensemble dans notre charmante Métropole, et donc, d'une certaine manière, à son image dynamique. Merci. »

M. Roussel : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Il y a deux abstentions. Qui est pour ? Cette délibération est donc adoptée. »

16 – CNRS – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET TRANSCEND AU SEIN DU LABORATOIRE « CHIMIE ET INTERDISCIPLINARITÉ, SYNTHÈSE, ANALYSE, MODÉLISATION » (CEISAM) – SUBVENTION – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 16. Je donne la parole à Frankie Trichet. »

M. Trichet : « Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, cette délibération s'inscrit dans notre souhait et notre volonté de faire venir sur Nantes des chercheurs de renommée internationale qui contribuent à faire avancer la science sur des sujets ô combien majeurs, et aussi à développer et valoriser ces travaux de recherche pour, encore une fois, mener des partenariats durables avec des entreprises locales. Il s'agit, en l'occurrence, de faire venir un chercheur CNRS qui travaille sur une problématique ô combien importante de la production d'énergie à partir d'une ressource durable et renouvelable, à savoir le soleil. En particulier, ce chercheur, Monsieur Simon Pascal, travaille au CINaM, qui est le Centre interdisciplinaire de nanoscience de Marseille. Il travaille sur la lumière, et en particulier sur la lumière proche infrarouge, un spectre très peu utilisé, encore une fois, pour produire une nouvelle gamme de panneaux photovoltaïques.

Dans le cadre de ses travaux qui ont été reconnus A+ par l'Agence nationale de recherche et le CNRS – donc quelqu'un de grande renommée –, et dans le cadre du dispositif Connect Talent que l'on mène aussi avec la Région, la volonté est de pouvoir lui faire intégrer un laboratoire bien connu ici, à Nantes, sur la chimie, la synthèse, l'analyse et la modélisation qui s'appelle le "CEISAM" – c'est un laboratoire très reconnu de Nantes Université – pour qu'il puisse développer ce projet TRANSCEND, à la fois sur la recherche théorique et sur sa valorisation et sa dissémination ici, avec des acteurs et des partenaires locaux.

Il convient donc de pouvoir approuver cette convention que l'on va signer avec le CNRS pour l'accueil de Monsieur Simon Pascal et de son équipe de recherche au sein du laboratoire pour une subvention de 195 000 euros qui sera versée au CNRS, sachant que la Région abonde à hauteur de 225 000 euros sur un dispositif maintenant connu qui s'appelle "Connect Talent". »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

17 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ANIMATION ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC) – EXPLOITATION, GESTION ET ANIMATION DES HALLES 1/2, BÂTIMENT TOTEM DES ICC SUR LE QUARTIER DE LA CRÉATION – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU PRINCIPE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 17. Je dois demander, avant de laisser la présidence à Fabrice Roussel, à Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Martine Métayer, Valérie Oppelt, Pascal Pras, Thomas Quéro, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem, Louise Vialard et moi-même de sortir de la salle. »

M. Roussel : « Nous avons encore le quorum. Mes chers collègues, il s'agit d'approuver le principe de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion et l'animation des halles 1 et 2 du bâtiment totem des industries créatives et culturelles sur le quartier de la Création, puisque le contrat actuel va arriver à échéance au 31 décembre 2024. Je rappelle également que cette délibération que je vous présente a été soumise à la Commission consultative des services publics locaux le 13 juin dernier pour avis.

Vous le savez, nous travaillons maintenant depuis un peu plus de 10 ans à développer un pôle d'excellence européen dans le domaine des industries créatives et culturelles situé sur l'Île de Nantes et son quartier de la Création. Nous travaillons également depuis cette période avec la SAMOA via différents contrats que nous avons pu avoir. La SAMOA est évidemment titulaire de la dernière délégation de service public.

Je vous rappelle aussi que l'on avait acté, et c'est en œuvre depuis quelques mois, la création des halles 1 et 2. Nous sommes aujourd'hui avec cette volonté de continuer à porter cette identité du territoire métropolitain pour faire en sorte de réaffirmer notre ambition sur les industries créatives et culturelles.

Vous le savez également, nous souhaitons consolider le rôle du pôle économique de la SAMOA dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public pour la période 2025-2029, en réaffirmant sa position d'opérateur économique à la SAMOA et en la positionnant comme exploitant, gestionnaire et animateur des halles 1 et 2, le nouveau bâtiment totem. Je rappelle que les missions prioritaires qui sont déléguées au pôle économique de la SAMOA s'organisent autour de 5 métiers qui sont liés aux 12 filières des industries créatives et culturelles : le domaine de l'accompagnement économique, le développement de l'offre immobilière et de sa gestion, le déploiement de l'innovation croisée, l'animation et la promotion des ICC du quartier de la Création, et enfin, l'exploitation des halles 1 et 2.

Compte tenu des caractéristiques des missions confiées au délégataire et des investissements requis, ce dernier sera établi sur une durée de 5 ans. Il prendra effet le 1^{er} janvier 2025 et s'achèvera au 31 décembre 2029. Ce contrat ne fera pas l'objet d'une mise en concurrence, puisqu'il s'agit d'une société publique locale. Cependant, vous le savez, nous menons quand même des négociations pour la mise au point du contrat, et nous exerçons ensuite une procédure de contrôle analogue sur la SAMOA, comme nous l'exerçons sur toutes les sociétés publiques locales. Le Conseil métropolitain sera invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur un contrat de DSP négocié à la SAMOA.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Monsieur le premier Vice-président. Je voudrais faire une intervention rapide, puisque l'on en est bien aujourd'hui à approuver le principe même de la délégation, ce que mon groupe va faire assez facilement. Une fois cette délibération adoptée, vous l'avez rappelé, il y aura une période de négociation avant de revenir dans cette assemblée voter. Je n'ai pas de problème là-dessus, mais compte tenu des enjeux que représente cette délégation et cette DSP, l'envergure du site, les ambitions poursuivies, quel que soit d'ailleurs le type d'activité – culturelles, économiques, de recherche et de formation – et des volumes financiers en jeu, nous souhaiterions qu'avant de finaliser le contrat, nous puissions au moins échanger dessus en Conférence des maires, afin de se garder des marges de manœuvre en cas de discussions ultérieures, et notamment sur la contribution financière de la Métropole. C'était une petite demande pour pouvoir participer à cette délégation de service public, et en tout cas être au courant de la négociation portée. »

M. Roussel : « Très bien. De toute façon, si ce n'est pas en Conférence des maires, cela peut être aussi en commission. Effectivement, on pourra faire un point d'étape sur les négociations avant la délibération.

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? C'est donc adopté.

18 – LA MONTAGNE – RECONSTRUCTION DE LA DÉCHETTERIE DE LA MONTAGNE – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE
--

M. Roussel : « Je vais passer la parole à Mahel Coppey. Elle était empêchée, donc on va lui demander de revenir dans la salle. Mahel Coppey, pour la délibération n° 18. »

M^{me} Coppey : « Merci, Monsieur le Vice-président. Il y a trois délibérations qui s'inscrivent dans le plan de modernisation de notre réseau de déchetteries à Nantes Métropole et qui fixent aussi des exigences d'exploitation de ces équipements métropolitains.

Pour vous rappeler un peu les sujets, notre mission est bien sûr de réduire les volumes de déchets et de mieux trier pour avoir une meilleure valorisation matière de ces déchets, le tout en améliorant à la fois le service public, c'est-à-dire le service rendu aux usagers, et les conditions de travail des agents et des agentes.

La délibération n° 18 porte sur la commune de La Montagne et l'équipement métropolitain de déchetterie. On va vous proposer de reconstruire cette déchetterie. L'idée est de venir travailler sur l'espace existant, mais aussi d'agrandir. Ce sera donc un équipement qui occupera 10 240 m². C'est une déchetterie qui sera complètement revue, puisque l'idée est vraiment de revoir le concept même de ces équipements pour qu'ils deviennent modulables et qu'ils puissent répondre aux évolutions de filière du tri, notamment pour favoriser les gestes de réemploi. Leur conception permettra d'améliorer tous ces gestes en étant plus fonctionnelle, avec une meilleure circulation et une meilleure signalétique aussi. Ce plan de modernisation vient se baser sur les recommandations issues de l'avis citoyen que l'on a travaillé l'an dernier, notamment dans le cadre du travail enclenché sur l'équipement métropolitain qui sera créé sur Couëron.

On a aussi une exigence forte, celle de venir mettre l'aménagement de ces déchetteries au service de l'amélioration des conditions de travail des agents. Sur la déchetterie de La Montagne, et sur l'ensemble des déchetteries de la Métropole, nous allons notamment retravailler les espaces bâtiments couverts. Sur La Montagne, ce sont 400 m² qui pourront permettre toutes les fonctions sur ces sujets, des locaux dédiés au réemploi, bien sûr, aux déchets sensibles, évidemment, mais aussi des locaux de vie pour les agents qui leur permettront d'avoir vestiaires et autres améliorations pour leurs conditions de travail.

On a des plateformes qui sont modulables. Là aussi, c'est nouveau. L'idée est de pouvoir répondre, en fonction des saisons, au volume entre déchets verts, gravats et bois. On a là une plateforme de 800 m² qui sera dédiée à cette évolutivité possible. On a également 300 m² de bennes compactrices et de casiers que vous connaissez. Bien sûr, nous aurons des points d'apport volontaire pour le verre et le papier, que l'on a aussi sur l'ensemble des déchetteries.

On a intégré des exigences de transition écologique sur les bâtiments, avec des performances thermiques qui sont recherchées, et on intègre aussi le 100 % toiture utile. Ici, à La Montagne, ce sera de la végétalisation. Et puis bien sûr, tout au long des travaux et de la phase de travaux, nous essayons de limiter les nuisances pour les riverains et les usagers.

Voilà ce que nous vous proposons, Madame la Présidente, chers collègues. Il s'agit d'approuver le programme et l'enveloppe financière qui est de 4 millions d'euros, ainsi que le lancement d'une procédure adaptée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet. »

M. Arrouet : « Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente, je dois dire que La Montagne a beaucoup de chance. Je suis même un peu jaloux. Quels sont les secrets de son maire ? Une piscine financée et exploitée par la Métropole dans son territoire votée il y a quelques mois, et aujourd'hui, une réhabilitation complète de sa déchetterie. Je ne vais pas tourner longtemps autour du pot : Madame la Vice-présidente, pouvez-vous nous donner un calendrier sur le projet de reconstruction de la déchetterie prévue à Orvault et dont les travaux étaient envisagés pour 2024 ? Je vous remercie. »

M. le Président : « Merci. François Brillaud de Laujardière. »

M. Brillaud de Laujardière : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, je profite de cette délibération pour redire ma plus grande réserve concernant la fermeture de la déchetterie de Saint-Jean-de-Boiseau. Jusqu'à présent, les Pellerinçais avaient deux choix de déchetteries : une sur la commune de Rouans qui n'a pas vocation à accueillir les déchets de la Métropole, et qui, du reste, ne sera accessible que par les habitants de Pornic Agglo par une carte d'accès en début d'année prochaine ; le second choix pour les Pellerinçais est la déchetterie de Saint-Jean-de-Boiseau qui, si elle devait fermer, contribuerait à remplir nos fossés et chemins communaux de déchets de toutes sortes, et à encourager le brûlage des déchets verts, comme cela a été le cas pendant la période de Covid. La distance entre Le Pellerin et la future déchetterie de La Montagne sera de 13 km aller-retour pour le plus court, et jusqu'à plus de 20 km pour les plus éloignés de la commune du Pellerin, donc c'est dissuasif pour beaucoup. Je demande donc à vos services de réétudier l'avenir de la déchetterie de Saint-Jean-de-Boiseau, voire de surseoir à sa fermeture. Sinon, je pense malheureusement qu'il faudra augmenter les équipes du pôle Sud-Ouest pour venir ramasser les dépôts sauvages. Merci de votre écoute. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Je vais couper la politesse à Mahel Coppey, mais après avoir vu avec elle qu'elle était d'accord pour que j'apporte cette réponse. Je suis évidemment ce sujet de la déchetterie d'Orvault de très près, avec Marie-Cécile Gessant qui est également très concernée à Sautron. Tout comme moi, Sébastien Arrouet était, je le crois, favorable à ce que l'on refasse la déchetterie sur la déchetterie actuelle. Or, je pense qu'il en conviendra lui-même, il n'est pas souhaitable de fermer pour travaux la déchetterie d'Orvault tant que celle de La Chapelle ou de Couëron ne serait pas fonctionnelle. Avant les trois déchetteries voisines fermées au même moment, cela poserait des problèmes très importants. Le calendrier de la déchetterie d'Orvault dépend donc de la bonne finalisation de celle de La Chapelle-sur-Erdre, et comme en effet, ce projet a manifestement glissé de 2 ans, la déchetterie d'Orvault va également prendre 2 ans de retard. À moins que Sébastien Arrouet ne plaide pour que l'on ferme celle d'Orvault en même temps que celle de La Chapelle, je crois que cela reste la solution la plus raisonnable.

Je veux aussi vous dire que nous travaillons à ce que les accès de la déchetterie actuelle, en anticipation de la nouvelle, soient améliorés dans un délai plus court que cette finalisation de la nouvelle déchetterie d'Orvault. J'espère que Sébastien Arrouet est rassuré de voir que le maire d'Orvault défend avec beaucoup d'efficacité également son territoire, mais avec pragmatisme, puisqu'évidemment, les dossiers sont toujours plus complexes quand on rentre dedans plutôt que quand on les survole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Merci, Madame la Présidente. C'est mon voisin pellerinais, François, qui m'appelle à répondre et à intervenir. Il m'a prévenu de sa prise de position. Je voulais dire que les Boiséens sont informés de la future fermeture de cette déchetterie, puisque nous l'avons validée en tant que maires au niveau du pôle Sud-Ouest, et que nous avons validé ensemble le projet unique de cette nouvelle aire sur La Montagne. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Sébastien Arrouet pour une deuxième intervention. »

M. Arrouet : « Je suis ravi de connaître la date, parce que personne ne la connaissait. Monsieur Guitton, effectivement, il y a le savoir-faire. Je pense que vous le défendez, mais il y a aussi le faire-savoir. Aujourd'hui, les Orvaltais sont ravis d'apprendre cette information qui était totalement inconnue. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Marie-Cécile Gessant. »

M^{me} Gessant : « La maire de Sautron est également ravie de l'apprendre aujourd'hui. Merci beaucoup, Monsieur Guitton. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Sébastien Guitton. »

M. Guitton : « Je voudrais juste dire qu'effectivement, ce sont des éléments extrêmement récents. Avec Sébastien Arrouet et Marie-Cécile Gessant, il était question que l'on en échange. On devait avoir une réunion dans une semaine ou deux pour évoquer ce sujet. Comme j'ai eu une réunion par ailleurs sur un autre sujet, j'avais eu cette information en avance de phase de quelques jours. Cependant, il était bien question de partager toutes ces informations, en particulier avec les Orvaltais et les Orvaltaises, dans un temps qui correspondait à cette réunion et qui est prévue très bientôt. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Madame la Vice-présidente, avez-vous des éléments à ajouter avant que je ne mette aux voix cette délibération ? »

M^{me} Coppey : « Je suis ravie de pouvoir vous présenter l'ensemble du plan de modernisation de la Métropole qui concerne Carquefou, Orvault, Couëron, La Chapelle, Saint-Herblain, Nantes et aussi Saint-Aignan, puisque l'on va bouger les horaires. On les a bougés, et on aura quelques travaux de confortement sur Saint-Aignan. Je vous le confirme donc, Mesdames et Messieurs les Maires, l'ensemble des équipements de notre Métropole est concerné par ce plan de modernisation, avec un enjeu tout à fait important, que je partage avec vous : celui de la continuité du service public et du service offert aux usagers. C'est pour cela que nous avons ces plannings de travaux à réaliser, en prenant en compte les achèvements et les débuts des uns et des autres. Voilà, Madame la Présidente, ce que je peux apporter comme éléments complémentaires. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

19 – NANTES – CONSTRUCTION D'UN ÉCOPOINT RUE DU BÊLE – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 19, Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Nous sommes là sur l'écopoint rue de Bêle, situé dans le quartier Nantes-Erdre. On est, là encore, sur un équipement qui vient répondre aux besoins des habitants du nord-est du territoire. Pour vous donner à voir un peu à quoi cela peut ressembler, je vous invite à regarder ce que nous avons déjà réalisé sur l'écopoint de Chantenay. Cet écopoint rue de Bêle aura une surface de 1 400 m² et va répondre aux fonctions utiles des écopoints – c'est normal, on va dire –, mais là aussi en venant porter une attention particulière aux conditions d'accueil et de travail de nos agents. Il y aura également 220 m² de plateforme extérieure qui seront dédiés aux dépôts de déchets verts, de gravats et de bois. L'ensemble de ces projets, sur les différentes constructions, répondront aussi aux hautes performances environnementales que nous nous fixons, que ce soit sur l'isolation ou sur le 100 % toiture utile. On vous propose d'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 3 150 000 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

20 – EXPLOITATION DE 10 DÉCHETTERIES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLÉ – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 20, Mahel Coppey. »

M^{me} Coppey : « Toujours dans le cadre de la modernisation d'équipements, on vient aussi fixer en parallèle de nouvelles exigences sur le marché d'exploitation de nos équipements qui reprend notre premier enjeu, celui de réduire les volumes de déchets. Pour cela, on va travailler sur une amélioration de l'accueil et de l'orientation des usagers sur l'ensemble des déchetteries de notre Métropole. On met les moyens sur de la permanence humaine avec des agents valoristes. On vient renforcer ces 15 équivalents temps plein supplémentaires qui permettront de mieux accueillir les usagers, et notamment de les diriger vers les filières de réemploi. On vient aussi contribuer à nos enjeux et à nos objectifs de valorisation matière de nos déchets, toujours en accompagnant mieux les usagers sur les zones appropriées pour venir recycler les déchets qu'ils apportent, mais aussi en dotant ce nouveau marché d'un nouveau dispositif de contrôle des prestations qui seront rendues par les candidats. On fera un zoom particulier sur les bennes tout-venant, avec un suivi des objectifs, des performances attendues, et bien sûr, des pénalités qui peuvent être activées en cas de non-performance de ces objectifs.

Pour une meilleure maîtrise des coûts de la Métropole, mais aussi de ceux qui répondront à ce marché, leur capacité à amortir les équipements, la durée du marché a été allongée de 4 à 6 ans, et on a divisé en deux lots plutôt que trois, un lot plutôt vers le Nord et un lot plutôt vers le Sud, l'idée étant d'avoir des équivalents tonnages à peu près équilibrés sur ces deux lots. L'ensemble du marché représente 36 925 000 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

21 – ARRÊT DE LA CARTOGRAPHIE DU BRUIT STRATÉGIQUE DE NANTES MÉTROPOLÉ ET LANCEMENT DE LA RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 21. Je donne la parole à Tristan Riom. »

M. Riom : « Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter une délibération pour arrêter les cartes de bruit stratégique de Nantes Métropole. Le but de cette délibération est donc d'arrêter les cartes. Cela veut dire qu'en amont, il y a eu un travail pour établir les cartes. Vous allez le voir, cela fait plusieurs mois que nous travaillons sur le sujet. Ces cartes ont été travaillées avec l'ensemble des communes. Je vais vous présenter quelques éléments de résultat et non pas l'ensemble des cas, puisque ce serait un peu fastidieux que de le faire en Conseil métropolitain. Elles sont bien sûr accessibles publiquement.

D'abord, succinctement, sur les enjeux du bruit en général, on a d'abord des enjeux sanitaires et financiers importants, puisque le bruit est facteur de gêne, de perturbation du sommeil, et potentiellement de maladie. On sait que finalement, du fait de ses coûts sociaux et sur la santé, le bruit nous coûte à tous. Ce n'est pas pour faire une entrée financière sur tous les sujets, mais il n'empêche que cela nous coûte à tous et à toutes.

C'est également un enjeu environnemental important. Si on prend juste l'exemple d'un oiseau, lorsqu'il y a trop de bruit, l'oiseau doit chanter plus fort pour se faire entendre par ses congénères et pour communiquer. Cela augmente son stress, cela augmente son besoin de vigilance pour se faire entendre et pour entendre des prédateurs. C'est un comportement qui nuit à sa reproduction, il a des oisillons de plus petite taille, avec des plumes moins grandes, et cela pose des problèmes de déplacement. Il s'agit juste de l'effet sur un oiseau, donc vous imaginez ce même effet sur l'ensemble de la biodiversité, y compris sur les êtres humains.

Enfin, en éléments de contexte, lorsque nous avons réalisé une évaluation participative sur la santé en 2022, il s'avère que la question du bruit ressort comme deuxième enjeu pointé par les habitants de la Métropole, le premier étant la question de l'alimentation – on en a parlé ce matin, cela tombe bien – et le deuxième est la question du bruit. C'est donc bien un sujet important dans la Métropole pour nos habitants et habitantes.

Malheureusement, dans cette délibération, on a une entrée particulière sur la question du bruit. On ne la traite pas entièrement, et surtout, ce dont je vous parle, ce sont des cartes que l'on appelle "réglementaires", c'est là la limite de l'exercice que je vous présente. J'y reviendrai plus en détail au cours de la présentation.

Globalement, on doit traduire une directive européenne de 2002 qui nous demande de mettre en place ces cartes de bruit stratégique – ce dont je vous parle –, et de faire une évaluation sanitaire à partir de ces cartes de bruits qui ont été faites. Cette évaluation sanitaire n'est pas une enquête de terrain, c'est simplement une transposition en chiffres à partir des cartes que l'on a faites juste avant. Ensuite, il s'agit de faire de l'information aux populations de l'existence de ces pollutions sonores. Enfin, il s'agit de travailler sur un plan d'action, un PPVE, et ce sera la phase que l'on va ouvrir une fois que l'on aura acté ces cartes.

Que veut dire "carte de bruit stratégique" ? Cela veut dire que dans le cadre de ces cartes, nous n'étudions pas l'ensemble des pollutions sonores de la Métropole, on étudie seulement certaines pollutions : la pollution aux rails, aux routiers, aux usines et à l'aviation. Tout ce qui concerne, par exemple, les problèmes de voisinage, les problèmes de bruits émis par des activités nocturnes ou festives ne concernent pas les cartes de bruit stratégique. Ce sont vraiment ces quatre facteurs que nous étudions. Chaque gestionnaire de grande infrastructure doit les faire, et nous devons, en tant qu'agglomération importante, concaténer ces différentes cartes de bruit qui existent sur le territoire, et travailler aussi sur ce qui nous concerne, principalement sur le bruit routier.

On fait toujours un chiffrage de l'exposition au bruit sur l'ensemble de la Métropole, puis des secteurs affectés au-delà d'un certain seuil que nous devons respecter. Cela nous permet d'identifier des zones particulièrement exposées au bruit. Ensuite, en fonction du niveau d'exposition, on dit qu'il y a potentiellement des troubles du sommeil, etc.

Ce qui est important, et c'est une des grandes limites de l'exercice qui pose grandement problème ici, c'est que nous raisonnons en bruit moyen et non pas en émergence réelle. Cela veut dire que quand on prend un bruit moyen, si c'est un événement qui est plus temporaire, qui arrive moins souvent, on a tendance à le niveler par le bas. Je vais prendre un exemple très concret dans ces cartes : le bruit routier est plutôt bien chiffré dans les cartes, parce que sur une route, il y a des voitures assez régulièrement pour que le bruit moyen que l'on a dans la carte corresponde au bruit d'une voiture qui passe. Par contre, le bruit aérien est très mal considéré dans ces cartes, puisqu'il y a "assez peu" d'avions, ou en tout cas beaucoup moins que la quantité de voitures sur une route. Par conséquent, on a tendance à niveler par le bas ces bruits d'avions, ce qui fait que l'on en arrive à des conclusions assez étonnantes sur la question de l'aviation. Cela n'enlève pas l'intérêt du travail de ces cartes de bruit stratégique sur la partie routière, et c'est quand même un élément important à signaler.

C'est un travail que l'on fait régulièrement. On en est donc à la quatrième vague de cartes que nous devons faire. Nous aurions dû voter ces cartes au 30 juin 2022, donc on a du retard. Ce retard pourrait nous amener à avoir une amende, de manière assez prosaïque, donc je nous invite au moins à valider ces cartes au moins pour éviter l'amende. Ensuite, de toute façon, cela va ensuite ouvrir un travail sur le plan d'action qui va bien dérouler du fait que l'on acte les cartes, sachant que la prochaine échéance sera en juin 2027.

Je voulais aussi vous partager un élément : vous m'avez vu présenter en juin dernier un travail sur la qualité de l'air. Il faut savoir que l'on peut faire le parallèle entre les cartes de bruit et la qualité de l'air, la qualité de l'air étant un peu en avance. Sur la qualité de l'air, il y a quelques années, on faisait des cartes de qualité de l'air, mais on avait une capacité coercitive assez faible, c'est-à-dire que l'on avait une capacité d'agir sur un ensemble de sujets assez faible, et qui s'est renforcée au fur et à mesure. De la même manière, on pense que même en ayant un exercice limité, il est assez probable que les cartes de bruit stratégique et les PPBE se renforcent dans les années à venir, et par conséquent, c'est un sujet sur lequel il faut travailler avec attention.

En termes de méthodologie, on a lancé la démarche en mai 2022. Un travail important a été fait avec les différentes communes de la Métropole. C'est important, parce que déjà à cette étape-là, même en suivant la méthodologie européenne, on nous a remonté des manques, un travail sur le bruit des bateaux, par exemple, un certain nombre de besoins. Cela nous a donc permis d'ajuster. On a fait une première version, on est retournés vers les communes, on a fait une deuxième version, et cela nous permet aujourd'hui d'avoir ces cartes. Il est tout de même à noter que nous avons eu un retour direct des communes et que la Métropole partage que les cartes ne font pas suffisamment état de la gêne occasionnée par les émergences sonores générées par les mouvements d'avions, ni état des zones réelles qu'ils impactent. Je vous lirai précisément la phrase qui figure dans la délibération, puisque j'ai demandé que l'on inscrive dans la délibération ce constat qui était fait par les territoires que les cartes de bruit stratégique ne reflétaient pas bien le bruit aérien.

Nous en arrivons donc aux résultats, et c'est là où vous pourrez sans doute voir qu'il y a une différence. Je vous le disais, le bruit routier, on estime qu'il est bien modélisé. Le premier enseignement que l'on peut tirer de ces cartes de bruit stratégique, c'est que l'on estime qu'il y a presque 65 000 habitants sur notre Métropole qui sont fortement gênés par le bruit routier, 8 300 qui subiraient des troubles profonds du sommeil, et 1 300 qui souffriraient d'un problème cardiopathique.

La question du rail est également un sujet. Les trains étant un petit peu moins réguliers, ce n'est pas aussi pertinent, mais il n'empêche que l'on voit qu'il y a un certain nombre de personnes qui sont également fortement gênées. Cela nous concerne également, puisque l'on en a parlé ce matin avec la TAN, par exemple. C'est un sujet sur lequel on travaille pour résorber le bruit.

Enfin, sur l'avion, il y aurait seulement 2 900 habitants fortement gênés par le bruit aérien sur la Métropole. C'est là où notre expertise d'usage en tant qu'élus nous fait dire que le système des cartes de bruit stratégique ne rend pas assez compte de la gêne réelle subie sur le territoire.

À cette étape, je vais vous lire le petit paragraphe que nous avons fait inscrire en fin de délibération. *“Face à ces calculs qui minimisent la population impactée, Nantes Métropole s'engage à être vigilante lors de la révision du plan de prévention du bruit dans l'environnement de Nantes Atlantique, à ce que les hypothèses prises permettent de mieux prendre en compte la réalité des nuisances aériennes subies, afin que chacun puisse gagner en confiance quant à la capacité de l'État et des opérateurs du secteur à réduire les externalités négatives de l'aéroport de Nantes Atlantique au bénéfice de la santé et du cadre de vie des riverains, à l'aune de sa situation singulière en milieu urbain et à proximité du lac de Grand-Lieu.”* Voilà, nous actons que notre carte de bruit stratégique, en l'état, ne rend pas de manière tout à fait fidèle la gêne et à agir dans les autres espaces que nous avons.

J'ai un dernier élément de calendrier. Aujourd'hui, je l'espère que nous arrêterons les cartes de bruit stratégique. Les éléments d'argumentation que je mets, c'est : évitons l'amende et attaquons-nous au bruit routier qui est bien représenté et qui est un vrai problème sur notre Métropole. Une fois que nous aurons acté ces cartes de bruit, nous allons les mettre en ligne, parce que nous avons une obligation d'information auprès de nos citoyens. Ensuite, le 8 février, nous devons arrêter un plan de prévention du bruit de l'environnement. Entre aujourd'hui et le 8 février, je travaillerai avec tous les habitants de la Métropole, et aussi principalement les élus, pour établir ce plan de prévention du bruit de l'environnement. Ensuite, il y aura une phase de mise en consultation du public, pour une adoption finale le 27 juin 2024. Voilà pour ma présentation. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^{me} Dubettier-Grenier : « Merci, Madame la Présidente. Sur l'intitulé même de la délibération, le groupe UTM n'a pas de débat. Je souhaiterais simplement intervenir de façon très pragmatique sur la méthode d'élaboration des données, et plus particulièrement – le Vice-président en a fait état – des données concernant les nuisances aériennes, le bruit aérien. Je m'en suis étonnée en Conférence des maires, et on en a débattu : les données fournies par la DGAC relatives aux populations impactées par le bruit aérien relèvent, au mieux de l'incompréhension, et au pire, peut-être, du cynisme. À savoir, et cela a été dit, que seulement 2 900 personnes seraient fortement gênées par les nuisances sonores aériennes selon la DGAC, dont 300 qui souffriraient de troubles du sommeil. Cette même DGAC s'efforce de nous convaincre qu'il est impératif de transformer la structure de l'aéroport pour réduire l'emprise des riverains justement impactés par des nuisances sonores. Ce chiffre est irréaliste, cette situation est ubuesque.

Les communes se sont fortement exprimées sur les nuisances liées à l'aéroport. On constate simplement que les cartes ne font pas suffisamment état de la gêne occasionnée par les émergences sonores générées par les mouvements d'avions, ni état de la zone réelle qu'ils impactent. Dans les faits, ce sont plusieurs milliers d'habitants qui sont exposés au bruit des avions. Bien évidemment, nous avons bien compris que les chiffres communiqués dans cette cartographie sont des modélisations. Nous avons également bien noté la vigilance que la Métropole portera sur le sujet. Pour autant, qu'allons nous dire, nous, les élus, nous qui allons être interrogés par les populations concernées ? Je reprends un des termes de la délibération : le bruit aérien est un bruit événementiel ; or, les cartes représentent un bruit exprimé en moyenne. Ce n'est pas là le quotidien de nos concitoyens. Franchement, cela va être une position difficile à tenir.

Qu'allons-nous faire ? Va-t-on adopter la même attitude que l'État vis-à-vis de l'aéroport de manière générale ? Je l'avais exprimé aussi : quelle crédibilité avons-nous, élus, à inciter nos concitoyens à participer à cette enquête publique quand on sait manifestement que les bases sont fausses ?

Je voudrais simplement alerter, mais je pense que tous ici partageons ce constat : il ne faut pas fragiliser davantage la relation de confiance qui nous lie, nous élus, avec nos habitants du territoire, alors même que chacun d'entre nous revendiquons davantage de transparence dans la mise en œuvre des futures orientations sur le devenir de l'aéroport. Je vous dis, c'est compliqué de cautionner cette méthode qui nous est imposée, malgré les explications que nous a données le vice-président. C'est juste une abstention de forme, cela ne porte pas sur le fond en tant que tel, mais le groupe UTM s'abstiendra sur cette délibération, au regard des éléments que je vous ai exprimés. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, chers collègues, l'adoption de ces cartes de bruit stratégique est un moment important de la construction de notre politique s'agissant de la protection des riverains, des différentes infrastructures et industries, et plus directement de la bonne prise en compte des risques pour leur santé. D'ailleurs, nous ne parlons plus de "nuisance" mais de "pollution", tel que l'indique le Code de l'environnement et tel que le reprend le Conseil national du bruit. Cela a été dit par le rapporteur, cette pollution est le deuxième enjeu ou axe de travail répertorié par les citoyens lors de l'évaluation participative santé en 2022. La cartographie annonçant seulement 2 900 métropolitains exposés au bruit ne correspond, bien évidemment, pas à la réalité, cela a été dit. C'est, d'une certaine manière, faire injure aux dizaines de milliers d'habitants subissant cette pollution. J'invite les parlementaires, s'ils sont encore présents dans la salle, à se saisir de ce sujet.

Merci d'avoir indiqué a minima dans la délibération que trois communes étaient plus certainement impactées. La mienne, c'est environ 90 % de son territoire qui est couvert par le PEB de septembre 2004. C'est donc près de 100 % de sa population qui est soumise à ces contraintes, soit 4 034 habitants. Tout est lié aux moyennes, comme exposé, avec notre fameux Lden, indicateur malgré tout nécessaire mais ne prenant pas en compte les cycles d'émergence de bruit. Cette prise en compte par moyennes efface les émergences, et ce d'autant plus que cette moyenne se calcule à l'année, alors que le trafic à Nantes Atlantique est saisonnier. Rappelons-le : la moyenne sur les 7 mois de la saison aéronautique estivale est de l'ordre de 200 à 220 avions/jour, contre 130 à 140 pour la saison aéronautique hivernale.

Les cartes de bruit issues de moyennes saisonnières estivales seraient environ 25 % fois plus couvrante que celles présentées par la DGAC, et ce sont autant de populations directement concernées. Je vous fais grâce d'une moyenne par tranches horaires. Je comprends que le modèle soit réglementaire, mais je pose ici les bases de ce que nous devrions collectivement prendre en compte, sachant que la réglementation en vigueur en France ne reprend pas toutes les dispositions européennes, notamment la directive 2020-367 qui vise les trois effets nuisibles potentiels : la forte gêne, les fortes perturbations du sommeil et les cardiopathies ischémiques.

C'est une réglementation qui ne reprend pas non plus les recommandations de l'OMS, dont je rappelle ici les attendus sur cette pollution au bruit aérien : Lden45 et Lnigh40, et non 55 et 50.

Afin d'objectiver les puissances sonores impactant les populations, je suggère, comme déjà évoquée, la mise en œuvre de stations de mesures fixes dans les zones d'habitat. Cette action aurait le double avantage de compléter les prises de mesures faites par le concessionnaire et de les comparer avec celles-ci. Ce pourrait faire partie des actions à mener dans le cadre du PPBE.

Nous sommes ici pour gérer le quotidien de nos administrés, mais aussi pour anticiper leur avenir. Nous ne pouvons pas, dans ce moment qui pose les bases pour les cinq années à venir, omettre ces recommandations. Je crois sincèrement qu'écrire, je cite : "*Nantes Métropole s'engage à être vigilante lors de la révision du PPBE Nantes Atlantique*" soit suffisant. L'intention est vertueuse, je le concède, mais ne permettra pas d'engager un plan d'action suffisamment directif pour diminuer cette pollution, ni suffisamment engageant auprès des services de l'État. En d'autres termes, il faut reconsidérer l'activité de Nantes Atlantique comme source de pollution sonore forte, et la contraindre comme les autres sources de pollution, qu'elles soient industrielles ou liées au trafic routier ou ferroviaire, comme évoqué lors de l'adoption des modalités de notre PCAET pour les conditions atmosphériques en juin dernier.

Madame la Présidente, chers collègues, puisque Nantes Atlantique s'invite dans le débat en ce moment d'actualité posé par le ministre Clément Beaune avec l'abandon de l'appel d'offres du réaménagement de Nantes Atlantique, il nous est proposé de se mettre autour de la table et d'amender le projet initial. Nous n'avons d'ailleurs toujours pas le cahier des charges du projet de réaménagement. Au-delà des dispositions techniques qui doivent concourir à une modernisation, à une amélioration nette de ses performances, notamment environnementales, comme l'abandon de l'allongement au sud, la suppression des APU et le remplacement par des postes électriques, la rationalisation des parkings et autres sujets, nous devons saisir cette opportunité pour enfin faire entendre la voix du territoire. Nous l'avons dit, nous l'avons écrit collectivement, nous ne ferons pas Notre-Dame-des-Landes à Nantes Atlantique. La trop grande proximité des riverains avec la plateforme – je rappelle les aires de concession : 1 160 ha à Notre-Dame-des-Landes et 330 ha à Nantes Atlantique – et l'axe de la piste centré sur nos centralités ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés par la DGAC. Alors, que pouvons-nous proposer à cette occasion ? De mon point de vue, cela tient en cinq points.

- Premièrement, identifier les besoins propres du bassin de vie nantais et voire pas au-delà, en termes de voyages d'affaires, de visites familiales, de tourisme, et analyser les différentes liaisons aujourd'hui organisées, notamment dans leur fréquence et leurs usages, dans le but de corréliser les besoins et les offres et de rechercher ainsi l'efficacité en adaptant le nombre de vols commerciaux à ce qui est nécessaire et acceptable pour les populations environnantes. Je rappelle à cette occasion que les conclusions de l'enquête publique qui a débouché sur la DUP de février 2008 positionnaient cette acceptabilité à 56 000 mouvements par an.
- Deuxièmement, adapter le nombre de postes avion et la programmation des vols en conséquence, en réécrivant l'arrêté de restriction d'usage de la plateforme, ce que l'on appelle "l'arrêté couvre-feu". Des outils existent, je pense notamment à la coordination par l'organisme COHOR.
- Troisièmement, demander expressément à ce que l'arrêté de restriction prenne en compte, non pas les marges acoustiques, paramètres inadaptés pour un aéroport urbain, mais les performances acoustiques certifiées des appareils, avec des exigences de plus en plus fortes, comme pour la mise en œuvre des ZFE pour les VL et les poids lourds.
- Quatrièmement, moderniser chacune des procédures opérationnelles de navigation pour des procédures satellitaires de précision, et intégrer sans attendre la mesure n° 16 annoncée en octobre 2019, décalant de 400 m les touchés de pistes en atterrissage, quelle que soit l'orientation de l'atterrissage. Cela ne remet pas en cause le moratoire annoncé de modifications de trajectoires auquel nous travaillons ici sur l'altimétrie.
- Cinquième et dernier point, organiser une gouvernance territoriale qui associe les acteurs locaux de l'économie et associatifs, les collectivités territoriales, le concessionnaire, les compagnies aériennes et l'État. Cette structuration permise par le Code des transports permettra de travailler sur les conséquences de l'exploitation de cette plateforme, mais aussi sur ses attendus. Cette approche globale me semble indispensable pour avancer collectivement.

Voilà pour les quelques mots que je souhaitais dire à ce stade. Merci, en tout cas, pour votre attention, et merci également pour vos soutiens respectifs. »

M^{me} la Présidente : « Merci. J'ai plusieurs demandes de prise de parole. Jacques Pineau. »

M. Pineau : « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais faire quelques remarques sur cette délibération que beaucoup d'entre vous ont déjà évoquées, mais je vais quand même les reprendre. D'abord, nous notons que les services métropolitains ont pris des précautions de formulation pour rappeler les manquements et les limites de ces obligations réglementaires. Effectivement, le calcul des moyennes – cela a été notamment dit par Tristan – qui permet d'établir ces cartes dit bien peu de choses de la réalité quotidienne vécue par trop de nos concitoyens et qui affecte leur environnement et leur santé. C'est un peu le problème de cet exercice, comme le soulignait, encore une fois, Tristan : le cadre imposé donne l'impression de chercher à minorer les nuisances sonores subies et leur caractère insupportable. Il ne faudra pas que, comme souvent, cela serve aux services de l'État pour minimiser les impacts en se retranchant derrière le fait que cette étude aurait été validée, en quelque sorte, par notre Collectivité. Nantes Métropole fait ce que la loi exige, mais nous ne sommes ni dupes ni cautions. Nous émettons donc de sérieuses réserves sur ces cartes, parfois anciennes, notamment concernant l'aéroport. Ce sont des réserves d'autant plus importantes que ces documents vont servir ensuite de diagnostic afin d'établir l'action des pouvoirs publics, qui risque du coup de se trouver en décalage.

Une fois ce préalable clairement posé, les documents permettent d'abord de constater le fort impact du trafic routier en termes de bruit. Cela justifie pleinement et conforte nos choix politiques en faveur des mobilités alternatives, telles que les transports en commun, le vélo et la marche, bien sûr.

Concernant les nuisances liées au trafic aéroportuaire, je serai un peu moins dithyrambique et loquace que Jean-Claude Lemasson qui est un expert dans le domaine. Le ministre des Transports, lors de sa visite ce lundi, nous a invités à engager dans un délai fort contraint une concertation des acteurs locaux visant à recueillir des propositions pour l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour l'aéroport Nantes Atlantique. S'il ne fait aucun doute que l'application stricte du couvre-feu fera consensus, nous devons aussi nous saisir, comme cela a été dit, de cette occasion unique pour élaborer ensemble des propositions plus ambitieuses, de nature à faire de cet aéroport urbain un équipement exemplaire en matière d'environnement et de santé, mais aussi d'ancrage et de concertation sur le territoire. Pour nous, élus rezéens, la santé des habitants, la lutte contre les pollutions de l'air et de l'eau, la réduction des émissions de CO² et la préservation de la biodiversité sont des enjeux cruciaux et vitaux pour les décennies à venir.

Comme l'a évoqué notre maire Agnès Bourgeais dans un récent communiqué, répondre à ces enjeux, notamment de santé, nécessite non seulement une observation stricte du couvre-feu, comme cela a été évoqué, mais aussi une réflexion sur son élargissement, et *a minima*, l'ouverture d'un débat sur la question de la régulation du nombre de mouvements annuels. Il ne s'agit pas d'opposer les enjeux sanitaires et environnementaux à un développement économique, mais il s'agit d'adapter le développement économique en tenant compte de ces enjeux. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Éric Couvez. »

M. Couvez : « Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-président, chers collègues, comme il est indiqué dans la délibération, le bruit constitue une nuisance qui a des conséquences sur la santé publique et l'environnement. En tant que Collectivité, nous avons le devoir d'agir pour augmenter la tranquillité sonore des populations et limiter les gênes occasionnées par le transport routier, ferroviaire, industriel ou aérien. Si toute activité humaine a aussi pour résultat la production de décibels, à travers nos politiques publiques, nous pouvons les réduire. C'est le cas avec la modernisation et le développement de nos transports en commun, nos bus en particulier, qui non seulement réduisent l'empreinte carbone de la Métropole, mais réduisent aussi le bruit à l'intérieur de nos villes. C'est aussi le cas lorsque nous prenons en compte l'isolation acoustique dans nos projets urbains, ou quand le zonage de notre PLUm permet d'isoler les zones d'activités industrielles et de réduire l'impact du bruit sur la population.

Pour agir contre les effets du bruit, nous avons besoin d'un diagnostic. Il est donc nécessaire d'avoir une cartographie du bruit stratégique qui servira aussi à établir notre plan de prévention du bruit dans l'environnement en juin prochain. C'est pourquoi les élus communistes voteront la délibération, mais resteront attentifs à l'évolution du PPBE, afin qu'il corresponde à la réalité et ne masque pas les nuisances qu'implique la présence en milieu urbanisé de l'aéroport international de la huitième Métropole de France. Cependant, la méthodologie de calcul des instances européennes interroge et mérite une révision. Selon nous, cette méthodologie sous-estime grandement l'impact du bruit aérien causé par la présence de l'aéroport au cœur du sud-ouest de la Métropole. Bien plus de 2 900 personnes en journée et 300 personnes la nuit souffrent des nuisances sonores. En réalité, ce sont des dizaines de milliers de personnes qui sont concernées, quels que soient le sens et la direction de l'approche ou du décollage des avions. C'est d'ailleurs ce qu'avait révélé le débat public au moment de la consultation citoyenne de 2016, une consultation démocratique dont le résultat a été bafoué.

Aujourd'hui, nous sommes au point mort, et les promesses de réaménagement faites par le gouvernement et les opposants, au moment de l'abandon du transfert à Notre-Dame-des-Landes étaient, comme prévu, une duperie. C'est en tout cas le message envoyé samedi dernier par le ministre des Transports lorsqu'il a acté l'abandon du projet de réaménagement et le lancement d'un nouvel appel d'offres qui n'augure rien de bon pour l'avenir de notre territoire, ses habitants et le futur de cette infrastructure indispensable au développement de notre Métropole, du Département et du Grand Ouest. L'allongement de la piste ou pas, c'est l'absence de perspectives concrètes qui indignent nos habitants et l'ensemble des élus. Avant de penser à la réécriture de la Constitution, Monsieur le Président de la République, acceptez les résultats des suffrages et instaurez un dialogue véritable pour entendre la voix des populations et de leurs représentants.

Pour notre part, nous continuerons de militer pour une modernisation de l'aéroport actuel, tout en défendant la seule solution viable : un transfert de la plateforme aéroportuaire. Je vous remercie pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Renan Dantec. »

M. Dantec : « Merci, Madame la Présidente. Pour reprendre un mot qui vous est cher, je crois que l'on est au moment de la bifurcation. Très clairement, il y a eu un traumatisme politique, quelles que soient les positions qu'avaient les uns et les autres. Après l'abandon, il était difficile pour les collectivités, pour les uns et les autres, de repartir directement dans le débat sur l'avenir de la plateforme, donc on a finalement laissé l'État gérer ce dossier. Il l'a géré encore plus mal que le dossier précédent, je pense que c'est un consensus entre nous, et on revient au point de départ.

Dans les prochains mois, on ne peut pas se contenter d'attendre de nouveau que l'État nous dise comment il voit les choses, et que finalement, il nous aide à ne pas avoir le débat entre nous. Ce n'est plus possible. Un aéroport urbain, c'est d'abord la décision du territoire. Il est maintenant temps que nous disions ce que nous voulons pour l'avenir de la plateforme. Évidemment – je ne vais pas rebondir sur l'intervention précédente –, il n'y aura jamais de transfert, nous le savons tous. Il s'agit maintenant d'avoir une vision partagée entre nous de l'avenir de cette plateforme. Je pense que ce n'est pas si compliqué. Évidemment, je rejoins complètement le cadre des propositions de Jean-Luc Lemasson, on en a souvent discuté ensemble. Quand je vois que Stéphane Baugé, maire lui aussi, est très impacté par le plafonnement, il n'y a plus de tabous. Il n'y a plus de tabous, il est républicain.

Maintenant, je crois qu'il faut que l'on travaille sur nos propres cartes. D'expérience, si on parle par exemple d'un plan d'exposition au bruit, ce n'est pas très difficile à faire, j'ai encore quelques adresses. Ce n'est même pas très cher, j'ai fait cela dans ma jeunesse. On sait les faire. Ce sont des méthodologies qui sont connues, on sait les faire. Il faut que l'on mette sur la table notre propre plan d'exposition au bruit, avec cet enjeu de protection de la population – je crois que l'on est tous d'accord là-dessus –, mais aussi un enjeu de développement d'urbanisme. Derrière le PEB, c'est l'avenir de l'agglomération qui se joue, et je pense même que dans le premier projet de transfert, il y avait autant les contraintes d'urbanisme que la protection de la population.

Mettons-nous autour de la table, définissons notre propre plan d'exposition au bruit, et discutons à partir de là avec l'État. Derrière, un peu comme l'a dit Jean-Claude, on verra combien d'avions on peut stocker, et on verra effectivement les dimensions de la plateforme. C'est bien un plafonnement par le bruit, et non par le nombre de passagers. Cela va inciter aussi les compagnies à avoir des avions mieux remplis, plus grands, et donc moins de vols, par définition. C'est aussi une manière d'inciter les compagnies à faire des efforts, alors qu'il y a aujourd'hui des tas d'aberrations, comme deux vols qui partent pour Londres à quelques dizaines de minutes d'intervalle. On ne peut pas rester là-dessus, il n'y a aucun impact positif pour le territoire d'avoir deux fois les nuisances d'un vol sur Londres, par exemple. Je pense que maintenant, nous devons prendre la main, rentrer dans une négociation avec l'État, en disant clairement "cet aéroport sera plafonné". C'est une évidence, tout le monde le sait, et cela veut dire aussi que c'est un dialogue avec les autres territoires. Pourquoi tous les Finistériens viennent prendre l'avion pour le Maroc ici, à Nantes ? Il n'y a pas d'enjeu, en soi : on peut mieux répartir le trafic.

Il y a un bien pour un mal, c'est-à-dire que c'est maintenant à nous de prendre la main, de dire ce que nous voulons, de discuter avec l'État, et d'avoir un aéroport qui soit inséré dans le territoire. Je pense que l'on trouvera assez facilement le consensus si nous y allons. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Fabien Gracia. »

M. Gracia : « Merci, Madame la Présidente. Je voudrais faire une intervention complémentaire de beaucoup de choses qui ont été dites, mais peut-être avec quelques éléments de concrétisation. Quand on parle de milliers d'habitants qui subissent le bruit des avions, que cela signifie-t-il concrètement ? Il est souvent question de chiffres, de zonage, 56 000 mouvements, il y a des zones 1, des zones 2, des zones 3 de plan d'exposition au bruit : voilà une manière de présenter les choses qui peut avoir tendance à euphémiser les nuisances. Du coup, je suis allé chercher des éléments de concrétisation.

Par exemple, quand on regarde les documents sur le bruit de l'aéroport, 62 dB est considéré comme un prix modéré. 62 dB, c'est le chiffre qui est inscrit sur mon aspirateur. J'ai donc appris que mon aspirateur faisait un bruit modéré. Ensuite, quand on parle de 56 000 mouvements par an – Jean-Claude n'a pas voulu, tout à l'heure, donner le calcul de la moyenne – c'est 5 à 10 mouvements par heure. Ce sont des avions qui passent chaque heure.

Maintenant, je vous invite à vous imaginer chez vous en train de discuter, de cuisiner, de jouer, etc., vous êtes là tranquillement installé, et à peu près toutes les 5 à 10 minutes, vous avez un aspirateur qui se met en marche dans la pièce où vous êtes. Très concrètement, c'est le bruit dont nous parlons. Ce bruit, pour les habitants, représente du sommeil en moins, du stress en plus, des maladies cardiaques en plus, de l'agressivité en plus.

Cette priorité donnée à la santé et à la tranquillité des habitants est partagée par beaucoup ici, cela a été dit à plusieurs reprises. Il y a eu des pistes d'action, Jean-Claude en a évoqué cinq. Collectivement, il y a peu, nous avons posé une action commune, à savoir la demande d'un couvre-feu pour protéger les populations. La question est maintenant celle-ci : que fait-on pour la suite ?

Peut-être que la première chose que l'on pourrait faire, c'est de dénoncer la perspective de 9 millions de passagers annoncés par le gouvernement pour 2040. 9 millions de passagers, c'est 3 millions de passagers de plus qu'aujourd'hui, et les nuisances supplémentaires qui vont avec.

Deuxièmement, nous l'affirmons aujourd'hui aux côtés d'autres élus et d'associations d'habitants, notamment du Sud Loire, la Métropole doit se positionner clairement pour un plafonnement du nombre de vols et du nombre de passagers à minima au niveau des capacités actuelles de l'aéroport.

Quand on dit cela, il peut y avoir des sujets de crispation, notamment avec un premier argument : plafonner, ce serait inviter la Métropole à être sur le repli. J'adore cet argument du repli, parce que quand je suis arrivé sur Nantes en 1996, Nantes était une métropole dynamique, pas du tout éloignée du monde, ancrée sur la culture. D'ailleurs, deux ans après, je partais avec Erasmus, donc il y avait bien cette dynamique, et le voyage n'était pas interdit du tout. À ce moment-là, il y avait 2 millions de passagers à Nantes Atlantique. 20 ans après, on a 6 millions de passagers par an. Est-ce que les 4 millions de passagers en plus font de Nantes une métropole plus ouverte, plus dynamique ? Je ne le crois pas.

Il y a un autre argument, celui de la liberté : il serait liberticide de plafonner. J'adore aussi cet argument de la liberté. Pourquoi je l'adore ? Parce que quand on l'évoque, en fait, on troque la liberté de certains de voyager en avion autant qu'ils le souhaitent contre la liberté pour des habitants de vivre paisiblement. C'est une liberté contre une autre liberté dont on discute ici.

D'autres villes ont fait un choix ambitieux, celui de la limitation des vols. À Amsterdam, notamment, les élus ont fait encore plus fort : au nom de la protection des populations, ils ont décidé de réduire le nombre de vols autorisés. Je ne sais pas qu'Amsterdam soit une ville qui vise le repli sur elle-même.

On ne peut pas d'un côté vouloir protéger les populations, et de l'autre valider une augmentation du nombre de vols. Je cite souvent cette belle formule qui, je trouve, sied très bien à nos décisions politiques : "Choisir, c'est renoncer". Nous, élus Écologistes et Citoyens, avec d'autres, nous choisissons la tranquillité des populations et renonçons à l'augmentation du nombre de vols. Merci pour votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Martine Oger. »

M^{me} Oger : « Madame la Présidente, chers collègues, chaque jour nous œuvrons en faveur d'une métropole plus écologique, plus solidaire, plus protectrice. C'est en ce sens qu'en juin dernier, nous adoptons la politique publique de santé métropolitaine à l'unanimité. C'est en ce sens qu'aujourd'hui, nous réitérons notre volonté de mieux prendre en compte les nuisances sonores.

Selon la revue du Haut conseil de la santé publique, en France, 9,8 millions de personnes seraient affectées par une forte gêne, dont plus de 3 millions par d'importantes perturbations de leur sommeil liées au bruit des transports, tous confondus. Dans le monde, c'est plus de 460 millions de personnes qui subissent actuellement une perte auditive selon l'Organisation mondiale de la santé, qui en prévoit 700 millions d'ici à 2050.

Chaque jour, la pollution sonore s'imisce dans notre quotidien. Elle augmente notre niveau de stress, elle perturbe notre sommeil, notre journée. Il en résulte, comme il l'a été rappelé tout à l'heure, des risques conséquents sur le système cardiovasculaire et des troubles cardiaques ischémiques comme l'infarctus du myocarde. Il est donc évident qu'il existe un lien entre le fait de vivre à proximité de zones de circulation routière, par exemple, et une hypertension artérielle. On peut noter aussi qu'un bruit de fond de 60 dB – c'est une conversation normale, notamment à l'intérieur d'un véhicule en mouvement – entraîne, au-delà de la perte d'audition, comme d'une augmentation de la pression artérielle et du rythme cardiaque, des troubles relatifs à la santé mentale, car le cerveau a besoin de silence pour se régénérer. Je fais ici écho à ce qui a pu être dit en décembre dernier lors du premier colloque international "Villes & Santé mentale" qui s'est déroulé dans notre Cité.

Les nuisances sonores aériennes et aéroportuaires, quant à elles, accroissent l'altération du sommeil et créent un sentiment de fatigue au réveil. En effet, la rotation des avions dans les aéroports, le point fixe en bout de pistes, les décollages, les atterrissages, le survol de zones très souvent densément habitées ne permettent pas un sommeil réparateur général, puisqu'ils peuvent priver les habitants impactés de deux à trois heures de sommeil chaque jour.

Nous ne sommes pas égaux devant ces nuisances : tout le monde n'affronte pas le bruit de la même manière. Les inégalités sociales existent aussi dans ce domaine, comme elles peuvent influencer aussi sur nos interactions sociales. La pollution sonore, parfois moins observée que la pollution atmosphérique, se fait également la complice de l'isolement, génère des troubles psychologiques, voire de la démence que l'on retrouve fréquemment chez certaines personnes. Des travaux ont également montré que le bruit des avions et du trafic routier affectait les capacités cognitives des enfants, provoquant des retards dans l'apprentissage de la lecture, dans la mémorisation et l'attention.

Je ne reviens pas sur les critères et les outils d'évaluation propres à cette étude, puisque beaucoup de choses ont été dites là-dessus, mais sérieusement, qui peut croire aujourd'hui que seuls 2 900 habitants seraient concernés par le bruit aérien, et que seules 300 personnes subiraient des troubles profonds du sommeil, alors que simplement la commune de Saint-Aignan compte plus de 4 000 habitants ?

Madame la Présidente, chers collègues, je tiens à rappeler que le rapport Frontières du Programme des Nations unies pour l'environnement, publié en 2022, identifie la pollution sonore urbaine comme l'un des trois problèmes menaçant la santé publique mondiale et l'environnement, les deux autres étant les incendies de forêt et la perturbation du cycle de vie des systèmes naturels. Le bruit est le deuxième facteur environnemental provoquant le plus de dommages sanitaires en Europe : au moins un million d'années de vie en bonne santé seraient perdues chaque année à cause du bruit lié au trafic en Europe occidentale.

Le bruit s'est, hélas, durablement installé dans nos vies. Il est aussi une pollution qui participe à l'altération de la biodiversité. Les causes de celui-ci ne permettent pas une politique efficiente de préservation de la faune et de la flore. Cependant, toute imparfaite que soit cette cartographie du bruit stratégique de la Métropole, il nous faut l'arrêter, car elle nous permettra réglementairement de poursuivre, de finaliser et d'adopter un travail autrement plus objectif : celui de la révision de notre plan de prévention du bruit dans l'environnement. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Qu'avons-nous fait pour mériter autant de mépris de la part de l'État ? La confiance ne se décrète pas, je ne le crois pas, elle se construit patiemment, solidement, et si nous devons noter un consensus entre les différents gouvernements qui se sont succédé depuis plusieurs années sur ce sujet, c'est sans doute bien celui de l'immobilisme, voire du pas en arrière, du renoncement (nous qui parlons souvent du "pas de côté" à Nantes). Cette fois encore, la brutalité – il n'y a pas d'autres mots – de l'annonce de ce énième renoncement cingle comme une gifle à l'adresse des élus locaux, des acteurs économiques et de la population de nos communes.

Voilà des années et des décennies que nous encaissons des revers, des refus, des renoncements sur ce projet d'un nouvel aéroport pour l'Ouest, au mépris des consultations démocratiques, des avis d'experts, des décisions de justice, au mépris d'une très très large majorité des élus sur le sujet, mais surtout au mépris des populations qui souffrent des conséquences du développement d'un aéroport d'envergure internationale au cœur de notre territoire. Ces renoncements successifs sont dommageables pour notre territoire, qui manque cruellement d'un outil de développement. Je le dis, même si je pense à toutes les femmes et les hommes qui sont impactés par les nuisances, qu'elles soient sonores – on parle des nuisances sonores, mais il y en a bien d'autres des nuisances –, il faut aussi que notre territoire puisse se développer à la hauteur des atouts qu'il a, à la hauteur des attentes de nos entreprises et de nos emplois.

Depuis plusieurs semaines maintenant, nous attendions que la Direction générale de l'aviation civile révèle officiellement l'attributaire de la délégation de service public. Sans grande surprise, certes, on savait tous quelles étaient les négociations, n'est-ce pas ? Nous apprenons que l'appel d'offres est finalement déclaré infructueux et qu'il est mis fin à la procédure de consultation.

Je voudrais commencer par déplorer le manque de transparence de la DGAC sur les choix qu'elle opère. Qui dirige la DGAC ? L'opacité est totale sur les questions des trajectoires, des faisceaux de trajectoires – parce qu'il n'y a pas que les trajectoires –, de la définition des couloirs aériens, de la réalité des infractions au couvre-feu, du paiement ou non des pénalités des compagnies aériennes... On pourrait égrainer longuement, et sans doute que Jean-Claude pourrait le faire beaucoup mieux que moi, l'ensemble de ces questions autour de l'opacité de la DGAC.

Alors, permettez-moi d'abord de remercier Laurence Garnier, puisque je crois qu'elle a obtenu une mission d'information sénatoriale qui, je l'espère, fera la lumière sur les modalités de décision et de fonctionnement. Je voudrais dire que la Métropole, qui est compétente en matière de lutte contre les nuisances sonores, doit exercer sa responsabilité. Je le sais, notre devoir d'agir en la faveur de ces populations doit être notre priorité. Pour cela, il est impératif que l'État se comporte en partenaire, qu'il écoute, que les maires et les élus locaux soient respectés, à l'instar de ce que nous pouvons être aux côtés de l'État quand il a besoin de nous. L'État doit nous respecter à la hauteur de ce que nous sommes : des élus, des femmes et des hommes engagés pour leur territoire.

Je pense vraiment que pour être crédibles et audibles auprès de ce gouvernement, nous avons aussi une responsabilité : celle de travailler ensemble, les 24 maires, autour de cette question. Nous avons la responsabilité de construire une position solidaire et une posture collective. Cela ne sera peut-être pas le plus simple, j'en conviens, mais c'est indispensable pour faire en sorte que le gouvernement fasse avec nous, et pas sans nous.

Puisque mon collègue de La Montagne citait Gide tout à l'heure, je pense vraiment que sur cette question – je reprends ses mots –, tant que nous n'avons pas essayé, rien n'est impossible. Je le dis solennellement, mais en même temps, simplement : mettons-nous autour de la table et travaillons à obtenir cette position commune qui, à mon sens, sera la seule solution pour que nous puissions être entendus.

Enfin, particulièrement sur cette délibération, j'ai bien entendu le Vice-président nous dire qu'il fallait absolument la voter, malgré le fait que nous n'étions pas d'accord avec les chiffres, ou en tout cas, ceux de l'aéroport, si j'ai bien compris, et des nuisances aéroportuaires. Je dis : quelle crédibilité devons-nous donner, d'abord à la parole de l'État, pour l'instant, et aux différents chiffres des autres nuisances sonores, routières ou ferroviaires, si déjà collectivement nous dénonçons les chiffres des nuisances sonores sur la partie des avions ?

Véronique Dubettier-Grenier l'a dit, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous ne voulons pas voter contre et mettre en difficulté le Vice-président sur une amende qu'il devrait payer (pas de sa poche, évidemment). Je ne sais pas de combien serait l'amende, mais je crois qu'à un moment donné, quand même, il faut marquer son territoire, comme on le dit. Je ne sais pas de combien pourrait être l'amende, mais si elle est en corrélation avec notre volonté farouche d'imposer notre vision sur ces dossiers d'exposition au bruit, je dis : "Chiche, payons l'amende et disons à l'État que nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet". En tout cas, envoyons un signal – c'est le sens de cette abstention – à l'État pour dire que nous devons retravailler la question, au-delà même de retravailler le projet. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. Dans le prolongement de l'intervention de Rodolphe Amailland, avec mes collègues du groupe Avenir métropolitain, on est d'accord avec tout ce qui a été dit sur les cartes du bruit qui ne sont pas adaptées, sur le fait qu'elles sont anciennes et qu'elles ne reflètent pas la situation de la situation. Cependant, on n'est pas d'accord avec le fait qu'il faudrait néanmoins adopter cette délibération. On pense qu'il faut envoyer un signal à l'État en ne l'adoptant pas. En ce qui nous concerne, nous voterons contre.

Finalement, "arroseur arrosé" ou "pompier pyromane", je ne sais pas quelle est la bonne version à adopter, mais entendre ceux qui se sont opposés au transfert de Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes nous expliquer aujourd'hui que l'on a un aéroport en plein cœur de notre Métropole, excusez-moi de vous dire que c'est assez révélateur des contradictions qui règnent au sein de votre majorité. Ce sont des contradictions qui viennent saturer le cimetière des projets abandonnés par cette même majorité. On se retrouve dans une situation qui est insupportable. Insupportable ! On a à la fois la problématique réelle de nos concitoyens dans une multitude de villes de la Métropole qui subissent des nuisances sonores, notamment liées à la présence de cette plateforme aéroportuaire en plein cœur de notre Métropole, et on a, dans le même temps, une infrastructure d'État obsolète et qui nécessite absolument d'être modernisée, d'être réaménagée si on veut continuer à avoir une infrastructure qui soit un moteur de l'activité économique de notre territoire.

Cet aéroport génère de très nombreux emplois directs et indirects, et l'état actuel de la plateforme entraîne un déclassement économique de notre région que l'on estime à une perte de 1 % du PIB régional avec un aéroport non modernisé. Finalement, le projet de certains est clair : après avoir tué Notre-Dame-des-Landes, ils veulent tuer Nantes Atlantique. Je crois qu'il y a urgence à rénover Nantes Atlantique, c'est une question d'attractivité du territoire, c'est une question de dynamique des entreprises, et c'est une question de maintien et de création d'emplois.

Je ne reviens pas sur les propos de Rodolphe Amailland qui remerciait Laurence Garnier. Je la remercie également, cela va nous permettre d'identifier les dysfonctionnements et les points de blocage sur ce projet de réaménagement d'une infrastructure d'État. J'ai aussi entendu l'autre sénateur de cette assemblée, Ronan Dantec, qui nous dit : "Il faut que le territoire dise ce qu'il veut". Mon cher Ronan, dois-je te rappeler que le territoire a déjà dit ce qu'il voulait ? Cette position du territoire a été validée par les habitants de ce territoire. Cette position du territoire a été confirmée par des décisions de justice. Cette décision du territoire était le transfert de l'aéroport Nantes Atlantique à Notre-Dame-des-Landes. C'était peut-être un autre temps, mais il n'empêche que le territoire avait une position partagée, soutenue par nos concitoyens et par l'ensemble des collectivités locales dans leur diversité politique. Cette décision n'a pas été, ni écoutée ni entendue des différents gouvernements. Une fois de plus, la réalité, mon cher Ronan, c'est que dans votre majorité, j'aimerais bien savoir quelle est votre position. Votre position est-elle "plus d'aéroport et plus d'avions" ? Votre position est-elle le plafonnement du nombre de vols ? Votre position est-elle d'opérer le transfert de l'aéroport ? Votre position est-elle la modernisation de l'aéroport ? En réalité, j'ai entendu tout et son contraire dans les interventions des différents élus de la majorité. Il y en a certains qui sont pour le transfert, d'autres pour le plafonnement, d'autres pour l'interdiction des vols et des avions. Je le dis, tant que nous aurons cette majorité au niveau métropolitain, nous n'arriverons pas à débloquent ce projet. Pourtant, je peux vous dire que nous sommes nombreux à nous battre au niveau régional, au niveau départemental, avec les élus du territoire, avec les acteurs économiques, avec les associations, avec les riverains pour obtenir des avancées. On ne désarme pas, mais par pitié, par pitié, arrêtez de nous mettre des bâtons dans les roues. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Je suis très heureux de voir que ce sujet fait couler beaucoup de salive, alimente beaucoup de réflexions. Parfois, il crée quelques effets de manche de la part des uns et des autres, des unes et des autres. Je pense qu'il faut surtout être sérieux. Il y a eu un certain nombre, Julien Bainvel vient de le rappeler, de prises de décisions politiques. La dernière en date est celle de l'appel d'offres déclaré infructueux, et on rebat les cartes. Je vous propose, non pas de nous abstenir, non pas de dire "politique de la chaise vide", non pas de dire "l'État nous ment, donc on ne travaille pas avec l'État", mais au contraire d'être plutôt proactifs et de travailler sur un certain nombre de points. Je les ai relevés, et je pense que tout le monde sera d'accord pour travailler sur ces points. Je pense au réaménagement, et donc à la rénovation du terminal. Sans même parler "d'attractivité du territoire", "d'outils de développement", etc., il s'agit simplement, pour les gens qui y viennent – parce qu'il y a quand même un certain nombre d'usagers – d'avoir des conditions d'accueil un peu moins pitoyables qu'aujourd'hui, avec des parkings qui peuvent être assez éloignés quand on a à trimballer des valises, etc. Par exemple, le gâchis d'espace que constituent les parkings en surface qui s'étendent à perte de vue, c'est quelque chose qu'il faut travailler. De la même façon, les contrôles, à mon avis, doivent être un peu modernisés. Je ne sais pas si vous avez récemment pris l'avion, je ne veux pas vous dire que c'est le tiers-monde, mais on n'en est pas très loin. C'est hors d'âge, et ce n'est plus en fonctionnement correct pour les habitants et pour les usagers.

Il n'y a pas d'ordre, c'est la liste que je vous ai faite en notant les éléments : il y a la rénovation, le réaménagement, la protection de la population en retravaillant le couvre-feu, le trafic et la gestion du trafic au sens de la modernisation de l'outil de gestion du trafic, mais aussi l'encadrement du trafic, puisque c'est une chose qui a été évoquée. Je préfère "encadrement" plutôt que "plafonnement", même si l'un conduit à l'autre. Je pense aussi à toute la desserte de l'aéroport, mais aussi du quartier de l'aéroport. Il y a aussi des opportunités, donc essayons de ne pas être que dans la déprime. Essayons de nous dire : comment peut-on améliorer les choses et essayer d'avoir un outil qui ne sera jamais l'aéroport international de Notre-Dame-des-Landes, on est d'accord, mais qui sera quand même un outil moderne, fonctionnel, qui respectera les usagers ? Ce travail, on peut l'engager, il n'y a pas de souci. D'ailleurs, on a déjà commencé pour une part. Cependant, on avait deux ou trois hypothèses qui ont été levées. Elles ont été levées, donc on part sur le nouveau cap.

Je n'avais pas forcément prévu de parler de l'aéroport au départ, mais j'ai lu la délibération, et la première des sources de bruit n'est pas l'aéroport, c'est le bruit routier. Le bruit routier concerne un certain nombre de communes qui sont listées, mais là aussi, comme pour l'aéroport, il y a un grand nombre d'oublis. Par exemple, j'ai vu que Saint-Herblain n'était pas listé. Or, il y a tout un ensemble de quartiers de Saint-Herblain qui sont bordés par le périphérique. Je peux vous garantir que dans la journée, c'est très sympa, vous avez un bruit continu. Fabien a parlé de l'aspirateur, mais c'est plutôt comme si vous aviez un rotofil qui tournait en permanence. Pour certains habitants, c'est cela le périphérique. La nuit, c'est encore mieux : dès que vous avez des gens qui ont envie de faire un peu de vitesse et qui ont des motos qui pétaradent un peu, vous êtes réveillé en pleine nuit par des bruits qui sont... Je ne sais pas à combien de décibels on est, mais en tout cas, cela nécessite quand même que l'on intègre bien et que l'on n'oublie pas le bruit routier, parce que le bruit routier est aussi au quotidien pour un grand nombre d'habitants de nos communes autour du périphérique, mais pas que. C'est quand même la première source de bruit, donc il faudra, dans notre plan d'action, dans le PPBE, que l'on prenne en compte le bruit routier.

La difficulté, c'est qu'il ne vous a pas échappé que sur le périphérique, ce n'est pas nous qui avons l'autorité, c'est l'État. Or, l'État est souvent assez rétif à des mesures de réduction de la liberté de circulation à la vitesse, donc on reste à 90 sur le périphérique. En tout cas, cela mériterait qu'à un moment on se pose la question. On pourrait intervenir sur nos propres voies métropolitaines qui sont aussi génératrices de bruit dans de nombreux cas.

Ne nous focalisons donc pas uniquement sur l'aéroport. Je pense qu'en plus, l'avantage, c'est que quand on s'intéresse au bruit routier, on revient sur des éléments où il y a un peu moins de passions dans les débats, même si cela revient un peu à limiter la bagnole. Avec la sagesse et le pragmatisme qui nous caractérisent, si on sait que l'on peut améliorer les conditions de vie de nos habitants, je pense que l'on trouvera, là aussi, un certain nombre de points consensuels. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Beaucoup de choses ont été dites... »

M^{me} Impériale : « Je suis désolée, je suis le maire de la commune dont on parle, qui est Bouguenais. J'ai demandé la parole, mais je crois que vous ne l'avez pas vu. Je vous laisse parler, mais après, je souhaiterais prendre la parole. »

M^{me} la Présidente : « Mes excuses, Sandra, je ne vous avais pas vue. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, à part celle de Sandra Impériale ? Sandra Impériale, Matthieu Annereau, Bertrand Affilé pour un point de complément, puis je redonne la parole à Tristan Riom. Sandra Impériale. »

M^{me} Impériale : « Je ne vais pas faire de redites. Je pense que l'on est sérieux à Bouguenais, on a fait de nombreuses réunions (je vois Bertrand Affilé et d'autres dans cette salle). Je voulais juste vous dire que j'étais très partagée quand j'ai lu la délibération. Quand on la lit et que l'on nous explique que l'on est obligés par rapport à la conformité des directives européennes, on a envie de la voter. Cependant, concrètement, l'État n'a jamais été vraiment sérieux dans la transparence. On le voit, malgré les heures de réunion, dans le fait qu'il revienne pour nous dire qu'il est désolé de ne pas avoir appliqué le PPBE, qui a quand même été voté à l'unanimité il y a 2 ans. Il revient pour nous dire : "Je vais essayer d'appliquer la loi". On en est quand même là ! On remet les choses dans leur contexte : un ministre des Transports revient ici, sur le territoire métropolitain et régional, pour nous dire : "Je suis désolé de ne pas avoir appliqué la loi de l'interdiction des vols nocturnes, et je vais essayer de faire en sorte que l'on applique la loi". Je voulais quand même remettre les choses dans leur contexte, puisque pour l'instant, ce n'est absolument pas respecté.

J'avoue que quand j'ai lu l'intervention dans la presse des élus rezéens, écologistes, etc., je me suis dit : "Cela a l'air très beau de dire qu'on limite les vols, que l'on plafonne les vols, cela a même l'air très séduisant". Et puis d'un autre côté, je me suis dit : "Non, en étant pragmatiques, déjà, appliquons la loi. Appliquons juste la loi". Pourquoi ne pas essayer de réaliser, comme cela a été écrit dans le PPBE, une étude de 6 heures à 7 heures, pour une restriction un peu plus matinale qui puisse juste faire en sorte que nos habitants de toutes les communes, mais évidemment surtout celles de Bouguenais, Saint-Aignan et Rezé, puissent un peu dormir ? L'OMS dit 8 heures, et on est à 6 heures, même pas. Je dirais que l'on est maintenant avec 5 heures de sommeil, et c'est un peu trop juste pour correspondre à la directive de l'OMS. C'est aussi pour cela que je souscris au fait de m'abstenir. Je vais vous dire, c'est terrible : que l'on s'abstienne, que l'on ait une amende ou pas, l'État fera ce qu'il voudra. En réalité, c'est à l'État, et on l'a voté, de revoir le PPBE et de nous proposer un PPBE qui soit fiable, qui soit correct. Il sait que l'on n'est pas 2 500 à être sous les avions. Il sait aussi qu'il manque de transparence. L'État sait qu'il n'applique pas la loi.

L'État sait que sur l'isolation des habitations, il n'est pas aux normes. Il sait aussi qu'il y a d'autres pièces qui souhaitent être isolées. Il sait aussi que beaucoup de citoyens, aujourd'hui, sont dans une grande difficulté en raison de cette non-application du couvre-feu et de l'isolation phonique complète, par respect du fait qu'il reste sur site, malgré une consultation locale qui était pour le déménagement. Sur la modernisation, je ne peux que souscrire à ce que, je pense, pense tout le monde : il faut moderniser cet aéroport. C'est un aéroport de seconde zone, et franchement, en tant que maire, j'ai honte. J'ai honte de voir les gens qui arrivent à Bouguenais, alors que quand ils vont à Mérignac ou à Blagnac, cela ressemble à un aéroport digne de ce nom. Cela donne une très mauvaise image. Je souhaite effectivement que l'on soit dans un juste milieu, et que l'on trouve un positionnement commun qui ne soit pas dans une sorte de récession complètement utopique qui ne se fera pas. Comment contrôle-t-on tous les vols ? Il faut essayer de trouver quelque chose, je ne crois pas au renoncement total. Il faut essayer de trouver quelque chose qui ne soit pas non plus dans la logique d'un développement économique qui oublierait le sanitaire, un développement à tous crins qui ferait que les habitants, notamment de Bouguenais et des autres communes riveraines, soient dans une grande difficulté. Voilà ce que je pouvais dire pour les riverains de Bouguenais. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, puisque l'actualité vient percuter un peu cette délibération, j'aimerais donner quelques éléments. Cela a été dit, le ministre Clément Beaune est venu lundi sur Nantes annoncer l'abandon de la procédure d'appel d'offres, en lien avec des difficultés de concurrence, et donc avec des risques juridiques qui pouvaient intervenir dans le cadre du réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique. Le ministre s'est engagé à revenir dans un mois pour jeter les bases des nouvelles orientations sur une nouvelle consultation pleine et entière. En tant que conseillers métropolitains, nous nous engageons à être partie prenante au sein de cette concertation pour faire valoir les enjeux d'attractivité économique et démographique de notre territoire, les questions, bien entendu, des nuisances subies par les riverains, et également les enjeux de sobriété environnementale qui y sont liés.

Pour parer au sentiment d'abandon qu'ont nombre d'habitants et d'élus, que nous entendons et comprenons, nous avons demandé que des mesures concrètes et rapides puissent être lancées. Réfléchissons également en parallèle aux interconnexions entre les transports, entre l'aéroport et les grandes villes de notre territoire, les enjeux de tramway, les enjeux ferroviaires. Appliquons un plan bruit renforcé, c'est également votre demande. Nous avons demandé également la nomination d'un sous-préfet aux enjeux aéroportuaires, afin de disposer d'un interlocuteur local de l'État sur ces questions. Nous avons également saisi, en amont de sa venue, le ministre Clément Beaune sur une demande que notre territoire soit retenu sur le dispositif RER métropolitain. Ce sont des choses sur lesquelles les décisions gouvernementales ont avancé depuis, et donc nous pourrions bénéficier de ces nouveaux équipements, comme vous avez pu l'énoncer.

C'est la réalité, je ne vois pas ce qui est rigolo dans ce que je viens de dire, mais bon... Je n'ai pas rigolé quand j'ai entendu certains propos qui portaient pourtant à rigoler tout à l'heure.

Voilà donc des éléments factuels et le positionnement qui est le nôtre, qui est de comprendre le mécontentement, le sentiment d'abandon vécu, mais de regarder devant et d'être proactifs pour faire rayonner notre territoire. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Cher Matthieu Annereau, je pense que l'on observera tous que sur le sujet, sincèrement, tous nos vœux vous accompagnent pour continuer à faire le service après-vente de la décision du gouvernement. Je note en plus que vous êtes bien seul, cet après-midi, pour le faire, donc vraiment nos vœux vous accompagnent. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Puisque l'on a la chance d'avoir encore deux parlementaires dans la salle, je voudrais faire une petite suggestion. Je pense que vous savez tous que le droit commun qui concerne les conducteurs et conductrices de deux-roues ou de quatre-roues motorisés, c'est que quand vous avez une amende, vous payez d'abord et vous contestez après. Je propose simplement que l'on applique la même règle, c'est-à-dire que la compagnie aérienne qui se fait prendre à atterrir ou à décoller sur les heures de couvre-feu paie d'abord une amende qui soit significative, supérieure à ce que coûtent 180 nuitées d'hôtel auprès d'un aéroport – autrement, ils n'auront pas intérêt à jouer le jeu –, et qu'elle conteste après. Je pense que cela pourrait être de nature à mélanger les choses.

Après, j'ai une petite hésitation. Je vais voter la délibération, je n'ai pas de souci, mais je pense que les collègues qui souhaitent s'abstenir devraient quand même penser que c'est le PPBE de Nantes Métropole, et pas le PPBE de l'aéroport de Nantes Atlantique. C'est plus général. Là-dessus, cela m'embêterait que l'on ne puisse pas travailler ensuite sur un PPBE qui soit basé sur des données que l'on pourra réévaluer. Je pense qu'il faut voter pour pouvoir engager.

Et puis franchement, je pense que s'abstenir... L'État s'en moquera un peu. Pour tout vous dire, ce ne sera pas d'une super grande efficacité. Quant à payer une amende, peut-être que certains en ont l'habitude, mais moi, je préfère l'éviter. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Tristan Riom. »

M. Riom : « Je vais essayer de répondre à quelques éléments qui ont été dits. Madame Dubettier-Grenier, je suis bien d'accord avec ce que vous avez dit dans votre intervention, c'est-à-dire les réserves, le problème des moyennes contre l'événementiel, etc. À la limite, je comprends votre position. C'est juste qu'encore une fois, il ne faut pas que l'on s'empêche de travailler sur la question routière, parce que c'est un vrai sujet. Malgré votre abstention, j'espère quand même que l'on va pouvoir travailler ensemble par la suite sur le PPBE et sur la question routière, parce que pour le coup, on sait que l'on a un vrai enjeu de santé.

Je rappelle, pour celles et ceux qui vont voter pour, que vous allez voter pour une délibération dans laquelle il est inscrit : *“Ces chiffres sur l'aéroport ne représentent pas la gêne ressentie par la population, mais répondent à une méthodologie réglementaire”*. C'est aussi dans la délibération, et c'est important pour moi que cela y soit, parce que c'est quelque chose d'un peu bancal que je vous présente. Je vous présente une délibération où l'on inscrit une propre faiblesse à l'intérieur, mais c'est un peu l'exercice bizarre dans lequel on est. C'est pour cela qu'il me semble important de la voter.

Autre élément que je voulais préciser, parce que cela a été un petit peu dit dans l'intervention de Jacques Pineau avec la question de la potentielle augmentation du trafic : c'est vrai que cette carte de bruit stratégique ne fait que regarder le passé. On a pris des données de 2019, de mémoire, et dans le cadre de notre travail sur le PPBE, on va essayer de regarder le passé et de l'améliorer. Néanmoins, vous me voyez venir : si la DGAC nous dit que l'on va fortement augmenter le nombre d'avions, cela va avoir un impact fort sur la gêne sonore, et donc on va être un petit peu embêtés pour notre travail sur la prévention de bruit. C'est comme si Bertrand Affilé me disait que l'on comptait faire fois quatre sur le nombre de voitures d'ici 2040, alors que j'essaie de travailler sur la réduction du bruit. En l'occurrence, cela tombe bien, pour la question spécifique de la voiture, c'est plutôt l'inverse. Sur la question du routier, on devrait plutôt bien s'en sortir.

Monsieur Bainvel, vous avez dit que l'on était là pour tuer les entreprises, Nantes Atlantique, Notre-Dame-des-Landes. Je vous rassure, on ne veut pas tomber dessus, personne'. Le but d'une carte de bruit stratégique, c'est au contraire d'éviter des nuisances, de travailler sur la santé de tout le monde, de toute la population. Si on travaille sur l'encadrement des vols, on va même lutter pour la santé de la planète, donc on ne va tuer personne dans le cadre de cette délibération.

À la limite, l'ensemble du débat que nous venons d'avoir un acte bien qu'il y a un souhait, dans ce que j'ai entendu, d'ouvrir un espace de débat et de travail sur la question de l'aéroport un petit peu en dehors des cartes de bruit stratégique. C'est donc plutôt une bonne nouvelle, je pense que l'on pourra travailler cette question. Pour rappel, quand bien même les cartes de bruit stratégique reflétaient de manière fiable la question du bruit de l'aéroport, notre PPBE ne pourrait pas être coercitif sur l'aéroport. C'est-à-dire qu'en fait, sur tous les sujets qui ont été évoqués, comme le souhait d'encadrer les vols, etc., je ne peux pas, via le PPBE de la Métropole, obliger l'État à s'en emparer. Il s'agit donc forcément d'un espace de travail qui est à côté. Il n'empêche que l'on va pouvoir travailler sur un ensemble de sujets autour du bruit sur la Métropole.

Madame Impériale, vous avez dit : *“Je ne crois pas au renoncement total”*. Je vous rassure, même moi, je ne défends pas qu'il faille aller à zéro vol par an sur l'aéroport de Nantes Atlantique. Au moins, sur ce point, nous sommes d'accord. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je voudrais juste apporter quelques éléments avant de mettre aux voix cette délibération.

D'abord, je crois qu'il est assez naturel que dans un débat de cette nature il y ait des points de vue qui ont des divergences. Ne nous le cachons pas, je ne crois pas que nous allons mettre d'accord cet après-midi, au hasard, Julien Bainvel et Ronan Dantec sur l'historique de l'aéroport, pas plus que je crois que nous allons mettre d'accord, au hasard, Rodolphe Amailland et Tristan Riom sur le rapport à la croissance et au développement économique dans le modèle français. C'est un fait, et je crois même que c'est la noblesse du débat politique et démocratique d'avoir des convictions, une colonne vertébrale, une doctrine pour porter ce à quoi on croit.

Je pense, en revanche, que nous avons un enjeu collectif à regarder où nous avons des points de convergence. En ayant entendu les échanges au bureau métropolitain, en marge du bureau métropolitain, lors de la réunion que nous avons eue avec le ministre, avec les maires riverains, je crois que nous avons deux échéances avec des temporalités différentes devant nous. Nous avons une échéance très courte, parce que si l'État tient – soyons optimistes – les délais que le ministre nous a annoncés, il s'est donné un temps très court, quelques semaines, puisqu'il dit qu'il revient dans un mois pour faire le point. Nous avons donc un sujet de court terme, qui est : en un mois, que sommes-nous capables de porter collectivement sur ces sujets ?

Nous avons également un enjeu de moyen terme : “Que portons-nous collectivement ?”, et un enjeu de long terme où toutes les questions du transport aérien, plus globalement, se posent.

Si je me concentre, pour démarrer, sur les enjeux de court terme, j’entends dans nos échanges cinq points que je vous propose de travailler collectivement.

Le premier – cela a été dit par Rodolphe Amailland, je partage intégralement ce point, je l’avais dit en bureau métropolitain –, c’est l’enjeu de la transparence. Ce n’est pas possible, ce n’est plus possible. Quand le ministre vient et que je l’interroge publiquement, en lui disant de manière très simple : “Monsieur le Ministre, est-ce que celles et ceux qui ont convaincu Édouard Philippe d’annoncer en grande pompe dans le hall de l’Hôtel de Région l’allongement de la piste de 300 m peuvent nous expliquer maintenant pourquoi ils l’ont proposé hier et pourquoi ils ne le proposent plus aujourd’hui ?”, je le dis pour la vérité de nos débats, le ministre donne la parole à ce moment au directeur général de la DGAC, “*no comment*”. Il lui confie donc la réponse. Toutes celles et ceux qui étaient présents à cette réunion auront pu apprécier comment cette réponse n’amène absolument aucun élément crédible d’explicitation. Je crois que le premier point qui doit pouvoir faire convergence entre nous, c’est un point de méthode, c’est un point de transparence.

Le deuxième point, c’est l’association des élus locaux. Cela a été dit par toutes celles et ceux qui étaient présents lors de la réunion avec le ministre, mais nous l’avons porté avant. Je le dis à Julien Bainvel : nous ne nous réveillons pas aujourd’hui pour ce sujet. Je fais partie de ceux qui ont prôné, milité pour une hypothèse qui a été, à un moment donné, sur la table, d’un modèle avec une société locale dans laquelle les collectivités étaient autour de la table. Je fais le constat que nous n’avons pas été tous unanimes sur ce sujet. En tous les cas, je pense que nous devons porter très fortement la question de l’association des élus sur cette question.

Le troisième point, et je crois qu’il pourrait faire convergence entre nous, porte sur la question du couvre-feu. Aujourd’hui, on a gagné une première bataille, et il y en a une deuxième qui est en discussion avec le ministre. La première bataille que nous avons gagnée, c’est qu’il a dit, cela a été rappelé, que la loi serait respectée. On peut dire que c’est la loi, que c’est le minimum, – c’est vrai, Sandra, vous avez raison –, mais puisqu’aujourd’hui, elle n’est pas respectée, ce serait quand même déjà, pour les riverains, une avancée. Le ministre s’est engagé à des mesures plus fermes pour les compagnies qui ne respectent pas le couvre-feu.

En revanche, il y a quelque chose que nous n’avons pas encore obtenu, mais sur lequel il n’a pas fermé la voie, c’est la réécriture de l’arrêté. Toutes celles et ceux qui ont suivi sérieusement ce sujet savent que tant que l’arrêté ne sera pas réécrit, la manière même dont il est formulé – et je ne parle pas encore de l’extension des horaires, je parle juste de l’arrêté – laisse une marge d’appréciation trop forte aux compagnies qui nous mettent en difficulté. Le ministre n’a pas fermé la porte sur ce sujet, et je vous propose que nous en fassions le troisième point de ce qui pourrait être un élément de convergence entre nous et que nous nous fixions comme objectif de pouvoir porter cela dans le mois qui vient.

Le quatrième élément, Martine Oger l’a évoqué, ce sont évidemment les enjeux de santé publique. Les recherches progressent, elles sont de plus en plus documentées, de plus en plus éprouvées, et nous avons besoin collectivement de faire monter cette dimension.

Le cinquième point que j’assume de vous proposer dans les éléments de convergence, c’est la question de la modernisation de l’infrastructure. Cette modernisation de l’infrastructure, pour notre territoire, est un élément important pour notre Métropole. Ce pourrait être la première étape, qui est l’étape de court terme, puisque nous avons, je le redis, un mois pour nous exprimer. Si nous nous laissons aller aux divisions entre nous, aux injonctions entre nous, autant vous dire qu’évidemment, nous laisserons la part belle à un État qui, une nouvelle fois, fera comme il le voudra sur le sujet. Si nous gagnons cette première étape, alors nous pourrions être en situation d’engager la deuxième qui pose d’autres types de questions : l’aménagement de la zone aéroportuaire, les questions des liens entre le ferroviaire et l’aéroportuaire, les questions de végétalisation, de nature en ville de la zone. Je ne reviens pas là sur le détail de tous les sujets d’écrans végétaux ou autres qui ont commencé à être travaillés.

Et puis je pense qu’entre nous, lors d’une première étape, il faudra explorer ce que l’on met derrière les sujets d’encadrement et de plafonnement. En réalité, j’entends des choses très diverses. J’entends celles et ceux qui disent qu’il faut regarder les choix de vols. Il y a l’exemple que Ronan Dantec a pris, mais Fabrice Roussel évoquait d’autres choix, en disant comment mettre autour de la table la question du nombre de destinations. J’entends ceux qui, derrière le mot “plafonnement”, parlent du nombre de passagers. J’entends ceux qui ne parlent pas de “plafonnement”, mais qui parlent “d’encadrement”, en disant : “Moi, je suis pour limiter, mais en vérité, je ne crois pas, dans la vraie vie, à un aéroport qui serait fermé le 15 novembre parce que l’on aurait atteint le nombre de vols”. Je propose donc qu’une fois que nous aurons gagné la première bataille, celle des semaines à venir, nous puissions travailler sur ce que l’on met derrière ces mots, ce que l’on veut faire, quel modèle. Je nous invite vraiment à pouvoir nous mobiliser dans l’esprit de responsabilité qui est le nôtre, parce que jusqu’à présent, la vérité de l’histoire, que l’on se place du point de vue de la protection des populations ou du point de vue de la modernisation de l’infrastructure, c’est qu’entre la décision de 2018 et aujourd’hui, et ce pour 10 ans depuis 2018, il ne se sera rien passé. Ça, pour notre territoire, c’est clairement inacceptable.

Je mets aux voix la délibération qui vous a été présentée. On me suggère que nous votions avec les boîtiers, je vous invite donc à vous en munir. Merci. Les opérations de vote sont achevées et la délibération est adoptée. »

22 – NANTES – SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR – MODIFICATION N° 1 – AVIS DE NANTES MÉTROPOLE

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, je propose que nous puissions passer à la délibération n° 22. Je donne la parole à Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, cette délibération concerne l'évolution du plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre-ville de Nantes. Ce PSMV est un document d'urbanisme qui fixe les règles d'urbanisme qui sont applicables dans le périmètre de ce que l'on appelle "le site patrimonial remarquable", l'espace protégé en cœur de ville. C'est un secteur sauvegardé qui date de 1972 et qui a fait l'objet d'une évolution dans les années 2016. Il y a eu une première révision en 2017, afin de mettre en œuvre une politique de valorisation urbaine et d'intégrer un certain nombre de contraintes environnementales. Après quelques années, il y a un certain nombre de modifications qui s'avèrent nécessaires. Je rappelle et précise que c'est une procédure qui est conduite conjointement avec les services de l'État, la Préfecture, et évidemment, l'architecte des Bâtiments de France.

Nous avons un certain nombre d'enjeux et de modifications qui doivent être apportés à ce document. D'abord, nous avons saisi l'opportunité de cette procédure pour mettre à jour la dénomination des destinations et sous-destinations des constructions autorisées. Derrière ce vocable un peu barbare se cache la possibilité de réglementer l'implantation des *dark stores* et des *dark kitchens*, puisque nous avons eu un décret qui est sorti cet été et qui venait nous donner plus de moyens pour réguler ces lieux. Nous les avons intégrés dans cette procédure.

Nous avons, dans le cadre d'un travail conduit évidemment avec la Ville de Nantes et les enjeux commerciaux portés par notre collègue Gildas Salaün de Nantes, apporté des modifications des linéaires commerciaux et artisanaux qui sont régulés par le PSMV, l'enjeu étant de mieux protéger les rues commerçantes principales, et d'apporter plus de souplesse d'implantation sur des rues dites "secondaires".

Nous avons également travaillé sur la question des modifications liées aux objectifs de mixité sociale, à la fois, dans un premier temps, en abaissant le seuil déclencheur de la production de logement social pour les opérations neuves, en passant d'un seuil qui était précédemment à 3 500 m² à maintenant 2 000 m² de surface. Rappelons que c'est le seuil qui déclenche la production de 25 % de logements locatifs sociaux.

Un autre enjeu était d'accompagner le projet d'évolution de la Tour Bretagne. Au regard de sa nature d'immeuble de grande hauteur, et au regard des contraintes et des charges, notamment financières, qui pèsent sur cet immeuble, nous avons décidé de l'exempter de cette obligation de logement social. Après un travail qui a été conduit – je le précise – avec les bailleurs sociaux et la direction de l'habitat, nous avons convenu qu'il n'était pas raisonnable d'appliquer ces charges à un immeuble de grande hauteur : ce n'était sérieux, ni pour les bailleurs sociaux ni pour les locataires. Par ailleurs, la même contrainte pesait sur le logement abordable.

Cette modification était l'occasion de tenir compte de la mise en œuvre du règlement local de publicité métropolitaine. Il est entré en vigueur, puisque nous l'avons adopté dans cette même enceinte, et prend en charge les questions de règles sur la publicité et les enseignes qui, auparavant, se trouvaient dans le PSMV. Il convenait donc de le supprimer de ce document.

Dans la même idée, il y avait à modifier l'emprise constructible de la Tour Bretagne, encore une fois pour accompagner ce projet et mettre en cohérence l'existant avec le plan réglementaire. Il y a quelques modifications techniques sur les règles de hauteur, notamment pour permettre une amélioration du couronnement de la tour et une meilleure intégration des édicules techniques.

Enfin, il s'agissait de travailler l'OAP Tour Bretagne, qui est un document spécifique inclus aussi dans le PSMV, afin d'accompagner une évolution de la tour en valorisant sa silhouette et en recherchant son élanement.

Par ailleurs, quelques éléments ont été ajoutés, notamment la modification du classement d'un bâtiment protégé dans l'îlot Saint-Vincent, avec un édicule annexe au bâtiment. L'îlot Saint-Vincent est l'ensemble de bâtiments qui se trouve devant la mairie de Nantes, avec un classement d'un fonds d'escaliers qui a été intégré dans le document.

Cette procédure a fait l'objet d'un travail lancé par le Préfet. Il a saisi la Mission régionale de l'autorité environnementale, qui a considéré qu'il n'y avait pas lieu d'y faire une évaluation environnementale. L'ensemble du dossier a été soumis pour avis à l'architecte des Bâtiments de France, qui a rendu un avis favorable au projet de modification, avec quelques réserves.

La Commission locale de site patrimonial remarquable a émis un avis favorable sur le projet de modification, et il y a eu une enquête publique qui s'est tenue au mois de juin dernier, du 1^{er} au 30 juin, avec un commissaire enquêteur et un registre d'enquête, tout cela ayant fait l'objet de 18 observations et d'un procès-verbal de synthèse qui a été transmis au mois de juillet.

Nous en sommes aujourd'hui à la nécessité de donner un avis de Nantes Métropole sur cette modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur, dont je rappelle qu'il s'agit d'une procédure de modification, qui est une procédure plus simple où l'on peut changer moins de choses que lors d'une procédure de révision. Nous en sommes aujourd'hui, à ce moment, à prendre un avis favorable, et ensuite à faire réaliser par le Préfet cette modification, puisque cela lui appartient. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Thibaut Guiné. »

M. Guiné : « Merci, Madame la Présidente. L'évolution du PSMV proposée à l'avis de notre Conseil constitue une actualisation bienvenue de ce document essentiel pour la préservation du centre-ville de Nantes et de son cadre de vie. En particulier, je souhaiterais revenir sur la réglementation des *dark stores* et des *dark kitchens*. C'est un sujet que nous avons fortement porté au sein de notre groupe, mais aussi avec mon collègue Gildas Salaün, agent au Commerce de Nantes. En effet, les *dark stores* et *dark kitchens* représentent un modèle que nous combattons, celui du tout livraison dans lequel les habitants, cloîtrés chez eux, font appel à un public précaire pour recevoir en bas de leur porte nourriture et autres produits de consommation. En plus des nuisances concrètes qu'elles génèrent, notamment en termes de flux, de pollution, ou encore de sécurité des riverains, ces nouvelles activités portent également un coup au développement du commerce de proximité en remplaçant les commerces par de faux magasins ou restaurants. Or, ce sont bien nos commerces de quartier, puissants moteurs de lien social, que nous souhaitons développer partout sur le territoire métropolitain. Dès lors, la concurrence déloyale de ces faux commerces entièrement dédiés à la livraison devrait être sérieusement réglementée, et c'est chose faite.

Je tiens aussi à saluer le travail de France Urbaine et des élus de toutes les municipalités et des métropoles de France qui ont su faire bouger l'État et éviter ainsi de graves conséquences sociales. C'est bien la preuve que les élus locaux, lorsqu'ils se rassemblent autour de combats communs, ont la capacité de faire bouger les lignes et d'influer sur les décisions gouvernementales. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci, Madame la Présidente. Si le groupe Écologiste et Citoyen se réjouit évidemment de la réglementation des *dark stores* et autres *dark kitchens*, ce texte ne répond pas à ce qui est pourtant une des problématiques de base des habitantes et des habitants de notre Métropole : se loger à coûts maîtrisés. Je rappelle que nous traversons une crise nationale du logement sans précédent. Je pense qu'il n'y a personne ici pour contester cette réalité.

Je rappelle aussi que quand on parle de logements sociaux, on ne parle pas simplement des populations les plus fragiles : 70 % de la population française est éligible au logement social, et c'est essentiel pour la mixité d'occupation de nos quartiers. Or, ce PSMV n'oblige pas réellement à faire du logement social en centre-ville, là où il y en aurait besoin. Il fixe un seuil de taille d'opération à partir duquel il est obligatoire de créer du logement social, seuil qui est beaucoup trop haut. Aucune opération ne sera assez importante pour inclure de la production de logements sociaux. Fixer ce seuil aussi haut, c'est faire le choix politique de ne pas faire de logements sociaux en centre-ville. C'est là une véritable occasion manquée de construire une ville plus juste et plus accessible.

La réalité, c'est que voter ce PSMV, qui concerne quand même 17 000 habitantes et habitants de la Métropole, c'est un bien mauvais message pour les autres communes, notamment de la même taille, pour produire du logement social. Pourquoi tolérerait-on quelque chose sur le périmètre du PSMV qui serait inconcevable sur le reste de la Métropole ? La mixité sociale n'est pas réservée aux périphéries : il en faut aussi pour ce secteur de patrimoine remarquable. Nantes doit être exemplaire de ce point de vue.

Autre occasion manquée, celle de favoriser la nature en ville, dans ce qui est sans conteste l'espace le plus minéralisé de la Métropole. Cette modification du PSMV aurait pu permettre l'instauration d'un outil comme le CBS, le coefficient de biotope surfacique, pour obliger à plus de pleines terres et plus d'arbres dans l'hypercentre. Mais là encore, on remet à plus tard l'urgence écologique et sociale.

La ville écologiste, c'est une ville qui favorise le logement social par tous les moyens possibles, que ce soit par les documents d'urbanisme ou par l'encadrement des loyers. C'est une ville et un centre-ville pour tous les habitantes et les habitants. C'est une ville habitable. C'est une ville agréable à vivre. Pour ces différentes raisons, nous voterons contre cette délibération.

J'ajoute, pour éviter toute interprétation, qu'il n'y a aucune ambiguïté dans la majorité à laquelle j'appartiens sur la nécessité de décliner sur notre ville le modèle français du logement social ; mais vraiment, mon groupe politique est aussi attaché à une mixité sociale dans tous les quartiers nantais. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, plusieurs années après son entrée en vigueur, le plan de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique nantais doit être réajusté, et ce afin de mettre à jour les nouvelles définitions des destinations et sous-destinations, et de permettre l'interdiction des *dark stores* et *dark kitchens* dans le centre-ville, ces entrepôts qui impactent aujourd'hui autant la santé des riverains que celle des commerçants.

Grâce à ce vote, Nantes sera en mesure de se positionner comme une des premières villes fière de sa volonté de préserver tant l'animation que la vocation commerciale de son centre en appliquant la récente législation de mars 2023. Cette nouvelle législation, qui est le résultat d'une mobilisation collective, entreprise avec succès au niveau national, a été soutenue à Nantes par l'ensemble des acteurs économiques. Il s'agira également de supprimer les règles relatives à la publicité et aux enseignes, qui sont désormais définies dans le règlement local de publicité métropolitain, de conserver un centre-ville attractif pour toutes et tous, de permettre une mixité des secteurs pour éviter des dominantes trop commerciales. Il s'agit, par exemple, de savoir réguler le taux d'agences immobilières à certains endroits de la ville pour préserver notre patrimoine.

Les grands changements ne concernent pas que le commerce, mais relèvent d'enjeux qui nous sont chers, ceux de la mixité sociale. Parce qu'il n'était pas possible de faire du logement social dans la Tour Bretagne, nous assumons notre volonté d'en faire ailleurs dans le centre-ville. Nous avons ainsi fait le choix d'abaisser symboliquement le seuil déclencheur de logement social de 3 500 m² à 2 000 m² – c'est une division quasiment par deux –, parce qu'il faut être lucide sur la capacité de construction des logements dans le centre-ville. La réalité est que les évolutions au sein du périmètre PSMV sont très faibles. Un constat : avec 429 logements produits sur la décennie 2010-2021, et depuis 2017, avec seulement 10 projets producteurs de seulement 243 logements, nous assumons notre volonté de prioriser les opérations de réhabilitation sur le parc déjà existant. En ce sens, nous avons plein de beaux projets de logements dans le centre-ville, pas seulement dans le PSMV, pour lequel nous visons parfois jusqu'à 100 % de logement social : Révélation, Ateliers Normand, le site de l'ancien Crédit municipal et de l'ancienne CCAS, et d'autres à venir, comme celui de La Poste. Merci de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anne-Sophie Gerra. »

M^{me} Guerra : « Merci, Madame la Présidente. Tout d'abord, il apparaît vraiment primordial que l'information soit diffusée beaucoup plus largement lors du lancement d'une enquête publique. Il faut trouver collectivement d'autres moyens de diffusion pour informer nos concitoyens de ces temps d'expression. Très peu de personnes sont venues aux permanences, et il y a seulement eu 18 observations formulées. C'est bien peu au vu de l'importance de la consultation. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur n'est pas fait pour être révisé régulièrement, il est fait pour durer, et que chacun, habitant comme commerçant, puisse en connaître les intentions, les contraintes et les avantages.

Avant toute chose, nous tenons à rappeler combien notre patrimoine mérite notre attention. La première des attentions est de le respecter : effacer les tags, nettoyer les trottoirs, assurer la sécurité dans ces rues qui appellent à la promenade, font vivre nos commerçants et ravissent ceux qui y habitent. L'environnement est tout aussi important que les édifices, et les deux composent un tout indissociable : négliger l'un, c'est négliger l'autre.

Concernant les règles de mixité sociale, même si l'objectif semble vertueux, le coût du foncier élevé dans l'hypercentre et l'obligation de 20 % de logements locatifs sociaux font grimper le prix des autres logements d'une copropriété et écartent, de fait, particulièrement les primo-accédants.

Ensuite, sur la partie Tour de Bretagne, cet ouvrage identifié bien au-delà de la Métropole mérite d'être sauvegardé et une réhabilitation sera le moyen de la voir perdurer. Toutefois, la notion d'épaississement pose question. 20 % est une valeur maximale, certes, mais elle est déjà conséquente. La forme régulière de la tour participe à sa bonne insertion dans le paysage urbain, et la rampe, dont le dessin est exceptionnel, visible depuis la place du Cirque, participe quant à elle à la bonne insertion du gratte-ciel dans son environnement immédiat. La tâche s'avère donc complexe. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je redonne la parole au rapporteur, Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Merci. Attention à ne pas se tromper d'outils ni de procédure. Je vous le dis, on est bien dans une modification, et pas une révision. Une révision du PSMV est une procédure d'ampleur équivalente à celle de son élaboration. Cela veut dire que l'on est censé faire un certain nombre d'études préalables, de concertations beaucoup plus grandes, de temps passé pour effectivement en bouger le contenu. Là, nous n'étions pas dans le calendrier, le timing, d'une révision. Nous avons saisi la possibilité d'une modification pour faire évoluer un certain nombre de mesures, donc le temps d'une révision, si jamais il était décidé, est un autre temps qui est effectivement beaucoup plus long. Il peut éventuellement permettre de changer des choses, mais nous n'étions pas dans ce temps-là.

Je voudrais réinsister sur les questions d'opportunité. Mon cher François, nous étions pendant trois jours ensemble au Congrès de l'union sociale pour l'habitat, donc je pense – en tout cas, nous l'avons exprimé à différents moments – que nous partageons totalement l'engagement en faveur de la création de logements sociaux dans tous les quartiers de la Ville de Nantes. Nous l'avons dit et redit, nous avons appelé l'État à le faire et à aider les bailleurs sociaux et nos collectivités à y parvenir. On ne peut pas poser le fait que nous ne partagerions pas ces enjeux sur le logement social, ou alors, je ne sais pas ce que l'on a fait pendant trois jours. Je pense que nous étions tous les deux parfaitement sincères dans nos expressions, donc non, nous sommes évidemment attachés à cette production de logement social.

En revanche, je reviens sur la question de "ne nous trompons pas d'outils". Le secteur du périmètre de sauvegarde et de mise en valeur concerne le secteur de la Ville de Nantes. Comme l'a rappelé Jean-Claude Lemasson, sa contribution, ne serait-ce qu'en termes de logements classiques, a été extrêmement faible sur cette période de 10 ans. Demain, les perspectives le sont aussi, en tout cas sur des fonciers qui nous appartiennent. Des enjeux sur cette production de logement social, nous en avons. Les Ateliers Normand sont un foncier que la Collectivité a acquis avec l'établissement foncier de Loire-Atlantique, dans lequel nous avons fait le choix de développer 100 % de logement social et abordable. Cela veut dire un déficit qui sera pris en compte par la Ville de Nantes pour permettre la réalisation de cet objectif. Nous avons aujourd'hui plusieurs projets qui sont effectivement à l'étude : l'évolution du site de l'ancien crédit du CCAS sur le site de la Ville de Nantes, le site de l'ancien Crédit municipal sur lequel nous avons aussi des réflexions et des projets pour pouvoir le faire évoluer. Il y a le site de l'îlot Saint-Vincent que j'évoquais dans ce même PSMV, sur lequel nous avons ensemble travaillé sur l'opportunité d'y construire du logement social. Je rappellerai juste un élément du passé : le site Révélation sur l'ancienne prison de Nantes a permis, en effet, la réalisation de 50 % de logements sociaux et de 50 % de logements libres, parce que le transfert de ce foncier a été fait par l'État dans des conditions extrêmement particulières qui ont permis l'équilibre économique.

En dehors de cela, nous partageons l'enjeu. Le PSMV n'est pas l'outil pour générer massivement du logement social ; c'est notre volonté politique sur des projets tels que je les ai cités, c'est la possibilité d'agir de manière importante sur le secteur. Je rappelle que dans la centralité hors centre-ville, l'Île de Nantes est quand même extrêmement contributrice de production de logement social, puisque nous sommes aujourd'hui sur des objectifs dans cette ZAC de 55 % de logement social et abordable. Ce sont des objectifs qui sont tenus. Non, nous avons bien cette volonté d'avancer.

En revanche, cet outil, on ne peut pas lui faire dire plus que ce qu'il ne peut apporter dans le cadre de cette modification et du PSMV. Oui, nous avons des opportunités pour créer du logement social dans la centralité et nous les explorons toutes. J'entends bien que nous les menions à bout. En revanche, on ne peut pas tout passer au crible de cet outil. Idem pour cette question de végétalisation, la modification du PSMV n'est pas l'outil qui nous permettrait de développer de manière importante ces questions.

Par ailleurs, je pense que le plan pleine terre qui est porté par notre collègue Delphine Bonamy, oui, il est la possibilité – je prends l'exemple des évolutions sur le parking Duchesse-Anne par exemple – de porter des choses et des évolutions, y compris sur des projets d'espace public, en lien avec l'architecte des Bâtiments de France. Je pense que nous avons des outils qui nous permettent d'avancer sur ces questions. Encore une fois, il ne faut pas se tromper sur l'objet de cette modification à l'instant, qui n'est pas une révision et qui, peut-être, si nous le décidions et si nous la mettions en œuvre, permettrait de poser ces enjeux. Cela nous renvoie à un autre temps et à une autre procédure qui n'était pas celle de la modification. Nous avons bien, et je pense que nous les partageons, toutes ces ambitions. En revanche, nous ne pouvons pas faire dire à cette modification du PSMV tout ce qu'elle ne peut pas faire. Je vous assure que l'engagement de cette majorité et de la Ville de Nantes sur la production de logement social est entier et fort. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 23, Robin Salecroix. »

M. Salecroix : « Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération concerne les sujets de l'eau et de l'assainissement, avec des modifications d'enveloppes financières prévisionnelles. Cette délibération est en deux parties. L'une concerne la construction du bassin de stockage et de restitution de Barbin. Vous le savez, c'est un ouvrage permettant de stocker les effluents, notamment dans les secteurs du centre-ville de Nantes et son réseau unitaire pour éviter les déversements en milieux naturels lors d'épisodes pluvieux intenses. Le Conseil métropolitain a approuvé, le 13 avril 2018, le programme de construction de ce fameux bassin et a porté, le 16 octobre 2020, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 8 940 000 euros hors-taxes à 12 860 000 euros. Dans son rapport de phase projet, le maître d'œuvre annonce une augmentation du montant des travaux par rapport à son chiffrage de phase d'avant-projet, notamment du fait de la mise en place de protections acoustiques pendant le chantier, afin de limiter les impacts des travaux pour les riverains, pour un coût estimé à 500 000 euros, et de la prise en compte de l'inflation déjà constatée ces trois dernières années, conséquence, vous le savez, nous en avons déjà parlé, des événements géopolitiques mondiaux, et ce pour un montant équivalent. Ces événements conduisent, mes chers collègues, si vous en êtes d'accord, à porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 12 860 000 euros hors-taxes à 13 800 000 euros.

La deuxième partie de cette délibération concerne quant à elle la modernisation de l'usine de production d'eau potable de La Roche à Nantes. Vous le savez, cette opération de travaux qui a débuté en 2014 et devrait s'achever en 2025 est découpée elle-même en trois lots : un lot principal de travaux et de construction, un lot de marché de démolition, et enfin, un troisième lot d'aménagement de surface.

Depuis cette délibération, plusieurs événements sont venus contraindre l'opération en cours et ont nécessité de procéder à plusieurs ajustements. Ainsi, la procédure de mise en service des ouvrages de phase 2 a dû être largement remaniée, le cadre contractuel initial étant inadapté aux contraintes spécifiques de continuité de service de l'usine pour ces phases particulièrement critiques. De plus, le déroulement des travaux a provoqué la simultanéité de ces tâches avec des problématiques de tension sur la production d'eau générée par le phénomène que vous connaissez de remontée du bouchon vaseux sur la Loire, notamment lors des grandes marées de septembre et d'octobre. Cette simultanéité, associée aux contraintes particulières de l'exploitation de l'usine, a motivé, par principe de précaution, le report justement des phases de mise en service de près de trois mois. Cette phase de neutralisation engendre, comme vous l'imaginez, une augmentation des délais de l'opération et des coûts associés significatifs, notamment des coûts d'immobilisation.

Par ailleurs, deux marchés importants restent à contractualiser, je viens de vous les évoquer : celui relatif à la réalisation des essais de garantie de la nouvelle usine, et celui correspondant aux aménagements paysagers de surface du site. Les évaluations financières de ces travaux, à l'origine de la définition de l'enveloppe financière prévisionnelle, datent de 2010. Vous imaginez bien qu'il est donc nécessaire de revoir, si vous en êtes d'accord, les projections financières de ces marchés, au regard de l'évolution des prix sur la période 2010-2023 et du contexte actuel du marché.

Enfin, les contraintes déjà identifiées précédemment – continuité de service, travaux sur un site où subsistent de nombreux vestiges d'ouvrages anciens, des modifications de besoin, mais aussi de réglementation qui s'imposent à nous – ont continué à générer des surcoûts significatifs que l'augmentation précédente n'est plus en capacité de couvrir.

Par ailleurs, nous proposons de réaffecter 1 500 000 euros, initialement dédiés à la construction d'un ouvrage de stockage de réactifs, à la prise en charge partielle de ces aléas que je viens de vous décrire, notamment suite à des actualisations techniques permettant le décalage de cette opération. Aussi, le cumul des différents événements cités ci-devant, ainsi que le bilan prévisionnel financier de l'opération intégrant la conservation du montant dédié au stockage coagulant insuffisant pour couvrir les aléas précités, nécessitent, si vous en êtes d'accord, une augmentation complémentaire de l'enveloppe financière prévisionnelle d'un million d'euros hors-taxes. Cette augmentation viendrait donc porter le montant de cette enveloppe financière prévisionnelle à 86 millions d'euros hors-taxes.

Pour remettre un peu de contexte et un peu de pourcentage dans tous ces chiffres et tous ces montants, je voudrais vous rappeler que l'évolution globale de l'enveloppe financière prévisionnelle, sur une opération qui s'étale désormais sur plus de 10 ans, avec des évaluations précédentes, se cantonne et reste cantonnée à 8,8 %. Cela reste relativement raisonnable, au vu du contexte actuel du marché et des évolutions réglementaires, comme des aléas techniques que nous pouvons connaître actuellement. Je vous remercie de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

24 – SAINT-HERBLAIN – AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU PROJET URBAIN NERUDA – SOLEIL LEVANT SUR LA COMMUNE DE SAINT-HERBLAIN – MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

M^{me} la Présidente : « Michel Lucas, pour la délibération n° 24. »

M. Lucas : « Elle concerne Saint-Herblain pour l'aménagement des espaces publics du projet urbain Neruda Soleil Levant sur la commune, avec une modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle. Par délibération, nous avons, sur ce sujet, le 10 décembre 2021, approuvé une enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 2 625 833,33 euros. Ce projet d'aménagement s'inscrit dans un contexte de mutation du quartier engageant plusieurs maîtrises d'ouvrage : la relocalisation du collège Ernest Renan pour une livraison qui est prévue en septembre 2024 et qui est conduite par le département de Loire-Atlantique, la rénovation des espaces extérieurs et des bâtiments des équipements publics qui concernent plus Saint-Herblain – écoles, crèches, centres socioculturels et la salle Neruda –, la rénovation, la démolition et la reconstruction qui sont conduites par Atlantique Habitations, et également des opérations d'aménagement des espaces publics relevant de Nantes Métropole, avec la création d'une voie douce est-ouest desservant les équipements publics et la création d'un parvis mutualisé avec le collège se prolongeant à l'ouest de la rue Neruda, ainsi que de logements sociaux et d'un barreau nord entre la rue Blanche et la rue Neruda.

Des ajustements ont paru nécessaires, puisqu'en fin d'année 2022, l'aménagement des espaces publics a fait l'objet d'une concertation sous forme de quatre ateliers et d'une restitution avec les riverains. Les échanges ont permis d'affiner les besoins en termes de mobilité et d'usage de l'espace public, et préconisent d'étendre la surface aménagée au niveau du carrefour Prévert sur le volet nord-ouest de l'aménagement, pour une surface de plus de 2 500 m².

Par ailleurs, des études géotechniques qui ont été réalisées dans le cadre de la démolition font apparaître une nécessité de réhabilitation d'un certain nombre de choses : des fondations et des réseaux dans les futurs équipements publics, et des travaux de voirie pour procéder au changement du réseau d'assainissement, qui était unitaire, pour le passer en réseau séparatif. Au regard de ces compléments, il est nécessaire d'ajuster l'enveloppe financière pour un montant de 3 051 496 euros hors-taxes.

Pour rappel également, pour le financement de ces travaux, une subvention est sollicitée auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique. Au vu du changement du montant des travaux, une subvention complémentaire va être demandée. Le maître d'œuvre de l'opération est la société Céramide, et la consultation comprend trois lots distincts pour un montant de 2 735 855,83 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Merci, Madame la Présidente. Je vous avais interpellée lors d'un précédent conseil sur les aménagements du quartier de Preux à Saint-Herblain. Le chantier se dévoile un peu plus, voire se termine, avec la construction en cours du nouveau collège et la planification de la création de 50 nouveaux logements sociaux, en remplacement des 18, je crois, qui avaient été détruits. Cela va faire plaisir à mon collègue François Prochasson qui bataille sans cesse sur le sujet. Certains doutes ont été levés, voire dissipés depuis : il n'y aura pas d'ouverture à la circulation automobile entre la rue de La Blanche et Pablo Neruda, on s'en réjouit.

Seulement, il reste deux points de vigilance sur lesquels nous pouvons encore agir. Nous avons été alertés par des habitants du quartier sur la question de la densification du quartier et le nombre d'arbres à battre pour la finalisation de ces aménagements.

Un événement dramatique a également eu lieu sur le quartier : lors des violences urbaines de juin dernier, la poste de Preux a été entièrement détruite. C'est un événement choquant pour les habitants, et une crainte aussi de voir la poste disparaître à jamais.

J'en profite pour m'adresser aussi au maire de Saint-Herblain qui se trouve être le régional de l'étape : une association d'habitants propose de réfléchir à la construction des nouveaux logements au-dessus de la future poste reconstruite – je sais que les terrains ne nous appartiennent pas –, ceci afin de préserver un espace déjà arborisé du quartier. Je vous demande d'essayer de considérer cette option et d'en discuter avec La Poste pour étudier la faisabilité de cette proposition. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Matthieu Annereau. »

M. Annereau : « Merci. Très rapidement sur ce dossier, et en complément de ce que vient de dire Primaël Petit, en attendant la reconstruction de la poste de Neruda, la Métropole est-elle en pourparlers avec La Poste pour proposer peut-être un service alternatif de proximité pour les habitants, notamment ceux de la zone concernée.

J'aurais une deuxième question connexe : du fait de la délocalisation du collège Ernest Renan, j'aimerais avoir des précisions sur le devenir de ce site du collège actuel Ernest Renan. Merci. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Puisque je suis doublement interpellé, je me dois de répondre. D'abord, une petite précision : Atlantique Habitations va démolir 15 logements, et non 18. On lui a évidemment demandé de pourvoir au remplacement de ce site. Comme on a, sur l'ensemble des opérations nouvelles dans ces endroits, un tiers de logement social, cela veut dire que si on veut reconstruire 15 logements, vous multipliez par 3, et cela fait entre 15 et 49, à peu près, selon les constructions. Je dois vous dire que quand on parle d'une association, ce sont surtout six riverains qui sont concernés pour l'instant. Ils ont participé aux ateliers que nous avons demandé à Atlantique Habitations d'organiser. Ces six riverains ont été à un atelier, mais comme les constructions n'ont pas encore été faites, il est difficile d'imaginer que l'on va pouvoir reconstruire en partie sur cette emprise et en partie sur des parkings qui sont plus ou moins à requalifier à côté. Il y a effectivement quelques endroits où l'on sera obligés d'abattre des arbres, mais je pense que ce sont des pins qui ne sont pas pleinement en bonne santé. En tout cas, on appliquera et on fera appliquer "éviter, réduire et compenser", bien entendu. On obligera Atlantique Habitations à replanter le nombre d'arbres que le barème des arbres nous indiquera qu'il est nécessaire d'implanter.

Vous le voyez, je pense qu'il y a surtout une crainte. Dire que le quartier est densément peuplé, c'est juste oublier que le collège est construit à la place d'un endroit où l'on devait faire, à peu près, 150 logements. Ils avaient été présentés aux riverains. Le collège venant remplacer des logements, il n'est pas scandaleux que l'on reconstruise. En fait, les constructions permettront tout simplement de financer la reconstruction de l'offre de logement social.

Sur la poste de Preux, j'ai écrit au directeur régional et au délégué régional de La Poste. J'attends une réponse, je les relancerai. C'est vrai qu'en attendant, on avait mis en place, dans le cadre du Grand Bellevue, puisque la poste de Mendès-France a fermé, un service de substitution sur la rue Rebelliau, je crois, qui n'est pas très éloignée. Dans un premier temps, La Poste a renvoyé tout le monde vers la poste centrale place Bretagne, ce qui n'est pas super pratique. On va donc essayer de travailler avec La Poste pour faire en sorte que les habitants du grand quartier ne soient pas obligés de partir complètement dans le centre-ville, mais puissent aller simplement sur le grand quartier Bellevue où ils devraient pouvoir être accueillis d'ici quelques semaines, je pense. »

M. Quénea : « Je me permets d'ajouter que cela ouvre dans les prochains jours. Effectivement, La Poste est en train de louer le premier étage de Rebelliau pour affecter ces locaux aux personnels qui étaient sur le site qui a été vandalisé. »

M. Affilé : « Donc, tout va bien. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Rodolphe Amailland. »

M. Amailland : « Merci, Madame la Présidente. Je suis un peu perdu. Il va falloir que vous me redonniez un organigramme des élus et des groupes politiques, puisque je suis perdu. Entre les membres élus dans l'exécutif qui votent contre les décisions que propose ce même exécutif, et les élus d'opposition qui sont dans la majorité métropolitaine, mais qui interpellent le deuxième vice-président de la Métropole, je suis un peu perdu. La seule boussole, pardonnez-moi de le dire, mon cher Bertrand, ce sont plutôt tes positions assez claires et constantes, me semble-t-il, sur les sujets. Je t'en félicite. Cependant, pour ce qui est du reste, je suis assez dans l'incompréhension. Je le dis aussi à Primaël Petit, avec tout le respect que je lui dois, je l'ai moins entendu – puisque je l'ai entendue s'étonner de l'abattage de quelques arbres pour ce projet – quand il s'agissait de raser une forêt pour y construire une piscine. J'invite les uns et les autres à la constance, comme peut l'avoir Bertrand, et surtout à la cohérence. Je crois que ça, c'est important. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

26 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES – AVENANT N° 15

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous avons passé la délibération n° 25 ce matin, nous allons donc passer à la délibération n° 26. Avant de donner la parole à Bertrand Affilé, je dois demander à Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Guerra, Martine Oger, Guillaume Richard, Fabrice Roussel, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey et Louise Vialard de sortir. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Cette délibération concerne un avenant n° 15 pour la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la Cité des Congrès de Nantes. L'exploitation de la Cité des Congrès de Nantes a été confiée à la SPL dédiée jusqu'au 31 décembre 2027. Il convient de voter un avenant, suite aux conséquences de l'organisation de la Folle Journée par la SPL Cité des Congrès, d'ajuster notre contribution financière, puis de mettre à jour l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers.

Vous avez ici les propositions qui sont faites : une contribution et une aide exceptionnelles en 2023, puisque la Folle Journée a évidemment été organisée par la Cité des Congrès avec un montant de référence de délégation de service public qui inclut un montant de 600 000 euros pour l'organisation de la Folle Journée. Ce montant, avec l'impact de l'inflation, doit être augmenté de 100 000 euros, ce qui porte la contribution forfaitaire de Nantes Métropole à 3 899 128 euros net de taxes. Cela devient le nouveau montant de référence du contrat de délégation de service public.

Cependant, en 2023, pour tenir compte des coûts exceptionnels qui se répercutent sur l'événement Folle Journée, ce montant est exceptionnellement augmenté de 100 000 euros net de taxes, ce qui fait que la contribution forfaitaire de 2023 sera de 3 999 128 euros net de taxes, mais elle ne constitue cependant pas le nouveau montant de référence du contrat de délégation de service public.

Par ailleurs, comme vous le savez, un certain nombre de travaux ont été réalisés dans la Cité des Congrès. Ils figurent dans l'annexe 3. Il y a notamment le bâtiment D, avec le café lieu de coworking, un plateau de bureaux show-room et une centrale photovoltaïque sur la toiture. Évidemment, cela veut dire que nous avons, dans l'annexe 3, à enregistrer les modifications.

Il vous est également proposé de confier l'organisation de la Folle Journée de 2024 à 2027 à la SPL Cité des Congrès dans le cadre de cette délégation, et donc d'intégrer cet élément dans l'avenant qui est passé ici. On a un avenant n° 1, la convention de partenariat entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole qui est jointe en annexe, puisque la Ville de Nantes est aussi partie prenante de l'opération. Voilà, Madame la Présidente. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

27 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS (CITÉ DES CONGRÈS, NANTES UNIVERSITÉ, IMT-A, IRT JULES-VERNE)

M^{me} la Présidente : « Nous allons passer, chers collègues, à la délibération n° 27. Là aussi, avant de demander à Pierre Quénéa de présenter la délibération, je dois demander à un certain nombre d'élus de sortir de la salle, leurs noms s'affichent à l'écran : Bassem Asseh, Elhadi Azzi, Laure Beslier, Véronique Dubettier-Grenier, Anne-Sophie Guerra, Martine Oger, Guillaume Richard, Fabrice Roussel, Jeanne Sotter, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Alain Vey, Louise Vialard. Pour Nantes Université : Bertrand Affilé, Mahaut Bertu, Christophe Jouin, Pauline Langlois, Nicolas Martin, Yves Pascouau, Fabrice Roussel. Richard Thiriet, Franckie Trichet et Sophie Van Goethem. Pauline Langlois et Fabrice Rossel, et à nouveau Franckie Trichet. Je donne la parole à Pierre Quénéa. »

M. Quénéa : « Je prends la parole, Madame la Présidente, pour une délibération qui, comme nous le savons tous, est habituellement portée par Pascal Bolo. Cette attribution de subventions aux tiers a été validée sans commentaire particulier lors de notre dernière commission *ad hoc*. Je voudrais vous dire que nous sommes essentiellement dans la reconduction ou dans le cadre d'une convention nouvelle ou d'un avenant de convention pour tous ces soutiens à la recherche et l'innovation. Je cite l'IMT-A, l'IRT Jules-Verne, Nantes Université deux fois, et la Cité des Congrès dans le cadre des Utopiales, événement qui va se dérouler tout prochainement en ce lieu. Le montant global des subventions s'élève à 2 654 859 euros. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

28 – VŒU DU CONSEIL DE NANTES MÉTROPOLE : OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 24

M^{me} la Présidente : « Chers collègues, nous allons passer à la délibération n° 28. Elle concerne, comme traditionnellement, le vœu de Nantes Métropole pour maintenir la régulation à laquelle nous aspirons sur l'ouverture des commerces le dimanche. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « C'est un vœu que nous émettons depuis 2014, pour que les maires autorisent les ouvertures dominicales de commerces, en s'appuyant, je le rappelle, sur trois principes : opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, attention particulière aux commerces de proximité, et un attachement au dialogue social territorial. Vous le savez, tous les ans, il y a des négociations entre les différents partenaires sociaux et les acteurs du commerce. Celle-ci s'est achevée le 26 septembre dernier, pour préparer l'année 2024. Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture de commerces à l'exclusion, à l'exclusion des commerces à prédominance alimentaire de plus de 400 m² de Nantes Métropole dans les strictes conditions suivantes : le dimanche 24 novembre 2024 pour les commerces de centre-ville, de centre-bourg et de quartier, le dimanche 15 décembre 2024 pour l'ensemble des commerces, et idem pour le dimanche 22 décembre 2024. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Madame la Présidente, cette intervention n'est pas une surprise. Depuis 2014, vous le savez, le groupe Communiste et Républicain ne s'associe pas à ce vœu, non pas pour des raisons religieuses – chacun fait ce qu'il veut de son jour chômé –, mais bien pour conserver un jour commun de repos et de temps collectif pour la famille, pour les loisirs, la culture, les engagements associatifs et sportifs. Bref, un temps d'émancipation sans contrainte pour toutes celles et ceux dont le travail peut s'arrêter ce jour-là. Si nous pouvions nous sentir quelque peu isolés dans l'assemblée à cette époque, d'année en année, sur la question du travail et du temps libre, les lignes bougent et le débat progresse. Je m'en réjouis.

Le débat doit donc aller plus loin. Parlons travail, parce que le chômage tue, bousille des vies, fait basculer des familles entières dans la pauvreté. Parlons salaire et temps de travail, parlons temps libre, retraite à 60 ans, bien sûr, et réduction du temps de travail. Ce sont ces débats que nous demandent en premier lieu nos concitoyens.

Le groupe Communiste entend la volonté exprimée par ce vœu d'éviter la généralisation des ouvertures de commerces le dimanche, mais à l'heure où l'on demande à chacun d'économiser les ressources et l'énergie, la frénésie consumériste est là, il nous semble, en pleine contradiction avec toutes les mesures que nous prenons par ailleurs. D'autant qu'augmenter indéfiniment les jours et horaires d'ouverture ne changera pas la situation du pouvoir d'achat, et sans augmentation de salaire, cela semble être une piste bien hasardeuse, même pour les apôtres de la société de consommation.

En revanche, nos villes et nos métropoles peuvent et doivent contribuer positivement à ce temps de construction et d'émancipation individuelle. Le beau spectacle de Royal de Luxe, il y a deux dimanches, en est une illustration, par exemple. C'est un temps pour visiter des musées, ou plus simplement, pour avoir des lieux de respiration en bord de Loire ou dans nos parcs et jardins. Un jour par semaine, ce n'est pas le bout du monde.

Alors oui, ouvrons : ouvrons nos piscines, ouvrons nos musées, ouvrons nos bibliothèques, ouvrons nos parcs et jardins, et ouvrons tous les débats en grand sur l'avenir de notre humanité. Je m'y emploie en vous offrant ces quelques lignes de Pier Paolo Pasolini en conclusion : *“Moi, je suis un homme ancien qui a lu les classiques, qui a récolté le raisin dans la vigne, qui a contemplé le coucher de soleil sur les champs. Je ne sais donc pas quoi faire d'un monde créé par la violence, dans la nécessité de produire pour consommer. Je déteste tout de ce monde : la précipitation, le bruit, la vulgarité, l'arrivisme. Je suis de ceux qui préfèrent perdre que de gagner de manière déloyale et impitoyable, et j'ai même l'effronterie de considérer cette culpabilité comme une vertu.”* Merci de votre attention. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Jocelyn Bureau. »

M. Bureau : « Merci, Madame la Présidente. Ce vœu reprend les termes et principes du vœu que nous votons depuis plusieurs années au sein de cette assemblée. C'est donc très naturellement que notre groupe, à nouveau, va réexpliquer son vote, qui a la particularité d'être un vote multiple.

Certains, au sein de notre groupe, considèrent en effet cet accord négocié entre les acteurs sociaux comme un moindre mal, voire une garantie face à une législation de plus en plus permissive. D'autres ont le souci de la nécessaire cohérence entre leur vote dans cette assemblée et celui qu'ils auront ou qu'ils ont au sein de leur conseil municipal, et ne veulent pas pénaliser les commerçants de leur commune. D'autres, enfin, estiment que cette autorisation exceptionnelle participe à l'affaiblissement des acquis sociaux des travailleurs et sont donc résolus à s'y opposer. Je crois que ces trois propositions sont parfaitement justifiées.

Au risque d'émouvoir Rodolphe Amailland, nous assumons cette diversité et nous ne demandons, pour le coup, aucun vote à bulletin secret pour cacher quelque chose qui pourrait sembler un petit peu incohérent. Eh bien non, ce n'est pas incohérent : ces différences entre nous ne sont pas des fractures, puisque nous portons ensemble sur ces questions des aspirations communes. Tous, au sein du groupe Gauche citoyenne, nous nous opposons à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche. Tous, nous sommes attachés au nécessaire dialogue social. Tous, nous sommes très attentifs au devenir des commerces de détail et de proximité. Ce sont ces grands principes présents dans l'introduction du vœu auxquels nous répondons à travers notre position multiple. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Bassem Asseh. »

M. Asseh : « Je ne vais pas décevoir Rodolphe Amailland, puisqu'au nom du groupe SERDA, je souhaitais rappeler que le vœu que nous votons aujourd'hui s'inscrit dans le sillage de négociations qui ont lieu entre les organisations patronales et les organisations syndicales. Évidemment, on préférerait que le travail du dimanche n'ait pas lieu. Néanmoins, mieux vaut réguler et encadrer *a fortiori* quand cela s'inscrit dans le cadre de négociations de la démocratie sociale, plutôt que de se retrouver à se faire imposer des ouvertures qui peuvent être parfois qualifiées de "sauvages", ou des décisions étatiques qui ne sont pas les conséquences de concertations. Évidemment, avec le groupe SERDA, nous voterons ce vœu. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Primaël Petit. »

M. Petit : « Juste un petit mot, car je ne vais pas me répéter comme chaque année, et même maintenant deux fois par an, puisque l'on vote ce vœu – ou pas, d'ailleurs – également dans nos conseils municipaux. Comme Rodolphe Amailland, je suis très heureux de savoir que l'ensemble des élus de gauche de cette assemblée sont opposés au travail le dimanche, y compris l'ensemble des écologistes. Je le sais et j'en suis très content. Il paraît que c'est une interprétation différente que l'on peut avoir de ce vœu. J'ai bien conscience, parce qu'on me l'a dit également en préparation, que même si on vote contre ce vœu et que l'on arrivait à ne pas le faire passer, bien sûr, cela ne changerait rien pour l'ensemble des enseignes qui ouvrent déjà le dimanche. Ça, je l'ai bien compris. Cependant, je reste sur ma position, en disant que ce n'est vraiment pas un bon signal que l'on envoie que de dire "on est contre le travail le dimanche, mais on autorise à ce qu'ils soient ouverts trois dimanches de l'année". Je continuerai à voter contre.

Concernant la négociation avec les partenaires sociaux, j'aimerais apporter une précision : aucun syndicat ne demande à travailler le dimanche. On parle bien d'une négociation, et cela change beaucoup de choses. Je crois que ce doit être la douzième fois que je vote contre ce vœu sur le travail le dimanche. Je vais rassurer toutes celles et ceux qui ont envie de faire comme moi : jamais un syndicat ne m'a appelé ni ne m'a écrit pour se plaindre de ce choix. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Pardon, je suis désolée, mais pour le coup, je ne peux pas laisser dire publiquement cette inexactitude, puisque notamment les maires présents – mais aussi, je pense, les présidents de groupe – pourront le dire, donc je me dois de le dire en séance – ce qui n'était pas prévu, mais vous m'invitez à le faire – : si, les organisations syndicales ont écrit, ont même relancé, ont demandé à être reçues pour pouvoir justement expliquer la démarche de dialogue social territorial, justement pour faire valoir le fait que cela permettait une régulation et qu'ils appelaient au respect des corps intermédiaires sur notre territoire. Je me permets d'apporter cette précision pour la bonne clarté de nos débats. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Primaël Petit. »

M. Petit : « Je voudrais juste vous répondre. Encore une fois, aucun syndicat ne vous a écrit, ne vous a appelés pour vous demander : "On aimerait travailler le dimanche". Non, il n'y en a aucun. Là, vous me dites qu'il y en a qui vous ont écrit qu'ils ne sont pas contents. Ils ne m'ont pas écrit, mais je les rencontrerais également avec grand plaisir. »

M^{me} la Présidente : « Je reprécise. Ils ne m'ont pas écrit à moi, puisque je soutiens ce vœu, je crois qu'il va dans le sens de la régulation, mais ils ont écrit à l'ensemble des groupes politiques qui votent contre ce vœu. Je ne vais pas plus loin, il y a des positions historiques dans cette assemblée, elles sont connues, Aymeric Seassau l'a rappelé. Sur un sujet qui est un sujet important, et qui dépasse d'ailleurs le clivage gauche/droite – je le dis, parce qu'il y a aussi des maires de la minorité qui étaient, pour d'autres raisons, opposés à la question du travail le dimanche –, je ne voudrais pas que l'on oublie le chemin collectif que nous avons parcouru sur cette Métropole. Chacun prend ses responsabilités sur ce sujet, il n'y a pas matière, de ce point de vue, à difficulté entre nous, mais je vous invite aussi à ne pas tronquer les organisations syndicales. Surtout que sur le sujet, elles nous ont écrit et elles vous ont écrit à deux reprises, justement en perspective de ce Conseil métropolitain. J'étais donc obligée de le rappeler publiquement.

Je mets aux voix le vœu. Pardon, j'avais une demande d'intervention d'Alain Vey. Ensuite, je mets aux voix le vœu. Je vous invite à vous saisir de vos boîtiers. »

M. Vey : « Oui, c'est important. C'est simplement pour préciser que Rodolphe Amailland n'interviendra pas. »

Rires.

M^{me} la Présidente : « Merci. Je crois que l'on peut applaudir Alain pour amener, comme souvent, une note de sourire dans notre conseil. Je vous invite à vous munir de votre boîtier. »

Applaudissements.

M^{me} la Présidente : « Merci. Les opérations de vote sont achevées et cette délibération est donc adoptée. »

<p>29 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE – RÉSEAU DE CHALEUR BELLEVUE CHANTENAY – DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DE DÉVELOPPEMENT PRIORITAIRE – RÉSEAUX DE CHALEUR NORD CHÉZINE ET ZAC DE LA MINAIS – DÉCISION DE NON CLASSEMENT</p>

M^{me} la Présidente : « Tristan Riom, pour la délibération n° 29. »

M. Riom : « La délibération que je vous présente, je pense, va mener à moins de débats que celle que j'ai présentée précédemment. C'est une délibération pour le classement du réseau de chaleur Bellevue Chantenay. Je suis déjà plusieurs fois venu vous présenter des classements de réseaux de chaleur, mais je vous rappelle ce que c'est. Les classements sont des obligations de raccordement pour celles et ceux qui sont à proximité d'un réseau de chaleur. À travers cette délibération, on vient dire que pour le réseau Bellevue Chantenay, les personnes qui seront dans un périmètre défini par une carte, carte que nous avons projetée en commission de consultation des services publics locaux, comme c'est la loi, seront obligées de se raccorder. Pour les plus attentifs, je vous rappelle que j'étais déjà venu vous présenter un ensemble de classements que nous proposons, mais comme nous n'avions pas projeté la carte en CSSPL, je dois revenir formellement pour faire ce classement.

C'est donc un sujet qui a déjà été débattu et qui avait fait consensus. Je vais me permettre d'être assez succinct. Une obligation de raccordement que nous pouvons faire, parce que notons qu'il y a quand même plus de 50 % de l'énergie qui alimente le réseau Bellevue Chantenay qui est de source renouvelable ou de récupération. Il y a des comptages individuels, c'est un élément technique. Surtout, notre délégation de service public est à l'équilibre financier, sinon nous ne pourrions pas la classer.

Nous vous proposons de faire ce classement. Concrètement, cela veut dire que celles et ceux qui construisent un bâtiment dans le périmètre devront se raccorder au réseau de chaleur.

Voilà pour le réseau de chaleur Bellevue Chantenay. Je voulais vous dire que c'est en plus un réseau dont on a renouvelé récemment la délégation de service public. Je vous avais dit que l'on attendait le renouvellement pour faire le classement. On a un nouveau délégataire qui a pris tout cela en main, donc ils sont impatients d'avoir ce classement pour permettre un bon déploiement.

La délibération fait aussi mention du fait que nous ne souhaitons pas classer deux réseaux. La raison, c'est que si on ne les classe pas, ils vont être classés par défaut à un moment donné, donc il faut bien acter que l'on ne veut pas les classer. Ces deux réseaux étant Nord Chézine, puisque Nord Chézine a en ce moment un développement important en termes de développement du réseau, donc on ne souhaite pas le classer tout de suite, on verra plus tard. D'autant que cela pourrait fragiliser le taux d'énergie renouvelable et de récupération.

On a également, le réseau de ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire qui n'est pas achevé, puisque la ZAC n'est pas tout à fait achevée. Nous proposons de ne pas classer ce réseau également, mais on pourra y revenir plus tard lorsque les projets seront terminés. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Ronan Dantec. »

M. Dantec : « Je ne prendrai la parole que quelques secondes, car il se fait tard. C'est pour dire que dans les arguments en faveur du développement des réseaux de chaleur, il y a aussi le fait que ce peut être des réseaux de froid. Le droit au froid, demain, dans le contexte de réchauffement que l'on connaît, sera tout aussi important que le droit à la chaleur l'hiver. On voit se développer en France de plus en plus de réseaux mixtes, c'est un enjeu majeur. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je redonne la parole au rapporteur. »

M. Riom : « Une fois n'est pas coutume, je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon collègue Ronan Dantec. Le choix que l'on a fait sur la Métropole n'est pas d'aller vers les réseaux de froid. Il y a plusieurs éléments. Autant, il y a une économie d'échelle importante sur la chaleur, c'est-à-dire que produire de la chaleur renouvelable de manière centralisée, cela marche très bien : plutôt que d'avoir chacun sa cheminée, on en fait une centralisée et les économies d'échelle sont phénoménales, aussi en termes environnementaux ; autant, sur la production de froid, c'est un peu plus mitigé. La position que l'on a et qui est aussi la position d'un certain nombre d'adhérents d'AMORCE, un réseau auquel on adhère, c'est que s'il y a un projet qui a un important besoin de froid, on étudiera, mais en l'état, on ne va pas sur ce sujet, puisque la gestion des vagues de chaleur doit plutôt se faire avec des solutions passives, comme une excellente rénovation en terre, en paille, etc. En tout cas, la position pour la Métropole, pour que ce soit clair, c'est de ne pas d'aller spécialement sur les réseaux de froid aujourd'hui. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

30 – PERSONNEL MÉTROPOLITAIN – ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Aïcha Bassal pour la délibération n° 30. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Cette délibération va présenter quatre points de notre politique ressources humaines.

Le premier point concerne, comme nous le faisons à chaque conseil, l'adaptation des effectifs avec, pour ce conseil, 29 créations de postes dans le budget principal, et ce dans différentes directions. Nous avons également, dans ce même budget, 29 transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service et aux grades des agents. Dans le budget annexe de l'eau, nous avons 2 créations de postes, ainsi que 4 transformations de postes. Dans le budget annexe de l'assainissement, il y a une création de postes et 3 transformations de postes. Dans le budget annexe des déchets, il y a deux transformations de postes pour adapter la nature des postes aux besoins du service et aux grades des agents. Vu l'heure, je vais vous épargner le détail de tous ces postes. Vous avez l'ensemble de ces créations dans l'annexe 1.

Le deuxième point va concerner des ajustements du cadre commun sur le temps de travail mis en place dans notre Collectivité depuis 2022. Les ajustements vont concerner les points suivants : le temps de travail effectif, les garanties minimales, les sujétions, les autorisations d'absences liées à la grossesse, les régimes horaires, les variantes RTT et les astreintes.

Le troisième point concerne la mise en application de la loi du 19 juillet 2023 qui vient augmenter le nombre de jours d'autorisation d'absence accordée aux agents et aux agentes en cas de décès de leur enfant. Cette nouvelle loi prévoit 14 jours d'autorisation d'absence lorsque l'enfant a moins de 25 ans ou lorsqu'il a plus de 25 ans et qu'il est lui-même parent. Il y a 12 jours pour l'enfant de plus de 25 ans quand il n'est pas parent.

Le quatrième et dernier point concerne un ajustement du RIFSEEP, c'est-à-dire le régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il porte notamment sur la partie de l'indemnité de la fonction de sujétion et d'expertise que l'on appelle l'IFSE en validant le montant de 1 811,25 euros pour rémunérer les agents et les agentes qui seraient amenés à occuper des fonctions de directeur ou de directrice de département. Voilà pour cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci, Madame la Présidente. On a appris au cœur de l'été, comme les agents, le jour même le départ du directeur de la communication remercié par vos soins. On a constaté aussi que dans cette délibération, il y avait 6 créations de postes pour le secteur de la communication événementielle, et que dans le même temps, le budget communication de la Métropole était en augmentation de plus de 10 % entre 2022 et 2023. Nous nous interrogeons un peu sur les raisons et les motivations de ces différents choix qui nous étonnent dans le contexte que j'ai évoqué ce matin, à la fois du mi-mandat et des annonces que vous avez pu faire récemment à la presse. Pour toutes ces raisons, vous comprendrez que nous ne voterons pas cette délibération. J'espère avoir des explications de votre part. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je redonne la parole à Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci. Tout d'abord, il ne s'agit pas de 6 postes. Si vous prenez la liste, Monsieur Bainvel, vous verrez qu'il y a seulement trois postes. Ce sont trois postes qui sont à la DGIRC. Je rappelle que la DGIRC, c'est la direction générale à l'information et à la relation aux usagers et que cela comporte toute la partie communication, mais aussi la partie relation à l'utilisateur. Il est important de le préciser. Nous avons 3 créations de postes, dont 2 qui sont temporaires. Vous avez donc un chargé de communication sur le projet ANRU. On met fin à une prestation externe que nous prenons en régie. Nous avons également la prolongation d'un renfort chef de projet pour le grand débat, qui va notamment accompagner la feuille de route des grands débats, à la fois pour Nantes Métropole et aussi pour les communes. Ensuite, vous avez un poste de chargé de projet numérique qui va travailler avec la direction Ressources numériques. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

31 – CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES MÉTROPOLE ET LA VILLE DE NANTES – RAPPORT DE LA COMMISSION – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 31, Aïcha Bassal. »

M^{me} Bassal : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit là, mes chers collègues, d'approuver le rapport de la convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Cette commission est composée d'élus métropolitains et d'élus nantais. Elle s'est réunie le 4 septembre dernier. Les collègues ont examiné et approuvé pour l'année 2022 les modalités de calcul et de répartition des frais liés aux services communs. Il est donc demandé aujourd'hui à notre assemblée d'approuver ce rapport. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'intervention particulière, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? La délibération est donc adoptée. »

32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 32. Avant de donner la parole à Fabrice Roussel, je dois demander à Julien Bainvel, Mahaut Bertu, Anne-Sophie Guerra, Sandra Impériale, Richard Thiriet, Michèle Bonnet, Hervé Fournier, Nathalie Leblanc, Pierre Quénéa, François Vouzellaud, Julien Bainvel, Nathalie Blin, Pascal Bolo, Aurélien Boulé, François Brillaud de Laujardière, Nicolas Martin, Liliane Ngendahayo, Denis Tallédec, Martine Métayer, François Prochasson et Mahel Coppey de sortir. Je donne la parole à Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « C'est le deuxième volet des attributions de subventions aux tiers, avec tout d'abord 3 656 075,56 euros à la SNCF pour l'intégration tarifaire. 25 000 euros à l'ATDEC pour le dispositif territoire zéro chômeur longue durée. 80 000 euros à l'ACE pour préparer déjà Débord de Loire 2025. On en a parlé ce matin, 230 000 euros à la Ville de Nantes pour le financement de Citad'elles. 41 544 euros à Nantes Métropole Gestion équipements pour la gestion de la patinoire. On retrouve l'ATDEC, cette fois pour le fonds d'aides aux jeunes avec 123 560 euros. 40 000 euros au CCAS pour le projet de mise à l'abri de jeunes femmes vulnérables. »

Il y a également 420 euros au CCAS de Nantes dans le cadre du Festival Longévité. On retrouve ensuite 60 000 euros, toujours au CCAS de Nantes, pour la Maison des Aidants. Vous avez l'ajustement de la subvention Comité des œuvres sociales, et 45 000 euros pour soutenir le fonctionnement de l'ADIL, notamment la Maison de l'habitant, et 26 068 euros pour l'association ALISÉE, qui anime notamment l'espace-conseil France Rénov. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

33 – PROJET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE PARTENARIALE DE RÉSORPTION DES BIDONVILLES À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS SOCIAL EUROPÉEN + – FONDS DE SOUTIEN 1 % MÉTROPOLITAIN DE LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « François Prochasson, pour la délibération n° 33. Cette délibération concerne le projet de mise en œuvre de notre stratégie partenariale de résorption des bidonvilles à l'échelle du territoire métropolitain, et plus particulièrement autour du fonds de soutien dit "1 % métropolitain". François Prochasson. »

M. Prochasson : « Merci, Madame la Présidente. Tout est presque dit, il s'agit dans un premier point de demander une subvention au FSE+ pour mettre en œuvre une équipe, qui a été définie lors de nos négociations avec l'État et le Département de janvier de cette année, pour une politique partagée sur la résorption des bidonvilles. Il est demandé une subvention de 454 750 euros sur ce fonds social européen +, pour une opération totale de l'ordre de 750 000 euros.

La deuxième partie de cette délibération porte sur une modification du règlement intérieur de notre fonds de solidarité dit "1 %", de manière à faciliter le financement d'un volet de solidarité pour l'accueil de personnes en difficulté autour d'hébergement d'urgence, d'accueil d'urgence et d'accompagnement, et d'évaluation de ménages en situation d'absence de logement.

Notre règlement intérieur ne permettait pas ces situations. S'agissant d'hébergement, c'est bien l'obligation de l'État d'assurer ces hébergements, mais il se trouve que selon les saisons, selon les époques et les budgets de l'État, il y a des périodes de manque. J'espère que ce ne sont que des périodes dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'hébergement. Nous avons des situations, par exemple, où un hébergement dit "Halte pour femmes" se trouve en difficultés financières du fait d'un désengagement – je l'espère, momentané – de l'État pour assurer cette tâche et éviter que des femmes seules ne se trouvent à la rue.

Il vous est proposé d'approuver ces deux volets de la délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Vincent Boileau. »

M. Boileau : « Merci, Madame la Présidente. Notre Métropole renforce sa capacité à résorber les bidonvilles, c'est là une très bonne nouvelle. Les expulsions sans solution ne font qu'aggraver les situations de précarité, c'est désormais un consensus bien établi. Il nous faut maintenant, résolument, en coopération avec les différents services de l'État, le Département et nos 24 communes, associer nos moyens d'action pour proposer un cadre digne à chacune des familles qui aura manifesté son souhait de vivre ici durablement. Le groupe Écologiste et Citoyen salue cette délibération décisive pour nous donner les moyens de cette ambition renouvelée. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

34 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 ET AJUSTEMENT DE PROVISIONS POUR L'ANNÉE 2023 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES DIVERSES – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Fabrice Roussel, pour la délibération n° 34. »

M. Roussel : « Oui, avec la DM n° 2 et quelques dispositions financières. Sur la DM n° 2, il est à noter que sur les dépenses d'investissement et les autorisations de programmes s'élèvent à plus 35,2 millions d'euros, mais à seulement un million pour de nouvelles opérations.

Pour les opérations ouvertes, cela concerne l'achat de vélos dans le cadre du marché Bicloo, l'augmentation de l'opération réserve foncière, l'inscription, dès octobre 2023, de crédits pour des opérations d'équipements numériques à engager dès janvier 2024, et la participation sur les ZAC d'habitat. Il est à noter que les crédits de paiement sont diminués de plus de 23 millions pour être en cohérence avec les prévisions de mandatement.

Sur les recettes, vous avez des autorisations de programme qui enregistrent 7,3 millions de recettes supplémentaires, notamment avec des engagements supplémentaires du Conseil départemental et de France Relance. Sur les recettes inscrites en 2023, il y a un ajustement, cette fois à la baisse, de près de 10 millions d'euros pour des recouvrements qui seront décalés à 2024.

Sur la section de fonctionnement, les dépenses sont ajustées à hauteur de + 4,5 millions d'euros, notamment pour prendre en compte l'évolution de tarifs, notamment concernant l'électricité, mais aussi des hausses d'indice sur les marchés publics. On intègre également la subvention à Débord de Loire. Concernant les sports, il y a une répartition des coûts de la Coupe du Monde de Rugby et des JO 2024 qui sera plus importante sur 2023, c'est pour cela que nous rajoutons 662 000 euros.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont ajustées à + 2,3 millions d'euros, avec 850 000 euros de charges de structure facturées à la ville. Il y a également 450 000 euros de réévaluation sur 2023 de la recette exceptionnelle Beaujoire.

Sur les budgets annexes, je tiens simplement à préciser que le budget annexe de l'eau suit la délibération que nous avons votée. Il en est de même pour l'assainissement.

Sur le budget annexe "élimination et traitement des déchets", c'est la même chose concernant la délibération que nous avons vue. Il y a également des dépenses qui sont augmentées de provisions pour indemnisation du délégataire en lien avec le mouvement social.

Pour le budget annexe des transports, la principale DM est là aussi les décisions que nous avons pu prendre pour ajuster les budgets.

Je vais peut-être dire un petit mot concernant le programme Action foncière avec la commune de La Montagne, puisque nous avons une régularisation comptable. Il y a une minoration de prix qui doit être retranscrite dans les comptes de Nantes Métropole.

Vous avez également eu des régularisations d'amortissement qui n'ont pas été réalisées au budget annexe. Il y a également des transferts de biens immobiliers et mobiliers des budgets annexes locaux industriels et commerciaux vers le budget principal. Et enfin, une régularisation d'amortissement qui n'avait pas été réalisée de 2016 à 2022 pour l'acquisition de bacs roulants. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci, Madame la Présidente. Nous avons eu une commission finances avec Pascal Bolo. Nous avons bien noté qu'il n'y avait pas d'incidence sur le budget du personnel au niveau des RH en 2023 au niveau de la DM. C'est un *statu quo*. Est-ce cela ? »

M. Roussel : « Oui. »

M. Vey : « À l'image de ce que nous faisons habituellement, on s'abstiendra sur cette DM. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

35 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE : FINANCEMENT PLURIANNUEL DES MOBILITÉS PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT (B.E.I.)

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 35, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Vous le savez, nous avons de nombreux investissements à réaliser, et nous avons profité d'une opportunité pour aller négocier avec la Banque européenne d'investissement qui est l'institution de financement de l'Union européenne et le principal bailleur de fonds pour l'action en faveur du climat. Nous avons été chercher des financements pour un certain nombre d'opérations : la rénovation du réseau de tramway, à savoir la réservation sur la ligne 1 médiathèque - gare maritime, la rénovation sur la ligne 2 rue place du Cirque – Motte Rouge, la rénovation de la ligne 3 Neustrie – Les Couets, l'acquisition de 46 rames nouvelles de tramway, la construction d'un nouveau CETEX à Babinière, le réaménagement du pôle d'échange multimodal et du parking relais à Babinière, et l'aménagement des pistes cyclables structurantes, magistrales, mais aussi les axes de maillage et secondaires. Les budgets qui sont concernés sont le budget annexe transports, le budget principal et le budget annexe stationnement.

Nous avons obtenu la possibilité de bénéficier d'un prêt à long terme d'un montant de 200 millions d'euros, avec une durée de phase d'immobilisation de 4 ans maximum à compter de la signature du contrat de prêt. La durée de la phase d'amortissement est de 4 à 30 ans à compter du versement de la tranche considérée. C'est un versement de 10 tranches possibles d'un montant minimal de 10 millions d'euros chacune, avec une exception pour le versement du solde du prêt qui pourra être inférieur. Les versements seront en euros. Le taux d'intérêt pourra être à taux fixes ou à taux variables, avec une marge très faible de 2 points de base, c'est-à-dire que ce n'est pas complètement gratuit, mais c'est quand même extrêmement bon marché. Le taux sera déterminé en fonction des conditions de marché au moment du tirage, et chaque tranche fera l'objet d'un tableau d'amortissement à part.

Nous pourrions également choisir des échéances de remboursement annuelles, semestrielles ou trimestrielles. Nous devons utiliser ce prêt, puisqu'il y a une commission de non-utilisation, avec une formule de calcul que je vous laisse voir si nous ne l'activons pas. Il n'y a pas de frais de dossier et la possibilité de remboursement anticipé volontaire, en payant une indemnité de remboursement anticipé, mais sans indemnité pour une tranche à taux variables.

Après, il y a un certain nombre de détails sur le côté pratique, mais c'est quand même 200 millions d'euros de financement à un taux très intéressant. Je pense que l'on peut féliciter la direction des finances et Pascal Bolo d'avoir bien négocié. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

36 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

M^{me} la Présidente : « Fabrice Roussel, pour la délibération n° 36. »

M. Roussel : « Il y a plusieurs dispositions financières sur nos équipements culturels métropolitains, tout d'abord avec une bourse dans le cadre de l'entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Lieu unique et Nantes Métropole. À ce titre, un artiste français va réaliser un séjour de deux mois à Gatineau. Il vous est donc proposé de soutenir ce programme à hauteur de 5 000 euros.

Ensuite, nous allons avoir le plaisir d'accueillir l'exposition sur Suzanne Valadon, "*Un monde à soi*". C'est un beau partenariat avec le Centre Pompidou-Metz et le Musée national d'art de Catalogne. Pour le partage des coûts, c'est une opération à hauteur de 600 000 euros TTC ; l'engagement financier de Nantes Métropole sera à hauteur de 300 000 euros TTC.

Nous avons également la création d'un prix littéraire sur la culture scientifique, technique et industrielle pour lequel le Muséum de la Métropole de Nantes apportera un financement de 1 500 euros.

Vous avez également une tarification des équipements culturels métropolitains qui évolue, puisque nous allons étendre la gratuité, qui était seulement pour le Musée d'arts, pour les groupes d'adultes en médiation et sur réservation des groupes de personnes handicapées. Ce sont des groupes constitués par des établissements sociaux et médico-sociaux, par des groupes adultes Carte Blanche, donc cette gratuité sera étendue à l'ensemble des musées à compter du 1^{er} novembre 2023.

Je reviens, pour finir, sur l'exposition Suzanne Valadon, puisque vous le savez, nous avons des partenariats avec des médias, des influenceurs, et nous mettons en place ces partenariats qui peuvent parfois impliquer la fourniture par le musée de catalogues, d'affiches, de visites guidées, de pass dont vous avez les dispositifs dans cette délibération. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Anthony Berthelot. »

M. Berthelot : « Juste un complément pour prolonger ce que vient de nous dire Fabrice sur les équipements culturels. Cet été, on a aussi eu l'occasion d'avoir un Voyage à Nantes qui a accueilli beaucoup de monde, notamment de nombreux visiteurs étrangers. On sait que les chiffres ont augmenté de 20 à 40 %. À titre d'exemple, sur les sites, 26 % de visiteurs étrangers au Château des ducs, 29 au Marché de l'Île, et j'en passe. À l'écoute des professionnels, des métropolitains, des visiteurs, ou encore de la presse, qu'elle soit nationale ou internationale, on voit combien cette ligne verte fait ressortir de Nantes, non seulement les traits d'une ville de culture, mais aussi celle d'une ville dynamique, créative, qui sait rester en mouvement, et surtout se singulariser.

Comme en 2019 ou en 2022, les Espagnols ont été les premiers visiteurs de notre Ville. Ensuite viennent les Italiens, les Anglais, les Allemands, les Belges et les Hollandais. La Coupe du Monde aussi, ces dernières semaines, et qui se poursuit ce week-end, nous dépayse, nous fait voyager. Il n'est plus rare d'entendre une diversité de langues dans nos rues, dans nos restaurants ou dans nos bars. Nombre d'entre nous ont eu le plaisir de pouvoir croiser des Irlandais sur la place du Bouffay, notamment, ou de pouvoir vibrer dans la fan zone avec des supporters argentins. Tout le monde y trouve son compte.

Les commerçants nous le disent, d'ailleurs : notre richesse sportive comme culturelle a des chiffres positifs sur leur chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, je pense que si nous en sommes là, c'est que nous avons fait les bons choix. Je pense ici aux années de préparation qu'il aura fallu pour accueillir l'exposition "*Gengis Khan, Comment les Mongols ont changé le monde*". Elle sera présentée prochainement sur notre territoire. Il s'agit d'une première exposition en France consacrée à l'un des plus grands conquérants de l'Histoire, organisée sous l'égide des deux présidents des républiques mongole et française. Elle est reconnue "exposition d'intérêt national" par le ministère de la Culture française. C'est une chance pour notre territoire.

Notre Métropole rayonne de par sa culture, sur la scène nationale comme internationale, en témoigne l'entente entre le Conseil des arts et des lettres de Québec, le Lieu unique et Nantes Métropole, et en témoigne également l'itinérance de l'exposition "*Suzanne Valadon, Un monde à soi*", et plein d'autres beaux projets encore à venir. Je vous remercie. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

37 – STATIONNEMENT DANS LES PARCS PUBLICS DE NANTES MÉTROPOLE – TARIFS 2024

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 37, Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Il s'agit de la traditionnelle délibération qui fixe les tarifs du stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole. J'ai bien parlé des parcs publics de Nantes Métropole, donc il ne s'agit pas du stationnement sur voirie qui reste de compétence municipale.

Je vais essayer d'être assez simple. On vous propose :

- Une revalorisation des tarifs des parkings en ouvrage en enclos et des parcs relais de centralité et de périphérie de 3,5 % pour les usagers horaires, donc ceux qui prennent un ticket et qui le paient, de 2,5 % pour les abonnements hors résidents, conformément à la grille tarifaire qui est jointe en annexe. Le maintien, cela veut dire que l'on ne touche pas aux tarifs de soirée, de 19 heures à 8 heures : 2,50 euros la nuit pour les parcs en enclos, et 3,50 euros pour les parkings en ouvrage.
- Le maintien d'une tarification spéciale pour les parcs en enclos CHU 1 et 2, Hôtel-Dieu, Gloriette 1 et 2, tout simplement pour faciliter l'accès au CHU.
- Le maintien du tarif des flottes d'entreprise, l'application de la grille tarifaire pour les professionnels en euros hors-taxes, et non plus TTC.
- La mise en place d'une tarification de la charge des véhicules électriques dans les parkings du centre et dans les parkings relais, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, mais au fur et à mesure que l'on va le déployer, il faut bien que les gens qui viennent les utiliser paient leur quote-part.
- La mise à jour des modalités d'application des tarifs pour les immobilisations de places dans les parkings lorsqu'il y a des travaux ou des événements, parce que ce sont des places qui sont obérées et que les usagers ne peuvent pas utiliser, donc il faut que l'on fasse payer les utilisateurs organisateurs de travaux ou d'événements.
- Le maintien des abonnements longue durée qui concerne les loueurs.
- La mise à jour des périmètres résidents dans les parkings relais et les parcs en enclos, essentiellement suite à des demandes.
- Le maintien des périmètres résidents dans les parkings en ouvrage.
- Le maintien des quotas d'abonnements dans les parkings.

J'en profite pour vous dire qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs pour les résidents qui restent au niveau où ils étaient en 2023. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

38 – ENGAGEMENT LOIRE – EXPLOITATION DES PORTS DE L'ERDRE À NANTES ET DE LA LOIRE À COUËRON, NANTES ET REZÉ – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – TARIFS 2024

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 38, Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Merci, Madame la Présidente. Il s'agit d'approuver la grille tarifaire dans les ports métropolitains que nous gérons, ou plus exactement que NMGS Nantes Métropole Gestion de services gère pour notre compte, une DSP que nous avons prolongée récemment jusqu'au 31 décembre. Il nous appartient de fixer les tarifs, comme nous le faisons chaque année. Nous proposons cette année de proposer une évolution des tarifs d'environ 3,5 % à compter du 1^{er} janvier 2024. Nous proposons d'harmoniser la grille tarifaire pour ce qui concerne les tarifs pontons du port de Trentemoult et les pontons en Erdre, puisque nous avons réalisé de très nombreux aménagements sur le port de Trentemoult, avec des sanitaires, et notamment de la vidéosurveillance. Désormais, il y a un même niveau de service, donc nous proposons d'harmoniser ces tarifs.

Ensuite, nous proposons une augmentation de la tarification pour 7 emplacements de plaisance sur le quai Barbusse, puisqu'il y a eu des travaux qui ont été réalisés, notamment des travaux d'assainissement. Enfin, nous proposons une création de tarifs annexes, comme par exemple un tarif spécifique pour la privatisation du ponton Belem et du ponton des Chantiers lorsqu'il y a des événements, des manifestations nautiques ou d'autres événements sur la Loire. »

M^{me} la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

39 – NANTES – GARE FLUVIALE DE L'ERDRE – COMPTES DÉFINITIFS 2022 – REDEVANCE 2022 – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 39, Anthony Descloziers. »

M. Descloziers : « Comme chaque année, nous votons les comptes définitifs de la gare fluviale de l'Erdre, qui est également en gestion auprès de Nantes Métropole Gestion équipements. Nous avons la possibilité d'adopter le compte d'exploitation. Je vous rappelle qu'il y a, dans les clauses du contrat, un retour financier annuel au délégant lorsqu'il y a un excédent budgétaire, ce qui est le cas. Comme vous pouvez le voir, il y a un résultat brut d'exploitation de 81 419,60 euros. Il est donc proposé d'approuver le compte d'exploitation, et d'approuver le versement par NMGE d'une redevance de 81 419,60 euros hors-taxes à Nantes Métropole. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. »

40 – SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE DISTRIBUTION DE GAZ ET SERVICE PUBLIC DE RÉSEAUX DE CHALEUR – RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 40, Tristan Riom. »

M. Riom : « Cette délibération porte sur les rapports annuels des délégataires de service public pour la gestion des réseaux d'énergie. Nous en parlons tous les ans également. L'ensemble des trois réseaux que nous avons sur la Métropole sont l'électricité et le gaz, comme beaucoup (sauf pour une commune, j'y reviendrai). Nous avons également le réseau de chaleur. On vous présente tous les rapports des délégataires de services publics en groupés.

En éléments notables, je veux juste relever quelques éléments, puisque l'on est déjà passé dans un certain nombre d'instances internes. En éléments notables sur le contrat d'électricité, c'est un nouveau contrat que nous avons signé début de l'année 2022, donc on entame un nouveau contrat, ce qui amène un certain nombre de sujets sur comment on suit les niveaux d'investissement, les valeurs des ouvrages, etc. On est encore un petit peu en train de caler ce sujet. Maintenant, on a mis des cibles d'investissement concertées avec le délégataire, c'était un point important pour nous. On voulait préserver les flux financiers vers la Métropole aussi, puisqu'il y a un certain nombre de redevances qui sont perçues par la Métropole et qui sont préservées.

Enfin, on a un grand nombre de sujets de transition énergétique que nous travaillons avec le délégataire. On l'a notamment abordé récemment pour savoir si la sobriété a marché cet hiver, quel est l'effet des politiques de rénovation thermique sur le réseau. Tout cela, ce sont des éléments sur lesquels il nous faut des données, et c'est via ces contrats que l'on a les données.

La seule alerte sur le contrat d'électricité, ce sont les temps de coupures qui sont en légère hausse. Il y a toujours des coupures sur le réseau d'électricité, on est donc attentifs à ce point. On a aussi un désaccord sur un calcul très comptable de valeur, de provision, etc. C'est dans la délibération, je ne vais pas m'attarder pour expliquer cela, parce que c'est éminemment compliqué. Il est à noter tout de même que c'est un patrimoine qui vaut 630 millions d'euros. Ce sont vraiment de hautes valeurs, il faut par conséquent faire attention au renouvellement de ces réseaux.

Le Deuxième délégataire de service public, c'est pour le gaz. Là, nous avons un contrat avec GRDF qui est également en situation de monopole, comme Enedis pour l'électricité. Pour l'ensemble des communes, sauf pour Saint-Léger-les-Vignes – je suis désolé, vous n'avez pas de gaz, donc il n'y a pas de contrat –, nous avons un contrat avec GRDF. Nous avons été sollicités pour retravailler un renouvellement potentiel, puisqu'un nouveau contrat national a été travaillé. Nous sommes en train de le regarder avec les équipes pour voir si cela nous intéresse de mettre à jour ce contrat par rapport aux enjeux de transition énergétique. Il est à noter également que c'est la presque fin du nouveau compteur de gaz Gazpar, qui est un peu l'équivalent pour le gaz de Linky. Son développement est en train d'être fini sur la Métropole. Il est à noter que la valeur de l'ensemble des ouvrages sur la Métropole est à la hauteur de 287 millions d'euros. Là aussi, ce sont des patrimoines importants sur lesquels on fait attention au niveau d'investissement.

Pour les réseaux de chaleur, je vais être assez succinct : il n'y a pas d'éléments notables particuliers, si ce n'est que le développement continue. On a eu le renouvellement de la délégation de service public du réseau de chaleur Bellevue, on en a déjà parlé, c'était un moment important. On va connaître un développement important de ce réseau dans les années à venir. L'extension du réseau Centre Loire continue, avec aussi une extension encore plus importante du réseau Nord Chézine qui est en fort développement. On a eu un travail important sur la chaufferie de la Minais, avec un remplacement des chaudières gaz et un traitement sonore, puisque des riverains nous avaient fait remonter qu'il y avait un clapet qui faisait trop de bruit sur la cheminée. Il y a donc eu un traitement sonore de ce clapet.

Voilà pour une présentation succincte. Je peux répondre à toutes les questions qui pourraient se poser. Il est à noter que formellement, nous délibérons pour prendre acte des rapports, mais également pour faire remonter les éléments techniques dont je vous ai parlés, à savoir la constitution des droits de l'autorité concédante sur les biens à renouveler. C'est un élément très comptable. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

41 – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT ÎLE DE NANTES POUR L'EXERCICE 2022 PAR LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA MÉTROPOLE OUEST ATLANTIQUE (SAMOA) – AVENANT N° 8 – APPROBATION
--

M^{me} la Présidente : « Pour la délibération n° 41, avant de donner la parole à Fabrice Roussel, je dois demander à Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Marlène Collineau, Mahel Coppey, Laurence Garnier, Isabelle Leray, Martine Métayer, Valérie Oppelt, Pascal Pras, Thomas Quéro, Richard Thiriet, Franckie Trichet, Sophie Van Goethem, Louise Vialard et moi-même de sortir. »

M. Roussel : « Cette délibération concerne le compte rendu d'activité de la concession d'aménagement de l'Île de Nantes pour l'exercice 2022. Il y a également un avenant n° 8. Vous avez dans le compte rendu les évolutions des projets ou des études qui concernent le nouvel hôpital, l'école de l'Île de Nantes, la poursuite d'études de conception des Jardins de l'Estuaire et des espaces publics du nouveau quartier République, et également le développement immobilier qui se fait sur le secteur nouveau quartier République et sur le secteur Prairie-au-Duc. Vous avez également les principales évolutions du bilan financier qui sont une augmentation du poste de travaux, au regard de l'évolution de ses coûts. Il y a une baisse des postes de cession et d'acquisition.

Vous avez cet avenant n° 8 qui porte sur une mission complémentaire confiée au concessionnaire dans le cadre de l'aménagement des Jardins de l'Estuaire, puisque nous devons répondre en matière de compensation environnementale. Le projet Pointe de Bretagne prévoit de réaliser des mesures compensatoires au sein des Jardins de l'Estuaire.

L'avenant n° 8 prévoit de compléter ces missions de l'aménageur pour confier à la SAMOA la réalisation de ces mesures compensatoires. Je rappelle que ce coût global de la compensation est estimé à 2,3 millions d'euros et que le budget initial dédié aux Jardins de l'Estuaire permet d'assurer la prise en charge de ces coûts de réalisation de cette opération, donc cela n'a aucune incidence financière pour la Collectivité.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

42 – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ OUEST CENTRE VILLE À COUËRON – AVENANT À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

M. Roussel : « Nous avons ensuite une délibération qui concerne la zone d'aménagement Ouest Centre-Ville à Couëron. Doivent quitter la salle Bassem Asseh, Marie-Annick Benâtre, Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Pascal Pras et François Vouzellaud. Cela va aller très vite, parce que l'on avait délibéré le 22 juin dernier, notamment avec l'objet de prolonger la concession jusqu'au 31 décembre 2027. Un échéancier a été mentionné dans un article et qui était erroné, donc il convient de le remplacer par celui-ci, sans effet financier, évidemment.

Il n'y a pas de remarque. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? C'est donc adopté. »

43 – OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT À VOCATION D'HABITAT – COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉS 2022 DE LOIRE OCÉAN MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT – ZAC VERT PRAUD ET CHÂTEAU – REZÉ – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

M. Roussel : « Délibération n° 43. Je demande également à Delphine Bonamy, Jocelyn Bureau, Anthony Descloziers, Martine Métayer, Pascal Pras et François Vouzellaud de quitter la salle.

Vous avez cette fois les comptes rendus d'activités 2022 de Loire Océan Métropole Aménagement pour la ZAC Vert Praud et Château, avec également des avenants aux concessions.

Sur le compte rendu, il est à noter que l'année 2022 a été consacrée à la reprise d'études de maîtrise d'œuvre pour définir les grands équilibres du plan guide et les impacts sur l'avant-projet des espaces publics réalisés, afin de proposer aux élus un plan de référence qui tienne compte des nouveaux secteurs de zone humide découverts. En raison de la perte de recettes, la programmation de l'opération a été réévaluée de manière à développer une programmation habitat optimisée.

L'échéancier forfaitaire de rémunération du concessionnaire est revu de manière à tenir compte de l'ajustement du calendrier général en raison du retard pris. Pour l'avenant n° 2, au regard des équipements prévus, mais après la formalisation d'un avis citoyen et la réponse des collectivités, des études de maîtrise d'œuvre se sont poursuivies en 2022 afin, je le disais, de proposer un plan de référence sur un nouveau périmètre qui intègre les éléments de programme actualisés. Ce plan de référence sera la base des études d'avant-projet des espaces publics, et LOMA a acquis le bâtiment du Dauphiné et a organisé sa mise en sécurité avant la démolition au cours de l'été 2023. Une participation complémentaire, en raison de dépenses supplémentaires, est demandée. Elle est d'un montant de 431 640 euros TTC. Voilà pour la délibération n° 43. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

44 – OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT LES COTEAUX DE GRAND LIEU À BOUAYE CONCÉDÉE À LOIRE ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT – SELA – COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS 2022 – AVENANT N° 11 À LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

M^{me} la Présidente : « Délibération n° 44. Je demande à Aziliz Gouez, Martine Métayer, Richard Thiriet et François Vouzellaud de sortir de la salle. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Cela concerne les Coteaux de Grand Lieu à Bouaye concédés à la Loire Atlantique Développement. Je voudrais d'abord vous rappeler qu'en 2022, des études complémentaires ont été réalisées sur les trois derniers lots à commercialiser. Ces études ont abouti à une impossibilité d'engager ces commercialisations en raison d'enjeux environnementaux importants.

En ce sens-là, il faut modifier la concession d'aménagement. Il est proposé d'approuver un avenant, afin d'actualiser à la fois la rémunération de l'aménageur au regard des études complémentaires, et d'augmenter la participation du concédant nécessaire à l'opération, en raison de la non-perception de recettes de ces cessions des trois derniers terrains. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

45 – DÉSIGNATIONS DIVERSES

M^{me} la Présidente : « Dernière délibération, délibération n° 45, Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Cela concerne le Conseil d'administration du collège Anne de Bretagne à Saint-Herblain, avec Anthony Berthelot qui remplace Jocelyn Bureau ; le Conseil d'administration de Nantes Métropole Habitat, avec Madame Claire-Anne David-Lecourt, personnalité qualifiée, en remplacement de Monsieur Philippe Jusserand ; la Commission permanente solidarité, santé et longévité, dialogue citoyen, Monsieur Jean-Marc Charpentier, représentant de Thouaré-sur-Loire, en remplacement de Monsieur Moussa Tchabou ; la Commission d'appel d'offres permanente, Monsieur Primaël Petit, suppléant, en remplacement de Madame Louise Vialard. »

M^{me} la Présidente : « Merci. Chers collègues, je vais mettre aux voix la délibération. Je dois d'abord vous demander s'il y a unanimité de notre assemblée pour procéder par vote ordinaire, et pas par vote à bulletin secret. Il n'y a pas d'opposition à cette procédure de vote, je mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée, et notre Conseil est achevé.

Merci à tous, merci aux services, et notamment au service Vie des assemblées. »

Le Secrétaire de séance,

La Présidente,


Robin SALECROIX


Johanna ROLLAND

Politiques publiques	Noms des bénéficiaires	Montants demandés par l'organisme pour le conseil métropolitain	Montants approuvés par le conseil métropolitain	Montants cumulés	Rappel Montants 2021	Motivations	Convention	Numéro d'appellation budgétaire
SOUTIEN A LA RECHERCHE ETA L'INNOVATION	IMTA	106 850,00	97 000,00	801 850,00		En 2020, avec le cadre de Campus Nantes, Nantes Métropole accompagne IMTA (Institut Mines-Télécom Atlantique), établissement public d'enseignement supérieur, sur des actions contribuant à une part de la transition écologique (ventilateur et la biologie) et la transition industrielle (ventilateur et la biologie) au sein des campus IMTA. Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2022-2024 signed avec IMTA, il est proposé d'approuver pour l'année 2023, la subvention de 106 850 €.	Convention 2022-2024 en cours	3055
SOUTIEN A LA RECHERCHE ETA L'INNOVATION	IRT Jules Verne	828 000,00	776 000,00	835 000,00	776 000,00	IRT Jules Verne sollicite pour 3 campagnes (2023-2025) son programme de recherches avancées sur les domaines clés de "Manufacturing" (procédés de fabrication) et de "Future of Air" (appelé PERFORM, Nantes Métropole à soutenir, avec la Région, ce programme est consacré pour 3 campagnes de buses (2017-2019 et 2020-2022) au sein de l'IRT Jules Verne. Le programme de recherches avancées est consacré à l'impact de la pollution de l'air sur la santé humaine, au sein de l'IRT Jules Verne. Le programme de recherches avancées est consacré à l'impact de la pollution de l'air sur la santé humaine, au sein de l'IRT Jules Verne. Le programme de recherches avancées est consacré à l'impact de la pollution de l'air sur la santé humaine, au sein de l'IRT Jules Verne. Le programme de recherches avancées est consacré à l'impact de la pollution de l'air sur la santé humaine, au sein de l'IRT Jules Verne.	Convention 2023-2030	3622
SOUTIEN A LA RECHERCHE ETA L'INNOVATION	Nantes Université	925 009,00	753 999,00	925 009,00	1 160 015,90	Conformément à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec Nantes Université approuvée au conseil métropolitain du 10/12/2021, il est proposé d'approuver une subvention d'un montant de 825 009 € au titre de 2023. Il s'agit pour Nantes Métropole de poursuivre son soutien par le financement d'actions autour d'axes stratégiques liés aux projets paritaires et amonts dans le cadre de Campus Nantes.	Convention 2021-2023 en cours	3525
SOUTIEN A LA RECHERCHE ETA L'INNOVATION	Nantes Université	720 000,00	720 000,00	1 645 009,00		Conformément à la convention pluriannuelle 2018-2024 avec Nantes Université (selon son projet de NEXT), approuvée au conseil métropolitain du 05/10/2018 et amendée par décision du 09/04/2021, il est proposé d'approuver la subvention de 720 000 € au titre de 2023. Cette subvention est destinée à financer des actions de soutien à l'innovation, de transition, et plus particulièrement de soutien à la recherche industrielle et de soutien à la recherche fondamentale.	Avenant en cours à la convention 2018-2024	3525
SOUTIEN AUX GRANDS EVENEMENTS METROPOLITAINS	La Cité des Congrès Uliopolis	150 000,00	367 000,00	370 000,00	331 000,00	La Cité des Congrès organise l'édition 2023 du festival Les Uliopolis de 1er au 5 novembre 2023. L'objectif du partenariat est de soutenir le développement culturel et entrepreneurial des entreprises locales et de soutenir la culture scientifique et technologique de la région. Le partenariat est destiné à financer des actions de soutien à la recherche industrielle et de soutien à la recherche fondamentale.	Convention	3554

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montants demandés par l'organisateur pour le conseil métropolitain	Montant versé au vu	Montants 2023 cumulés	Rappel Montants 2022	Rappel Montants 2021	Marquages	Convention	Nom de l'opération budgétaire
MOBILITES	SNCF	3 655 075,56	3 659 075,56	3 656 075,56	2 612 314,77	1 277 940,00	400 de développer l'usage des TER dans le périmètre de l'agglomération pour des déplacements urbains. La Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole ont mis en œuvre en janvier 2020 une négociation bilatérale "TER" avec SNCF. Cette négociation a permis de définir un cadre de partenariat durable entre SNCF et Nantes Métropole, chaque année, à la SNCF une compensation correspondant au manque à gagner de cette dernière pour les trains effectifs sur son réseau. Sur le base des fréquentations relevées en 2022, le montant de la compensation est fixé à 3 655 075,56 € (hors TVA) conformément à la convention signée le 17 septembre 2021 pour une durée de trois ans renouvelable une fois.	31/07/2023	65 65 738
ECONOMIE ET EMPLOI RESPONSABLE	ATDEC	25 000,00	25 000,00	3 845 200,00			Scellier à l'Association Territoriale pour le Développement de l'Énergie et des Connaissances (ATDEC), créée depuis un an, en partenariat avec la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole. Le projet ATDEC consiste à accompagner les entreprises locales et les artisans de la région de Nantes Métropole dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ATDEC participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention 2023-2024	3050
RAYONNEMENT OUVERTURE AU MONDE	ACE Association Culturelle de l'Est	80 000,00	80 000,00	525 000,00	200 000,00	200 000,00	L'Association Culturelle de l'Est a été créée en 2018. Elle a pour objet de promouvoir la culture et les arts dans le quartier de l'Est de Nantes Métropole. Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Avant n°3 à la convention 2023	636
EGALITE	Ville de Nantes	230 000,00	230 000,00	230 000,00	444 500		En partenariat avec le Centre de Recherche de la Ville de Nantes et la Région Régionale de Santé, la Ville de Nantes a inauguré en 2019 un premier service de soins de jour pour les femmes victimes de violences et leurs enfants. En complément des contributions des partenaires publics, il est proposé que Nantes Métropole verse une subvention au titre de sa participation au fonctionnement de ce service. Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	en	3632
SPORTS	Nantes Métropole Gestion Équipements	41 544,00	41 544,00	1 549 268,00	31 326,00	27 077,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention en cours	3563
SOLIDARITES METROPOLITAINES	ATDEC	160 000,00	125 950,00	3 989 760,00	150 000,00	160 300,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	OU - événement 5 semaines au vu	3720
SOLIDARITES METROPOLITAINES	CCAS de Nantes Célébrations des Femmes vulnérables	40 000,00	40 000,00	791 301,00	25 000,00		Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	convention validée en BM du 1er juillet 2021 n°2022-134	4200 - 4200 - 5093 85746
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Nantes	420,00	420,00	731 721,00	731 721,00		Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Néant	3749
MISSION TERRITOIRE DE LONGEVITE	CCAS de Nantes - Maison des Adonis	60 000,00	60 000,00	791 721,00	60 000,00	60 300,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention 2023 en attente	3749
AFFAIRES GENERALES	Comité des œuvres sociales	1 705 547,00	5 537,00	2 367 065,00	1 633 000,00	3 201 252,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention pluriannuelle en cours	430 - Budget Principal
		138 867,00	4 333,00		126 543,00	22 237,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention pluriannuelle en cours	Budget Annexe de l'eau
		164 483,00	5 883,00		162 423,00	66 256,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention pluriannuelle en cours	Budget Annexe Assainissement
		179 653,00	9 063,00	2 367 065,00	173 046,00	174 632,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention pluriannuelle en cours	Budget Annexe Déchets
		6 650,00	50,00		8 282,00	7 720,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention pluriannuelle en cours	Budget Annexe Stationnement
		22 371,00	1 271,00		20 654,00	20 654,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Convention pluriannuelle en cours	Budget Annexe Transport
URBANISME	ADL LOIRE ATLANTIQUE	45 000,00	45 000,00	37854 €	27 334,00	332 944,00	Le projet ACE consiste à accompagner les associations locales et les habitants de ce quartier dans leur démarche éco-citoyenne et sociale. Le projet ACE participe au pilotage et à la mise en œuvre des actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (1) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (2) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (3) la mise en œuvre d'actions d'éducation au droit à l'énergie (habilitation et accompagnement des particuliers) ; (4) le recrutement de jeunes diplômés en tant que bénévoles non rémunérés sur le territoire de Nantes Métropole. Une fois ces actions réalisées, les bénévoles sont recrutés en tant que salariés et les actions sont financées par la Ville de Nantes Métropole et le CCAS de Nantes Métropole.	Amont à la convention en cours	2021/2023

Politique publique	Nom du bénéficiaire	Montants demandés par l'organisme pour le conseil métropolitain	Montant proposé au vote	Montants 2023 prévus	Requis Montants 2022	Requis Montants 2021	Motivations	Convention	Numéro d'opération budgétaire
URBANISME	Association L'énergie, l'information et de l'environnement (ALISEE)	28 068,00	28 068,00	68825 €	50 827,00	50 827,00	<p>La formation énarque est un levier prioritaire de la lutte contre le changement climatique. C'est à ce titre que Nantes Métropole soutient l'ALISEE, au sein de l'espace conseil France Réseau Laito-Atlantique dans le cadre de la plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) à Nantes Métropole - pilotée par Nantes Métropole.</p> <p>Le 10 février 2023, le Conseil métropolitain a délibéré sur l'attribution d'une subvention de 50 827 € pour ALISEE. L'association a ensuite Nantes Métropole et a obtenu une subvention augmentée de 28 068 € pour permettre de poursuivre leurs missions sans compromettre leur gestion. Cette demande est faite en vertu de l'article 17 de la loi relative à l'énergie et à l'environnement.</p> <p>Cet article se consiste qu'il est proposé d'accorder à l'association une subvention complémentaire d'un montant de 28 068 €.</p>	Avant la convention en cours	2021/05002

23.21. Arrêt de la cartographie du bruit stratégique de
Nantes Métropole et lancement de la révision du plan de
prévention du bruit dans l'environnement

Résolution :
Date et Heure: 06/10/2023 16:30
Résultat: Résolution acceptée

Résumé
Vote POUR: 73
Vote Contre: 8
Abstentions: 13
Non voté:: 4
Résultat: Résolution acceptée

Pour	Commune	Nom
Boitier		
	60 REZE	I.LERAY
	96 NANTES	A.HAKEM
	80 NANTES	J.ROLLAND
	10 NANTES	C.BASSANI
	95 NANTES	L.VIALARD
	15 BRAINS	L.BESLIER
	87 NANTES	J.SOTTER
	23 SAINT-HERBLAIN	J.BUREAU
	41 COUERON	C.GRELAUD
	26 NANTES	M.COPPEY
	70 SAINT-HERBLAIN	P.PETIT
	13 INDRE	A.BERTHELOT
	71 SAINT-JEAN DE BOISEAU	P.PRAS
	59 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	JC.LEMASSON
	63 NANTES	N.MARTIN
	77 NANTES	T.RIOM
	9 NANTES	A.BASSAL
	51 NANTES	C.BIR
	66 SAINT-HERBLAIN	L.INGENDAHAYO
	39 NANTES	A.GOUZ
	61 COUERON	D.LOBO
	35 NANTES	H.FOURNIER
	86 NANTES	Y.PASCOUUAU
	64 REZE	M.METAYER
	29 SAINT-HERBLAIN	F.DELABY
	6 NANTES	B.ASEH
	79 NANTES	G.RODRIGUEZ
	48 NANTES	C.JOUIN
	75 NANTES	A.REBOUH
	74 NANTES	T.QUERO
	88 NANTES	D.TALLEDEC
	97 NANTES	M.VITOUX
	91 NANTES	F.TRICHET
	50 REZE	A.KABBAJ
	46 ORVAULT	JS.GUITTON
	30 SAINTE-LUCE SUR LOIRE	A.DESCLOZIERS
	25 NANTES	M.COLLINEAU
	65 REZE	J.PINEAU
	37 BOUAYE	J.GARREAU

7 NANTES
 81 LA CHAPELLE SUR ERDRE
 1 SAINT-HERBLAIN
 52 NANTES
 49 ORVAULT
 56 NANTES
 14 NANTES
 12 NANTES
 67 THOUARE SUR LOIRE
 24 SAINTE-LUCE SUR LOIRE
 28 NANTES
 83 NANTES
 16 NANTES
 20 NANTES
 73 REZE
 40 LA MONTAGNE
 68 NANTES
 58 NANTES
 17 NANTES
 89 MAUVES SUR LOIRE
 72 NANTES
 45 NANTES
 34 NANTES
 18 NANTES
 4 SAINT-HERBLAIN
 62 COUERON
 32 ORVAULT
 2 REZE
 78 NANTES
 27 SAINT-HERBLAIN
 85 NANTES
 42 SAINT-LEGER LES VIGNES
 84 LES SORINIERES
 57 LA CHAPELLE SUR ERDRE

E.AZZI
 F.ROUSSEL
 B.AFFILE
 P.LANGLOIS
 AS.JUDALET
 F.LE TEUFF
 M.BERTU
 MA.BENATRE
 M.OGER
 V.CADIEU
 R.DANTEC
 R.SALECROIX
 N.BLIN
 A.BOULÉ
 P.QUENEA
 F.GRACIA
 V.OPPELT
 E.LEFRANC
 P.BOLO
 E.TERRIEN
 F.PROCHASSON
 T.GUINÉ
 S.FIGULS
 D.BONAMY
 M.ANNEREAU
 M.LUCAS
 V.BOILEAU
 F.NICOLAS
 P.ROBERT
 E.COUEZ
 A.SEASSAU
 P.GROLIER
 C.SCUOTTO-CALVEZ
 N.LEBLANC

Contre
Boitier

Commune	Nom
90 NANTES	R.THIRIET
36 NANTES	L.GARNIER
5 ORVAULT	S.ARROUET
21 LA CHAPELLE SUR ERDRE	E.BOUVAIS
93 NANTES	S.VAN GOETHEM
8 NANTES	J.BAINVEL
76 NANTES	G.RICHARD
43 NANTES	AS.GUERRA

Abstentions

Commune	Nom
19 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	M.BONNET
38 SAUTRON	MC.GESSANT
53 BOUGUENAI	P.LE CORRE
54 VERTOU	J.LE COULM
55 VERTOU	S.PARAGOT

31 CARQUEFOU
69 CARQUÉFOU
47 BOUGUENAI
92 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE
98 CARQUEFOU
44 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE
3 VERTOU
22 LE PELLERIN

V.DUBETTIER-GRENIER
S.GUILLON
S.IMPERIALE
L.TURQUOIS
F.VOUZELLAUD
C.GUERRIAU
R.AMAILLAND
F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE

Italiques = correction demandée par l'élu(e)

Résolution : 30.28. Vœu du conseil de Nantes Métropole :
 ouverture des commerces le dimanche en 2024
Date et Heure: 06/10/2023 17:25
Résultat: Résolution acceptée
Résumé
Vote POUR: 65
Vote Contre: 28
Abstentions: 2
Non voté:: 3
Résultat: Résolution acceptée

Pour

Boîtier	Commune	Nom
	28 NANTES	R.DANTEC
	17 NANTES	P.BOLO
	15 BRAINS	L.BESLIER
	69 CARQUEFOU	S.GUILLON
	55 VERTOUC	S.PARAGOT
	47 BOUGUENAI	S.IMPERIALE
	54 VERTOUC	J.LE COULM
	32 ORVAULT	V.BOILEAU
	91 NANTES	F.TRICHET
	98 CARQUEFOU	F.VOUZELLAUD
	89 MAUVES SUR LOIRE	E.TERRIEN
	6 NANTES	B.ASEH
	57 LA CHAPELLE SUR ERDRE	N.LEBLANC
	36 NANTES	L.GARNIER
	35 NANTES	H.FOURNIER
	94 BASSE-GOULAIN	A.VEY
	44 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	C.GUERRIAU
	38 SAUTRON	MC.GESSANT
	21 LA CHAPELLE SUR ERDRE	E.BOUVAIS
	90 NANTES	R.THIRIET
	93 NANTES	S.VAN GOETHEM
	5 ORVAULT	S.ARROUET
	19 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE	M.BONNET
	43 NANTES	AS.GUERRA
	62 COUERON	M.LUCAS
	7 NANTES	E.AZZI
	68 NANTES	V.OPPELT
	86 NANTES	Y.PASCOUAU
	76 NANTES	G.RICHARD
	13 INDRE	A.BERTHELOT
	51 NANTES	C.BIR
	53 BOUGUENAI	P.LE CORRE
	4 SAINT-HERBLAIN	M.ANNEREAU
	9 NANTES	A.BASSAL
	59 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU	JC.LEMASSON
	67 THOUARE SUR LOIRE	M.oger
	31 CARQUEFOU	V.DUBETTIER-GRENIER
	41 COUERON	C.GRELAUD
	1 SAINT-HERBLAIN	B.AFFILE

73 REZE
 80 NANTES
 96 NANTES
 81 LA CHAPELLE SUR ERDRE
 50 REZE
 20 NANTES
 23 SAINT-HERBLAIN
 3 VERTOU
 71 SAINT-JEAN DE BOISEAU
 49 ORVAULT
 37 BOUAYE
 84 LES SORINIERES
 66 SAINT-HERBLAIN
 42 SAINT-LEGER LES VIGNES
 14 NANTES
 88 NANTES
 58 NANTES
 8 NANTES
 22 LE PELLERIN
 46 ORVAULT
 92 SAINT-SEBASTIEN SUR LOIRE
 30 SAINTE-LUCE SUR LOIRE
 74 NANTES
 29 SAINT-HERBLAIN
 87 NANTES
 75 NANTES

P.QUENEA
 J.ROLLAND
 A.HAKEM
 F.ROUSSEL
 A.KABBAJ
 A.BOULÉ
 J.BUREAU
 R.AMAILLAND
 P.PRAS
 AS.JUDALET
 J.GARREAU
 C.SCUOTTO-CALVEZ
 L.NGENDAHAYO
 P.GROLIER
 M.BERTU
 D.TALLEDEC
 E.LEFRANC
 J.BAINVEL
 F.BRILLAUD DE LAUJARDIERE
 JS.GUITTON
 L.TURQUOIS
 A.DESCLOZIERS
 T.QUERO
 F.DELABY
 J.SOTTER
 A.REBOUH

**Contre
 Boitier**

Commune

Nom

39 NANTES	A.GOUEZ
60 REZE	I.LERAY
64 REZE	M.METAYER
16 NANTES	N.BLIN
97 NANTES	M.VITOUX
63 NANTES	N.MARTIN
34 NANTES	S.FIGULS
10 NANTES	C.BASSANI
45 NANTES	T.GUINÉ
79 NANTES	G.RODRIGUEZ
78 NANTES	P.ROBERT
61 COUERON	D.LOBO
26 NANTES	M.COPPEY
27 SAINT-HERBLAIN	E.COUBEZ
95 NANTES	L.VIALARD
25 NANTES	M.COLLINEAU
70 SAINT-HERBLAIN	P.PETIT
12 NANTES	MA.BENATRE
77 NANTES	T.RIOM
56 NANTES	F.LE TEUFF
48 NANTES	C.JOUIN
40 LA MONTAGNE	F.GRACIA
72 NANTES	F.PROCHASSON
18 NANTES	D.BONAMY

52 NANTES
2 REZE
83 NANTES
85 NANTES

P.LANGLOIS
F.NICOLAS
R.SALECROIX
A.SEASSAU

Abstentions

Boitier	Commune	Nom
	24 SAINTE-LUCE SUR LOIRE	V.CADIEU
	65 REZE	J.PINEAU